



HAL
open science

CONSERVATION ET TRANSFORMATION DU PATRIMOINE VIVANT. Étude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs

Pierre-Marie Tricaud

► **To cite this version:**

Pierre-Marie Tricaud. CONSERVATION ET TRANSFORMATION DU PATRIMOINE VIVANT. Étude des conditions de préservation des valeurs des patrimoines évolutifs. Géographie. Université Paris-Est, 2010. Français. NNT: . tel-03698794

HAL Id: tel-03698794

<https://hal.science/tel-03698794>

Submitted on 19 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ PARIS-EST
ÉCOLE DOCTORALE VILLE, TRANSPORTS ET TERRITOIRES
Institut d'Urbanisme de Paris**

**Thèse de doctorat
Aménagement de l'espace, Urbanisme**

Pierre-Marie TRICAUD

CONSERVATION ET TRANSFORMATION DU PATRIMOINE VIVANT

**Étude des conditions de préservation des valeurs
des patrimoines évolutifs**

Thèse dirigée par Thierry PAQUOT

Soutenue le 15 décembre 2010

Jury :

Pierre DONADIEU, Ingénieur Agronome, Professeur
à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille

François MADORÉ, Géographe, Professeur à l'Université de Nantes

Chris YOUNÈS, Philosophe,
Professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette

Remerciements

Je dois ce travail à un nombre de personnes d'autant plus grand qu'il est le résultat d'une pratique professionnelle de plusieurs années, au cours desquelles j'ai reçu de beaucoup.

Mais je veux citer plus particulièrement :

M. Thierry Paquot, philosophe de l'urbain, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Paris, mon directeur de thèse, pour ses conseils et ses encouragements, les trois autres membres du jury (M. Pierre Donadieu, M. François Madoré, Mme Chris Younès), ainsi que M. Yves Luginbühl, avec qui j'ai commencé cette recherche avant de la réorienter dans le sens d'une capitalisation d'expériences ;

Mme Mechtild Rössler, chef de l'Unité Europe au Centre du Patrimoine mondial, pour m'avoir introduit dans l'univers des paysages culturels et m'avoir encouragé à entreprendre ce travail ;

Mme Françoise Choay, M. Alain Roger, plusieurs fois cités au cours de cette thèse, ainsi que M. Christian Thibault, directeur du département Environnement urbain et rural à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France, qui ont bien voulu faire une lecture critique constructive de ses versions intermédiaires ;

M. Pierre Prunet (1926-2005), architecte en chef des monuments historiques, qui m'a fait découvrir la « restauration critique » par sa pratique et par sa pensée, créatives, rigoureuses et jamais dogmatiques ;

Ma famille, et notamment Laurence mon épouse, qui m'a au départ suggéré l'idée de me lancer dans une thèse et m'a encouragé quand je n'y croyais plus, mes enfants Marie, Martin et Marguerite, qui m'ont demandé pendant des années, plus longues à leur âge qu'au mien, quand j'allais la finir, et, si je remonte plus loin, mes parents par leur exemple : mon père (1922-1999), universitaire à une époque où il fallait deux thèses, et ma mère, qui m'a montré qu'il n'est jamais trop tard en soutenant à 75 ans une thèse commencée après sa retraite.

SOMMAIRE

Avant-propos : Résoudre la difficulté de conserver un patrimoine vivant.....	3
Problématique : Qu'est-ce que le patrimoine ? Qu'est-ce que la conservation ?	
Comment l'assurer ?.....	7
1 Patrimoine, valeur, authenticité, évolution.....	9
2 Pour durer, le patrimoine doit-il être solide ou vivant ?	51
3 Conséquences du caractère évolutif d'un patrimoine vivant sur sa transmission	73
Enseignement des études de cas : Quelques exemples de patrimoines vivants	
et de questions soulevées par leur gestion	75
1 Qu'est-ce qui permet de dire qu'un patrimoine évolutif a conservé ses valeurs ? Le cas des paysages viticoles.....	78
2 Quels éléments nouveaux sont acceptables dans un paysage reconnu ? Le cas des centrales nucléaires du Val de Loire	93
3 Préserver le patrimoine ou lui redonner vie ? Le cas des projets routiers.....	111
4 Que signifient nature et authenticité dans la restauration d'un paysage ? Le cas de la renaissance de la Bièvre urbaine	137
Discussion et démonstration : Essai d'une théorie de la préservation dynamique du	
patrimoine	185
1 Théories et pratiques de préservation dynamique du patrimoine.....	189
2 Quelles évolutions autorisent une « préservation dynamique » ?	199
Conclusion : On ne transmet pas sans transformer	225
Épilogue : le patrimoine et la vie	231
Bibliographie	235

Avant-propos :

RÉSOUTRE LA DIFFICULTÉ DE CONSERVER UN PATRIMOINE VIVANT

Résoudre la difficulté de conserver un patrimoine vivant

Il peut paraître surprenant de voir un architecte-paysagiste ¹ – qui plus est venu de l'agronomie et non de l'architecture, comme beaucoup de ses confrères – se lancer dans une recherche, non sur le paysage en tant que tel, ni sur les concepts souvent entendus de « paysages patrimoniaux » ou de « patrimoine paysager », mais sur le patrimoine en général, ne considérant le paysage que comme l'un des champs en relation avec le patrimoine.

Or cette thèse est bien partie d'une réflexion sur le paysage. Mais il est bientôt apparu que les observations faites sur le patrimoine paysager s'appliquaient à de nombreux autres types de patrimoine.

Notre point de départ est lié à la reconnaissance des *paysages culturels* par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, en 1992. Cette reconnaissance a été préparée pendant des années par de nombreuses interventions, études, séminaires et travaux divers, mais c'est la réunion d'experts de La Petite-Pierre, dans le parc naturel régional des Vosges du Nord, en septembre 1992, qui est considéré comme l'étape décisive. Cette réunion a formulé la décision adoptée par le Comité du patrimoine mondial en décembre de la même année ². J'ai eu la chance de participer à cette réunion, pour laquelle il m'avait été demandé de préparer un rapport exposant la problématique.

Les experts réunis à la Petite-Pierre et quelques autres ³ se sont retrouvés à plusieurs reprises par la suite (principalement entre 1999 et 2002), pour réfléchir à

¹ L'architecte-paysagiste est l'architecte du paysage, c'est-à-dire celui qui conçoit ou planifie les paysages et les espaces extérieurs, et non un architecte qui serait en outre concepteur de paysages. Il n'y a pas de confusion avec l'architecte dans les pays qui emploient ce terme (*landscape architect* en anglais, *Landschaftsarchitekt* en allemand, *architecte-paysagiste* en Belgique et au Québec). En France, le renouveau de la profession ces vingt dernières années s'est fait sous le nom de *paysagiste*, mais ce terme demeure ambigu, puisqu'il s'agit en réalité d'un adjectif, applicable au peintre paysagiste, à l'entrepreneur paysagiste, comme à l'architecte-paysagiste. D'autres expressions ont prévalu, telles que *jardinier paysagiste* ou *architecte de jardins*, à des époques où l'activité de cette profession était plus limitée aux jardins. La tournure *architecte-paysagiste* semble donc celle qui correspond le mieux au champ d'activité actuel de la profession et à son positionnement international. Dans *Les Paysagistes* (2009), Pierre Donadieu montre la polysémie du terme et décrit chaque catégorie particulière dont le nom le contient ; parmi celles-ci, l'architecte-paysagiste est dans les grandes lignes défini comme ici.

² Lors de sa 16^e session, à Santa Fe (USA), le Comité du patrimoine mondial a modifié les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, en y introduisant un article définissant la notion de paysage culturel, comme l'une des catégories de biens culturels (§ 36, devenu § 47 dans la version révisée en 2005) et un article établissant la typologie des paysages culturels (§ 39, devenu annexe 3, § 10 dans la version révisée, cf. infra pp. 42 sq.), ainsi qu'en modifiant l'article relatif aux critères d'éligibilité des biens culturels, de façon à tenir compte des paysages (§ 24, devenu § 77 dans la version révisée, cf. infra pp. 31 sq.).

³ Je dois notamment citer : pour le Centre du patrimoine mondial, Mechthild Rössler (Allemagne) ; pour l'Iccrom (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels), Herb Stovel (Canada) et Katri Lisitzin (Suède) ; pour l'Icomos (Conseil international des monuments et des sites) Henry Cleere et Peter Fowler (Royaume-Uni) ; pour l'Ifla (Fédération

la gestion des paysages culturels. En effet, la reconnaissance de paysages comme patrimoine est loin de résoudre toutes les questions qui se posent à leur sujet. Il s'agit en effet de préserver les qualités qui font leur identité et qui les ont fait classer. Mais que signifie la préservation d'un paysage « organiquement évolutif » (l'une des catégories définies à la Petite-Pierre) ? Et comment prévenir non seulement sa destruction, mais aussi sa lente dégradation, qui peut venir de son abandon ou de la gestion elle-même ?

Or ces questions sur la gestion, comme celles sur la définition, comme celles sur l'authenticité, se posent déjà pour les sites naturels, les monuments ou les ensembles urbains. La réflexion sur les paysages culturels a donc révélé une problématique plus générale, celle du patrimoine vivant.

L'objectif de cette recherche apparaît donc de résoudre une contradiction. En effet, le terme « patrimoine vivant » est un oxymore : un patrimoine est ce que l'on souhaite conserver, or ce qui est vivant est changeant et même mortel, comme l'exprime Maurizio Boriani à propos des jardins et plus généralement de « l'architecture végétale » :

« (...) l'aspect paradoxal de la conservation d'une œuvre qui est composée de matière vivante et donc par définition changeante, qui naît, croît, se développe, décline et finalement meurt »⁴

Comment alors répondre à une demande de conservation d'un patrimoine vivant ?

Ce travail essaye d'être aussi rigoureux que doit l'être une recherche, dans la définition des termes employés, la revue des recherches antérieures, l'exposé de la problématique, la formulation d'hypothèses et leur mise à l'épreuve. Cependant, il ne s'agit pas purement d'un travail de recherche, dont l'auteur doit se contenter de décrire et d'expliquer, en restant extérieur à son objet. Il s'agit aussi de la mise en théorie d'une pratique. C'est pourquoi il analyse principalement des ouvrages théoriques écrits par des praticiens, tels que *Le Culte moderne des monuments*, d'Alois Riegl (1903), ou la *Théorie de la restauration* de Cesare Brandi (1963). Il s'aventure donc vers le normatif, non pas d'une manière absolue (puisqu'il affirme constamment, à la suite d'autres, que la théorie ne peut être figée, qu'elle doit rester fondée sur la pratique et que celle-ci doit s'apprécier au cas par cas), mais comme une sorte de guide pour l'action.

internationale des architectes-paysagistes), Carmen Añon Feliu (Espagne) ; pour l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature, devenue Union mondiale pour la nature), Bing Lucas (Nouvelle Zélande, †), Liz Hughes, Adrian Phillips et Michael Beresford (Royaume-Uni) ; ainsi que Nora Mitchell (USA), Susan Buggey (Canada), Jane Lennon (Australie), Albert Mumma (Kenya), Elias Mujica (Pérou).

⁴ « (...) l'aspetto paradossale del conservare un'opera che è composta da materia vivente e quindi per definizione mutevole, che nasce, cresce, si sviluppa, decade e infine muore. » (« Conservare il mutamento : il paradosso del restauro delle architetture vegetali », 2002)

Problématique :
QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?
QU'EST-CE QUE LA CONSERVATION ?
COMMENT L'ASSURER ?

1 Patrimoine, valeur, authenticité, évolution

1.1 Patrimoine et monument

Patrimoine

Sous la multiplication récente des formes de patrimoine subsiste une remarquable constance de cette notion. Qu'est-ce en effet que le patrimoine ? L'étymologie (*patrimonium*, ensemble des biens appartenant au père, *pater*) et toutes les définitions classiques⁵ le rattachent à l'héritage (mot qui sert d'ailleurs à le traduire en anglais). Dans ces définitions, le patrimoine est *ce qui se transmet d'une génération à l'autre*. Il s'agit à la base de ce dont la génération qui transmet a elle-même hérité, mais enrichi de ce qu'elle a constitué, voire appauvri de ce qu'elle a dilapidé. C'est cette modification, enrichissement ou appauvrissement, qui introduit la principale nuance entre la notion d'héritage et celle de patrimoine : mon héritage est ce que j'ai reçu, mon patrimoine est l'héritage de mes enfants, constitué du mien, moins ce que j'en aurai perdu, plus ce que j'y aurai ajouté.

Qu'en est-il des acceptions modernes du mot ? Le *patrimoine génétique*, c'est ce qu'un individu reçoit de ses géniteurs et qu'il transmettra, pour moitié, à sa progéniture. Dans ce cas, on pourrait aussi bien parler d'héritage, car ce patrimoine ne se modifie pas par l'acquis, seulement par d'éventuelles mutations, dont les effets sont en général infinitésimaux à l'échelle d'une génération. Le *patrimoine naturel*, le *patrimoine culturel*, sous toutes leurs formes, sont ce que notre génération souhaite transmettre aux suivantes, qu'elle a en majeure partie hérité, mais aussi enrichi ou appauvri – souvent les deux en même temps selon les domaines. Le *patrimoine économique*, quant à lui, représente l'ensemble des biens d'un même propriétaire, les stocks par opposition aux flux, qu'ils soient hérités ou acquis.

⁵ Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1863-77 (cité par F. Choay dans *L'Allégorie du patrimoine*, 1992, p. 9, et dans le *Dictionnaire de l'urbanisme*, 1988, p. 471) : « Bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et des mères aux enfants. ». Paul Robert, *Dictionnaire* (définition trouvée dans l'édition de 1973) : « 1° (1160) Biens de famille, biens que l'on a hérité de ses ascendants. 2° (Droit) « L'ensemble des droits et des charges d'une personne, appréciables en argent » (Planiol). 3° (1829) Ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres. (Biologie) Le patrimoine héréditaire de l'individu, l'ensemble des caractères hérités. »

Ce qui nous intéresse ici est la notion moderne de patrimoine naturel ou culturel, que l'on réunit depuis le dernier quart du XX^e siècle sous l'appellation de *patrimoine commun*⁶. Ce qualificatif indique que plusieurs acteurs s'intéressent à un même patrimoine, sans en être nécessairement propriétaires, et sans que les raisons de leur intérêt ne soient nécessairement les mêmes (elles peuvent même être opposées). La formulation même est controversée, à cause de ces divergences d'intérêt qui empêchent une vision commune de ce patrimoine. Mais un patrimoine commun n'implique pas une vision commune ni un engagement réciproque. On pourrait aussi bien dire *patrimoine partagé*, voire *patrimoine disputé*, mais c'est l'expression de patrimoine commun qui est la plus employée, et elle est à prendre seulement dans son opposition au patrimoine individuel.

Parmi les acceptions modernes du mot patrimoine, celle que porte l'expression « patrimoine commun » est la plus proche du sens d'origine, car on peut considérer la notion de patrimoine génétique comme une métaphore et celle de patrimoine économique comme en dehors du propos, puisqu'elle n'est pas rattachée à celle de transmission⁷

On peut faire remonter cette notion moderne de patrimoine commun à la Renaissance avec l'intérêt pour les monuments antiques, à la Révolution française pour le patrimoine bâti d'une manière plus générale (au moins étendu à l'architecture médiévale), et à la seconde moitié du XIX^e siècle pour ce que nous appelons aujourd'hui le patrimoine naturel⁸.

⁶ C'est par exemple l'expression employée par le rapport Brundtland dans l'intitulé du chapitre 10 (qui fait référence aux ressources naturelles), « La gestion du patrimoine commun » (pp. 313-346 de la version française, *Notre Avenir à tous*, Les Éditions du Fleuve, Montréal, 1988). C'est également le cas, pour les biens culturels, de la charte de Venise (cf. infra p. 11). En France, le Code de l'urbanisme (article L 110) proclame que « le territoire français est le patrimoine commun de la Nation. »

⁷ Il faut cependant noter que les théories de la gestion du patrimoine commun dans le domaine du vivant (Montgolfier, Ollagnon) opèrent une synthèse entre les notions de patrimoine économique et de patrimoine commun et enrichissent considérablement la notion de patrimoine économique, en prenant en compte la valeur des externalités, les conflits de valeurs sur un même bien et la question de la transmission entre générations.

⁸ Les jalons de cette constitution de la notion moderne de patrimoine sont bien connus. Rappelons les principaux : pour le patrimoine culturel, divers édits pontificaux pour la protection des monuments antiques (bulle de Pie II, 1462, bref de Paul III, 1534), rapport de l'Abbé Grégoire *sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer* (France, 1794), création de la première *Commission des monuments historiques* (dirigée par Prosper Mérimée, France, 1837), loi sur les *monuments historiques* (France, 1913), *Charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques* (1er Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, 1931), *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, dite *Charte de Venise* (2^e Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, 1964) ; pour le patrimoine naturel et paysager, création des

Comme la notion traditionnelle de patrimoine, la notion moderne repose sur celle de transmission, et, partant, sur une dépossession du *jus abutendi* au profit des héritiers, comme l'exprime la fameuse formule, attribuée à de nombreuses sources, « Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». La possession d'un patrimoine ne crée pas que des droits, mais aussi des devoirs : c'était hier le credo des familles terriennes, c'est aujourd'hui celui des promoteurs du développement durable. Et si certains propriétaires de monuments historiques en refusent le classement, c'est parce qu'ils sont bien conscients que cette reconnaissance limite leur droit de propriété. Seule la définition strictement économique, celle des « gestionnaires de patrimoine », ne pose pas de limites au droit de propriété et laisse le détenteur d'un patrimoine en disposer comme il l'entend.

La nouveauté de la notion moderne, c'est l'élargissement des ayant-droit, de la famille à l'ensemble d'une société, voire au monde entier avec le patrimoine mondial :

« L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, (...) considère [les œuvres monumentales des peuples] comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. » (Préambule de la *Charte de Venise*, 1964)

« La dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde. (...) Certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière. » (Préambule de la *Convention du Patrimoine mondial*, 1972)

Conséquence de cet élargissement, la dépossession du droit de disposer est d'autant plus grande que, non seulement les héritiers sont plus nombreux et moins choisis, mais aussi qu'ils sont moins soumis. Dans le schéma traditionnel du patrimoine familial, c'est le patriarche qui décide seul de la valeur patrimoniale et c'est lui-même qui se donne la contrainte de la transmission : les héritiers ne

premières réserves artistiques en forêt de Fontainebleau (France, 1853), création du premier *parc national*, le Yellowstone (USA, 1872), loi *organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique* (France, 1906), loi *relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* (France, 1930, instituant notamment les *sites classés*) ; pour l'ensemble des patrimoines, *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (Unesco, 1972, cf. infra, pp. 32 *sq.*). Avant ces documents institutionnels, on peut remonter beaucoup plus loin pour trouver des prises de position individuelles, par exemple, pour la forêt, Ronsard (*Contre les bûcherons de la forêt de Gastine*, 1584) ou Mme de Sévigné (*Lettre à Mme de Grignan du 27 mai 1680*). Plusieurs de ces jalons, et d'autres, sont rassemblés par Françoise Choay dans *Le Patrimoine en questions, Anthologie pour un combat*, Éditions du Seuil (Paris), 2009.

peuvent la lui imposer, ni personne en leur nom. Pour le patrimoine commun moderne, les experts la définissent puis la loi l'impose, d'où les réticences des propriétaires de monuments historiques cités plus haut. Et dans le contexte international, où aucune loi extérieure ne s'impose à l'intérieur des États souverains, l'Unesco n'a pas pu faire autrement que de n'inscrire que des biens proposés par les États qui les possèdent.

Ce patrimoine commun a fini par faire l'objet d'un engouement que plusieurs auteurs n'hésitent pas à qualifier de culte : c'est le titre que donne il y a déjà un siècle Alois Riegl, historien de l'art et président de la Commission des monuments historiques de l'empire autrichien, à son essai, *Le Culte moderne des monuments*⁹, le premier à tenter une telle analyse. Plus récemment, Françoise Choay, dans *L'Allégorie du patrimoine* (1992)¹⁰, démonte les mécanismes de l'extension de ce culte à toutes les époques et tous les types de patrimoine.

« Patrimoine. Ce beau et très ancien mot était, à l'origine, lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps. Requalifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique...), qui en ont fait un concept "nomade", il poursuit aujourd'hui une carrière autre et retentissante. (...) Dans notre société errante, que ne cessent de transformer la mouvance et l'ubiquité de son présent, "patrimoine historique" est devenu un des maîtres mots de la tribu médiatique. (...) Le culte rendu aujourd'hui au patrimoine historique appelle donc (...) un questionnement, car il est le révélateur, négligé et néanmoins éclatant, d'un état de la société et des questions qui l'habitent. » (F. Choay, *op. cit.*, 1992, pp. 9-10)

Ce culte est dorénavant devenu mondial : la *Convention du Patrimoine mondial* (1972) est la convention internationale signée par le plus grand nombre d'États, et sûrement la plus populaire. Le concept de développement durable, à la suite du rapport Brundtland (1987) a connu un succès planétaire. Cette mondialisation du patrimoine est à rapprocher d'autres mondialisations, moins celle de l'économie que la recherche d'une citoyenneté mondiale promue par les Nations unies et leurs diverses agences – de la même façon que les institutions chargées de la

⁹ Alois Riegl, *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen und sein Entstebung*, Vienne, 1903. Les références renvoient à la première édition française, traduite de l'allemand par Daniel Wiczorek, *Le Culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, avant-propos de Françoise Choay, Paris, Éditions du Seuil, 1984. Une nouvelle traduction française, par Jacques Boulet, *Le Culte moderne des monuments, sa nature et son origine*, a été publiée chez L'Harmattan (Paris) en 2003 (cf. infra, note 21, p. 17).

¹⁰ Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Éditions du Seuil, Paris, 1992.

conservation des patrimoines nationaux se sont mises en place au XIX^e siècle dans le cadre de la construction des États-nations ¹¹.

Monument

Il faut noter que si l'on peut faire remonter le culte du patrimoine au début du XIX^e siècle, voire à la Renaissance, c'était jusqu'au milieu du XX^e siècle sous le nom de *monument*, y compris pour les « monuments naturels » ¹². Le sens premier de monument est plus restreint :

« Par monument, au sens le plus ancien et véritablement original du terme, on entend une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée (ou des combinaisons de l'une et l'autre) » A. Riegl, *op. cit.*, p. 35 ¹³.

À partir de ce sens d'origine, la notion de monument a connu une double extension : d'une part, les actions ou les destinées à conserver vivantes dans la mémoire étant d'abord celles des puissants, et l'aspect imposant étant un moyen efficace de lutter contre l'érosion et l'oubli, l'idée de monument a fini par être associée à celle de grandeur, et l'adjectif monumental devenir synonyme d'imposant ¹⁴. D'autre part, le monument étant la première forme reconnue de patrimoine commun, à mesure que de nouvelles formes l'ont également été, l'appellation de monument leur a peu à peu été étendue, jusqu'à ce que les deux extensions du monument ne deviennent trop divergentes : les formes de patrimoine les plus récemment reconnues (notamment le *petit* patrimoine) sont si

¹¹ Les termes patrie et patrimoine viennent tous deux du père et ont été employés (même si c'est plus successivement qu'en même temps) dans l'intention de transposer à la communauté nationale des règles de solidarité qui jouaient au départ dans la communauté familiale. On peut considérer que les actions de l'ONU, de l'Unesco ou d'autres agences multilatérales tentent une semblable transposition au niveau mondial, même si ces actions reçoivent les critiques opposées de ceux qui y voient l'imposition de concepts occidentaux au reste du monde et de ceux qui y voient un poids excessif de ce « reste du monde » (cf. l'unilatéralisme américain).

¹² C'est pour cela que l'analyse d'Alois Riegl, bien qu'elle ne parle que de monuments et jamais de patrimoine, demeure pertinente pour notre époque de culte du patrimoine. L'expression *monuments naturels* se rencontre notamment dans l'intitulé de la loi de 1906.

¹³ « Über Denkmal im ältesten und ursprünglichsten Sinne versteht man ein Werk von Menscheshand, errichtet zu dem bestimmten Zwecke, um einzelne menschliche Taten oder Geschehnisse (oder komplexe mehrerer solcher) im Bewusstsein der nachlebenden Generationen stets gegenwärtig und lebendig zu erhalten. » (*Der moderne Denkmalkultus*, p. 1). Cette définition, que Riegl donne du mot allemand *Denkmal* (ce qui fait penser à quelque chose, de *denken*, penser), s'applique parfaitement au mot *monument* (du latin *monere*, rappeler, cf. O. Vallet, « Les Mots du monument : linguistique comparée », in *L'Abus monumental ?*, Entretiens du patrimoine, 1998).

¹⁴ Dès le XVII^e siècle, cf. F. Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, 1992, p. 16.

peu « monumentales » qu'il fallait bien leur trouver un autre terme. Le monument s'est alors cantonné à la première extension de son sens : ce qui est monumental. En dehors de cette signification, celle d'origine subsiste dans un emploi local et familier (quand dans un village on parle du monument, il s'agit du monument aux morts de la guerre de 14-18, qui en est bien un au sens premier du terme), et la signification patrimoniale, disparue des *monuments naturels*, subsiste dans l'appellation *monuments historiques* désignant le patrimoine bâti.

« Lorsque nous parlons de culte et de protection moderne des monuments, nous ne songeons pas aux monuments "intentionnels", mais aux "monuments artistiques et historiques" (...). Selon la définition communément admise, est œuvre d'art toute œuvre humaine tangible et visible, ou bien audible, présentant une valeur artistique. Et on appelle monument historique toute œuvre analogue qui possède une valeur historique. » A. Riegl, *op. cit.*, p. 36 ¹⁵

Françoise Choay estime qu'il y a une césure complète entre le monument et le monument historique :

« Le monument historique n'est pas un artefact intentionnel, création *ex nihilo* d'une communauté humaine à des fins mémoriales. Il ne s'adresse pas à la mémoire vivante. Il a été choisi dans un corpus d'édifices préexistants, en raison de sa valeur pour l'histoire (qu'il s'agisse d'histoire événementielle, sociale, économique ou politique, d'histoire des techniques ou d'histoire de l'art...) et/ou sa valeur esthétique. » F. Choay ¹⁶

Certes, alors que la notion de monument est universelle, le monument historique apparaît en un lieu et un temps donnés (l'Europe moderne, où l'on peut faire remonter la notion de monument historique à l'Italie du Quattrocento, sous le nom d'Antiquités ¹⁷). Cependant, tous les intermédiaires existent entre le monument au sens primitif du terme et le monument historique dans toute sa variété contemporaine (vernaculaire, industriel, etc.). On peut notamment établir les degrés suivants :

¹⁵ « Aber wenn wir von modernem Denkmalkultus und Denkmalschutz sprechen, denken wir so gut wie gar nicht an die „gewolte“ Denkmalen, sondern an die „Kunst- und historische Denkmale“ (...). Nach der gemein üblichen Definition ist Kunstwerk jedes tast- und sichtbare oder hörbare Menschenwerk, das einen künstlerischen Wert aufweist, historisches Denkmal jedes ebensolche Werk, das historischen Wert besitzt. » (*Der moderne Denkmalkultus*, p. 2)

¹⁶ *Le Patrimoine en questions, Anthologie pour un combat*, 2009, p. VII. Cf. aussi du même auteur, *L'Allégorie du patrimoine*, pp. 9-24.

¹⁷ Il faut aussi noter que la spécificité européenne de la notion de monument historique s'estompe à mesure que cette notion est reprise, assimilée, adaptée par d'autres cultures, à l'instar de nombreuses autres notions d'origine européenne (cf. note 48 infra).

— Monuments au sens primitif du terme, appelés aujourd’hui monuments commémoratifs (ce qui est une redondance) : arcs de triomphe, monuments aux morts, stèles, cénotaphes, mémoriaux, etc. ;

— Monuments dont la fonction mémorielle est principale, mais non unique : mausolées (à la fois tombes et monuments), stupas (à la fois reliquaires et monuments), tombes modernes (qui servent surtout au recueillement des vivants) ;

— Monuments dont une autre fonction est au moins aussi importante que la fonction mémorielle : tombes antiques (la fonction mémorielle étant assurée par leur extérieur et la fonction autre par leur contenu, destiné à pourvoir le défunt lors de son voyage vers l’au-delà, la limite étant floue entre le tombeau et le mausolée), édifices cultuels, destinés à abriter le culte autant qu’à en témoigner ;

— Monuments dont une autre fonction est principale, même si la fonction mémorielle reste importante : la plupart des édifices institutionnels, à un degré plus ou moins fort (palais royal, parlement, hôtel de ville...) ;

— Monuments historiques tels que définis par F. Choay et monuments naturels, dont la fonction mémorielle est venue postérieurement.

Ruskin déjà emploie le mot monument dans un sens second, certes métaphorique et rapporté au sens premier, mais montrant que ce que l’on appelle depuis la fin du XX^e siècle « patrimoine vernaculaire » mérite autant que les monuments premiers ce titre :

« En ce qui concerne les bâtiments domestiques, (...) je ne peux pas ne pas penser que c’est un signe funeste pour un peuple quand ses maisons ne sont construites que pour une génération. (...) Et je crois que les hommes de bien (...) seraient affligés (...) de penser que (...) bien qu’il y ait un monument dans l’église, il n’y aurait pas de chaleureux monument dans le foyer et la maison pour eux. » *Les Sept Lampes de l’architecture*, VI, *La Lampe de Mémoire*, § III. ¹⁸

Quant à Riegl, il englobe les « monuments artistiques et historiques » dans son analyse, et traite même principalement de ceux-ci, tout en établissant bien la

¹⁸ “As regards domestic buildings, (...) I cannot but think it an evil sign of a people when their houses are built to last for one generation only. (...) And I believe that good men (...) would be grieved at the close of them to think that (...) though there was a monument in the church, there was no warm monument in the hearth and house for them.” *The Seven Lamps of Architecture*, VI, *The Lamp of Memory*, § III.

position de ce sens second par rapport au sens premier (*Le Culte moderne...*, pp. 35-36, citations ci-dessus).

On peut donc considérer que la notion moderne de patrimoine recouvre toutes les acceptions du mot monument. Le monument comme le patrimoine peuvent être hérités ou créés, et l'un comme l'autre font l'objet d'un soin destiné à en assurer la transmission aux générations futures. Le monument au sens premier n'est conçu que dans cette intention, les autres types de patrimoine peuvent l'être dans d'autres intentions. Le monument au sens de ce qui en impose est aussi une forme de patrimoine parmi d'autres.

1.2 Les valeurs du patrimoine

Ce qui se transmet est ce qui mérite d'être transmis : il n'y a donc pas de patrimoine auquel on ne confère une valeur, même si celle-ci n'est pas toujours appréciable en argent.

Les valeurs du patrimoine sont multiples. La mise en théorie de ces valeurs s'est effectuée à l'occasion de questions pratiques que posait le patrimoine : d'abord, quelles valeurs justifient que l'on préserve le patrimoine du vandalisme (comme l'Abbé Grégoire) ou des atteintes du temps (comme Vitet et Mérimée) ? Ensuite, et surtout, au nom de quelles valeurs orienter une action de restauration (dans un sens comme Viollet-le-Duc ou Gilbert Scott ou dans un autre comme Scarpa ou Froidevaux), la mettre en théorie (comme Viollet-le-Duc encore, ou comme Boito puis Brandi) ou préférer ne pas restaurer (comme Ruskin) ? Alors que l'entretien a toujours fait consensus, la restauration a toujours été controversée, obligeant les protagonistes du débat à argumenter leur position sur la base des valeurs du bien considéré. Les théories des valeurs du patrimoine ont donc toujours été inséparables des théories de la restauration.

La première définition précise et la première classification des valeurs modernes attachées au patrimoine ont été données en 1903 par Alois Riegl dans *Le Culte moderne des monuments*, cité plus haut. Et puisque les théories de la restauration sont aussi celles des valeurs du patrimoine, leur contribution doit aussi être citée ici. Parmi ces dernières, une étape essentielle est, en 1963, la *Théorie de la restauration*

(*Teoria del restauro*)¹⁹ de Cesare Brandi, fondateur de l'Institut central de restauration de Rome.

Remémoration et contemporanéité

Riegl distingue d'abord la valeur historique et la valeur artistique, les plus évidentes à l'époque, et encore aujourd'hui pour le patrimoine culturel.

« Nous appelons historique tout ce qui a été, et n'est plus aujourd'hui. À l'heure actuelle, nous ajoutons encore à ce terme l'idée que ce qui a été ne pourra plus jamais se reproduire, et que tout ce qui a été constitue un maillon irremplaçable et indéplaçable » (p. 37).

« (...) Il existe manifestement une valeur purement artistique, indépendante de la place qu'occupe l'œuvre dans le développement de l'histoire » (p. 39).²⁰

Puis il montre que ces deux valeurs peuvent être englobées dans des notions plus larges : la valeur historique dans celle de remémoration et la valeur artistique dans celle de contemporanéité²¹. Les valeurs de remémoration sont liées au fait que l'objet parle du passé, les valeurs de contemporanéité, elles, ne dépendent pas du fait qu'il soit ancien ou récent, hérité ou produit.

¹⁹ Cesare Brandi, *Teoria del restauro*, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome, 1963, rééd. Einaudi, Turin, 1977. Traduit en français par Colette Déroche, *Théorie de la restauration*, Éditions du patrimoine, Paris, 2000.

²⁰ « Historisch nennen wir alles, was einmal gewesen ist und heute nicht mehr ist; nach modernsten begriffen verbinden wir damit noch die weitere Anschauung, daß das einmal Gewesene nie wieder sein kann und jedes einmal Gewesene das unersetzliche und unverrückbare Glied einer Entwicklungskette bildet. » (*Der moderne Denkmalkultus*, p. 2). « Es ist offenbar (...) doch auch ein reiner Kunstwert vorhanden der von der Stellung des Kunstwerkes in der historischen Entwicklungskette unabhängig bleibt. » (p. 3).

²¹ Les deux traductions de Riegl (cf. note 9, p. 12) diffèrent sur certains termes, notamment les types de valeur : *de remémoration, de remémoration intentionnelle, de contemporanéité, d'usage* chez Wiczeorek ; *de mémoire, de commémoration, d'actualité, utilitaire* chez Boulet. Ce dernier, dans l'annexe à sa traduction (pp. 118-121), publiée après, critique sévèrement la première : « (...) Pour Riegl l'histoire ne remet pas en mémoire, mais élabore une mémoire en désignant des monuments. La valeur historique et la valeur d'ancienneté des monuments sont au mieux des mémorations, seule la commémoration remémore. » (p. 118). L'argument est peu convaincant, car la *remémoration* a rarement le sens étroit que lui donne Boulet, et presque toujours le sens large d'un appel à la mémoire, qu'il soit premier ou répété (le préfixe « re » étant redondant, insistant sur le fait que la mémoire est un rappel) ; surtout, la *remémoration* est plus neutre que ne l'est aujourd'hui la *mémoire*, dont la connotation émotionnelle est devenue prépondérante dans son usage courant ; d'autre part, la *remémoration intentionnelle* ne se confond pas avec la *commémoration*, puisque cette dernière valeur peut être acquise. *L'actualité* est certes un terme plus élégant que la *contemporanéité*, mais j'ai besoin des deux termes pour deux types de valeur, faisant toutes deux référence au présent, mais dont l'une s'oppose au passé et l'autre au futur : ce qui est *contemporain* s'oppose à ce qui est révolu (c'est donc la distinction de Riegl), ce qui est *actuel*, c'est-à-dire réel, s'oppose à ce qui est potentiel, c'est à dire qui peut se réaliser dans le futur, mais aussi ne pas se réaliser (c'est une distinction qui croise toutes celles de Riegl, cf. infra, p. 24). Enfin, *d'usage* et *utilitaire* sont quasiment synonymes, et par souci d'homogénéité, j'adopte pour tous les termes et les citations la traduction de Wiczeorek.

Riegl distingue trois **valeurs de remémoration** (*Erinnerungswerte*), apparues successivement au cours de l'histoire, chacune étant une extension de la précédente. Il les décrit en allant de la plus récente à la plus ancienne (valeur d'ancienneté, valeur historique, valeur de remémoration intentionnelle) pour expliquer la genèse de chacune :

— **Valeur d'ancienneté** (*Alterswert*). La mise en évidence de la valeur d'ancienneté est l'une des contributions le plus originales de Riegl. Tous les biens peuvent prendre une valeur d'ancienneté avec le temps. La plupart prennent des altérations qui témoignent du passage du temps (cf. infra, *L'action du temps sur le patrimoine*) ; même ceux qui sont inaltérables, comme les objets en or, en pierres précieuses ou en verre, peuvent montrer par leur style suranné qu'ils remontent à un passé lointain.

« Au regard de la valeur d'ancienneté, la loi esthétique fondamentale de notre époque peut être formulée de la façon suivante : nous exigeons de la main de l'homme qu'elle produise des œuvres achevées et closes, symboles de la loi de la création. Nous attendons au contraire de l'action de la nature au cours du temps la dissolution de ces œuvres, symbole de la loi également nécessaire de la dégradation. » (p. 66) ²²

— **Valeur historique** (*historische Wert*). Dans cette acception plus précise, il ne s'agit pas seulement de parler du passé, mais d'une époque précise.

« La valeur historique d'un monument réside dans le fait qu'il représente pour nous un stade particulier, en quelque sorte unique, dans le développement de la création humaine. » (p. 73) ²³

— **Valeur de remémoration intentionnelle** (*gewollte Erinnerungswert*).

« La fonction de la valeur de remémoration intentionnelle tient au fait même de l'édification du monument : elle empêche quasi définitivement qu'un monument ne sombre dans le passé, et le garde toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures. » (p. 85) ²⁴

À l'inverse de la plupart des valeurs de remémoration, les **valeurs de contemporanéité** (*Gegenwartswerte*) n'ont pas attendu l'époque moderne pour se

²² « Das auf dem Alterswerts beruhenden ästhetische Grundgesetz unserer Zeit läßt sich sonach folgendermaßen formulieren: von den Menschenhand verlangen wir die Herstellung geschlossener Werke als Sinnbilder des notwendigen und gesetzlichen Werdens, von der in der Zeit wirkenden Natur hingegen die Auflösung des geschlossenen als Sinnbild des ebenso notwendigen und gesätzlichen Vergehens » (*op. cit.*, p. 24).

²³ « Der historische Wert eines Denkmals ruht darin, daß es uns eine ganz bestimmte, gleichsam individuelle Stufe der Entwicklung irgend eines Schaffensgebietes der Menschheit repräsentiert. » (*op. cit.*, p. 29)

²⁴ « Der gewollte Erinnerungswert hat überhaupt den von Anbeginn, das heißt von der Errichtung des Denkmals gesetzten Zweck, einen Moment gewissermaßen niemals zur Vergangenheit werden zu lassen, im Bewußtsein der Nachlebenden stets gegenwärtig und lebendig zu erhalten. » (*op. cit.*, p. 38)

développer ; elles ont toujours été la raison d'être de presque toutes les réalisations humaines. La valeur de contemporanéité ne peut que s'opposer à la valeur d'ancienneté, voire aux autres valeurs de remémoration :

« La valeur de contemporanéité réside dans cette propriété qui, de toute évidence, n'attribue de rôle ni à l'ancienneté du monument, ni à la valeur de remémoration qui en découle. » (p. 87) ²⁵

Les valeurs de contemporanéité sont de deux sortes :

— **Valeur d'usage** (*Gebrauchswert*).

— **Valeur d'art** (*Kunstwert*).

« La valeur de contemporanéité résulte donc de la satisfaction des sens ou de l'esprit. Dans le premier cas, nous parlerons d'une valeur d'usage pratique, ou simplement de valeur d'usage ; dans le second, de valeur d'art. » (p. 88) ²⁶

On peut objecter que l'art s'adresse aussi aux sens, ou au moins par l'intermédiaire des sens à l'esprit. Mais la distinction demeure pertinente entre une valeur plus matérielle et une valeur plus spirituelle.

La valeur d'art se subdivise elle-même en valeur de nouveauté (*Neuheitswert*) et valeur d'art relative (*relative Kunstwert*) :

« (...) Toute œuvre nouvelle possède déjà, en tant que telle, une valeur artistique que l'on peut appeler élémentaire, ou simplement valeur de nouveauté. » (p. 94) ²⁷

Cette valeur de nouveauté s'oppose le plus souvent à la valeur d'ancienneté, dans la mesure où les marques du temps altèrent l'intégrité de l'œuvre (cf. *infra*, *Intégrité et unité*, p. 58).

« La seconde exigence, qui résulte non pas de la continuité, mais de la rupture opérée par le vouloir artistique moderne au regard des expressions antérieures, concerne la spécificité du monument (...) On l'appellera "valeur d'art relative", car cette exigence n'a aucun contenu objectif ni durable. » (p. 94) ²⁸.

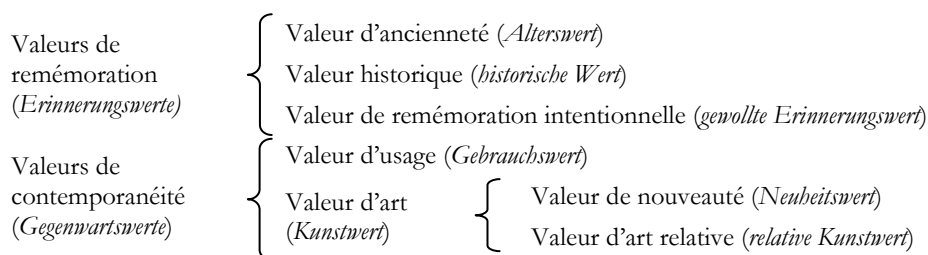
²⁵ « (...) in jener Fähigkeit, bei welcher offenbar die Entstehung in der Vergangenheit und der darauf basierte Erinnerungswert gar nicht in Frage kommt, beruht der Gegenwartswert eines Denkmals. » (*op. cit.*, p. 40)

²⁶ « Der Gegenwartswert kann, wie gesagt, aus der Befriedigung sinnlicher oder geistiger Bedürfnisse entspringen: in ersterem Falle sprechen wir von praktischem Gebrauchswert oder schlangweg Gebrauchswerte, in letzterem vom Kunstwerte. » (*op. cit.*, pp. 40-41)

²⁷ « (...) jedes neue Werk besitzt um dieser Neuheit allein willen bereits einen Kunstwert, den Mann den elementaren Kunstwert oder kurzweg Neuheitswert nennen darf. » (*op. cit.*, p. 45)

²⁸ « Die zweite Anforderung in welcher sich nicht das Verbindende, sondern das Trennende des modernen Kunstwollen gegenüber den frühere Achten des Kunstwollen offenbart, betrifft die spezifische Beschaffenheit des Denkmals (...); Mann wird dafür am besten die Bezeichnung „relativer Kunstwert“ gebrauchen dürfen, weil diese Anforderung ihrem Inhalte nach nichts Objektives, bleibendgültiges darstellt (...). » (*op. cit.*, pp. 45-46)

Les valeurs du patrimoine selon Riegl (ou des *monuments*, pour s'en tenir à ses termes en élargissant leur sens) peuvent être résumées dans le schéma suivant.



Brandi opère une distinction similaire à celle de Riegl entre valeur historique et valeur artistique, en parlant d'instance historique (*istanza della storicità*) et d'instance esthétique (*istanza estetica*). Mais la notion d'instance de Brandi, employée dans le sens que lui donne la phénoménologie, ne se réduit pas à celle de valeur : c'est la manifestation d'une réalité indépendante de celui reçoit l'œuvre, alors que la valeur reste attribuée et donc soumise au libre choix de celui qui l'attribue ; la valeur ne crée des devoirs qu'à l'égard des bénéficiaires actuels, futurs ou éventuels du patrimoine (qui reste donc un *bien*, comme l'appelle la Convention de l'Unesco), alors que Brandi parle de l'instance (surtout esthétique) d'une manière qui relève aussi d'un autre sens du mot, celui de « sollicitation pressante » (*Le Robert*), comme d'une sorte d'obligation morale à l'égard de l'œuvre elle-même et de son créateur.

Les contributions de Riegl et de Brandi comptent parmi les plus complètes et les plus poussées pour la définition et le classement des valeurs du patrimoine. D'autres auteurs proposent des classements moins complets, qui peuvent être mis en correspondance avec ceux-ci. On peut ainsi rapprocher la distinction entre valeurs de remémoration et de contemporanéité des trois étapes du statut d'un bien que définit Krzysztof Pomian²⁹ à propos des objets de musée : la chose utile (valeur de contemporanéité), le déchet (perte de valeur), le sémiophore (valeur de remémoration). Mais là où Pomian voit des valeurs successives, Riegl montre qu'elles peuvent coexister.

²⁹ K. Pomian, « Musée et patrimoine », in Jeudy (Henri-Pierre, dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme (Paris), 1990, pp. 177-198.

Valeurs chaudes et valeurs froides

Avec la multiplication des formes de patrimoine, de nouvelles valeurs ont été prises en compte depuis Riegl, et même depuis Brandi.

D'abord, les disciplines scientifiques se sont emparées du patrimoine, jusque-là réservé au domaine artistique. Ce qui est transmis, ce qui vient du passé, ne parle pas seulement aux sentiments, c'est aussi – et, pour beaucoup aujourd'hui, d'abord – un document qui nous livre des informations. L'idée d'une information objective était absente de l'intention monumentale à l'origine :

« La nature affective de la destination est essentielle : il ne s'agit pas de faire constater, de livrer une information neutre, mais d'ébranler, par émotion, une mémoire vivante »³⁰.

Riegl écrit le *Denkmalkultus* à la fin d'un siècle qui a vu la science devenir un domaine totalement autonome³¹. Ce n'est donc pas par confusion entre les domaines artistique et scientifique qu'il ne les sépare pas, mais parce que les sciences ne se préoccupent pas alors de la valeur de leurs sources documentaires, n'ayant pas encore pris conscience de leur rareté (cf. infra, p. 26). C'est notamment vrai des sciences naturelles, dont les ressources, animales, végétales et minérales, paraissaient inépuisables, et de l'archéologie, dont les pratiques de l'époque nous paraissent aujourd'hui apparentées au pillage³².

³⁰ F. Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, 1992, p 14.

³¹ L'Antiquité et le Moyen-Âge ne distinguaient pas le domaine de la science de celui de l'art. On peut considérer que c'est au XVII^e siècle, avec Galilée, Descartes, Pascal, Newton, que la science commence à élaborer une démarche spécifique, basée sur la démonstration, et séparant l'objet du sujet ; et que c'est au XIX^e que les outils conceptuels modernes sont mis en place dans toutes les disciplines scientifiques. Le XX^e siècle va développer la technologie à partir des grandes théories scientifiques, dont la plupart sont déjà mises en places à son tout début : Planck publie la théorie quantique en 1898-1900, Einstein la relativité en 1905. Il en va de même pour les sciences humaines : pour F. Choay, « on peut considérer avec Arnaldo Momigliano que l'histoire, après avoir acquis son autonomie disciplinaire à la Renaissance, acquiert son statut épistémologique seulement dans le dernier quart du XVIII^e siècle, avec les travaux de Gibbon. » (*Le Patrimoine en questions*, p. XVII)

³² Le pillage des sites archéologiques n'a pas disparu, mais il ne prétend plus aujourd'hui avoir d'autres fondements que mercantiles, alors que le démembrement d'édifices pour alimenter les musées était pratique courante au XIX^e, souvent justifiée par leur protection mais déjà controversée, de plus en plus critiquée au XX^e et de moins en moins pratiquée aujourd'hui : citons la constitution du Musée des Monuments français sous la Convention aux dépens d'édifices souvent encore debout (dénoncée par Quatremère de Quincy), le transfert des frises du Parthénon par Lord Elgin en 1801 (celui-ci justifié par le même Quatremère), et encore au début du XX^e, le Cloisters Museum de New York. Les fouilles du XIX^e siècle, remuant et mélangeant les couches successives à la recherche d'objets, perdant au passage de nombreuses informations sur leur contexte, paraissent loin des infinies précautions de l'archéologie moderne et de son souci de conservation in situ. On peut les comparer aux collections d'insectes ou d'animaux naturalisés de la même époque, raréfiant leur objet et l'observant en dehors de son contexte.

On est donc conduit à distinguer deux types de remémoration, que l'on pourrait appeler la *documentation* et la *commémoration*. La valeur documentaire est « froide », scientifique, objective, elle tient le passé à distance. On peut aussi l'appeler valeur scientifique. La valeur commémorative est « chaude », émotionnelle, elle implique le sujet, elle fait revivre le passé. Alors que la *re*-mémoration est d'une manière générale un rappel du passé, la *com*-mémoration est une participation à celui-ci ³³. C'est ce que font les cérémonies commémoratives (s'il y a cérémonie, c'est qu'on n'est pas dans le registre documentaire, mais dans l'émotionnel).

Il ne faut certes pas surestimer le caractère froid de la valeur documentaire. Il n'y a pas de valeur, même documentaire, sans relation affective avec le bien qui la porte. Ce qui vaut cher est chéri. Les scientifiques sont le plus souvent passionnés par l'objet de leur étude, la passion pouvant être l'origine de l'étude, sa conséquence ou les deux à la fois ; ce n'est pas par hasard que l'imagerie populaire fait ressembler les savants aux artistes. On constate notamment que la valeur écologique, à l'origine d'ordre documentaire, est celle qui déchaîne aujourd'hui le plus de passions : les écologues ont été parmi les premiers ³⁴ et sont encore les plus fervents écologistes. Cela étant, la distinction demeure entre les valeurs documentaires et les valeurs commémoratives : la relation affective au bien patrimonial est toujours à l'origine de la valeur commémorative et elle est volontairement maintenue, alors que la démarche scientifique essaie de prendre du recul, de faire taire un moment la relation affective pour examiner la valeur documentaire.

On peut étendre la distinction entre valeurs « chaudes », émotionnelles, et valeurs « froides », rationnelles, à la deuxième grande catégorie, celle des valeurs de contemporanéité. Et là, on retrouve la distinction opérée par Riegl lui-même, entre valeur d'art et valeur d'usage.

La valeur d'usage d'un bien n'est pas non plus une valeur toujours froide. Si l'on reconnaît à cet usage une valeur patrimoniale (qui en fait un patrimoine

³³ Les deux termes ne s'opposent pas, l'un est inclus dans l'autre : pour qu'il y ait commémoration, il faut d'abord qu'il y ait remémoration.

³⁴ Parmi les premiers et non les tout premiers, car ce ne sont pas des naturalistes mais des artistes, les peintres de Barbizon, qui furent à l'origine des premiers espaces naturels protégés, les « réserves artistiques » de la forêt de Fontainebleau en 1853.

immatériel, cf. infra p. 35), si celle-ci est de commémoration ou d'art, c'est-à-dire une valeur chaude, et si l'usage est difficilement détachable du bien (cf. infra, chapitre 2, p. 51), ce dernier est affecté par la valeur de commémoration ou d'art. Par exemple, Riegl indique que l'usage d'un monument peut participer à sa valeur d'ancienneté³⁵.

Valeur différée et valeur immédiate

La prise en compte du patrimoine naturel et de sa valeur écologique amène par ailleurs à remettre en cause, non la distinction entre valeurs de remémoration et valeur de contemporanéité, mais leur appellation. En effet, la valeur écologique ne parle pas du passé : on peut la classer dans les valeurs documentaires, mais pas dans celles de remémoration.

La distinction qui demeure entre ce qui a été jusqu'ici appelé valeurs de remémoration et valeur de contemporanéité est que ces dernières peuvent s'appliquer de manière immédiate à un bien, ce qui n'est pas le cas des premières : entre l'objet et sa valeur documentaire ou commémorative, il y a un décalage, dans le temps ou dans l'intentionnalité : décalage dans le temps pour toutes ces valeurs sauf la valeur écologique, décalage dans l'intentionnalité pour toutes sauf celle de commémoration intentionnelle.

On peut donc proposer un nouvel intitulé pour chacune de ces deux familles de valeurs : valeurs différées au lieu de valeurs de remémoration, valeurs immédiates au lieu de valeur de contemporanéité (ou encore : valeurs indirectes et valeurs directes).

La distinction entre valeurs différées et immédiates ne représente pas une frontière totalement étanche. En particulier, la valeur d'ancienneté (valeur

³⁵ « (...) Ein wesentlicher Teil jenes lebendiges Spieles der Naturkräfte, dessen Wahrnehmung den Alterswert bedingt, würde mit dem Hindengfall der Benutzung des Denkmals durch Menschen unersetzliche Weise verloren gehen. Wer möchte z. B. in Anblicke des St. Petersdomes zu Rom auf die lebendige Staffage moderner Besucher und Kultverrichtungen verzichten » (A. Riegl, *op. cit.*, p. 43)
« (...) Une part essentielle de ce jeu animé des forces de la nature, dont la perception détermine la valeur d'ancienneté, serait irrémédiablement perdue, si les hommes cessaient d'utiliser le monument. Ainsi, dans le spectacle offert par Saint-Pierre de Rome, qui accepterait de renoncer au décor vivant des visiteurs et des offices religieux ? » (p. 91). Notons que même les visiteurs sont ici considérés comme faisant partie de la vie du monument, ce qui devrait rassurer les gestionnaires de sites patrimoniaux confrontés à la pression touristique ; mais la valeur qu'ils donnent n'est que celle d'ancienneté, celle-là même qui admet la dégradation et la disparition finale du bien.

différée) peut être un révélateur de valeurs d'usage ou d'art (valeurs immédiates) : le temps permet en effet de faire le tri, en laissant davantage subsister les œuvres les mieux conçues, les plus solides, celles où les attaques du temps conduisent à une patine plutôt qu'à une dégradation, et aussi celles dont la valeur d'usage ou d'art s'impose avec le recul, une fois les effets de mode passés.

Valeur actuelle et valeur potentielle

Une deuxième distinction est opérée depuis peu, cette fois dans la valeur d'usage. Celle dont parle Riegl concerne un usage immédiat, c'est une valeur actuelle. Or le patrimoine est de plus en plus défendu au nom de la valeur d'usage qu'il pourrait avoir dans le futur. Cette valeur d'usage potentielle est par exemple accordée aux forêts équatoriales, réservoirs de diversité génétique dont on pourrait un jour tirer de nouveaux médicaments ou d'autres nouvelles molécules.

La valeur d'usage potentielle n'est pas à proprement parler une valeur immédiate, puisqu'elle concerne le futur et non le présent. Mais une fois réalisée, elle devient une valeur immédiate et non différée. Symétriquement, on pourrait reconnaître parmi les valeurs différées une valeur de remémoration potentielle ; celle-ci sous-tend souvent le discours de ceux qui défendent un patrimoine face à ceux qui ne le reconnaissent pas : « Ce bien n'a pas pour vous de valeur historique pour l'instant, mais il pourrait en avoir à l'avenir. »

Valeur artistique, valeur de chef-d'œuvre, valeur esthétique

Quant à la valeur artistique, la distinction riegléenne entre valeur de nouveauté et valeur d'art relative demeure pertinente, mais la prise en compte de nouveaux types de patrimoine amène aussi à élargir chacun de ses termes.

Ce qui fait rechercher l'intégrité d'une œuvre d'art et préférer sa nouveauté à son ancienneté (cf. *infra*, *Intégrité et unité*, p. 58), c'est son caractère achevé, la cohérence de sa conception, le savoir-faire, l'inventivité, le travail dont elle témoigne – qualités qui peuvent être reconnues par chacun, qu'il soit touché ou non par l'œuvre, et qui peuvent s'appliquer aussi à des ouvrages hors du domaine des beaux-arts. C'est une telle valeur qui s'attache au patrimoine industriel et aux travaux de génie civil (terrasses cultivées, canaux, voies ferrées...), dans lesquels on admire l'ingéniosité et la somme de travail.

Cette extension de la valeur de nouveauté peut être qualifiée de *valeur de chef-d'œuvre*, terme qui implique la reconnaissance d'un savoir-faire ou l'admiration devant une performance plus que l'émotion personnelle.

Ce qui émeut dans certaines œuvres d'art et non dans d'autres est quelque chose de plus profond et de plus complexe que la valeur de chef-d'œuvre, et qui est peut-être la *valeur esthétique* proprement dite. Sans entrer dans les fondements philosophiques du jugement esthétique, on peut employer ce terme pour ce type de valeur, qui est le plus proche de ce que Brandi appelle *l'instance esthétique*. Valeur certes relative, comme dit Riegl, puisque chacun, selon son époque, son milieu et son idiosyncrasie, est ému par certaines œuvres d'art et point par d'autres ; et pourtant, instance, comme dit Brandi, qui commande le jugement de la façon la plus forte et la plus absolue.

Récapitulation des valeurs patrimoniales

Nous avons donc distingué deux grandes catégories de valeurs différées : la valeur documentaire et la valeur de commémoration.

La valeur documentaire peut se subdiviser à son tour selon les types de sciences que le patrimoine documente : valeur écologique pour les sciences de la nature, valeur archéologique pour celles de l'homme. Les deux adjectifs sont pris ici dans leur sens le plus large : l'écologie désigne l'étude du milieu naturel, qu'il soit vivant ou minéral, et l'archéologie l'étude de toutes les traces de l'activité humaine, qu'elles soient anciennes ou récentes.

Quant à la valeur de commémoration, on y retrouve les trois valeurs de remémoration décrites par Riegl. Cependant, la dimension documentaire n'est pas chez lui absente de la valeur historique : celle-ci se partage donc aujourd'hui entre la valeur archéologique et celle de commémoration acquise.

Enfin, pour ce qui est des valeurs immédiates, on peut distinguer la valeur d'usage, qui se subdivise en actuelle et potentielle, et la valeur d'art, qui se subdivise en valeur de chef-d'œuvre et valeur esthétique.

Toutes ces valeurs peuvent être résumées dans le schéma suivant.

Valeurs différées (R. : <i>de remémoration</i>)	{	* Valeur documentaire (ou scientifique)	{	Valeur écologique
				Valeur archéologique (R. : <i>historique, pour partie</i>)
		* Valeur de commémoration	{	Valeur d'ancienneté (R. : <i>d'ancienneté</i>)
				Valeur de commémoration acquise (R. : <i>historique, pour partie</i>)
				Valeur de commémoration (R. : <i>de remémoration</i>) intentionnelle
Valeurs im-médiates (R. : <i>de contemporanéité</i>)	{	* Valeur d'usage (R. : <i>d'usage</i>)	{	Valeur d'usage actuelle
				Valeur d'usage potentielle
		* Valeur d'art (R. : <i>d'art</i>)	{	Valeur de chef-d'œuvre (R. : <i>de nouveauté</i>)
				Valeur esthétique (R. : <i>d'art relative</i>)

* Valeur « froide ». * Valeur « chaude »

En italique entre parenthèses : valeur correspondante chez Riegl (R.)

Valeur de qualité et valeur de rareté. L'exemple du paysage

Toutes les valeurs examinées ci-dessus, qu'elles soient différées ou actuelles, sont liées aux qualités propres de l'objet : on peut les appeler *valeurs de qualité*. Or ces valeurs ne suffisent pas à expliquer l'attachement à tel ou tel bien, qui en fait un patrimoine.

On n'est pas conscient de la valeur de l'air tant qu'on le respire en abondance, mais celui qui suffoque donnerait tout l'or du monde pour en avoir un peu. Nous ouvrons nos robinets sans accorder beaucoup de valeur à l'eau qu'ils délivrent sans limite, mais les habitants des pays sahéliens voient les choses autrement. De même, le patrimoine s'apprécie quand il commence à se raréfier. C'est ainsi qu'on peut définir, à côté des valeurs de qualité du patrimoine, une valeur de rareté. Celle-ci apparaît d'ailleurs souvent la première, et c'est elle qui fait prendre conscience des autres valeurs : le patrimoine ne devient tel que lorsqu'il est menacé de disparaître (c'est à dire qu'il se raréfie, se dégrade, se fragilise ou est exposé au danger, sans pouvoir être remplacé). À ce titre, l'appellation « patrimoine en danger » est presque un pléonasme ³⁶.

C'est le vandalisme de la Révolution française qui a conduit l'Abbé Grégoire à publier son rapport, c'est l'abandon de nombreux monuments convertis en

³⁶ Il existe, au sein de la liste du patrimoine mondial, une sous-liste du « patrimoine mondial en péril » (*World Heritage in Danger*). <http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=86>

carrières qui a conduit Mérimée à créer la première Commission des monuments historiques, c'est le sauvetage in extremis des temples d'Abou Simbel qui a conduit l'Unesco à se doter de la Convention du patrimoine mondial, c'est le succès d'émissions télévisées telles que *Chefs d'œuvre en péril* qui a conduit à « l'inflation patrimoniale » actuelle, c'est la profonde transformation du paysage urbain et rural des pays développés qui a conduit à l'engouement contemporain pour le paysage.

Le paysage est l'un des exemples les plus significatifs d'une patrimonialisation à l'occasion d'une raréfaction. De nombreuses analyses de sa perception ont fait observer que le paysage vécu n'est pas vu, que le paysan ignore son paysage, et qu'il faut de la distance pour l'apprécier ³⁷ : abondance pour celui qui y vit, qui ne le remarque pas, rareté pour celui de l'extérieur, qui le patrimonialise.

« On cite souvent le propos de Cézanne, où celui-ci doute que les paysans de la région d'Aix aient jamais véritablement vu la montagne Sainte-Victoire. Certainement, ils la voyaient, mais pas avec le regard du peintre, ni du touriste, ni du géographe, qui en font un paysage. » (A. Berque, « Une certaine conception de l'environnement », in *L'Atlas des paysages ruraux de France*, 1992, p. 117)

« Mon plus proche voisin, Louis Y., est agriculteur en retraite. (...) Je lui demande (...) : "Louis, comment dis-tu : il est beau ce paysage ?" Il me regarde et je comprends que je lui pose un problème difficile. (...) : le mot *paysage* n'existe pas en occitan. (...) C'est que le paysage est un point de vue d'intellectuel, une abstraction, une fiction. » (Henri Cueco, « Approches du concept de paysage », 1982, rééd. in *La Théorie du paysage en France*, 1995, pp. 168-169)

L'approche de cette question est aujourd'hui plus nuancée : l'étranger est peut-être plus à même d'accorder de la valeur à un lieu que l'indigène qui l'a sous les yeux en permanence, mais l'indigène qui ne l'a plus sous les yeux est encore mieux placé que l'étranger ; le paysage de Barbizon ou de Pont-Aven a pu être inventé par l'émerveillement de peintres venus de Paris ³⁸, mais celui de Provence ou de Sologne l'a été au moins autant par la nostalgie d'écrivains qui fixaient leurs

³⁷ Augustin Berque, « Une certaine conception de l'environnement », in *L'Atlas des paysages ruraux de France* (P. Brunet, dir.), J.-P. de Monza (Paris), 1992, pp. 117-118. A. Berque, *Les raisons du paysage*, Hazan (Paris), 1995, pp. 110-116. Raphaël Larrère, « Paysans, marchés, paysages », in *Actes du colloque Paysage et Agriculture* (Paris, 27-28 mars 1996), Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France (Paris), vol. 82, n° 4, 1996, p. 102. Pierre Donadieu, « Le projet de paysage, un outil de négociation », in *Paysage, grand paysage, Les Cahiers de l'LAURIF*, n° 106, 1993, pp. 34-35. P. Donadieu, « Pour une conservation inventive des paysages », in *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (sous la dir. d'A. Berque), Champ Vallon (Seysssel), 1994. Henri Cueco, « Approches du concept de paysage », *Milieux*, n° 7-8, 1982, rééd. in *La Théorie du paysage en France* (Alain Roger, dir.), Champ Vallon (Seysssel), 1995, pp. 168-181. Les citations qui suivent sont extraites de ces articles.

³⁸ Pour Barbizon, on peut citer Rousseau, Millet, Daubigny. Et encore, là aussi il y a des regards endogènes précurseurs, qui ont fait venir les Parisiens (cf. C. Thibault, « Le Rural, source d'inspiration artistique », *Atlas rural et agricole d'Île-de-France*, IAURIF-DRIAF, Paris, 2004, p. 76). Pour Pont-Aven, Gauguin. Pour la Provence, Pagnol. Pour la Sologne, Alain-Fournier.

souvenirs d'enfance ; la distance nécessaire à l'appréciation du paysage est souvent mieux assurée par la *prise de recul*, c'est-à-dire par un mouvement qui part de l'immersion dans celui-ci, que par l'approche à partir d'un point de vue lointain :

« Les populations viticoles de la côte bourguignonne beaunoise considèrent le rebord supérieur du coteau viticole comme le lieu idéal de contemplation de leur pays (...). De ce point de vue, elles prennent du *recul* par rapport à la réalité économique et sociale du vignoble. (Yves Luginbühl, « Le paysage rural... », 1991, rééd. in *La Théorie du paysage en France* (A. Roger, dir.), 1995, p. 322. C'est moi qui souligne)

La prise de recul dans l'espace, qu'évoque ici Luginbühl, par rapport à un pays que l'on peut apprécier dans son étendue mais dont on n'est pas encore séparé, le valorise par bien d'autres ressorts que la raréfaction, qui n'entrent pas dans la présente recherche³⁹. C'est la prise de recul dans le temps, lorsque le sujet est entièrement sevré du pays, qui donne à celui-ci une valeur de raréfaction. C'est le mot de *nostalgie* qui traduit le mieux cette valeur attribuée à un patrimoine, plus que raréfié, perdu. Il fut d'abord appliqué au mal du pays – donc à un lien charnel et non extérieur – et signifie la douleur (*algia*) du désir de retour (*nostos*) de ce qui est perdu.

« (...) La plupart des citadins d'aujourd'hui sont fils ou petits-fils de ruraux. Ceux-ci n'ont-ils fait, en arrivant en ville, que se rallier à un regard inventé par d'autres, ou n'ont-ils pas tout simplement idéalisé leur propre milieu d'origine ? Le regard contemporain chargé d'émotion sur la campagne ne traduirait-il pas surtout la nostalgie de racines perdues, à la fois de chaque individu, qui idéalise le souvenir de ses vacances d'enfant, et de toute une société qui voit s'achever huit mille ans de civilisation agricole ? » (P.-M. Tricaud, « Paysages perçus, paysages rêvés, paysages vécus », *Les Cahiers de l'LAURIF*, n° 117-118, 1997, p. 23.)⁴⁰

Déjà les travaux cités plus haut mentionnaient ce facteur de nostalgie, bien qu'il n'aille pas dans le sens de la thèse selon laquelle les influences culturelles extérieures seraient déterminantes dans l'appréciation du paysage :

« Le paysage est né, dans notre civilisation occidentale, du regard esthétisant, nimbé de nostalgie, que les hommes de Cour ont porté, à la Renaissance, sur les terres de leurs aïeux, celles où ils avaient vécu libres, en guerriers et seigneurs. » (R. Larrère, « Paysans, marchés, paysages », 1996, p. 102⁴¹, in *Actes du colloque Paysage et Agriculture*, 1996, citant Norbert Elias, *Die Höfische Gesellschaft, 1933-1969, La Société de Cour*, 1974)

³⁹ Et qui ont trait à l'origine même de la notion de paysage. Cf. notamment Yves Lacoste, « À quoi sert le paysage ? », *Hérodote* n° 7, 1977, et « Paysage en action », *Hérodote* n° 44, 1987, ainsi qu'Anne Cauquelin, *L'Invention du paysage*, Plon (Paris), 1989, rééd. PUF (Paris), 2000.

⁴⁰ Si je devais réécrire ce texte aujourd'hui, la seule chose que je changerais serait la durée, erronée dans l'article cité : la civilisation agricole a commencé encore plus tôt, avec la « révolution néolithique » plus de 8 000 ans avant J.-C., donc il y a plus de 10 000 ans.

⁴¹ Cf. aussi, p. 105 du même compte-rendu, la réponse de R. Larrère à la question que je lui adressais à propos de la nostalgie suite à cette intervention.

« La conscience de la disparition du paysage accompagne en fait son élaboration même dans la littérature, où la mélancolie de cette perte se révèle très tôt. » (Y. Luginbühl, « La palette des artistes », in *L'Atlas des paysages ruraux de France*, 1992, p. 122)

« Je ne me souvenais pas en fait de l'avoir entendu dire que le pays était beau, à l'exception toutefois d'une situation particulièrement dramatique. Son frère était à l'hôpital, et s'il souffrait après son opération, c'était aussi d'être loin de chez lui. Il disait, et c'est Louis qui le rapportait : "Le Pouget, y a rien de si beau" (...) » (H. Cueco, *op.cit.*, p. 172.)

Devenu rare pour celui qui l'avait auparavant en abondance, ce patrimoine est donc alors valorisé par celui-là aussi.

Certains chercheurs ⁴² vont plus loin encore en montrant que celui qui est immergé dans un paysage n'attend pas d'en être privé pour le patrimonialiser, pour lui attribuer lui-même une valeur et pas seulement la valeur que lui ont apprise des élites extérieures : en somme, que le paysan voit bien le paysage, même s'il ne le voit pas comme l'artiste ; ce qui limite singulièrement la contribution de la raréfaction à la valeur d'un tel patrimoine.

« Quand un individu lit un paysage, le caractérise, les termes qu'il emploie, les symboles qu'il évoque le caractérisent lui-même et le replacent dans l'espace dans lequel il vit, dans la nature à laquelle il est confronté : il en donne cette double lecture, qui appartient, d'une part, à la Culture, que l'on peut considérer comme un ensemble de références universelles véhiculées par toutes sortes de médias, et à une culture locale forgée par les rapports sociaux à l'échelle du territoire de vie, et d'autre part, à sa propre place dans la société et dans l'espace matériel. » (Yves Luginbühl, « Symbolique et matérialité du paysage », in *Revue de l'Économie Méridionale*, n° 183, 1998, p. 237.)

Si la prise de recul dans l'espace, évoquée plus haut, est caractéristique du paysage, la prise de recul dans le temps vaut pour tout type de patrimoine. Ces considérations sur la valeur de raréfaction du patrimoine développées à partir de l'exemple du paysage appellent les conclusions suivantes :

- Ce n'est pas tant la *rareté* en soi qui accroît la valeur patrimoniale, que la *raréfaction*, et plus généralement le risque de disparition (*raréfaction*, *dégradation*, *fragilisation*, *exposition à divers dangers*, sans possibilité de remplacement).
- *Rareté*, *raréfaction* ou *risque* ne suffisent bien sûr jamais à donner une valeur ; ils ne donnent qu'un supplément de valeur à un bien qui possède déjà des valeurs de qualité.

⁴² Citons notamment le Ladyss (Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces du CNRS et des universités de Paris I, VIII et X), fondé par Yves Luginbühl et Hugues Lamarche et dirigé par Jean-Paul Billaud et Françoise Plet, dont les recherches s'appuient sur des enquêtes auprès de larges échantillons d'acteurs.

— La raréfaction ou l'exposition au risque agit plutôt comme un révélateur des valeurs de qualité que comme un ajout d'autres valeurs ; le supplément de valeur qu'elles donnent ne disparaît pas une fois que le bien est à l'abri (cf. l'exemple d'Abou Simbel).

— Si la raréfaction donne plutôt un supplément de valeur, d'autres formes d'exposition au risque de disparition peuvent en enlever, notamment la dégradation, qui avant de faire disparaître l'objet entier, peuvent le laisser sans plus de valeur patrimoniale ⁴³.

— Valeur de qualité et valeur de rareté ou de raréfaction ne sont pas totalement indépendantes : la raréfaction d'un bien témoigne du passage du temps et lui donne donc une valeur d'ancienneté au sens où l'entend Riegl ⁴⁴ ; d'autre part, dès leur production, les monuments sont rares parce qu'on ne commémore que quelques événements, les chefs-d'œuvre sont rares parce qu'on ne considère comme tels que les quelques œuvres les plus réussies ; le double sens du mot *exceptionnel* – d'une qualité supérieure et qui fait exception – exprime ce lien entre valeur intrinsèque et valeur de rareté.

Valeur patrimoniale et valeur économique

Valeur de qualité et valeur de rareté font songer aux deux sources de la valeur en économie : selon la loi de l'offre et de la demande, la valeur est liée à l'utilité et à la rareté. L'utilité accroît la demande, la rareté diminue l'offre, les deux mouvements font monter le prix, mesure de la valeur.

De même, la valeur patrimoniale croît avec la valeur de qualité (extension de la notion économique d'utilité) et avec la rareté. Elle peut même se traduire par une valeur économique : les sommes vertigineuses atteintes par certaines œuvres d'art dans les ventes aux enchères sont communément perçues comme la juste

⁴³ C'est pourquoi les États parties à la Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco s'opposent le plus souvent à l'inscription d'un de leurs biens sur la liste du Patrimoine mondial en péril, malgré les aides corrélatives, car ils ressentent cette sous-liste comme l'antichambre de l'exclusion.

⁴⁴ « Certes, l'étendue de la valeur d'ancienneté diminue à mesure que la destruction progresse, et qu'elle repose sur un nombre plus réduit d'éléments ; en revanche, la force de cette valeur augmente dans la mesure où les éléments restants produisent une impression plus profonde sur le spectateur. » (*op. cit.*, p. 69).

reconnaissance d'une grande valeur patrimoniale (en l'occurrence une valeur esthétique, pour reprendre la classification de la page précédente).

Mais la valeur patrimoniale et la valeur économique présentent deux différences notables :

- La valeur économique n'existe que s'il y a un marché, c'est-à-dire un échange et la présence de nombreux acteurs prêts à échanger, alors que la grande majorité des biens patrimoniaux se situe en dehors de l'échange ⁴⁵ ;
- La valeur économique est mesurable (en unités monétaires), ce qui rend additionnables les différentes valeurs économiques d'un même bien et comparables entre eux tous biens dotés de valeur économique ; la valeur patrimoniale n'est pas quantifiable, et l'on ne peut pas additionner les différentes valeurs patrimoniales d'un même bien (p. ex. valeur d'ancienneté, d'usage et esthétique), ni comparer entre eux des biens dont la valeur patrimoniale est de nature différente.

Classement selon la valeur

La valeur n'est pas une caractéristique des choses aussi neutre que peut l'être leur époque, leur emplacement ou leurs particularités physiques. Même quand elle n'est pas absolue mais seulement relative, même quand elle n'est pas mesurable mais seulement comparable, la valeur introduit inévitablement un classement : entre deux biens dont la valeur est de même nature, l'un est généralement considéré de plus grande valeur et l'autre de valeur moindre, ou bien on déclare que leurs valeurs sont équivalentes, ou encore on refuse ce classement, ou on en

⁴⁵ On entend ici par valeur économique la valeur d'échange, celle qui est mesurée par le prix, mais qui est censée être au-delà : la valeur économique ainsi définie ne l'est donc que si le prix est à peu près constant entre de nombreuses transactions ; elle ne peut donc l'être que pour un type d'objet, non pour un objet unique, comme un tableau, dont les transactions sont forcément rares. Il faut aussi remarquer, dans le cas des ventes aux enchères, que des facteurs de circonstance, très éloignés de la valeur intrinsèque, entrent pour une part prépondérante dans la formation du prix : non seulement la rareté, mais aussi la place dans une collection, un effet de mode, voire un « désir mimétique », tel que le définit René Girard, exacerbé par la procédure même de la vente aux enchères. Ces facteurs peuvent d'ailleurs s'appliquer non seulement aux œuvres d'art ou aux témoins de l'histoire, mais aussi à des objets qui ne possèdent aucune des valeurs détaillées ici : un timbre-poste peut se vendre un million d'euros et déclencher l'hystérie ou la pâmoison des collectionneurs. Même entre les œuvres d'art, qu'un Van Gogh se vende dix fois le prix d'un Rembrandt signifie-t-il que sa valeur patrimoniale est dix fois supérieure ? L'intérêt de la valeur économique comme mesure de la valeur patrimoniale se limite en fait à ce caractère vertigineux des prix, qui donne une idée approchée d'une valeur inestimable, infinie, au-delà de toute valeur économique.

débat longuement. Mais dans tous les cas, il y a comparaison au départ, et la question du classement est posée. Et dans la mesure où la valeur n'est jamais totalement froide, ce classement est une hiérarchie, c'est-à-dire qu'il crée des obligations plus grandes vis-à-vis du bien de plus grande valeur – notamment une plus grande obligation à le transmettre aux générations suivantes ⁴⁶.

La hiérarchie des valeurs des biens patrimoniaux, quand elle n'est pas traduite par un prix, se fait en général par des qualificatifs qui forment des séries croissantes. L'une des séries de qualificatifs les plus employées – patrimoine ordinaire, remarquable, exceptionnel – n'est pas dénuée d'ambiguïté, car elle est le plus souvent employée pour définir une valeur de qualité, alors qu'elle se réfère dans son sens premier à la valeur de rareté : le double sens du mot *exceptionnel* a été observé ci-dessus, mais il en va de même pour les autres termes : l'*ordinaire*, c'est ce qui est dans l'*ordre* des choses, ce qui suit la règle commune, avant d'être ce qui a peu de valeur ; le *remarquable*, c'est ce qui se qui sort suffisamment de cet ordre pour être *remarqué*, sans être aussi rare que l'exceptionnel.

Une autre série de qualificatifs considère l'étendue de l'aire géographique dont les habitants sont intéressés par chaque bien : c'est ainsi que l'on distingue un patrimoine local, régional, national, continental (p. ex. européen) ou mondial (on dit aussi universel).

Au plus haut de cette hiérarchie ⁴⁷ est communément reconnu le *Patrimoine mondial*, tel qu'il a été défini par la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adoptée par l'Unesco en 1972 et gérée par cette organisation. Le qualificatif « mondial » et l'appellation populaire « patrimoine de l'humanité » montrent l'intention de le situer au plus haut de l'échelle définie ci-avant par des aires géographiques croissantes ⁴⁸. La Convention ne donne pas de définition

⁴⁶ Je préfère parler d'obligation du gestionnaire d'un bien que de droit de ce dernier à être préservé et transmis. Je ne considère pas le patrimoine comme un sujet de droit, et si la question est posée par certains, notamment à propos de la nature, elle n'entre pas dans le champ de la présente recherche. Il suffit ici de considérer que les sujets de droit sont les autres personnes susceptibles d'être intéressées par le bien patrimonial et que l'obligation qui s'exerce vis-à-vis du bien n'est que la conséquence de celle qui s'exerce vis-à-vis d'eux. Ces autres personnes peuvent être des contemporains, les générations futures, voire celles du passé (l'artiste auteur d'une œuvre, les héros, les victimes ou les ancêtres envers qui la société contemporaine se reconnaît une dette morale ou un « devoir de mémoire »).

⁴⁷ Du moins pour le patrimoine matériel immobilier, cf. infra.

⁴⁸ Un bien peut-il avoir une valeur de patrimoine pour toute l'humanité, ou s'agit-il d'une conception européenne imposée au reste du monde par un impérialisme culturel ? Cette question a fait l'objet

générale du patrimoine mondial, mais elle en décrit six catégories (trois culturelles, trois naturelles) en employant pour chacune un couple inséparables d'adjectifs : « universel » – synonyme dans ce contexte de « mondial » – et « exceptionnel » ; on retrouve donc dans cette définition les deux échelles de valeur mentionnées plus haut, celle de l'aire géographique et celle qui mêle valeur de qualité et valeur de rareté.

« Article 1^{er}

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme “patrimoine culturel” :

- Les monuments : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- Les sites : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Article 2

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme “patrimoine naturel” :

- Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ;
- Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;
- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. »

Les critères qui confèrent une valeur *universelle exceptionnelle* à un bien culturel sont définis dans un document annexe à la Convention, les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, au § 77 :

« Un monument, un ensemble ou un site (...) proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention lorsque le Comité considère que ce bien répond à l'un au moins des critères ci-après et au critère d'authenticité. En conséquence, tout bien devrait :

d'analyses poussées (cf. notamment Françoise Choay, « Structures identitaires et universalité », *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, 1^{er} trim. 2001), mais elle n'entre pas plus dans le champ de la présente recherche que celle de la nature comme sujet de droit. Signalons seulement qu'elle se pose à peu près

- i. soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; ou
- ii. soit témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; ou
- iii. soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; ou
- iv. soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine ; ou
- v. soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ;
- vi. soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (...). »

Les *Orientations* définissent plus loin les critères qui confèrent une valeur *universelle exceptionnelle* à un bien naturel (suite du § 77 ⁴⁹) :

« Un bien du patrimoine naturel (...) proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle aux fins de la Convention lorsque le Comité considère que ce bien répond au moins à l'un des critères ci-après et aux conditions d'intégrité (...). En conséquence, les biens proposés devront :

- vii. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ; ou
- viii. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ; ou
- ix. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ; ou
- x. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation. »

La hiérarchie de valeur des biens patrimoniaux qui va du local à l'universel ne pose pas moins de questions que celle qui va de l'ordinaire à l'exceptionnel. En particulier, doit-on considérer les habitants de l'aire géographique correspondante (la localité, la nation, le monde...) comme les gestionnaires du bien, ou comme les ayant-droit sur lui (ceux au profit de qui s'exerce la dépossession du *jus abutendi*

dans les mêmes termes pour les droits de l'homme, l'ingérence humanitaire et toutes les idées d'origine européenne à vocation universelle.

⁴⁹ Dans les versions des *Orientations* antérieures à 2005, les critères pour les biens culturels étaient au § 24 et ceux pour les biens naturels au § 44.

qui caractérise la notion de patrimoine, cf. p. 11), ou encore comme les deux ? Si c'est comme des ayant-droit, cette hiérarchie donne-t-elle des droits seulement à ceux qui sont concernés géographiquement, mais sans distinction entre eux, ou bien sur chaque bien à tous les hommes mais par ordre de proximité ? Par exemple, ai-je le même droit qu'un Chinois à exiger la préservation d'un site chinois inscrit au Patrimoine mondial et aucun droit sur un site qui n'y figure pas ? ou bien ai-je aussi un droit sur le reste du patrimoine chinois, mais cependant subordonné à celui des Chinois (sinon tout le patrimoine chinois serait du patrimoine mondial) ? Et de quelle nature est ce droit, s'il n'est pas juridique (puisque un tribunal chinois ne recevrait pas ma demande) ? S'agit-il d'ailleurs d'une échelle de droit, moral sinon juridique, ou de sentiment (je suis d'autant plus affecté que le bien est de grande valeur selon cette échelle) ?

1.3 Les catégories de patrimoine

Patrimoine tangible et intangible, matériel et immatériel, immobilier et mobilier

D'autres distinctions que les types de valeurs peuvent être opérées dans le patrimoine. En particulier, on distingue souvent patrimoine tangible et intangible, matériel et immatériel, immobilier et mobilier. Les deux premières sont équivalentes : on peut identifier le patrimoine matériel au tangible et l'immatériel à l'intangible⁵⁰. Mais la distinction entre immobilier et mobilier est sur un autre plan : on a donc deux distinctions qui peuvent se croiser et l'on trouve des types de patrimoine pour chacune de leurs quatre combinaisons.

Le patrimoine *immobilier* est attaché à un lieu et ne peut en être séparé sans disparaître, tandis que le patrimoine *mobilier* est délocalisable, même s'il peut au départ être enraciné dans un lieu. La distinction entre patrimoine *matériel* et *immatériel* – ou *tangible* et *intangible* – est plus subtile. Certes, l'adjectif tangible évoque le toucher, que l'on peut étendre à la vue et à la présence. Mais le patrimoine intangible ne se réduit pas à celui qui s'entend. Il peut parfois être perçu indifféremment par la vue ou l'ouïe (p. ex. textes, littéraires ou documentaires), il peut parfois être perçu par la vue, tout en étant au-delà (c'est

⁵⁰ L'anglais utilise les termes *tangible* et *intangible*, le français préfère *matériel* et *immatériel*.

notamment le cas du patrimoine immatériel immobilier, que nous examinons plus loin, p. 38).

L'Unesco a tenté de définir le patrimoine immatériel, notamment dans deux textes successifs :

Le « patrimoine oral et immatériel » a été défini par un groupe d'experts réuni à Turin en mars 2001 par l'Unesco, comme « les processus acquis par les peuples ainsi que les savoirs, les compétences et la créativité dont ils sont les héritiers et qu'ils développent, les produits qu'ils créent et les ressources, espaces et autres dimensions du cadre social et naturel nécessaires à leur durabilité ; ces processus inspirent aux communautés vivantes un sentiment de continuité par rapport aux générations qui les ont précédées et revêtent une importance cruciale pour l'identité culturelle ainsi que pour la sauvegarde de la diversité culturelle et de la créativité de l'humanité. » (*Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*, Unesco, 18 mai 2001 ⁵¹)

« On entend par “patrimoine culturel immatériel” les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. » (*Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Unesco, 17 octobre 2003)

Une définition du patrimoine immatériel plus exacte que celle qui le réduit à ce qui s'entend, et plus compréhensive que celles de l'Unesco, serait la suivante : alors que le patrimoine matériel est celui que l'on peut apprécier sans médiation, le patrimoine immatériel est apprécié indirectement, par l'intermédiaire d'un support matériel (instrument de musique, voix, écrit, enregistrement, lieu...) indispensable, mais qui n'est qu'un support.

⁵¹ Définition donnée dans les documents suivants : *Première Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* et *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, Guide pour la présentation des dossiers de candidature*, Unesco, Paris, 2001.

Ces deux distinctions et leur croisement sont résumées dans le tableau suivant.

	Patrimoine matériel (ou tangible)	Patrimoine immatériel (ou intangible)
Patrimoine immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Naturel - Bâti - Paysager (Catégories couvertes par la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco)	<ul style="list-style-type: none"> - Structures, organisation géométrique du territoire (tracés, parcellaire, trame foncière...) - Toponymie - Mémoire des événements associés aux lieux, itinéraires - Traditions vivantes attachées au lieu
Patrimoine mobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Peinture, sculpture, mobilier, objets 	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvres littéraires, musicales - Traditions, savoir-faire, patrimoine ethnologique - Langues (Catégories couvertes par la Convention du patrimoine immatériel de l'Unesco)

La distinction la plus souvent faite est entre le patrimoine matériel et l'immatériel. Les théories du patrimoine citées (Riegl, Boito, Brandi...) concernent le patrimoine matériel, qu'il soit mobilier ou immobilier. Le patrimoine matériel d'une manière générale est bien pris en compte par les outils réglementaires et conventionnels, même si à l'intérieur de cette catégorie, le patrimoine immobilier fait peut-être l'objet de plus d'attention. La Convention du patrimoine mondial couvre l'ensemble du patrimoine matériel immobilier et de sa problématique, sans équivalent pour le mobilier, mais celui-ci est au moins en partie couvert par certaines conventions⁵². Le patrimoine immatériel forme quant à lui un pan qui était jusqu'à présent en grande partie reconnu, mais ne faisait guère l'objet de mesures particulières. Il concentre aujourd'hui l'attention de l'Unesco, qui a émis récemment les textes dont sont tirées les définitions citées plus haut : en 2001, une *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*, puis, en 2003, une *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, transposition dans ce domaine de la Convention du patrimoine mondial.

Or la distinction entre patrimoine immobilier et mobilier est au moins aussi importante, car elle permet de faire apparaître une catégorie rarement prise en compte, le patrimoine immobilier immatériel (cf. infra, p. 38).

⁵² Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001).

La distinction entre patrimoine matériel et immatériel est en réalité beaucoup moins nette qu'entre patrimoine immobilier et mobilier. Un patrimoine matériel ne se réduit pas à sa forme sensible : il est porteur d'un message ou d'un usage. À l'inverse, un patrimoine immatériel ne peut être transmis que par l'intermédiaire d'un support matériel. Tout patrimoine possède ainsi un message et un support, et les deux catégories ne se distinguent que par le caractère plus ou moins dissociable du support et du message. Et même si c'est dans le message que réside la valeur patrimoniale, celui-ci ne peut se passer de support.

Matérialité et immatérialité du patrimoine immobilier

Les distinctions « mobilier-immobilier » et « matériel-immatériel » ne sont donc pas équivalentes, et forment par leurs combinaisons quatre catégories de patrimoine. Parmi celles-ci, le patrimoine immobilier immatériel est la moins évidente à percevoir et, partant, la moins bien préservée. Même la récente convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel s'attache principalement au patrimoine immatériel mobilier. Certes, beaucoup des traditions vivantes qu'elle vise à préserver (et qu'elle a même, pour certaines, déjà inscrites) sont attachées à des lieux, et la préservation de ces lieux aide fortement celle de ces traditions, mais elle n'est pas indispensable : les coutumes, l'habillement, les savoir-faire artisanaux ou culinaires, les mythes, les productions musicales ou littéraires, les langues peuvent se transmettre, voyager, et même devenir la mémoire d'un lieu éloigné ou altéré. On le constate chez les émigrants. Quant aux productions musicales ou littéraires plus savantes, elles sont en général dès le départ plus détachées d'un lieu que les productions populaires. Toutes ces productions, populaires ou savantes, relèvent donc du patrimoine immatériel mobilier.

Quels sont les patrimoines immatériels véritablement immobiliers, c'est-à-dire indissociables d'un lieu ? Ou bien, d'un autre point de vue sur la même réalité, quels sont les lieux (patrimoines immobiliers) qui ont une valeur patrimoniale immatérielle ? On pense d'abord aux traditions, aux savoir-faire, aux pratiques qui s'exercent dans un lieu et en relation avec lui : cérémonies d'initiation dans une forêt sacrée, par exemple. Un tel lieu conserve sa valeur patrimoniale immatérielle tant que ces pratiques peuvent s'y exercer ; dans le cas contraire, le lieu perd une grande part de sa valeur patrimoniale associative, mais de son côté, la pratique

peut être conservée, en étant transposée et adaptée à un autre contexte. Ainsi, dans beaucoup d'ethnies d'Afrique, les cérémonies d'initiation, traditionnellement en forêt, ont survécu à la déforestation, et se pratiquent même en ville ⁵³.

Il y a aussi les lieux associés à des croyances, des représentations ou des événements : forêts ou montagnes sacrées indépendamment des rites qui s'y déroulent, sites peints ou décrits, champs de bataille, lieux d'événements dramatiques (Gorée, Auschwitz, Hiroshima) ou fondateurs, etc. Un tel lieu conserve sa valeur patrimoniale immatérielle tant que son état peut rappeler la croyance, la représentation ou l'événement auquel il est associé ; dans le cas contraire, le lieu perd sa valeur patrimoniale associative (ou la plus grande partie de cette valeur), mais la croyance, la représentation ou l'événement peut continuer de son côté à subsister dans la mémoire collective.

Dans les deux cas précédents (pratique d'un lieu ou caractère associatif), s'il y a altération du lieu, la perte de patrimoine immatériel est plus grande pour celui-ci que pour les pratiques ou les représentations associées, lesquelles peuvent survivre d'une certaine façon. Mais il existe des patrimoines immatériels encore plus attachés au lieu, qui disparaissent totalement si celui-ci est altéré. Un bon exemple en est la toponymie : on peut certes conserver des cartes qui mentionnent les noms des lieux-dits, comme on peut conserver des écrits ou des dictionnaires d'une langue morte, mais une toponymie est par définition formée de noms donnés à des lieux réels. La grande toponymie, celle des pays ou des régions, peut subsister dans la mémoire collective même si elle n'a plus de support réel, de la même façon que les grands événements ou les représentations ; elle peut même être remise en usage (Aquitaine, Île-de-France, Ghana, Bénin, Saint-Petersbourg...). Mais la petite toponymie, celle des lieux-dits, ne subsiste pas en dehors de son lieu : cette survie peut être ténue, fantomatique, comme celle qu'assurent des noms de rues évoquant une campagne recouverte par la ville ou un élément disparu (rue du Bac, rue de Bièvre, Wall street...) ; mais il faut au minimum une telle présence du nom sur le lieu pour considérer que la toponymie est conservée.

⁵³ Les observations de cette transposition sont nombreuses dans la littérature ethnologique. Je l'ai pour ma part observée en Sierra Leone en 1984.

Enfin, il existe des patrimoines immatériels totalement immobiliers, indissociablement attachés au lieu : les tracés de voies de communication, au-delà des chaussées ou des ouvrages qui les matérialisent, voire les itinéraires sans voies de communication (cf. infra, p. 121) ; le parcellaire, au-delà de l'usage du sol qui différencie les parcelles et des types de clôtures ou de limites qui les séparent ; et même, au-delà du parcellaire, la *trame foncière*, telle que l'a définie Gerald Hanning⁵⁴, correspondant aux grandes directions dessinées par l'alignement des parcelles. Plus précisément, la trame foncière est définie comme l'ensemble des directions données par les traces au sol du parcellaire (toutes limites entre des occupations différentes du sol) et des objets implantés à sa surface (voies, ouvrages, terrassements, cultures, plantations, bâtiments, etc.). La trame foncière sous-tend toutes ces traces comme le champ magnétique sous-tend la limaille de fer qui s'oriente autour d'un aimant. Et de même que le champ magnétique existe en l'absence de la limaille, la trame foncière, structure géométrique définie par ces grandes directions, existe entre les objets qui la matérialisent⁵⁵.

La trame foncière n'a pas acquis le statut d'une notion largement partagée. Elle demeure peu connue en dehors des héritiers de Hanning, et il y a débat au sein de ceux-ci pour savoir dans quelle mesure son tracé est la reconnaissance d'un ordre existant indépendamment ou la première étape d'un projet sur ce territoire – et à ce titre dépendant du projet. On peut considérer la trame foncière comme relevant à la fois de l'analyse et du projet : deux personnes différentes ne traceront pas la même exactement, mais la même dans les grandes lignes. Là où des aménagements successifs ont surimposé des trames sans relation entre elles, rendant difficile la lecture d'une organisation générale, plusieurs dessin de trames

⁵⁴ Gerald Hanning, urbaniste à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne dans les années 1970 – après avoir travaillé chez Le Corbusier sur le Modulor – et auteur de projets de composition urbaine de plusieurs villes dans le monde. Pour plus de détails, on pourra se reporter à la compilation des ses travaux, *La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage*. IAURIF (Paris), 1975-1976, à l'article d'Hervé Blumenfeld, « La trame foncière, grille d'analyse, armature de projet », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 106, décembre 1993, pp. 55-66, et à l'article « Trame foncière » (rédigé par P.-M. Tricaud et J.-L. Pagès) du *Vocabulaire illustré de l'art urbain*, Séminaire Robert-Auzelle (Paris), sur http://www.arturbain.fr/arturbain/vocabulaire/francais/fiches/trame_fonciere_nouvelle_version/fiche_existante/fiche.htm.

⁵⁵ Et de même encore qu'un champ magnétique (avec ses lignes de champ ou de force et ses lignes équipotentielles), la trame foncière est le plus souvent formée de deux directions principales perpendiculaires entre elles, même lorsqu'elles sont curvilignes : côtés de champs rectangulaires, souvent calés sur le réseau curviligne perpendiculaire des lignes de plus grande pente et des courbes de niveau, côtés de parcelles bâties et de bâtiments également rectangulaires.

foncière seront possibles, influencés par les projets sur ce lieu ; mais là où la même logique d'occupation du sol a prévalu longtemps, ou a évolué de façon progressive (ce qui est notamment le cas des trames dites *géomorphiques*, c'est-à-dire déterminées par le relief : trames agricoles puis urbanisation progressive), deux personnes correctement formées au tracé de la trame foncière en dessineront des tracés très voisins.

Les tracés, le parcellaire, la trame foncière forment des patrimoines immatériels car ils s'expriment à travers des objets matériels substituables, mais se situent au-delà de ceux-là, et peuvent subsister même si les éléments matériels immobiliers qui les manifestent disparaissent (cf. *La préservation de la structure à travers le renouvellement des éléments*, pp. 200 sq.). Ils sont immobiliers, et totalement, car leur forme épouse celle d'un territoire : comme des patrimoines matériels, ils sont définis dans l'espace, ils possèdent une géométrie. On peut parler à leur endroit de patrimoines quasi-matériels.

Le paysage, un patrimoine immobilier à la fois matériel et immatériel

La catégorie la plus importante de patrimoine immobilier à la fois matériel et immatériel est sans doute le paysage.

Augustin Berque a montré que la notion de paysage recouvre à la fois une réalité objective et sa perception par un sujet (*Médiance, De Milieux en paysages*, 1990). Pour Berque, l'interaction entre les caractères objectif et subjectif (ou physique et phénoménal) du paysage va plus loin qu'une juxtaposition : ils sont indissociables, ce qu'il exprime en les associant dans le néologisme *trajectif* :

« Définitions de base du point de vue de la médiance : // Milieu : relation d'une société à l'espace et à la nature. Syn. : relation médiale ou mésologique. Cette relation est à la fois physique et phénoménale. // Environnement : dimension physique ou factuelle du milieu (comprenant aussi bien des artefacts et des relations sociales que des faits naturels). // Paysage : dimension sensible et symbolique du milieu; expression d'une médiance. // Médiance : sens d'un milieu; à la fois tendance objective, sensation//perception et signification de cette relation médiale. // Médial : relatif au milieu. // Mésologie : étude des milieux en tant qu'ils sont ambivalents (à la fois physiques et phénoménaux). D'où : mésologique. // Trajection : combinaison médiale et historique du subjectif et de l'objectif, du physique et du phénoménal, de l'écologique et du symbolique, produisant une médiance. D'où : trajectivité, trajectif, trajecter. » (*Médiance*, p. 48)

Berque illustre cette interaction trajective par la métaphore de la *prise* :

« Qu'est-ce en effet qu'une prise ? C'est la branche *quand* la main la saisit, l'aspérité *si* l'orteil s'y cale. Les pins ont des branches et les rochers sont rugueux par nature, mais ils n'offrent de prises qu'à l'enfant qui sait grimper. » (*Médiance*, pp. 102-103)

La distinction matériel-immatériel n'est pas strictement superposable à la distinction objectif-sujetif : en effet, même envisagé comme objet, indépendamment des sujets qui le perçoivent, le paysage comporte déjà une part d'immatériel (ou au moins de quasi-matériel, tel que défini ci-dessus). Mais la plus grande partie du caractère immatériel du paysage est bien lié à sa dimension subjective, c'est à dire à la perception qu'en ont des sujets (qualification, représentations, croyances, mémoire d'événements associés, etc.) et à l'action qu'ils exercent sur lui (exploitation, aménagement, etc.) ou dans son cadre (traditions, rites, etc.).

« Le double sens matériel/immatériel du paysage peut-il signifier qu'il est autant l'un que l'autre ? En sortant des conflits de chapelles qui tentent de définir cette notion dans une vision souvent étroite, on peut en tout cas admettre que le paysage est une construction sociale ; s'il est une construction sociale, ce peut être à double titre : la société le construit dans sa matérialité, c'est-à-dire qu'elle le façonne en modifiant ses composantes et leur organisation respective, elle le transforme constamment en agissant sur les ressources naturelles et sur les structures que la société a élaborées ; il s'agit bien alors d'admettre que cette signification renvoie à une matérialité naturelle (...). Le second sens implique également que la société se construit du paysage des représentations qui sont inspirées notamment des formes que les pratiques sociales empruntent à sa matérialité, mais qui appartiennent à l'idéal et sont fortement influencées par des références soit universelles soit au contraire locales (...). (Yves Luginbühl, « Symbolique et matérialité du paysage », in *Revue de l'Économie Méridionale*, n° 183, 1998, p. 237.)

Dans le sens donné plus haut (p. 35) des termes matériel et immatériel, l'interaction de l'homme et du paysage (perception dans un sens, action dans l'autre) est en soi de nature immatérielle, même si elle est une relation avec des éléments matériels.

Si un paysage acquiert une valeur patrimoniale pour un groupe ou pour un individu, qu'il en soit acteur ou extérieur, cette valeur est donc double : d'une part, le lieu lui-même est un patrimoine matériel, d'autre part, la représentation qu'en a ce groupe ou cet individu, les savoir-faire, les traditions, les croyances, les productions littéraires ou artistiques associés forment un patrimoine immatériel.

Patrimoine paysager, paysage patrimonial

À la fois matériel et immatériel, le paysage a-t-il pour autant une valeur de patrimoine ?

Le paysage cumule presque toutes les valeurs patrimoniales définies plus haut : valeur d'usage pour le paysan, valeur esthétique pour le peintre, valeur de chef d'œuvre pour le touriste, valeur documentaire pour le géographe, valeur de

commémoration pour tous ceux pour qui il évoque un passé disparu. On peut même voir une valeur d'ancienneté dans la qualité d'un paysage qui témoigne d'une longue évolution (cf. infra p. 51, *Amélioration des valeurs par le temps*) : formation naturelle ayant acquis une diversité appréciable du point de vue paysager autant qu'écologique, campagne portant les traces de l'accumulation du travail de nombreuses générations (comme notamment les paysages de terrasses), ville historique... Quant à la valeur de rareté du paysage considéré comme un patrimoine, elle a été longtemps développée plus haut (p. 26).

De fait, la patrimonialisation du paysage accompagne l'émergence même de cette notion.

Un sommet dans la patrimonialisation du paysage a été atteint en 1992 avec l'entrée de cette catégorie au patrimoine mondial de l'Unesco, au même titre que les chefs-d'œuvre de l'art, de l'histoire ou de la nature. Certes, des sites qu'on qualifierait aujourd'hui de paysages naturels ou de paysages urbains étaient déjà inscrits, mais c'était la première fois que le paysage était pris en compte en tant que tel. Le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, chargé de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, a introduit cette notion dans une annexe à la Convention intitulée *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (§ 47), de la façon suivante :

« Les paysages culturels représentent les “ouvrages combinés de la nature et de l'homme” désignés à l'Article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. Ils devraient être choisis sur la base de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur représentativité en termes de région géo-culturelle clairement définie et de leur pouvoir d'illustrer les éléments culturels essentiels et distincts de telles régions. »

Ils sont répartis en trois catégories majeures (*Orientations*, annexe 3, § 10⁵⁶) :

- i. Le plus facilement identifiable est le *paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme*, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.
- ii. La deuxième catégorie est le *paysage essentiellement évolutif*. Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association

⁵⁶ Dans les versions des *Orientations* antérieures à 2005, la définition des paysages culturels était au § 36 et ses catégories au § 39.

et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories :

- *un paysage relique (ou fossile)* est un paysage qui a connu un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ;
- *un paysage vivant* est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.

iii. La dernière catégorie comprend le *paysage culturel associatif*. L'inclusion de ce type de paysages sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes. »

Quelques exemples permettent de rendre ces catégories plus évidentes. Ainsi, dans la première (*paysages intentionnels*), on trouve des parcs et jardins de tous usages et de toutes tailles, accompagnant pour beaucoup des châteaux ou d'autres monuments, avec lesquels ils sont inscrits au Patrimoine mondial, sans être considérés comme de simples annexes : Fontainebleau, Versailles, Caserte, Blenheim, Schönbrunn, Taj Mahal, Kyoto... Ces jardins n'ont pas été inscrits sous la catégorie des paysages culturels, car elle n'existait pas à l'époque de leur inscription, mais ils en relèvent clairement. Certains ont les dimensions et l'usage de morceaux de campagne, tout en restant des paysages entièrement dessinés, tel le domaine de Lednice-Valtice en Tchéquie (20 000 hectares).

La deuxième catégorie, celle des *paysages évolutifs*, résulte de l'interaction de toute une société avec son environnement naturel. Dans la plupart des cas, les éléments naturels d'un tel paysage ont plus ou moins été transformés par l'homme. Dans les *paysages ruraux*, le but de cette transformation est généralement la production agricole, au sens le plus large. Parmi les plus remarquables, on trouve les terrasses rizicoles d'Asie, celles viticoles ou arboricoles des régions méditerranéennes, les plantations de thé, les bocages de France ou d'Angleterre, les marais salants... Les paysages peuvent aussi être transformés par l'homme dans d'autres buts, comme les ouvrages hydrauliques (canaux, lacs de barrages...). Certains de ces paysages ruraux ou d'infrastructures ont été abandonnés, puis, après avoir continué d'évoluer sous la seule action de facteurs naturels, se sont fixés dans un état relativement stable, qui conserve des traces de leur origine humaine. On les qualifie de *paysages fossiles* ou *reliques*. C'est par exemple le cas des anciennes mines

romaines de Las Médulas, en Espagne, ou de l'île de Pâques (Rapa Nui). D'autres, la plupart, continuent aujourd'hui d'être entretenus par des traditions anciennes, ou d'évoluer sous l'effet de changements techniques ou sociaux. Ce sont les *paysages vivants*, catégorie à laquelle appartiennent la plupart des paysages culturels aujourd'hui inscrits au Patrimoine mondial.

L'interaction entre l'homme et son environnement naturel peut aussi n'être pas matérielle, comme dans les paysages évolutifs, mais symbolique, affective ou spirituelle. Ces paysages sont dits *associatifs*, parce qu'ils sont liés à des mythes ou des croyances, des événements historiques, des œuvres artistiques ou littéraires. C'est le cas de nombreuses montagnes, sièges de divinités (le rocher d'Uluru, en Australie), objets de représentations picturales (la Sainte-Victoire), ou les deux (les monts Taishan ou Houangshan en Chine, le Fuji-Yama au Japon). Comme les autres paysages (cf. p. 41), ils constituent un patrimoine à la fois matériel et immatériel, mais la part immatérielle est chez eux prépondérante.

Patrimoine naturel et patrimoine culturel

Il convient d'interroger également une distinction couramment faite, celle entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Dans son sens premier, la notion de nature s'oppose à celle de culture : elle englobe tout ce qui échappe plus ou moins à l'action de l'homme, non seulement les êtres vivants, mais aussi le règne minéral, l'eau, l'atmosphère, les astres... La culture, c'est tout ce qui est au contraire créé par l'homme, c'est ce qui est artificiel, autre opposé du mot naturel. La nature existe aussi à l'intérieur de l'homme, mais par définition elle correspond à ce qui en lui échappe à sa propre influence, elle correspond à l'inné, alors que la culture ne se transmet que par apprentissage. Il y a certes débat pour savoir la part de l'inné et de l'acquis, de la nature ou de la culture, ou de leur interaction, mais ce qui est de l'un n'est pas de l'autre : il s'agit de deux notions distinctes et il n'y a pas de débat sur ce point. La culture, de son côté, existe certes en dehors de l'espèce humaine, beaucoup d'espèces animales étant capables d'apprentissage, mais les capacités d'assimilation et d'invention de l'homme, de tous les hommes, sont sans commune mesure avec cette culture animale fruste et répétitive. On peut donc assimiler le naturel à ce qui ne dépend pas de l'homme et le culturel à ce qui dépend de lui.

Mais un patrimoine, par définition lui aussi, est un bien ayant un propriétaire humain, même si ce dernier est l'humanité entière : même le patrimoine naturel n'est patrimoine que pour l'homme. Dans tous les cas, l'attribution d'une valeur est un fait culturel : même le patrimoine naturel peut ainsi être considéré comme un patrimoine culturel.

Ce n'est donc pas le type de valeur (selon la typologie établie ci-dessus) qui distingue le naturel du culturel. Certes, si la valeur est documentaire, elle sera écologique pour le patrimoine naturel et archéologique pour le patrimoine culturel. Mais toutes les autres valeurs, définies ci-dessus dans le cadre des biens culturels, s'appliquent aussi à la nature : valeur d'ancienneté conférée aux arbres remarquables, valeur de commémoration pour tout espace naturel associé à des croyances ou des représentations, valeur d'usage actuelle pour la nature exploitée (cueillette, agriculture...) et potentielle pour les ressources de biodiversité (forêt tropicale, fonds marins...), valeur de chef-d'œuvre pour les formations spectaculaires (montagnes, falaises, volcans, glaciers, déserts, océans...), valeur esthétique pour tous les paysages naturels qui suscitent l'émotion. Certains des critères de valeur conférés aux « biens naturels » par l'UICN (Union mondiale pour la nature, anciennement Union internationale pour la conservation de la nature) et la Convention du patrimoine mondial sont d'ailleurs éminemment culturels, tels la beauté (même si la Convention ajoute « naturelle ») ou le rôle dans l'histoire des sciences (comme les îles Galapagos, où Darwin conçut la théorie de l'évolution).

La gestion des biens naturels et des biens culturels, tous considérés comme patrimoine commun de la même humanité, tend d'ailleurs à se rapprocher. Si en France elle reste séparée, assurée par des ministères différents (Environnement et Culture) et traitée par des spécialistes qui ont peu l'habitude de se rencontrer, on peut constater des évolutions, notamment dans les Parcs naturels régionaux. Au niveau international, l'Unesco était plus en avance que ses États parties lorsqu'elle proclama, en 1972, la Convention du patrimoine mondial, qui traitait de la même façon les patrimoines naturel et culturel. Même si les deux sont traités dans des articles différents de la convention, et même si les organismes de conseil de l'Unesco restent séparés (UICN pour le patrimoine naturel, Icomos pour le culturel), celle-ci s'oriente depuis quelques années vers une stratégie de gestion unique des deux types de patrimoine. La *réunion d'experts du patrimoine naturel et*

culturel pour une stratégie globale du patrimoine mondial (Amsterdam, 1998) a recommandé d'aller plus loin en combinant les critères d'éligibilité des biens culturels et des biens naturels en une seule liste. C'est ainsi qu'à partir de 2005, les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ont placé les quatre critères qui confèrent une valeur « universelle exceptionnelle » à un bien naturel (cf. p. 34 supra) à la suite de ceux qui concernent les biens culturels (cf. p. 33) et non plus dans une liste séparée.

Si les types de valeur ne diffèrent pas entre patrimoine naturel et patrimoine culturel, leur différence d'origine justifie-t-elle encore d'en faire des catégories aussi séparées ? La nature et la culture sont bien des notions distinctes, mais leur patrimonialisation est toujours un phénomène culturel.

Patrimoine vivant et patrimoine inanimé

On parle fréquemment aussi de patrimoine vivant, et pas seulement pour désigner ce qui appartient au règne végétal ou animal, ou à leur combinaison (milieux, écosystèmes) : le terme *patrimoine vivant* est moins souvent employé pour désigner une catégorie du « patrimoine naturel » que pour l'opposer à un patrimoine *mort* ou *inerte*, souvent le même objet qui a perdu ce qui le rendait vivant : par exemple un bâtiment désaffecté, privé de son animation. Pour plus de clarté, on peut parler de *biologique* pour ce qui concerne les *êtres* vivants, animaux ou végétaux, et employer le mot *vivant* dans un sens plus large.

Quel est donc ce sens plus large, et qu'a perdu un patrimoine qui n'est plus vivant ? L'emploi le plus fréquent de l'adjectif vivant appliqué au patrimoine en fait presque un synonyme d'*animé*. De même que « vivant », « animé » est au départ réservé aux *êtres* vivants, et plus strictement aux animaux (même étymologie, qui fait référence au souffle vital) ; de même que « vivant », « animé » s'emploie aussi en dehors du biologique : à tout ce qui est doué de mouvement, de changements au cours du temps. On peut caractériser le vivant, ou l'animé, par des transformations, c'est-à-dire des changements d'état en fonction du temps.

Trois transformations au moins caractérisent le vivant biologique : le mouvement, le développement, la reproduction. La naissance et la mort, ou l'apparition et la disparition, en sont moins caractéristiques, puisqu'elles s'observent aussi sur des objets inanimés, ou inertes, c'est-à-dire qui ne connaissent aucune transformation

entre ces deux transformations extrêmes. D'autres phénomènes s'observent dans le monde vivant, comme la complexité ordonnée et le réseau de relations au sein des organismes ou des écosystèmes. Mais ces phénomènes se mettent en place au cours du développement : ils sont donc eux-mêmes des fonctions du temps et non des données immuables du vivant.

Le mouvement peut se définir comme une succession d'états dont chacun peut à nouveau être atteint lors d'une succession suivante : par exemple, un animal peut retrouver au cours d'un mouvement toute position ou attitude qu'il a eue précédemment. Le mouvement peut être erratique, avec des successions différentes d'états identiques ou différents (déplacements d'un animal), ou cyclique, avec une même succession répétée. Même dans le règne végétal, on peut parler de mouvement, et de mouvement cyclique, avec les variations saisonnières de la plupart des plantes. Quant aux relations des êtres vivants entre eux ou avec leur milieu dans un écosystème (chaînes alimentaires, cycle de l'eau ou du carbone, etc.), elles se traduisent par des successions d'états, souvent cycliques : elles forment aussi des mouvements, selon la définition ci-dessus.

Le développement est la résultante de deux transformations : la croissance et la complexification. La croissance est une augmentation de volume, qui se réalise de façon continue, conservant une ressemblance entre des états successifs même éloignés. Le mouvement cyclique des végétaux saisonniers s'accompagne presque toujours d'une croissance : les feuilles de l'année suivante, à première vue identiques à celles de l'année précédente, ne poussent pas sur les mêmes bourgeons, mais sur de nouveaux bourgeons, portés par les branches issues des bourgeons de l'année précédente ; plus rarement, sur des bourgeons anciens restés en dormance (seul cas où il n'y a pas croissance). Pour qu'il y ait développement, il faut, au-delà de la croissance, une complexification : apparition de nouveaux organes, passage d'un stade larvaire à un stade adulte... Si la croissance s'observe dans le règne minéral (concrétions de calcite, p. ex.), en revanche le développement, et la complexité qui en résulte, sont caractéristiques du monde vivant (certaines concrétions présentent une complexification, mais qui reste limitée en regard de ce qu'on observe dans le monde vivant).

La reproduction est la transformation à l'issue de laquelle un être vivant donne naissance à un ou plusieurs autres êtres vivants semblables à lui. À la différence des deux autres transformations, la reproduction est une fonction discontinue du

temps. La reproduction asexuée, qui existe depuis l'origine de la vie, donne naissance à un être doté du même code génétique que celui de la génération précédente. La reproduction sexuée, beaucoup plus récente, donne naissance à une combinaison inédite de gènes, donc à un être singulier, qui conserve cependant suffisamment de ressemblance avec l'ensemble de son espèce pour qu'on puisse parler de reproduction ⁵⁷.

Certaines transformations peuvent être décrites, selon l'échelle, comme un développement (du moins dans sa dimension croissance) ou comme une reproduction : la croissance d'un organisme pluricellulaire est la reproduction asexuée de ses cellules (mais son développement implique une transformation des cellules concernées, au-delà de leur reproduction) ; la croissance d'une population se fait par reproduction de ses individus.

Nous avons présenté plus haut ces trois transformations comme caractéristiques du vivant biologique, et c'est ainsi qu'elles sont perçues. Il est vrai que c'est dans les règnes animal et végétal et dans les écosystèmes qu'ils forment qu'elles s'observent de la façon la plus généralisée et la plus achevée. Mais elles peuvent s'observer pour d'autres types de patrimoines, qu'ils soient d'origine naturelle (dans ce cas minérale) ou culturelle (dans ce cas, on peut considérer que leur caractère vivant procède de leur création par des êtres vivants au sens biologique.) : le mouvement est caractéristique de l'atmosphère, des eaux, des volcans, et aussi des machines, des arts de la scène, de l'activité d'une ville, de tout usage habituel d'un bien patrimonial ; le développement est celui des villes, mais c'est aussi la complexification d'une tradition orale ou d'un archétype littéraire ; quant à la reproduction, elle a lieu dans un sens élargi, car seul le vivant biologique peut se reproduire à partir de lui-même, de façon asexuée ou sexuée ; tout autre patrimoine vivant n'est reproduit que par un nouvel acte créateur, où la génération ancienne n'est que le modèle de la nouvelle, pas son origine : c'est le processus de copie, qui est discuté ci-après, comme moyen d'une conservation à long terme (p. 65).

⁵⁷ Le changement d'espèce se faisant par mutation et non par cette recombinaison.

Tout ce que nous appelons vivant, c'est donc ce qui change au cours du temps. On peut donc définir comme vivant tout patrimoine dont la valeur ne s'apprécie pas seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps.

Le patrimoine vivant en dehors du biologique est souvent assimilé au patrimoine immatériel. Il est vrai qu'une grande partie du patrimoine immatériel répond aux trois critères de transformation cités. Mais une grande partie du patrimoine matériel est aussi vivante : nous avons cité plus haut les machines, la ville et son activité, le paysage, qui change selon le temps ou les saisons, etc. Même les monuments au sens premier du terme, qu'on appelle aujourd'hui monuments commémoratifs, censés résister seuls aux assauts du temps, ne sont complets qu'accompagnés des cérémonies qui les font vivre : même les monuments aux morts sont des monuments vivants. Seule une partie du patrimoine immobilier peut exister sans transformation : non seulement l'immobilier matériel, comme les monuments, mais aussi l'immobilier immatériel, comme les structures géométriques d'un paysage ou la toponymie ⁵⁸. Une grande partie du patrimoine vivant est à la fois matériel et immatériel, constitué d'un patrimoine matériel (un site, au sens large) support d'un patrimoine immatériel, l'un et l'autre vivants.

⁵⁸ Encore qu'on puisse douter qu'une toponymie soit conservée si elle se réduit aux cartes et n'est pas sue, utilisée et transmise.

2 Pour durer, le patrimoine doit-il être solide ou vivant ?

2.1 L'action du temps sur le patrimoine

Amélioration des valeurs par le temps

Conserver un patrimoine, le transmettre, implique que celui-ci franchisse une longue durée sans s'altérer. Or le temps modifie tout objet, ou, plus exactement, certains facteurs modifient tout objet de façon croissante avec le temps. Cette modification ne diminue pas forcément les valeurs attachées à un bien patrimonial.

Par définition, la *valeur d'ancienneté* ne peut que croître avec les altérations qui témoignent du passage du temps. La *valeur historique*, qu'elle soit documentaire ou commémorative, peut aussi être accrue, ou au moins maintenue, par des altérations qui témoignent plus précisément d'un événement ou d'une époque postérieurs à la création du bien. Les exemples de telles altérations positives sont légion : c'est notamment au nom de la valeur historique que l'on préserve les ajouts successifs d'un édifice plutôt que d'essayer, comme au XIX^e siècle, de rétablir l'unité de style. Ces ajouts successifs ont en général diminué la valeur artistique, mais ce qu'ils ont fait perdre de la valeur historique d'origine, ils l'ont retrouvé dans leur valeur historique propre. Même des mutilations peuvent prendre une valeur historique : leur intérêt documentaire est certes presque toujours plus faible que celui des ajouts, mais cette valeur peut être commémorative. C'est, entre autres, pour cette raison qu'Yves-Marie Froidevaux, chargé de la restauration de la cathédrale de Saint-Lô après les bombardements de 1944, a choisi de laisser visible la destruction de la façade ⁵⁹.

Les *valeurs immédiates* peuvent aussi être améliorées par le temps. On le constate dans les domaines les plus variés – éloignés pour certains du champ patrimonial – avec autant d'appellations : *patine* d'une œuvre d'art, *rodage* d'une machine,

⁵⁹ Cf. N. Detry et P. Prunet, *Architecture et restauration, Sens et évolution d'une recherche*, Les Éditions de la Passion, Paris, 2000, pp. 40-42.

mûrissement d'un fruit, *maturation* ou *bonification* d'un vin, *évolution progressive* d'un écosystème... Certains de ces processus conduisent à un ajout (patine, diversification d'un écosystème), d'autres à un retrait (rodage, qui est une légère usure), d'autres encore à une transformation. Dans tous les cas, ils améliorent des valeurs immédiates (valeur d'usage d'une machine ou d'un vin, valeur esthétique d'une peinture).

Dans le cas d'un espace ayant une composante naturelle, que ce soit un lieu sauvage, une campagne ou un jardin, le processus dit d'évolution progressive améliore plusieurs valeurs. En effet, en introduisant une biodiversité et une complexité croissantes, il accroît la valeur écologique ; mais il crée aussi une valeur esthétique, en amenant avec la biodiversité, des formes et des couleurs variées ainsi que des textures plus riches, avec la mise en place d'un écosystème une organisation complexe dont l'ordre est perceptible, avec la sénescence des arbres, des formes complexes et tourmentées.

La question de savoir si la patine améliore l'œuvre d'art est controversée. Elle resurgit, plus ou moins médiatisée, à chaque grande restauration d'une fresque ou d'un tableau célèbre mettant en jeu un nettoyage. Il est cependant certain que nombre d'artistes ont eux-mêmes jugé la patine favorable, au point d'accélérer son effet par des vernis sur les peintures ou divers traitement de surface des sculptures (cirage, oxydation, etc.), comme le rappelle Brandi dans un chapitre de sa *Théorie* consacré à cette question ⁶⁰. Brandi justifie l'utilité de la patine, non par sa contribution à la valeur d'ancienneté (car ce serait alors faire un faux que de l'accélérer), mais par son effet qui est de subordonner la matière à l'image, le moyen à la fin :

« Quand la matière prévaut sur la forme, c'est entièrement aux dépens de celle-ci ; la matière, dans l'œuvre d'art, doit être l'intermédiaire de l'image ; elle n'est jamais l'image elle-même. »

Pour reprendre les catégories de valeurs établies ci-dessus, la patine permet de révéler la valeur *esthétique*, la plus fondamentale, en tempérant l'effet plus superficiel de la valeur *de chef-d'œuvre* (ou de la valeur *de nouveauté* de Riegl), à

⁶⁰ « La pulitura dei dipinti in relazione alla patina, alle vernici e alle velature » (« La restauration des peintures ; patine, vernis et glacis »), *op. cit.*, annexe 5, pp. 89-97 (pp. 118-135 de l'édition française), p. 90 (fr. 119) pour les deux extraits cités ici : « La prevalenza della materia sulla forma è tutta a discapito della forma : la materia, nell'opera d'arte, deve essere tramite all'immagine, non è mai l'immagine stessa. » « (...) quella prepotente iattanza della materia nuova (...) la virulenza sfacciata del colore, lo sfarzo troppo appariscente (...) »

laquelle se rattachent « l'aspect abusivement ostentatoire de la matière neuve (...), la virulence insolente des couleurs (...), l'éclat excessif » que condamne Brandi.

Détérioration des valeurs par le temps

Cependant, en dehors de la valeur d'ancienneté et de ces modifications positives, l'action du temps est le plus souvent, voire toujours sur une période assez longue, une dégradation, et, pour un patrimoine, la perte de ses valeurs patrimoniales : le fruit pourrit, le vin s'aigrit (ou tout au moins décline), la pièce mécanique s'use, le métal se corrode, les couleurs s'estompent, le monument tombe en ruine.

Il faut noter que c'est souvent le même processus qui conduit d'abord à une amélioration et ensuite à une dégradation, comme une application du vieil adage *corruptio optimi pessima*. C'est une série continue de réactions chimiques (oxydations, fermentations...) qui fait passer un fruit du mûrissement au pourrissement, un vin de la bonification à l'altération. C'est le même mouvement d'usure qui ronge une pièce puis la déforme. C'est la même érosion qui arrondit les angles trop vifs des pierres neuves et qui ruine un édifice. C'est la même oxydation qui patine un métal trop brillant et qui le fait tomber en poussière. C'est le même mot qui est à l'origine du rodage et de l'érosion, et un même autre mot à l'origine de l'usage et de l'usure.

On peut donner aux améliorations liées au temps le nom générique de *vieillissement*, et celui de *sénescence* aux détériorations, ce qui est conforme à la connotation en général un peu plus positive du premier terme (mais les connotations sont flottantes, puisque là où le botaniste voit une sénescence des arbres, le paysagiste voit un vieillissement). Vieillissement et sénescence ne constituent pas, on vient de le voir, deux types d'évolution parallèles, mais bien deux phases successives d'une même évolution. En estompant ce qui est de l'ordre du détail et en approfondissant ce qui est essentiel, le vieillissement permet à un patrimoine de devenir davantage lui-même. En estompant ce qui est essentiel à son tour, la sénescence altère le patrimoine, c'est-à-dire fait qu'il n'est plus lui-même.

Action du temps sur le patrimoine vivant

Une grande partie du patrimoine vivant, on l'a vu, est constitué d'un patrimoine matériel support d'un patrimoine immatériel, l'un et l'autre vivants. Le paysage en est un exemple notoire. Pour qu'un tel patrimoine reste vivant, il faut que sa composante immatérielle comme sa composante matérielle conservent les transformations qui les caractérisent.

Conserver les transformations : voilà le paradoxe posé. Il est théoriquement possible de conserver un patrimoine à l'issue d'un mouvement, et de conserver le mouvement lui-même, puisque celui-ci ramène par définition (pp. 47 sq. supra) à un état antérieur, même si la séquence n'est pas cyclique. Mais la croissance conduit par définition à un état final différent de l'état initial, elle ne peut être ininterrompue sans remplir à terme l'univers, et elle s'accompagne toujours de la sénescence. La reproduction, parade à la sénescence aussi bien pour le vivant biologique que pour tout autre patrimoine vivant, peut quant à elle être ininterrompue. Mais conserve-t-elle le patrimoine ? C'est ce à quoi la suite tente de répondre (§ 2.4, p. 65).

2.2 L'action volontaire sur le patrimoine

À partir du constat que le temps dégrade le patrimoine et conduit finalement à sa perte, plusieurs attitudes sont possibles : on peut accepter cette évolution ; on peut chercher à l'empêcher ou à la retarder ; on peut chercher à la renverser lorsqu'elle s'est produite.

Acceptation de l'évolution

Il peut paraître surprenant de considérer l'acceptation de l'évolution, jusqu'à son terme qui est la disparition, comme une action volontaire, mais ce peut être le cas, notamment au nom de la valeur d'ancienneté, qui apprécie de voir un monument suivre son évolution naturelle, ou au nom de l'intérêt d'un patrimoine vivant, qui doit continuer de vivre sa vie au risque d'en mourir. Ainsi, c'est parce qu'il considère que sa collection doit rester vivante que le propriétaire du musée des Arts forains, à Paris, la maintient en usage par le public, jusqu'à l'usure, tout en

retardant cette usure au maximum par un entretien soigné ⁶¹. Dans une maison de famille, on peut conserver pieusement la vaisselle et le linge des générations précédentes dans des placards, ou bien les utiliser jusqu'à ce qu'ils soient cassés ou usés. Pour l'architecture, Ruskin envisageait aussi l'usage jusqu'à l'usure, recommandant certes de retarder au maximum cette usure par l'entretien, mais la préférant à la restauration.

Conservation, protection et préservation

Mais d'une manière générale, ce qui doit être transmis doit d'abord être conservé : il n'y a donc pas de patrimoine sans intention de le conserver, au moins pour un temps, même si l'on admet comme dans les exemples ci-dessus que ce ne peut être pour toujours.

Les mots de *conservation*, *protection* et *préservation* sont souvent employés indifféremment à propos du patrimoine ; or ils ont des sens très différents. La notion de conservation insiste plus sur le résultat, qui est l'absence de changement ; celle de protection insiste plus sur le moyen, la défense contre des agressions extérieures ; le terme de préservation est intermédiaire.

Les parents protègent leurs enfants, ils ne les conservent pas : ils les protègent pour qu'ils se transforment et un jour ne soient plus des enfants. Doit-on chercher à conserver le patrimoine ou se contenter de le protéger ? La conservation est un objectif souvent affiché (dans l'appellation de *conservateurs* de musées, dans l'intitulé de nombreux colloques, revues ou organisations ⁶²...). Mais la suite de ce chapitre montrera les difficultés qu'elle soulève, et la possibilité a contrario de préserver un patrimoine en admettant sa transformation.

⁶¹ Collection de Jean-Paul Favand, Les Pavillons de Bercy, Paris (XII^e).

⁶² Cf. l'intitulé de l'Iccrom, Centre international d'études pour la *conservation* et la restauration des biens culturels (<http://www.iccom.org>), ou du Getty *Conservation* Institute (<http://www.getty.edu/conservation/institute>), ou la définition que donne l'Icomos de lui-même : « L'Icomos est une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui œuvre à la *conservation* des monuments et des sites historiques dans le monde. »

Entretien, gestion

Les termes d'*entretien* et de *gestion* renvoient à l'action ordinaire, continue, sur le patrimoine. L'entretien est seulement l'action directe et matérielle, la gestion est plus globale. Le passage d'un simple entretien à une véritable gestion est une forte préoccupation contemporaine, et ce dernier terme connaît un grand succès dans la perspective du développement durable.

Reconstruction, restitution, reconstitution, restauration

Lorsque l'action du temps s'est fait sentir pour altérer, celle du gestionnaire n'a plus un effet continu comme dans l'entretien ou la gestion, mais discontinu. C'est alors qu'apparaissent tous les termes en « re- » : retour à l'origine, restitution, reconstitution, reconstruction, restauration, réhabilitation, « renaturation », réouverture, renaissance, reconquête... Ces termes ne s'opposent pas seulement aux termes en « dé- », qui traduisent le mouvement inverse, comme le note Simone Valcke ⁶³, mais aussi, dans la discontinuité qu'ils marquent, à la continuité de l'entretien et de la gestion. La restauration (comme les autres termes en « re- ») implique des décisions qui engagent plus leur auteur que l'entretien. Cependant, la frontière n'est pas toujours nette entre l'entretien et la restauration.

Certains de ces termes, qui paraissent synonymes, appartiennent à des champs différents ou présentent des nuances importantes, qui peuvent correspondre à des attitudes opposées.

La *restitution* et la *reconstitution* appartiennent principalement au domaine de l'archéologie et s'appliquent à une recherche plutôt qu'à un projet : la restitution est un document qui donne d'un objet disparu ou altéré l'état réel d'origine, à partir de sources sûres, tandis que la reconstitution est un document conjectural.

La *reconstruction* est quant à elle un acte opérationnel, qui vise à redonner existence à un objet réel. Elle s'applique à ce qui a été construit, puis détruit, donc à un bâtiment, un ouvrage, une ville, plus qu'à un jardin, une rivière ou tout autre

⁶³ Sur les termes en « re- » – et leur opposition aux termes en « dé- » –, cf. Simone Valke, « La Réparation, une approche des espaces urbains », *Mots, Les langages du politique*, n° 72, juillet 2003, une étude des termes employés dans les documents d'urbanisme de la Communauté d'agglomération de Boulogne-sur-Mer.

paysage. Elle peut être du côté de la restitution si elle est basée sur des sources sûres, et du côté de la reconstitution si elle est conjecturale.

Le terme de *restauration* est le plus complexe. La restauration vise à redonner à un objet sa qualité, son essence, son esprit d'origine, quand la reconstruction, plus littérale, échoue à le rendre, voire est impossible. Il s'applique d'abord aux œuvres d'art, mais peut s'étendre à tout objet auquel on donne du sens, que ce soit celui du message transmis par l'artiste ou celui conféré par la valeur commémorative. On peut donc parler de restauration d'un paysage. Le concept de restauration a fait l'objet de théories très développées, qui vont jusqu'à des théories assez complètes du patrimoine : c'est bien sûr le cas de Brandi et de ses successeurs. Ces théories sont la base de nombreuses pratiques contemporaines et de plusieurs recommandations internationales (cf. *La « restauration critique » des œuvres d'art (restauratio critica)*, p. 190).

Réhabilitation et *reconquête* sont largement employés à propos d'urbanisme et de paysage, mais dans un sens figuré : à l'origine, réhabiliter quelqu'un, c'est lui rendre des droits dont il a été dépossédé, et reconquérir un bien, c'est le reprendre par la lutte quand on en a été dépossédé.

Dans le cas d'un milieu qui fut naturel et qui a été profondément altéré par l'action de l'homme, on utilise aujourd'hui le néologisme de *renaturation* (parfois *renaturalisation*) quand il s'agit de créer un nouvel état ressemblant davantage à ce qu'on peut trouver dans la nature, sans que ce soit nécessairement l'état d'origine.

Réemploi

Le réemploi (ou remploi) désigne au sens strict la réutilisation d'un fragment architectural dans un nouvel édifice. Les monuments anciens ont longtemps servi de carrières pour les nouveaux. Mais le réemploi n'implique pas nécessairement un transport. Il peut donc désigner, dans un sens élargi, l'affectation des restes d'un édifice, ou de celui-ci tout entier, à un nouvel usage, assez différent de celui d'origine pour impliquer de profondes transformations, et faire apparaître ce qui restait de l'ancien comme s'il était apporté. De nombreux édifices antiques ont ainsi été réutilisés au Moyen-Âge. Des exemples emblématiques sont fournis par le théâtre de Marcellus, à Rome, transformé pour l'habitation, et encore visible dans cet état, ou par le palais de Dioclétien, devenu tout un quartier de Split.

Dans ce sens élargi, le réemploi s'applique non seulement à l'architecture, mais à tout patrimoine, et notamment au paysage. Les transformations auxquelles il donne lieu sont à l'origine de ce caractère de palimpseste si souvent observé dans les sites longtemps habités (cf. infra, *La continuité*, p. 203). Ces transformations peuvent être très lourdes, et il s'agit de savoir jusqu'où elles respectent les valeurs patrimoniales et l'identité du bien. C'est la question que développe le chapitre suivant, *Authenticité, intégrité et identité*, ainsi que le chapitre *Authenticité, intégrité et réemploi* p. 206.

2.3 Authenticité, intégrité et identité

Lorsque le patrimoine traverse le temps, deux notions sont très souvent évoquées, celle d'authenticité et celle d'intégrité. Ces notions peuvent a priori s'appliquer à tout type de patrimoine : les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* n'évoquaient dans leurs premières éditions l'authenticité que pour le patrimoine culturel et l'intégrité que pour le patrimoine naturel, mais depuis 2005 l'intégrité s'applique aussi au patrimoine culturel (la question de l'authenticité ne se posant pas, elle, pour le patrimoine naturel, comme on le verra plus loin)⁶⁴. Elles sont reliées à d'autres, moins souvent évoquées et pourtant pertinentes, notamment celle d'unité et celle d'identité.

Intégrité et unité

La notion d'intégrité s'applique au sens strict à un tout dont aucune partie ne manque. Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* la placent dans leurs critères d'éligibilité d'un bien au Patrimoine mondial, à côté des critères de valeur « universelle exceptionnelle », (§ 78, cf. p. 34). L'intégrité s'y applique non à une réalité a priori, mais au périmètre de classement ou de protection qui y est apposé ; elle est entendue comme le fait que ce périmètre contienne la totalité ou la plupart des éléments interdépendants qui caractérisent l'ensemble concerné. Dans le domaine du patrimoine naturel, le seul

⁶⁴ « Tous les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doivent répondre aux conditions d'intégrité. » (§ 87) « Les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi) [*c'est-à-dire les biens culturels*] doivent satisfaire aux conditions d'authenticité. » (§ 79). Dans les versions antérieures, l'authenticité était traitée à la fin du § 24, présentant les critères d'éligibilité d'un bien culturel, et l'intégrité à la fin du § 44, présentant les critères d'éligibilité d'un bien naturel.

où l'intégrité ait été envisagé au départ, un tel périmètre ne peut être tracé de façon absolue, car tout est interdépendant dans la biosphère, mais on peut définir des ensembles ou parties constitutives dont les éléments sont plus interdépendants entre eux qu'avec l'extérieur. On parle dans ce cas d'*unité* naturelle (ou écologique) : par exemple une île, une vallée, un bassin versant, un massif forestier.

Mais le concept d'intégrité peut s'appliquer aux biens culturels comme aux biens naturels, comme l'a recommandé la *réunion d'experts du patrimoine naturel et culturel pour une stratégie globale du patrimoine mondial*, organisée par l'Unesco à Amsterdam en 1998. On peut en effet aussi définir une unité humaine, telle qu'un territoire historique, l'aire d'appellation d'un produit, une unité de gestion, etc. On peut parler d'unité géographique (ou paysagère) lorsqu'on a affaire à un ensemble cohérent, qu'il s'agisse d'unité naturelle ou d'une unité humaine, plus encore bien sûr quand le territoire forme une unité à la fois naturelle et humaine.

Dans le domaine des œuvres d'art, Riegl parle de *Geschlossenheit* : « die Geschlossenheit in Form und Farbe, welche der Neuheitswert fordert » (p. 46) (« l'intégrité parfaite des formes et des couleurs, exigée par la valeur de nouveauté » *op. cit.*, p. 95, au chapitre sur la valeur de nouveauté). Brandi parle quant à lui de *l'unité potentielle de l'œuvre d'art*, potentielle car elle subsiste même lorsque l'unité physique n'est plus assurée⁶⁵ : elle est alors reconstituée par l'observateur chaque fois que « l'œuvre d'art se réactualise dans la conscience. »

Authenticité et sincérité : « does it really matter much? »

C'est le plus souvent à propos d'une restauration que la question de l'authenticité est soulevée – que ce soit d'une œuvre d'art, d'un monument, d'un jardin, d'un ensemble urbain, d'un paysage. Mais elle l'est presque aussi souvent d'une façon controversée : c'est au nom de conceptions différentes de l'authenticité que les différentes positions s'affrontent sur un projet de restauration. Le concept d'authenticité, tant de fois invoqué, est en effet difficile à définir. L'authenticité

⁶⁵ C'est l'objet de tout un chapitre de sa *Théorie*, « L'unità potenziale dell'opera d'arte » (pp. 13-20, pp. 37-44 de l'édition française), dont la dimension spatiale est complétée par la dimension temporelle au chapitre suivant, « Il tempo riguardo all'opera d'arte e al restauro » (« Temps, œuvre d'art et restauration »), d'où provient l'extrait cité : « Al momento della riassunzione attuale, nella coscienza, dell'opera d'arte (...) » (p. 22, 46 de l'édition française)

est souvent confondue avec le retour à l'état d'origine, qu'il conviendrait mieux d'appeler *historicité*. Plusieurs textes internationaux relatifs à la conservation et à la restauration du patrimoine émettent des critères visant à sauvegarder l'authenticité, mais sans en donner de définition⁶⁶. Ainsi, les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, dans leurs critères d'éligibilité d'un bien culturel au Patrimoine mondial, à côté des critères de valeur « universelle exceptionnelle » (§ 77, cf. p. 33), placent *l'authenticité* (§§ 79-86) :

« 80. La capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. (...) 81. Les jugements sur les valeurs attribuées au patrimoine culturel, ainsi que la crédibilité des sources d'information, peuvent différer d'une culture à l'autre, et même au sein d'une même culture. (...) 82. Selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions d'authenticité si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d'attributs (...) »

Le *Document de Nara sur l'authenticité*, préparé par la conférence réunie par l'Unesco en 1994, relie l'authenticité aux valeurs que l'on attribue à un patrimoine :

« Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation [de ces valeurs] (...) fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre en cause (...) »

Historiquement, au moins à partir de son passage du grec au latin, le mot *authentique* s'est toujours appliqué à un message qui donne à son destinataire une garantie sur sa véracité. Le plus souvent, la garantie est donnée par une autorité reconnue (selon l'étymologie du mot, qui le rattache à *l'auteur* et à *l'autorité*), qu'elle soit civile ou religieuse (*décret authentique* porté par l'autorité romaine, texte ou relique déclaré authentique par l'Église, *acte authentique* signé par un notaire)⁶⁷. Mais elle peut aussi être donnée, dans le cas d'un témoignage, par un témoignage supplémentaire⁶⁸. Aujourd'hui, dans une société où les sources d'information

⁶⁶ Cf. notamment la *Charte de Venise* (1965), la *Charte de Florence* (1982), la Conférence de Nara (Japon) réunie par l'Unesco en 1994, dont les actes (Larsen *et al.*, 1995) comprennent le *Document de Nara sur l'authenticité*.

⁶⁷ Cf. F. Choay, *Sept propositions sur le concept d'authenticité et son usage dans les pratiques du patrimoine historique*, in *Conférence de Nara*, pp. 101-120, et notamment la 2^e proposition (pp. 101-102) : « Le concept d'authenticité se trouve au fondement de la culture occidentale, qui le lie originellement à l'autorité de textes normatifs et instaurateurs, dans le double champ du droit et de la religion. Il désigne l'autorité d'un texte sans préjuger de sa signification. Notion solidaire, l'inauthenticité ne vise que la falsification délibérée ou la copie erronée du texte authentique. Le Quattrocento italien a sécularisé la notion en transférant à la raison le pouvoir d'instituer les signes de l'authenticité et ainsi permis son annexion par la philologie et l'historiographie naissantes. »

⁶⁸ Dans beaucoup de sociétés, un second témoignage, parfois un troisième, est nécessaire et suffisant pour authentifier le premier. Par exemple, chez les Hébreux tout au long de leur histoire : l'exigence du second témoin, édictée pour la procédure pénale dans la loi mosaïque (Deutéronome, 19, 15), s'est

sont multiples et où la source de l'autorité institutionnelle n'est plus considérée comme extérieure à la société, la garantie donnée par le recoupement des sources est souvent mieux acceptée que celle d'une autorité.

L'authenticité s'applique donc fondamentalement à un message, et son application à un objet autre qu'un texte vise en fait le message délivré par la manière dont est présenté cet objet⁶⁹. La question « cette relique est-elle authentique ? » signifie « le message de celui qui me la présente comme provenant de tel saint est-il véridique ? » ; si le patrimoine est un héritage, la question « ce patrimoine est-il authentique ? » signifie « l'héritage est-il conforme au testament ? »⁷⁰ ; la question « ce monument médiéval est-il authentique ? » signifie « ce que je vois de ce monument est-il bien médiéval comme on me l'annonce ? » Les restaurations faites au XIX^e siècle sur des monuments médiévaux ont été critiquées au siècle suivant pour leur manque d'authenticité. En effet, faire croire au public que ces monuments sont dans leur état d'origine est une tromperie. Mais telle église restaurée par Viollet-Le-Duc, qui n'est pas une authentique église gothique, peut être considérée comme une authentique église néo-gothique. C'est ainsi que le Comité du Patrimoine mondial, qui place l'authenticité dans ses critères déterminants, a accepté l'inscription de la cité de Carcassonne comme cité médiévale restaurée au XIX^e siècle, ou celle de Varsovie comme ville reconstruite.

Dans cette acception, il y a authenticité lorsque ce qui paraît (aux yeux d'un observateur) d'un monument, d'une œuvre, d'un paysage, etc., est conforme à ce qu'est cet objet ; il n'y a pas d'authenticité lorsque l'observateur est trompé. C'est pourquoi Ruskin, si sévère contre tout ce qu'il qualifie de tromperies ou

étendue à l'authentification de tout message ; notamment à celui de la messianité de Jésus dans le Nouveau Testament, plus particulièrement chez Jean (5, 32 et 8,17) et Paul (2 Corinthiens, 2, 12-13 et 13, 1) ; ce type d'authentification était d'autant plus nécessaire au christianisme naissant que celui-ci ne disposait pas encore d'une Église institutionnelle ; situation que l'on retrouve dans les branches dissidentes de l'Église, comme les Témoins de Jéhovah, qui vont toujours par deux, et à notre époque où l'autorité des institutions – et pas seulement de l'Église – est remise en question.

⁶⁹ Cette application à l'objet s'est développée à partir de la Renaissance (cf. F. Choay, *Sept propositions...*, 3^e proposition, p. 103), mais on peut la faire remonter au culte des reliques et aux trésors des abbayes et des familles princières, cf. K. Pomian, « Musée et patrimoine », p. 180-181, *op. cit.* (p. 18 supra).

⁷⁰ Encore faut-il, certes, qu'il y ait un testament. Or le patrimoine est souvent « un héritage qui n'est précédé d'aucun testament », pour reprendre les mots de René Char, écrits dans un autre propos. On pourrait dire qu'il est plutôt suivi que précédé d'un testament, qui est l'interprétation que l'on en donne aujourd'hui.

d'expédients, peut écrire : « Cependant, il y a certains degrés [d'expédients] qui, en raison de leur fréquent usage, ou d'autres causes, ont à présent perdu la nature de tromperie, de sorte qu'ils sont devenus admissibles. » Et Brandi : « Le faux réside dans le jugement et non dans l'objet. »⁷¹.

La question de l'authenticité peut se poser pour tous les types de patrimoine. Pour un jardin, une voie plantée et plus généralement ce que Maurizio Boriani nomme *architecture végétale* et Caroline Mollie-Stefulesco *urbanisme végétal*, cette dernière considère la plantation d'arbres de forte taille (35 à 50 cm de circonférence du tronc, 5 à 10 m de haut), pour répondre à l'impatience des citadins et de leurs élus, comme un manque d'authenticité, dans la mesure où elle fait croire que ces arbres sont plus anciennement plantés et fait oublier qu'un arbre pousse lentement. Pour un paysage rural (comme les alpages de Suisse et d'Autriche), la continuation de pratiques traditionnelles grâce à des subventions à seule fin de préserver ce paysage est critiquée par de nombreux agriculteurs qui ne veulent pas « être les jardiniers de la nature », sans nommer l'authenticité, mais dans le même registre : un tel paysage ne devient-il pas un faux ? Pour un patrimoine immatériel, comme une pratique traditionnelle devenue attraction touristique, l'authenticité est bien résumée par cette formule entendue à la télévision : « Si on n'était pas là, ils feraient pareil. »⁷²

Le respect de l'authenticité dans une restauration n'est donc pas celui de l'historicité, retour à un état d'origine (difficile à établir pour un monument qui a subi des ajouts successifs, impossible à établir pour un élément de paysage). C'est d'ailleurs au nom de l'authenticité que la restauration en est venue, au cours du XX^e siècle, à refuser l'historicité (cf. par exemple la *Charte de Venise*).

On voit aussi que la question de l'authenticité, si cruciale pour un patrimoine que l'on essaie de maintenir dans un état aussi proche que possible de celui d'origine, l'est beaucoup moins pour un patrimoine vivant, dont on admet l'évolution. En

⁷¹ « However, there are some degrees [of these false expedients] which, owing to their frequent use, or to other causes, have so far lost the nature of deceits as to be admissible. » (*The Seven Lamps of Architecture*, II, The Lamp of Truth, § VI) « (...) la falsità [sta] nel giudizio e non nell'oggetto. » (*Teoria del restauro*, p. 65, 91 de l'édition française)

⁷² David Fauquemberg, auteur de guides touristiques, à propos de gauchos argentins auxquels il rend visite, dans l'émission *Des Racines et des ailes*, France 3, 1^{er} novembre 2006. La question n'est pas ici de savoir si l'assertion est vraie dans cette circonstance.

effet, si « le faux réside dans le jugement » et si l'observateur sait qu'il a affaire à un patrimoine évolutif, il ne demandera pas si ce qu'il voit correspond à l'état d'origine. C'est ce qui permet à Pisit Charoenwongsa d'intituler sa contribution à la conférence de Nara sur l'authenticité « Authenticity: Does It Really Matter Much? » (« Authenticité : est-ce que cela a vraiment de l'importance ? ») ⁷³.

Relation de l'intégrité et de l'authenticité entre elles et avec l'identité

Le respect de l'intégrité et celui de l'authenticité visent tous deux celui de l'*identité* du bien – définie comme ce qui fait que ce bien est lui-même et pas autre chose, en d'autres termes comme sa singularité. Le mot *identité* possède en effet deux sens, celui qui qualifie deux objets distincts *identiques* (que l'on peut appeler identité duelle) et celui qui qualifie un objet singulier, qui au contraire n'a pas d'identique (identité singulière, ou singularité). L'identité duelle est ce qui rend identiques deux propositions logiques énoncées en termes différents, ou deux objets sortant d'un même moule (elle définit bien une unicité, mais d'un ordre supérieur aux éléments considérés, qui, eux, devraient en toute rigueur être qualifiés de semblables plutôt que d'identiques). L'identité-singularité est ce qui fait qu'un individu est lui-même et pas un autre. C'est le cas de tout être humain, plus généralement de tout individu d'une espèce vivante qui ne possède pas de clone (voire plus largement pour les êtres vivants puisque, par exemple, deux végétaux clones poussant dans des conditions différentes ne sont pas identiques, deux jumeaux, malgré leur code génétique identique, ne sont pas identiques), et d'un bien patrimonial non reproductible : paysage, ville, édifice à partir du moment où ce dernier est considéré comme non reproductible, c'est-à-dire où se pose la question de l'authenticité.

On peut rapprocher cette distinction de celle qu'établit Paul Ricœur entre deux figures de l'identité, bien qu'il la situe apparemment à l'intérieur de l'identité singulière : l'identité *idem* (ou *mémeté*, en anglais *sameness*) et l'identité *ipse* (ou *ipséité*, en anglais *selfhood*). La première est donnée et liée à ce qui est invariant, la seconde voulue et résistant au changement ⁷⁴. L'être humain passe par des aspects bien

⁷³ Conférence de Nara sur l'authenticité, 1994 (1995, pp. 287-291). L'auteur appuie sa démonstration sur le contexte culturel de son pays, la Thaïlande, où le patrimoine n'a de valeur que vivant.

⁷⁴ *La Critique et la conviction*, Hachette-Calmann-Lévy (Paris), coll. Pluriel, 1995, p. 138.

différents au cours de sa vie ; et pourtant, du bébé au vieillard, c'est bien le même individu, attesté par une même carte *d'identité*. Identité assurée par des invariants (traits, expressions, caractère...) qui font la même chose des états successifs, ou l'identité « duelle » qui les subsume ; et par les différences d'avec les autres, qui font l'ipséité de l'individu, ou son identité singulière.

Ces deux figures de l'identité ne sont envisagées par Ricœur qu'à propos de l'être humain, mais il ne nous semble pas abusif d'étendre cette distinction à tout bien patrimonial. La question de la même chose se pose devant les états successifs d'un même objet soumis au cours du temps : s'agit-il de manifestations distinctes d'un même objet ou d'objets distincts ? La question de l'ipséité se pose dans la mesure où l'identité d'un bien patrimonial est une composante de l'identité des individus ou des groupes pour qui cet objet est un patrimoine.

Les manques qui font perdre l'intégrité et les ajouts qui font perdre l'authenticité ont tous pour effet d'*altérer* le bien, c'est-à-dire, étymologiquement, de lui faire perdre son identité. Mais dans bien des situations, ces deux respects semblent aller en sens contraire. Lorsque trop de manques ont fait perdre à un bien son intégrité, le choix semble exclusif entre le rétablissement de l'intégrité par restitution des parties manquantes – aux dépens de l'authenticité, puisque ce ne seront plus les parties d'origine – et le respect de l'authenticité aux dépens de l'intégrité, en laissant le bien incomplet.

En raccourci, on peut dire que la pratique du XIX^e siècle, celle de Viollet-le-Duc ou de Gilbert Scott, privilégie l'intégrité, et reconstitue les parties manquantes pour rétablir l'unité de l'œuvre d'art ; et que celle du XX^e, celle de Scarpa, Froidevaux ou Prunet privilégie l'authenticité en refusant ces reconstitutions. Mais la recherche de l'intégrité aux dépens de l'authenticité était contestée à l'époque même par Ruskin, et la priorité donnée depuis le milieu du XX^e siècle à l'authenticité, théorisée notamment par Brandi, ne détruit pas l'intégrité : celle-ci est sauvée par la notion d'unité potentielle, qui reste préservée dans les conditions de restauration que préconise le fondateur de *l'Istituto centrale per il restauro*.

2.4 Comparaison de deux modes de transmission du patrimoine

Puisque le patrimoine est par définition ce que l'on souhaite conserver pour le transmettre aux générations suivantes et que le temps l'altère, la question fondamentale que se posent les gestionnaires de tout patrimoine est comment le conserver, comment le protéger des attaques du temps.

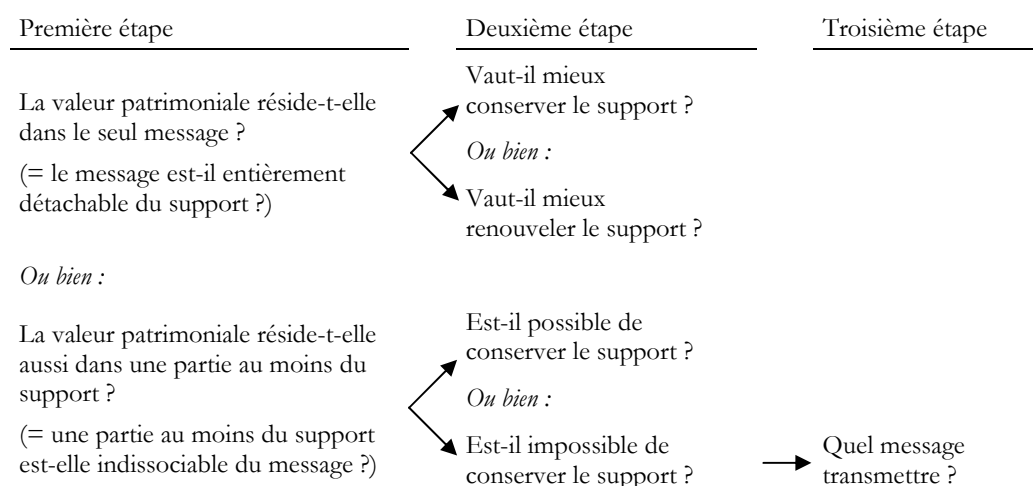
Nous avons vu plus haut que tout patrimoine comporte un message et un support, que le patrimoine immatériel et le patrimoine matériel ne se distinguent que par le caractère plus ou moins dissociable du support et du message, et que c'est dans le message que réside la valeur patrimoniale. La valeur accordée au support dépend donc de son caractère plus ou moins dissociable du message : faible valeur du support pour le patrimoine immatériel, puisqu'on peut en changer sans altérer le message, forte pour le patrimoine matériel, puisque le message n'est pas transférable à un autre support et que l'altération du support entraîne celle du message.

Quand on parle ici de message, il ne s'agit pas seulement du sens que porte le bien patrimonial, de l'appréciation, de l'évocation, du sentiment qu'il suscite, mais plus généralement de tout ce qui en lui a une valeur d'information : pour le patrimoine immatériel, c'est la simple succession des notes de musique ou des lettres d'un texte, avant leur signification ; pour le patrimoine matériel, c'est la forme, la couleur, le matériau, etc.

Les notions de message et de support sont bien sûr plus complexes que ce qui en est abordé ici. Brandi les développe dans le deuxième chapitre de sa *Théorie*, où il distingue la matière et l'image de l'œuvre d'art (qui grosso modo correspondent respectivement à ce que nous appelons ici support et message), et dans la matière l'aspect (porteur du message) et la structure (dissociable).

Préalablement à la question « comment conserver le patrimoine ? » il faut donc, s'il s'agit de patrimoine matériel, poser celle-ci : la valeur patrimoniale réside-t-elle dans le seul message ou bien aussi dans une partie au moins du support ? On peut aussi poser une question équivalente : le message est-il entièrement détachable du support ou bien une partie au moins du support est-elle indissociable du message ? Si le message est détachable du support et seul porteur de valeur, la conservation du patrimoine se ramène à celle d'une information. Si au contraire le

support est indissociable et/ou porteur de valeur, la question posée à l'étape suivante est celle de la conservation physique du support ; et si celle-ci n'est pas possible, on peut dans une **troisième** étape se demander quel message transmettre ou retrouver quand celui d'origine est, avec le support, altéré. C'est ce que fait notamment Brandi dans son troisième chapitre, où il indique comment restaurer l'unité potentielle de l'œuvre d'art lorsque son unité physique est altérée.



Conservation ou renouvellement du support

Reprenons à présent, pour examiner ses conséquences, l'hypothèse que le message est entièrement détachable du support, hypothèse dans laquelle la problématique devient celle de la conservation de l'information. Dire que le message est détachable du support ne signifie pas qu'il puisse se passer de tout support, car l'information, on l'a vu, ne se transmet que via un support matériel (même dans le cas du patrimoine immatériel), mais cela signifie que le support peut être remplacé par un autre sans altérer le message.

Nous avons dans ce cas deux types de transmission du message : par la conservation du support ou par son renouvellement. Cette typologie se rencontre dans de nombreux domaines. Dans la nature, c'est la distinction entre le règne minéral et le monde vivant. Dans les arts, c'est la différence non seulement entre

arts plastiques et « arts du temps »⁷⁵, mais aussi, à l'intérieur des arts plastiques, entre ceux qui produisent des objets uniques (architecture, peinture, sculpture en pierre) et ceux qui produisent des objets reproductibles (sculpture en bronze, gravure, design industriel...). C'est aussi, à l'intérieur même de l'architecture, l'opposition entre les monuments de pierre et ceux de bois : alors que les pyramides d'Égypte nous montrent leurs pierres d'origine, les temples bouddhistes (comme Bulguksa en Corée) sont peu à peu remplacés de fond en comble, comme dans les histoires de la nef de Thésée ou du couteau de Jeannot ; quant aux temples shintoïstes (comme Ise au Japon), ils sont renouvelés de façon encore plus visible, par une reconstruction complète périodique.

Les deux types de temples extrême-orientaux fournissent les modèles de deux types de renouvellement-copie du support : progressif ou en une fois. Dans le monde vivant, la copie en une fois est celle des individus d'une génération à l'autre⁷⁶ ; et la copie progressive est celle qui conduit en quelques décennies ou quelques siècles d'un ensemble, formation ou écosystème (par exemple une forêt) à un ensemble considéré comme le même, alors que tous ses individus (plantes, animaux) ont changé. C'est aussi le processus qui se déroule à l'intérieur de chaque individu, qui voit se renouveler presque entièrement ses cellules, et jusqu'à ses atomes⁷⁷.

La copie progressive ne peut se faire qu'en place et conserve l'unicité du support, alors que la copie en une fois autorise le déplacement et la multiplication. Les

⁷⁵ Il n'y a pas en français de terme générique pour désigner la littérature, la musique, le théâtre et les autres arts dont la manifestation se déroule dans le temps, comme il en existe un – arts plastiques – pour désigner l'architecture, la peinture, la sculpture et les autres arts dont la manifestation se déroule dans l'espace (selon les termes d'Henri Focillon, cité par Raymond Lemaire, « Authenticité et patrimoine monumental », *Restauro*, Italie, n° 129, juillet-septembre 1994). La distinction entre les deux grandes catégories d'arts est classique et demeure pertinente, même si de nombreux esthéticiens, tel Brandi, insistent sur la dimension temporelle des arts plastiques comme sur la dimension spatiale des « arts du temps ».

⁷⁶ On peut parler de copie en première approximation, puisque la très grande majorité des gènes sont identiques entre les individus d'une même espèce (plus de 99 % dans l'espèce humaine).

⁷⁷ Les restrictions au renouvellement complet ne sont pas les mêmes pour les cellules et pour les atomes ; pour les premières, elles concernent les plus spécialisées (nerveuses, musculaires). Pour les atomes (y compris ceux qui composent les cellules vivantes, même celles qui ne sont pas renouvelées), il s'agit d'une loi statistique : une même proportion se renouvelle au cours d'une période donnée, comme un demi verre de vin que l'on complète d'eau, puis que l'on vide à moitié en recommençant l'opération indéfiniment ; la proportion des atomes d'origine suit alors une fonction exponentielle décroissante, qui tend vers zéro avec le temps (ce que mon professeur de biologie en classe préparatoire résumait par la formule « En deux ans, vous avez pissé votre squelette ») ; mais elle n'est jamais nulle.

techniques de reproduction des œuvres d'art (gravure, moulage) ont d'ailleurs toujours servi à la multiplication autant qu'à la conservation.

Il existe cependant des intermédiaires entre les deux types de renouvellement-copie : une campagne de restauration lourde d'un édifice endommagé, qui conduit à remplacer une grande partie de ses matériaux, est une copie partielle, sur place et unique, mais elle est beaucoup moins progressive que ce que montrent le vivant ou l'évolution d'une ville.

Avantages du renouvellement du support pour la transmission du message

Dans l'hypothèse où le message est entièrement détachable du support, qu'est-ce qui assure la transmission de l'information le plus efficacement ? Un support le plus durable possible ou bien un support que l'on peut aisément changer ? Un support solide ou un support recopiable ?

La première réponse est peut-être la plus spontanée, c'est en tout cas celle qu'ont donné à cette question tous les concepteurs de monuments depuis l'origine, depuis les mégalithes ou les pyramides jusqu'aux monuments aux morts, en passant par les cathédrales, et sous tous les cieux, d'Angkor à Chichen Itza en passant par l'Europe⁷⁸ ; c'est celle que porte la double acception du mot monument, monumental et commémoratif : le support du message doit être durable pour que celui-ci subsiste. Et cette réponse est déjà donnée dans le contexte primitif où seul le message a une valeur, qui n'est pas encore celui, plus complexe, de l'œuvre d'art selon Brandi, où la matière est transfigurée par l'image : ce qui est à transmettre est le souvenir d'un chef ou de ses exploits, non le matériau qui transmet ce souvenir, et qui n'a de valeur intrinsèque que dans mesure où il est peu remplaçable.

Pourtant, de nombreux exemples montrent une conservation de l'information par renouvellement du support plus efficace à long terme que par emploi d'un support solide. Ce n'est pas le plus dur qui dure le plus. Le paradoxe de la conservation de l'instable face à l'altération du durable est même un archétype

⁷⁸ C'est peut être ici l'Extrême-Orient qui est l'exception, avec ses temples en bois reconstruits progressivement ou périodiquement, et non l'Occident.

littéraire, à la croisée de thèmes plus généraux : d'une part, la préservation du fragile face à l'altération du solide, symbolisée par la fable du chêne et du roseau, mais qui ne comporte pas nécessairement la dimension de la durée ; d'autre part, le thème de la fuite du temps, de l'inévitable corruption et de la mort. Ainsi Du Bellay, dans *Les Antiquités de Rome*, observe que les monuments censés témoigner pour l'éternité durent moins que le fleuve qui se renouvelle sans cesse :

« Le Tibre seul, qui vers la mer s'enfuit
Reste de Rome. Ô mondaine inconstance !
Ce qui est ferme est par le temps détruit
Et ce qui fuit au temps fait résistance. »
(« Nouveau venu, qui cherches Rome en Rome », in *Les Antiquités de Rome*, 1558)

Le fleuve se conserve sur une longue durée, mais il ne porte pas de message. Or le paradoxe de la conservation de l'instable s'applique aussi, et tout particulièrement, à ce qui véhicule une information. Les textes, c'est-à-dire les messages exprimés par le langage humain, traversent les siècles par transmission orale, mieux encore par l'écrit, et mieux encore par l'imprimerie ⁷⁹. C'est vrai d'informations pratiques, de mythes, de rites, de textes épiques, poétiques, littéraires, etc. C'est vrai non seulement des textes véhiculés par les langues, mais encore de chaque langue elle-même, considérée comme un ensemble d'informations, qui se conserve pendant des siècles. Or les textes sont rarement gravés dans le marbre, et plus souvent sur des supports périssables – argile, parchemin, papyrus, papier.

Les textes des civilisations les plus anciennes (Égypte, Mésopotamie) nous sont parvenus grâce à la durabilité de leur support (hiéroglyphes dans la pierre, cunéiformes dans une terre durcie par le temps), alors que la chaîne de copie des autres supports a fini par se rompre. Mais ceux de l'antiquité gréco-latine nous sont parvenus principalement par copie. L'apparente plus grande longévité des premiers n'a été obtenue qu'au prix d'une mise à l'écart, voire d'un oubli, voire d'un enfouissement, qui en a privé toute la période intermédiaire. La plupart des textes, des objets ou même des monuments de la Haute Antiquité dont nous disposons aujourd'hui ont été retrouvés par les fouilles archéologiques des deux derniers siècles. Les tombes et leur contenu, destinés à affronter le temps, n'y

⁷⁹ Pour la transmission informatique, nous n'avons pas encore le recul suffisant pour savoir si elle est efficace à long terme, malgré le changement incessant des types de support physique et de codage par les logiciels. En tout cas, cette rapide obsolescence montre que si la transmission informatique a quelque chance d'être efficace, ce ne peut être que par copie.

sont parvenus que lorsque l'enfouissement les a mis entre-temps à l'abri des pillards. De même les grottes ornées, protégées pendant des dizaines de milliers d'années par un éboulement de leur entrée. De même des villes entières, enfouies d'un coup sous la cendre d'un volcan, comme Pompéi, ou plus lentement, après abandon, sous le sable comme les cités romaines d'Afrique ou sous la jungle comme les temples khmers ou mayas. Ces témoins sont comparables aux individus cryogénisés des romans et des films de science-fiction : dans la plupart des scénarios, leur vie n'est au final pas allongée, mais seulement différée. Les quelques exemples de monuments les plus solides et les plus massifs restés à peu près intacts sans avoir été oubliés, comme les Pyramides, ont quand même été mis à l'écart. Si celles-ci ont un moment servi de carrières, c'est bien que le message qu'elles portaient, appelant à se souvenir de la grandeur du Pharaon, avait été oublié, tout au moins atténué.

On pourrait remarquer que même pour transmettre l'information, le roseau reste supérieur au chêne : l'œuvre écrite au calame ou sur le papyrus, destinée à être recopiée, résiste mieux aux assauts du temps que l'œuvre sculptée dans le bois, le métal ou la pierre. Une des expressions les plus fortes de ce paradoxe est celle donnée par Victor Hugo dans le fameux chapitre de *Notre-Dame de Paris* (1830) intitulé *Ceci tuera cela* : « Le livre tuera l'édifice. (...) L'imprimerie tuera l'architecture. » Roland Barthes, dans *La Chambre claire*, dresse un constat semblable à propos de la photographie, mais celle-ci n'a fait qu'achever la sape entamée par l'imprimerie, en y ajoutant une pointe de cruauté : non seulement elle dispense d'édifier de nouveaux monuments, mais même (et surtout après Barthes, depuis que son pouvoir est démultiplié par l'informatique) elle rend les anciens inutiles, en perpétuant leur image.

L'autre grand exemple de transmission de l'information par renouvellement du support est le vivant. L'ADN des bactéries les plus anciennes s'est conservé en se recopiant depuis des milliards d'années. Un autre écrivain, Borges, exprime de manière saisissante la supériorité du vivant pour la transmission d'un message :

« C'était une des traditions qui concernent le dieu. Prévoyant qu'à la fin des temps se produiraient beaucoup de malheurs et de ruines, il écrivit le premier jour de la création une sentence magique capable de conjurer tous ces maux. Il l'écrivit de telle sorte qu'elle parvienne aux générations les plus éloignées et que le hasard ne puisse l'altérer. (...)

Sur toute de la terre, il existe des formes antiques, incorruptibles et éternelles. N'importe laquelle d'entre elles pouvait être le symbole cherché ; une montagne pouvait être la parole du dieu, un fleuve, ou l'empire, ou la disposition des astres. Mais, au cours des siècles, les montagnes s'usent et

le cours d'un fleuve dévie, et les empires connaissent des changements et des catastrophes, et la figure des astres varie. Jusque dans le firmament, il y a mutation. La montagne et l'étoile sont des individus, et les individus passent. Je cherchai quelque chose de plus tenace, de moins vulnérable. Je pensai aux générations des céréales, des herbes, des oiseaux, des hommes. (...) À ce moment, je me souvins que le jaguar était un des attributs du dieu.

Alors la piété emplit mon âme. J'imaginai le premier matin du temps. J'imaginai mon dieu confiant son message à la peau vivante des jaguars qui s'accoupleraient et s'engendreraient sans fin dans les cavernes, dans les plantations, dans les îles, afin que les derniers hommes le reçoivent. » (Jorge-Luis Borges, *L'Écriture du Dieu*, in *L'Alph*, 1947-52, traduction de Roger Caillois, pp. 146-148 de l'édition Gallimard, 1967) ⁸⁰

Le chêne et le roseau, Rome et le Tibre, l'édifice et le livre, la montagne et le jaguar nous montrent quatre paradoxes voisins, ou quatre modalités d'un même paradoxe : le fragile se conserve mieux que le solide, l'instable que le durable, le message copiable que le message monumental, le vivant que le minéral. Les deux dernières modalités correspondent particulièrement à la problématique présente, qui est celle de la transmission de l'information, que ce soit le code génétique (patrimoine naturel) ou tout message humain (patrimoine culturel).

La copie transforme, le vivant évolue

Plus efficace que le recours à un support durable, la transmission de l'information par renouvellement du support n'en demeure pas moins risquée. Certes, la copie supplée à la fragilité et à la faible durabilité du support ; mais son efficacité suppose deux conditions :

- que la copie ait bien lieu, par un processus actif, dont l'interruption causerait la perte du message, alors que le support solide se conserve sans action ;
- que la copie soit faite sans erreurs, qui altéreraient le message.

⁸⁰ « (...) Era una de las tradiciones del dios. Éste, previendo que en el fin de los tiempos ocurrirían muchas desventuras y ruinas, escribió el primer día de la Creación una sentencia mágica, apta para conjurar esos males. La escribió de manera que llegara a las más apartadas generaciones y que no la tocara el azar. (...) / En el ámbito de la tierra hay formas antiguas, formas incorruptibles y eternas; cualquiera de ellas podía ser el símbolo buscado. Una montaña podía ser la palabra del dios, o un río o el imperio o la configuración de los astros. Pero en el curso de los siglos las montañas se allanan y el camino de un río suele desviarse y los imperios conocen mutaciones y estragos y la figura de los astros varía. En el firmamento hay mudanza. La montaña y la estrella son individuos, y los individuos caducan. Busqué algo más tenaz, más invulnerable. Pensé en las generaciones de los cereales, de los pastos, de los pájaros, de los hombres. (...) En ese afán estaba cuando recordé que el jaguar era uno de los atributos del dios. / Entonces mi alma se llenó de piedad. Imaginé la primera mañana del tiempo, imaginé a mi dios confiando el mensaje a la piel viva de los jaguares, que se amarían y se engendrarían sin fin, en cavernas, en cañaverales, en islas, para que los últimos hombres lo recibieran. » (*La Escritura del dios*)

La première condition peut être remplie grâce à la multiplication du message, qui diminue la probabilité d'interruption du processus de copie. C'est la multiplication qui assure sur une longue durée la transmission du patrimoine génétique (information portée par le vivant), la transmission des langues, des traditions orales, de l'écrit. Rien n'empêche a priori la copie d'être faite en plusieurs exemplaires, comme son nom l'indique (du latin *copia*, abondance) – à quelques exceptions près, comme la forme créée en cire qui doit disparaître pour être copiée en bronze. Encore faut-il que cette multiplication soit suffisamment nombreuse, ce qui n'est le cas de l'écrit que depuis l'invention de l'imprimerie. C'est ce que dit Hugo dans *Ceci tuera cela* : « On peut démolir une masse, comment extirper l'ubiquité ? » Ce qui dure plus que l'édifice, ce n'est pas le livre en général, qui se recopie, mais le livre imprimé, qui se multiplie en se recopiant. Auparavant, la copie ne multipliait pas suffisamment le message pour annuler les risques de perte, et de nombreux écrits de l'Antiquité ne nous sont pas parvenus.

La deuxième condition est plus difficile à remplir. La théorie de l'information distingue deux types de message, analogique (qui varie de façon continue) et numérique (ou digital, qui varie de façon discontinue, ou discrète). Le message analogique ne peut être recopié indéfiniment sans altérations importantes, car des bruits (variations des mêmes grandeurs que celles qui codent l'information, mais non porteuses elles-mêmes d'information) sont inévitablement ajoutés, de façon cumulative, à chaque copie : une musique plusieurs fois copiée d'une cassette sur une autre devient vite inaudible, une image photocopiee plusieurs fois n'a plus rien de l'original, et le jeu du téléphone arabe tire des effets comiques des altérations d'un message transmis oralement. Le message numérique se recopie de façon beaucoup plus fiable, par tout procédé qui maintient les bruits à un niveau inférieur au seuil de discrimination du message, de sorte qu'ils ne sont pas transmis : c'est le cas du code génétique, de la langue, de l'écrit ou de l'informatique. Mais même le message numérique s'altère, par des erreurs de copie : le code génétique connaît des mutations à l'occasion de la copie de l'ADN dans les cellules germinales ; les textes anciens ont été recopiés par des hommes,

qui ont introduit des modifications, volontairement ou non ; et bien qu'elle soit la plus fiable, la transmission informatique n'est pas à l'abri des erreurs de copie ⁸¹.

3 Conséquences du caractère évolutif d'un patrimoine vivant sur sa transmission

Ce qui précède a montré que la compétition pour la longévité entre le solide et le vivant ne tourne pas toujours à l'avantage du premier. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à démontrer que c'est toujours le vivant qui triomphe pour étudier les conséquences du cas où il en est ainsi.

Ce qui compte est le constat que lorsque le patrimoine vivant réussit à se transmettre, c'est au prix d'une transformation. L'objet de cette recherche est donc de savoir à quelles conditions on peut considérer qu'un patrimoine vivant est transmis en dépit de ses transformations, ou, en d'autres termes, quelles transformations peuvent être considérées comme n'altérant pas ce patrimoine.

⁸¹ Dans le cas de l'informatique, l'erreur est rarement d'origine physique : par exemple, l'altération d'une disquette par un champ magnétique ou par un échauffement rend les documents purement et simplement illisibles, et non transmissibles d'une façon modifiée ; on peut la comparer aux mutations létales du code génétique. Mais il peut y avoir des altérations logicielles, dues au changement de format d'écriture imposé par l'évolution rapide des logiciels (cf. supra, note 79).

**Enseignement des études de cas :
QUELQUES EXEMPLES DE PATRIMOINES VIVANTS
ET DE QUESTIONS SOULEVÉES PAR LEUR GESTION**

Le présent essai représente la mise en théorie d'une pratique de plus de vingt ans. Cette démarche a sous-tendu, d'une manière plus ou moins formalisée, la plupart des recommandations que j'ai pu faire sur les projets de préservation ou d'aménagement auxquels j'ai eu l'occasion de contribuer au cours de cette période.

Les études de cas qui suivent proviennent donc de travaux réalisés au cours des dix dernières années dans le cadre de tels projets :

— Travaux menés pour le compte de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France dans le cadre de son appui technique et stratégique au Conseil régional, de ses missions contractuelles pour des collectivités locales ou des établissements publics, ainsi que de son activité éditoriale (avec notamment sa revue trimestrielle *Les Cahiers de l'LAURIF*) ;

— Commandes de l'Unesco, de l'Icomos ou de ministères français dans le cadre de l'inscription de paysages culturels au Patrimoine mondial ou d'une réflexion plus générale sur l'identification et la gestion des paysages culturels.

Ces études de cas ont été légèrement remaniées pour s'adapter à un ensemble et limiter les redites : notamment, les considérations relatives à la démarche générale vis-à-vis du patrimoine en ont été extraites (puisqu'elles sont développées ailleurs dans le présent document, principalement dans les chapitres indiqués à la dernière colonne du tableau ci-dessous), de même que, à l'opposé, les considérations relatives à des aspects trop particuliers aux projets concernés, éloignés de la problématique présente. Mais je me suis efforcé de maintenir à chacune sa cohérence initiale, pour préserver la compréhension du contexte dans lequel le problème était posé.

Problématique spécifique	Catégories illustrant particulièrement la problématique	Site exemple de la catégorie (date d'étude)	Chapitres plus particulièrement concernés en dehors des études de cas suivantes
Qu'est-ce qui permet de dire qu'un patrimoine évolutif a conservé ses valeurs ?	Les sites productifs reconnus	Les paysages viticoles (2004-05)	2.4, La part du feu et le développement durable
Quels éléments nouveaux sont acceptables ?	Les sites reconnus (en général)	Le Val de Loire (2000)	2.2, La continuité
Préserver le patrimoine ou lui redonner vie ?	Les sites de projet technique	Les projets routiers (1993-99)	2.3 (en particulier § Le réemploi noble)
Que signifient nature et authenticité dans une restauration de paysage ?	Les sites de restauration	La Bièvre urbaine (2000-03)	1.3 (en particulier § <i>Patrimoine vivant et patrimoine inanimé</i>), 2.3, <i>Authenticité, intégrité et identité</i>

1 Qu'est-ce qui permet de dire qu'un patrimoine évolutif a conservé ses valeurs ?

Le cas des paysages viticoles

Les paysages viticoles sont généralement reconnus parmi les formes les plus remarquables de paysages résultant de l'activité humaine, à la fois par la marque qu'ils impriment au territoire et par les traditions culturelles qui leurs sont associés. Ils ont donc trouvé leur place au Patrimoine mondial, dès que fut créée la catégorie permettant de les intégrer à la liste, celle des paysages culturels.

Depuis 1992, date de l'introduction de la catégorie des paysages culturels dans la Liste du Patrimoine mondial, trois sites viticoles majeurs ont été inscrits, produisant des vins parmi les plus fameux du monde et façonnés eux-mêmes par cette production : l'ancienne juridiction de Saint-Émilion (grand cru de bordeaux), la vallée du Haut Douro (porto), la côte de Tokaj (tokaji aszú). Deux autres sites moins connus par leur vin ont été inscrits pour la qualité de la transformation du site qu'ils ont causée : enclos (*currais*) de l'île volcanique du Pico, dans les Açores, et terrasses de Lavaux, dominant la rive suisse du lac Léman. Dans d'autres paysages culturels inscrits au Patrimoine mondial, la vigne joue un rôle majeur (Wachau, Cinqueterre, val de Loire, vallée du Rhin...). D'autres régions de vignobles sont en cours d'examen par l'Icomos ou le Comité du Patrimoine mondial, ou font l'objet d'un dossier en préparation, ou encore figurent sur les listes indicatives de leur pays.

Mais les paysages culturels viticoles font partie de ces catégories dont il existe de nombreux exemples – qui ne sont pas tous d'une valeur « universelle exceptionnelle » – et dans lesquelles il peut être difficile de déterminer, entre deux sites d'égal intérêt, lequel est le plus représentatif. Il s'agit aussi d'une catégorie très variée, dans laquelle on peut déterminer des sous-catégories : dans ce cas, avant de discuter du caractère représentatif ou exceptionnel d'un site, il faut savoir de quelle sous-catégorie il est représentatif ou dans quelle sous-catégorie il est exceptionnel.

C'est pourquoi, comme pour d'autres catégories de biens (cathédrales gothiques, canaux, art rupestre, etc.⁸²), le Comité du Patrimoine mondial a demandé au Centre du Patrimoine mondial et à l'Icomos deux outils d'aide à la décision :

- L'organisation d'une réunion thématique d'experts, permettant un point et un premier échange sur le sujet ;
- L'élaboration d'une étude thématique, basée sur des études de cas, permettant une première comparaison, une typologie, et un éclairage sur l'application des critères d'éligibilité au patrimoine mondial.

La réunion thématique a eu lieu à Tokaj (Hongrie) du 11 au 14 Juillet 2001. Elle a été suivie par 25 participants des États Parties à la Convention du Patrimoine mondial, possédant des paysages viticoles sur la Liste du Patrimoine mondial, sur leurs listes indicatives ou en cours de nomination. Des représentants de l'Icomos, de l'UICN et du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco y ont aussi pris part. Trois extraits des actes de cette réunion sont présentés ici en annexe, dont les recommandations finales.

L'étude thématique comparative, dont l'utilité a été rappelée par la réunion de Tokaj, a fait l'objet d'un document publié en 2004 par l'Icomos⁸³, que j'ai coordonné avec Regina Durighello, chargée de mission à l'Icomos. Elle comprend :

1. Un cadrage historique ;
2. Une série de typologies qui, selon les cas, sont corrélées ou se recourent (morphologie, modes de conduites, type de vin et relation au terroir, structures sociales, enjeux) ;
3. Un cadrage sur les enjeux de l'évolution actuelle des paysages viticoles (opportunités et menaces) ;
4. Une liste large de terroirs significatifs, sous forme de brèves notices, donnant une idée de la variété des vignobles dans le monde ;

⁸² La plupart des études thématiques de ces catégories de biens sont accessibles sur le site <http://www.icomos.org>.

5. Une série d'études de cas, moins nombreuses et plus détaillées, permettant de comprendre le pourquoi et l'intérêt de ces vignobles ;
6. Un guide pratique de l'application des critères d'éligibilité au Patrimoine mondial ;
7. Une conclusion sur les défis auxquels sont confrontés les terroirs viticoles d'exception.

Les pages qui suivent reprennent les extraits pertinents ici du guide d'application des critères d'éligibilité au Patrimoine mondial (6^e section de cette étude), que j'avais rédigé directement. Cette section nous intéresse ici, car c'est elle qui recherche à quelles conditions on peut considérer qu'un paysage viticole, patrimoine essentiellement évolutif, a conservé les valeurs qui ont fait son identité, sa notoriété et, dans ce cas, qui ont justifié son inscription sur la liste du Patrimoine mondial.

Comment savoir en effet si tel site de vignobles mérite le classement au Patrimoine mondial ? En d'autres termes (ceux de la *Convention du Patrimoine mondial*), comment savoir s'il possède une valeur « universelle exceptionnelle » ? Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* constituent un guide pratique qui permet à la fois aux États parties de constituer les dossiers de candidature et aux évaluateurs de vérifier si les sites et leur gestion remplissent les conditions. Cependant, beaucoup de questions se posent de façon spécifique à chacune des catégories de biens, voire à chaque sous-catégorie ou sous-type. Ainsi, doit-on justifier l'appartenance de chaque site viticole à la catégorie des paysages culturels, et si oui, à quelle sous-catégorie appartient-il ? Quels critères appliquer parmi les six critères de valeur définis ? Comment évaluer son authenticité ? Comment définir les limites du site ?

⁸³ Regina Durighello et Pierre-Marie Tricaud (dir.), *Étude thématique sur les paysages culturels viticoles dans le cadre de la convention du patrimoine mondial de l'Unesco*, Icomos (Paris), 2004, rééd. 2005, 175 p. Consultable et téléchargeable sur internet : <http://www.icomos.org/studies/viticoles.htm>.

PAYSAGES VITICOLES



De gauche à droite et de haut en bas : Saint-Émilion, Douro, Cinqueterre, Lavaux, Pico, Tokaj

1.1 La catégorie (paysage culturel) et ses sous-catégories

Une des premières choses à définir dans la préparation d'un dossier de candidature d'un bien au Patrimoine mondial est la catégorie à laquelle il appartient. Les catégories ne sont pas définies de façon exhaustive et définitive. Pour les biens culturels, on distingue notamment les édifices religieux, militaires, civils, les sites archéologiques, les sites industriels et ouvrages de génie civil ; seules quatre catégories sont définies spécifiquement par les *Orientations*, avec les enjeux spécifiques qui concernent leur gestion :

- Les paysages culturels ;
- Les villes et centres-villes historiques ;
- Les canaux du patrimoine ;
- Les routes du patrimoine.

Les catégories ne sont pas non plus exclusives entre elles : en particulier, celle des paysages culturels recoupe la plupart des autres : paysages industriels, paysages archéologiques, paysages linéaires le long d'itinéraires.

Les vignobles, paysages culturels, paysages essentiellement évolutifs

Les définitions des sous-catégories de paysages culturels (cf. p. 43) montrent où classer les paysages viticoles : comme tous les paysages agricoles, il s'agit bien « d'ouvrages combinés de l'homme et de la nature », donc de *paysages culturels*, selon le § 47. À l'intérieur de cette catégorie, il ne s'agit pas de *paysages conçus intentionnellement*, même si l'appréciation esthétique à leur endroit est fréquente, puisqu'ils ont été conçus dans une intention de production et non de paysage ; il ne s'agit pas non plus de *paysages associatifs*, car leur valeur est bien tangible (les phénomènes religieux, artistiques ou culturels qui peuvent leur être liés étant le résultat d'une transformation physique du territoire, première et prépondérante) ; en revanche, leur forme résulte bien d'une réponse à une exigence économique, la production de vin, en relation avec son environnement naturel : il s'agit donc de paysages essentiellement évolutifs.

Paysages reliques ou paysages vivants ?

Si la catégorie de *paysage culturel* semble donc indiscutable pour les régions viticoles, et plus précisément celle de paysage culturel *évolutif* (§ 47 ii), la question de la sous-catégorie de paysages culturels évolutifs (*relique* ou *vivant*) peut se poser pour des paysages viticoles partiellement à l'abandon. En effet, comme dans beaucoup d'autres paysages culturels évolutifs, le processus traditionnel de fabrication a été fortement altéré au cours du XX^e siècle dans bien des régions viticoles, notamment en terrasses : Cinqueterre, Chypre, etc. Il n'est pas nécessaire en fait de trancher, et l'on peut proposer à l'inscription un site en partie relique et en partie vivant. Cette double nature est évidente pour un site tel que le Haut Douro, avec ses *mortorios* (terrasses abandonnées) et ses terrasses en production.

Typologie plus fine

À l'intérieur de la sous-catégorie des paysages culturels évolutifs, qu'ils soient fossiles ou vivants, on peut définir ce qu'on pourrait appeler des sous-types : selon leur grande production (rizières, palmeraies, oliveraies, vignobles, marais salants, etc.) ou selon leur mode de mise en valeur de leur environnement naturel (oasis, terrasses, bocages, polders, etc.), ou encore selon les structures sociales qui organisent celles de leur territoire. Les vignobles constituent donc un sous-type de paysages évolutifs.

Paysages culturels ou biens mixtes ?

Comme d'autres catégories de *biens culturels* (sites archéologiques, industriels, etc.), et même plus que d'autres, un *paysage culturel* peut posséder aussi des valeurs naturelles jugées « universelles exceptionnelles », et ainsi ressortir aussi à la catégorie des biens naturels, donc être un bien mixte ⁸⁴. Mais, outre le fait que les vignobles ne sont en général pas les paysages culturels qui présentent les plus grandes valeurs naturelles (comparés par exemple aux bocages ou aux milieux

⁸⁴ De fait, beaucoup de sites inscrits comme biens mixtes au Patrimoine mondial avant que la notion de paysage culturel ne fût définie pourraient aujourd'hui être requalifiés comme paysages culturels pour ce qui concerne leur part culturelle, tout en restant mixtes. Ainsi, des sites inscrits au départ seulement comme biens naturels ont été requalifiés comme paysages culturels et sont ainsi devenus des sites mixtes : Uluru en Australie, Tongariro en Nouvelle Zélande.

humides), les notions de bien mixte et de paysage culturel n'en demeurent pas moins distinctes :

— Un bien mixte doit présenter une valeur « universelle exceptionnelle » pour au moins un critère culturel et un critère naturel, pris séparément, même s'il y a interaction entre l'homme et la nature ;

— Un paysage culturel doit présenter une interaction entre l'homme et la nature, et c'est cette interaction qui doit présenter une valeur « universelle exceptionnelle » ; dans ce cas, on peut voir en lisant les *Orientations* (§§ relatifs aux critères) que c'est les critères culturels (§ 24) qui permettent de qualifier cette interaction, mieux que les critères naturels (§ 44) ; le paysage culturel est donc une catégorie de bien culturel.

Paysages culturels ou patrimoine architectural ?

Enfin, on peut considérer dans certains cas que seule l'architecture vitivinicole (chais, caves, maisons de négoce, etc.) d'un site présente une valeur « universelle exceptionnelle » ; dans ce cas, doit-on considérer ce site comme un patrimoine architectural et non comme un paysage culturel ? Mais par l'intermédiaire du vin cette architecture est reliée à un terroir, sans lequel elle n'existerait pas. On peut – et même on doit – donc associer ce terroir à cette architecture : le site est alors bien un paysage culturel, cette catégorie ne se réduisant pas aux sites dont la valeur qui les rend digne du patrimoine mondial est immédiatement visible.

1.2 Les critères de valeur

Venons-en à présent au cœur du sujet : que signifie la valeur *universelle exceptionnelle* d'un bien, condition d'appartenance au Patrimoine mondial selon la Convention ?

Dans la pratique, les promoteurs d'une candidature ont déjà une première idée des principales valeurs de leur site : ce peut être une harmonie visuelle particulièrement réussie, un système de terrasses ou d'autres ouvrages qui force l'admiration par l'ingéniosité et la somme de travail qu'il représente ainsi que par la marque qu'il imprime au paysage, ce peut être l'architecture des chais et des caves, ou encore des conditions de terroir spécifiques permettant l'élaboration d'un vin remarquable, etc.

Les *Orientations* détaillent les critères qui confèrent à un bien culturel une valeur « universelle exceptionnelle », au nombre de six (§ 24, cf. p. 33 ci-dessus).

Cependant, il n'est pas toujours aisé de déterminer le ou lesquels des 6 critères de valeur s'appliquent à un paysage donné, ni même quelle qualité spécifique vise chacun. En effet, établis pour mettre en œuvre la convention de 1972, ces critères concernaient au départ des monuments ou des ensembles monumentaux, seuls pris en compte à l'époque. Vingt ans plus tard, lorsque les paysages culturels furent introduits, il fut décidé de ne pas remanier en profondeur l'architecture des critères, mais seulement d'amender ceux qui devaient l'être pour leur permettre de concerner aussi les paysages.

Un premier éclairage sur l'application des critères est donné par la manière dont ils ont été employés pour les sites viticoles déjà inscrits au Patrimoine mondial. Trois exemple de paysages culturels de vignobles sont pris ici (il s'agit des paysages purement viticoles inscrits à la date de l'étude, les autres sites, comme la vallée de la Loire ou la Wachau, ne l'étant que partiellement) : la juridiction de Saint-Émilion (inscrite en 1999 selon les critères iii et iv) ; la vallée du Haut Douro (inscrite en 2001 selon les critères iii, iv et v) ; la région viticole de Tokaj (inscrite en 2002 selon les critères iii et v). D'autres paysages viticoles ont été inscrits depuis (Pico, Lavaux), mais ces trois-là restent ceux qui produisent les vins les plus prestigieux, la valeur du vin contribuant à celle du paysage au-delà des éléments tangibles.

Le bref texte argumentant l'application de chaque critère à chaque site est celui qui apparaît dans le rapport de la session du Comité du Patrimoine mondial qui a inscrit le site, comme pour tous les biens inscrits.

<i>Critères des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial</i>	<i>Juridiction de Saint-Émilion (inscrit en 1999)</i>	<i>Haut Douro (inscrit en 2001)</i>	<i>Région viticole de Tokaj (inscrit en 2002)</i>
<i>(iii) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue</i>	La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours.	La région du Haut-Douro produit du vin depuis bientôt 2000 ans et son paysage a été façonné par les activités humaines.	La région du vin de Tokaj est le reflet d'une tradition viticole unique, existant depuis au moins mille ans et qui est, à ce jour, restée intacte.
<i>(iv) Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine</i>	La Juridiction historique de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision.	Les composants du paysage du Haut-Douro illustrent toute la palette des activités associées à la viticulture – terrasses, quintas (complexes agricoles d'élevage viticole), villages, chapelles et routes.	
<i>(v) Constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles</i>		Le paysage culturel du Haut-Douro est un exemple exceptionnel de région viticole européenne traditionnelle, reflet de l'évolution de cette activité humaine au fil du temps.	L'intégralité du paysage culturel de la région viticole de Tokaj, comprenant les vignobles ainsi que des établissements humains installés de longue date, illustre de manière vivante la forme particulière d'occupation traditionnelle du sol qu'il représente.

Cette comparaison appelle les remarques suivantes, qui permettent de dire si chacun de ces critères est pertinent pour une région viticole, et de quelle manière.

Trois critères ont été écartés dans la préparation des dossiers de candidature de ces paysages viticoles :

Critère (i) : On peut se demander pourquoi ce critère semble réservé aux paysages clairement définis. Il a d'ailleurs été amendé en 1992 pour faire place à des chefs d'œuvre non intentionnels, alors qu'il ne visait au départ que les œuvres d'art. Les paysages en terrasses sur des régions entières sont véritablement des « chefs d'œuvre du génie créateur humain », même s'ils ne sont pas des œuvres d'art intentionnelles. Il n'y a donc pas de raison d'exclure a priori ce critère dans l'appréciation d'un paysage viticole, même s'il doit rester réservé aux quelques cas les plus spectaculaires.

Critère (ii) : Les autres paysages culturels inscrits selon le critère (ii) l'ont été pour des échanges dans le domaine de la création volontaire de paysage (un des domaines mentionnés dans l'intitulé du critère), souvent en association avec le

critère (i). Les régions de grands vins ont aussi connu des échanges culturels (en particulier entre les populations locales et les commerçants de nationalité et/ou de religion différente – Anglais à Bordeaux, Porto et Xérès, Polonais et Ukrainiens, Protestants, Orthodoxes et Juifs à Tokaj, Allemands en Champagne), mais qui ne relèvent pas des domaines mentionnés dans l'intitulé du critère : développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. Ces échanges culturels peuvent relever du critère (iii) et le critère (ii) quant à lui ne semble donc pas des plus pertinents pour les régions viticoles.

Critère (vi) : De même que le (i), on peut se demander pourquoi ce critère semble réservé à une catégorie, en l'occurrence celle des paysages associatifs. Les régions productrices de cultures ou de produits qui sont des faits de civilisation (tels que le blé, le riz, le vin, l'olivier, le thé ou le café) sont associés à « des traditions d'une signification universelle exceptionnelle » (critère vi). Cette association a été mentionnée pour les rizières en terrasses des Philippines, bien que ce site n'ait pas été inscrit sous le critère (vi). Cela est particulièrement vrai quand elles produisent les exemples les plus éminents de ces produits (tels que les vins de Saint-Émilion, de Porto, de Tokaj ou de Champagne). Mais ces produits et les cultures qui leur sont attachées portent des valeurs associatives d'une autre sorte que les traditions visées par le critère (vi). Leur association est plus directe, puisque le produit et le paysage sont fabriqués par le même processus, alors que les paysages relevant du critère (vi) ont une valeur associative liée à des faits culturels qui ne les ont pas façonnés. Plutôt que le critère (vi), ces paysages relèvent donc du critère (iii) : ils apportent « un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ».

Trois critères ont en revanche été employés :

Critère (iii) : Ce critère semble applicable à la plupart des régions de grands vins, la tradition culturelle étant celle du vin – non seulement sa production (culture de la vigne et élevage du vin) et tous les savoir-faire y afférents, mais aussi les traditions, les représentations, les fêtes et les relations commerciales (souvent internationales) qu'il a suscitées (mieux prises en compte ici que par le critère ii, comme on l'a vu plus haut). Il permet de prendre en compte tout le patrimoine immatériel lié au vignoble et au vin.

Critères (iv) et (v) : Il est en fait difficile de séparer ces deux critères : quelle différence y a-t-il dans ce contexte entre des exemples éminents d'ensembles architecturaux (iv) et d'établissements humains (v) ? de paysages (iv) et d'occupation du territoire (v) ? On peut voir une nuance entre ces deux critères dans la mesure où le (iv) semble davantage faire référence aux œuvres savantes (« constructions ou ensembles architecturaux ou technologiques », créations d'architectes et d'ingénieurs pour les grands propriétaires, les maisons de négoce ou les collectivités) et le (v) au patrimoine vernaculaire (« établissement humain ou occupation du territoire traditionnels », la mention « surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles » renforçant cette attribution puisque c'est le patrimoine vernaculaire qui est le plus menacé). L'emploi des critères dans les trois régions viticoles considérées semble aller dans ce sens : (iv) seul pour Saint-Émilion, dont les éléments les plus remarquables sont le bourg et les châteaux, (iv) et (v) pour le Haut Douro, avec d'une part les *quintas*, d'autre part les terrasses, (v) seul pour Tokaj avec peu d'architecture savante, mais surtout des coteaux et des caves. Mais la mention du paysage dans le seul critère (iv) ne va pas dans le même sens, puisque celui-ci est davantage façonné par le travail de milliers de mains anonymes sur l'étendue des vignobles que par les constructions savantes, toujours plus isolées.

En tout cas, ces deux critères (iv et v) sont les plus évidents pour les plus spectaculaires des paysages façonnés par l'Homme, tels que les vignobles, les cultures en terrasses et, bien sûr, les vignobles en terrasses, tous étant à la fois représentatifs d'occupations du territoire éminentes et vulnérables.

1.3 Les différentes délimitations d'un site et leur gestion

Un dossier de candidature au Patrimoine mondial doit aussi comporter (et même préalablement à la justification de la valeur) une identification du site, comprenant sa délimitation, avec une *zone centrale* (qui est le bien lui-même) et une *zone tampon* (servant à tenir à distance des altérations qui menaceraient l'intégrité du site), ainsi qu'un *Plan de gestion*, qui prévoit un traitement différencié de ces deux zones. Cette délimitation est souvent faite de façon peu cohérente dans le cas de paysages culturels, ici encore parce que ses catégories ont été conçues pour des monuments ou des ensembles monumentaux, non des paysages. En effet, les limites d'un monument, voire d'un ensemble monumental, sont relativement faciles à cerner,

et elles tracent la zone centrale, même si les différentes parties du monument sont d'un intérêt ou d'un état de conservation inégal.

Pour les paysages culturels (et souvent, aussi, pour les villes historiques), les limites – plus floues – et surtout les dimensions – beaucoup plus vastes – font que la tendance est à n'inscrire en zone centrale que les parties les plus significatives ou les mieux conservées, au risque de former des ensembles sans cohérence, dont les contours ne sont souvent que le fruit des accidents de l'histoire.

Or un site que l'on regarde comme un paysage forme une entité, une *unité paysagère cohérente*, dont on ne peut extraire certaines parties, même les plus représentatives, sans faire perdre une partie de sa compréhension : unité visuelle (espace visible d'un seul regard ou contenant de nombreuses co-visibilités), unité géomorphologique, unité de terroir, unité historique. Dans les régions viticoles, l'aire d'appellation d'origine forme souvent une telle unité, à la fois géographique et historique.

Dans un site de valeur patrimoniale de grandes dimensions, que ce soit un paysage culturel ou une ville historique, on devrait définir non pas deux, mais quatre zones, dont les trois premières forment l'unité paysagère cohérente :

— *A. Une zone de « protection intégrale »*, comprenant des éléments particulièrement significatifs (éventuellement séparés), ayant préservé leur intégrité et leur authenticité (monuments, édifices historiques, ouvrages remarquables tels que ponts, murs de terrasses ou de séparation, caves, arbres exceptionnels tant qu'on peut les maintenir en vie) ; ces éléments devraient être préservés et entretenus de façon à les modifier le moins possible ;

— *B. Une zone de « préservation structurelle »*, où c'est la structure qui doit être préservée, à travers le renouvellement éventuel de ses éléments ; cette structure peut être une forme urbaine caractérisée par la forme des rues et des places, l'alignement de ses façades, la mitoyenneté de ses immeubles (qui peuvent être remplacés) ; ou bien une forme de nivellement (terrasses, banquettes, canaux, etc.), une formation végétale (dans le cas qui nous intéresse ici, non seulement une spéculation, la vigne, mais aussi un certain mode de conduite) ; ou encore le dessin d'un parcellaire ; il y a une analyse à faire pour déterminer si tel élément relève de la première ou de la deuxième zone ;

— C. Une zone de « restauration » (ou de reconquête), qui a perdu une bonne part de son intégrité, et où un travail de restauration est à faire pour restituer au site son unité cohérente ;

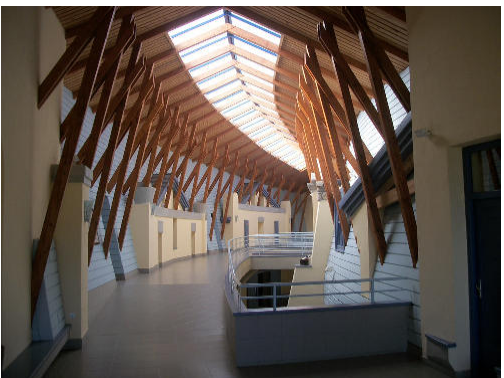
— D. Enfin, une zone « tampon » au sens strict, extérieure à l'unité paysagère cohérente, qui sert à tenir à distance des aménagements qui risqueraient d'altérer l'intégrité du site ; cette zone supplémentaire n'est pas toujours nécessaire, notamment si l'unité paysagère est très vaste ; on peut néanmoins rencontrer des espaces extérieurs en co-visibilité, par exemple des versants de montagne dominant des coteaux viticoles.

La réunion des trois premières zones (A, B et C) forme l'unité paysagère cohérente, souvent l'aire d'appellation dans le cas des vignobles.

Chacune de ces zones demande des efforts pour améliorer la qualité de son paysage avec la même exigence d'excellence que la zone centrale. L'innovation qui s'inscrit dans la continuité avec les modes de relations anciens n'est à exclure d'aucune de ces quatre zones, même de la plus centrale, celle de protection intégrale. Si la suppression d'éléments de valeur patrimoniale est à proscrire, l'ajout – s'il respecte la continuité – peut être admis, voire souhaité s'il enrichit le patrimoine. Les nombreux exemples d'architecture vitivinicole contemporaine, dont quelques-uns sont présentés page suivante, en témoignent.

Cette politique active et ambitieuse devrait être recommandée dans beaucoup de sites, et pourrait même, dans certains cas, conduire à une extension ultérieure d'un site inscrit au Patrimoine mondial, voire au classement d'un site qui ne l'est pas encore.

ARCHITECTURE VITIVINICOLE CONTEMPORAINE



En haut : Dominus Winery Yountville, Napa Valley, Californie, USA, par Jacques Herzog & Pierre De Meuron, 1995-98. Chai « les Aurelles », Nizas, Gard, France, par Françoise-Hélène Jourda et Gilles Perraudin, 2001. Au milieu : Bodegas Ysios, La Rioja, Espagne, par Santiago Calatrava, 2001. Ci-dessus : Chai Royal Tokaji, Mád, Hongrie, 2009. Ci-contre : Chai Tokaji Disznókő, Mezőzombor, Hongrie, 2000.

Conclusion : la qualité et la spécificité, gages de la préservation

Les paysages viticoles (au sens le plus large du terme, puisqu'il s'agit de paysages plantés, bâtis et souterrains) ont pu être considérés comme faisant partie des paysages culturels les plus remarquables, tout en restant parmi les terroirs agricoles les plus actifs, objets d'une modernisation continue, et, pour les vins prestigieux – ceux-là mêmes qui fournissent la majorité des inscriptions viticoles au Patrimoine mondial –, les plus rentables. Comment cette alliance a-t-elle pu se faire ? Principalement en recherchant constamment une rentabilité par la qualité, et par la valeur ajoutée liée à une élaboration plutôt que par la quantité ou le prix, et en affirmant la singularité du produit dans ses caractères intrinsèques comme dans son attache à un lieu de production. C'est ainsi un double patrimoine qui est préservé, mis en valeur et cultivé comme vivant : un vin et un paysage.

2 Quels éléments nouveaux sont acceptables dans un paysage reconnu ?

Le cas des centrales nucléaires du Val de Loire

Cette étude de cas a été réalisée en 2000 dans le cadre du dossier de candidature du Val de Loire à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco⁸⁵. Parmi les catégories de paysages culturels définies à partir de 1992 par les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (§ 39) celle des paysages dits « évolutifs vivants » intéresse particulièrement la France, riche de paysages ruraux de grande valeur, élaborés au cours des siècles et encore actifs. Les paysages culturels dont la France avait proposé l'inscription au Patrimoine mondial depuis 1992 jusqu'alors relevaient tous de la catégorie des paysages vivants : le parc national des Pyrénées (inscrit en 1997) ; le territoire de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion (inscrit en 1999).

En 1999, la France a également proposé l'inscription de la vallée de la Loire entre Sully et Chalonnes. Après avoir été acceptée par le Bureau du Patrimoine mondial en juillet, cette proposition a été différée par le Comité en décembre. La principale pierre d'achoppement était la présence de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux à l'intérieur du site. Les débats à ce sujet au Comité ont montré que la notion de paysage vivant n'est pas perçue de la même manière par l'ensemble des pays membres, notamment quant au degré d'acceptation d'éléments de modernité dans un paysage culturel.

Le ministère en charge de l'Environnement a souhaité présenter en 2000 un dossier complémentaire pour l'inscription de la vallée de la Loire, abordant ce problème et affinant la justification de la proposition d'inscription du site sans en retirer la centrale. L'étude de cas qui suit s'inscrit dans ce dossier complémentaire. Elle analyse la doctrine du paysage culturel telle qu'elle se dégage des divers documents émis par le Comité, le Centre du Patrimoine mondial ou des experts

⁸⁵ P.-M. Tricaud, « La Continuité historique dans les paysages culturels », in *Proposition d'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'Unesco, Dossier complémentaire*, 2000, pp. 7-21.

conviés par le Centre (Icomos, Iccrom, UICN ⁸⁶), ainsi que par des théoriciens du paysage (Roger, Berque, etc.).

La question posée est celle de savoir si la notion de paysage culturel admet celle d'évolution, et à quelles conditions un paysage culturel peut absorber des éléments nouveaux ; en d'autres termes, quels éléments de modernité ou d'évolution, et dans quelle mesure, sont acceptables dans un paysage patrimonial vivant sans qu'il perde les composantes de son identité qui lui confèrent sa valeur patrimoniale (valeur dite *universelle exceptionnelle* dans le cas du Patrimoine mondial, mais la problématique est similaire dans le cas d'un patrimoine plus local).

2.1 Continuité historique dans la relation de l'homme à un site : Position générale du problème

Les composantes d'identité qui peuvent conférer une valeur « universelle exceptionnelle » à un paysage culturel – comme plus généralement de la valeur à un bien culturel – correspondent aux critères définis par les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, au § 77 (cf. p. 33 ci-dessus) : chef-d'œuvre (i), échange d'influence (ii), tradition culturelle (iii), ensemble architectural ou paysager (iv), occupation du territoire (v), représentations (vi).

Par ailleurs, les paysages culturels sont définis par les mêmes *Orientations* en trois grandes catégories (cf. p. 43) : paysages intentionnels, évolutifs et associatifs. Mechtild Rössler ⁸⁷ a établi le lien entre ces trois catégories et les six critères de valeur d'un bien culturel :

- la catégorie des paysages *intentionnels* est celle qui ressortit le mieux au critère (i), « chef-d'œuvre du génie créateur humain » ;
- celle des paysages *associatifs* au critère (vi), association « à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres » ;

⁸⁶ Conseil international des monuments et des sites, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, Union mondiale pour la nature (anciennement Union internationale pour la conservation de la nature).

⁸⁷ Notamment dans M. Rössler *et al.*, *World Heritage Cultural Landscapes, A Handbook for Conservation and Management*, 2010, annexe 2, p. 121.

— celle des paysages *évolutifs* aux quatre autres critères – (ii), « échange d’influences », (iii), « témoignage sur une tradition culturelle ou une civilisation », (iv), « type de construction ou d’ensemble architectural ou technologique ou de paysage », (v), « établissement humain ou d’occupation du territoire traditionnels ».

Ce qui est de plus à noter ici est que les critères de valeur d’un bien culturel (§ 77) concernent la *relation* de l’homme au lieu, et que les différentes catégories de paysages culturels (annexe 3) correspondent à autant de types de relation :

- la catégorie des paysages *évolutifs* à la relation d’usage ;
- celle des paysages *intentionnels* à l’aménagement en vue du paysage (ce qu’Alain Roger appelle « l’artialisation *in situ* »⁸⁸) ;
- celle des paysages *associatifs* à la relation symbolique, qui correspond à une représentation au sens large (mythique, artistique, littéraire, etc. : « artialisation *in visu* »).

Il est proposé ici de considérer que les éléments de modernité constituant un prolongement, ou une continuité, de la relation historique de l’homme au site qui confère à celui-ci sa valeur (ici *universelle exceptionnelle*) – même s’ils ne sont pas eux-mêmes de valeur égale – sont plus acceptables que les éléments de modernité sans rapport avec cette relation.

Pour qu’on puisse parler de continuité, trois conditions ont été définies ici :

- Les modes de relation contemporains de l’homme au site doivent avoir une certaine *parenté* avec les modes de relation traditionnels.
- Il doit y avoir eu une *évolution progressive* des modes de relation traditionnels aux modes de relation contemporains, ou au moins un passage sans interruption, plutôt qu’un abandon des premiers suivi plus tard de l’apparition des seconds.
- Les modes de relation contemporains ne doivent *pas avoir effacé les traces* des modes traditionnels.

⁸⁸ La définition générale de l’artialisation est aujourd’hui trop connue dans les études de paysage pour qu’il soit nécessaire de la reprendre ici. Alain Roger, qui emprunte le terme à Montaigne (*Écrits*, III, 5 :

La question de la continuité historique peut se poser pour chacun des trois modes de relation de l'homme à la Loire et à sa vallée :

— Dans la relation d'usage, y a-t-il continuité, depuis les usages traditionnels jusqu'à l'énergie nucléaire ?

— Dans l'aménagement intentionnel, y a-t-il continuité, depuis les parcs des châteaux Renaissance jusqu'au festival des jardins de Chaumont ?

— Dans la relation symbolique, y a-t-il continuité des modes de représentation, de la peinture à la photographie ? Y a-t-il continuité des éléments représentés ?

Cette étude de cas examine principalement la continuité de la relation *d'usage*. En effet, les modes de relation intentionnel et associatif, s'ils donnent un supplément de valeur à ce site, n'y sont toutefois pas considérés comme d'une valeur « universelle exceptionnelle ». Le val de Loire a été proposé à l'inscription en vertu des critères (ii) (échange d'influences sur le développement de l'architecture, de la technologie, de la planification des villes, de la création de paysages) et (iv) (exemple d'un type de paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine), mais non (i) (qui correspond souvent aux paysages intentionnels ⁸⁹) ni (vi) (qui concerne les paysages associatifs). C'est en tant que paysage *évolutif* qu'il présente une valeur « universelle exceptionnelle », même s'il est aussi un paysage associatif et, localement, un paysage intentionnellement créé.

Plus brièvement, la question de la relation *symbolique* (associative) est cependant abordée, dans la mesure où cette relation est présente dès qu'on parle de paysage, par définition, même si sa valeur n'est pas « universelle exceptionnelle ».

« nature artialisée ») et à Charles Lalo (*Introduction à l'esthétique*, Paris, 1912, p. 131), l'a développée dans *Nus et paysages*, Aubier (Paris), 1978, puis dans *Court Traité du paysage*, Gallimard, Paris, 1997, pp. 16 sq.

⁸⁹ Le critère (i) a finalement été retenu car il était employé pour l'inscription du château de Chambord en 1981, rattaché au site du val de Loire lorsque celui-ci fut inscrit en 2000 (cf. infra, p. 102).

PAYSAGES DU VAL DE LOIRE



En haut : Chalonnes-sur-Loire © Mission Val de Loire. Au milieu : Amboise (photo Pierre Aucante) © Mission Val de Loire. En bas : Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux © <http://www.easydep.com/spip.php?article26>

Rappel des usages traditionnels et contemporains

Parmi les usages d'un cours d'eau, certains, que l'on peut qualifier de *diffus*, ont des conséquences sur la qualité et la quantité de la ressource en eau, mais relativement peu sur l'aspect du fleuve et de la vallée :

- l'alimentation en eau potable,
- la pêche (du moins dans le fleuve, car elle peut modifier le paysage de ses abords par la création d'étangs),
- le lavage,
- l'élimination des eaux usées ;

D'autres, que l'on peut qualifier de *lourds*, modifient profondément l'aspect du fleuve et de ses abords, directement ou par les ouvrages qui leur sont nécessaires :

- la navigation,
- la production d'énergie,
- l'extraction de matériaux.

Aux travaux liés aux usages du fleuve, il faut ajouter ceux qui servent à se prémunir de lui :

- la protection contre les crues.

Au cours de l'histoire humaine, la Loire a connu tous les usages d'un cours d'eau, et notamment les plus lourds. Le « dernier fleuve sauvage d'Europe » a longtemps été le plus aménagé de France ⁹⁰.

La question de la continuité dans les usages diffus listés ci-dessus ne sera pas examinée ici, parce que leur impact est faible sur le paysage et que l'alimentation en eau ou la gestion des eaux usées ne sont ici guère supports de traditions ou d'aménagements ayant valeur patrimoniale ou d'identité. Seule la pêche, notamment au saumon, peut être considérée comme une tradition ayant ces

⁹⁰ Cf. Alain Mazas et Jean-Louis Coyaud, *Proposition d'inscription du val de Loire au patrimoine mondial*, Ministères de l'Environnement et de la Culture, Paris, 1999, pp.25 *sq.*, et Jean Béthemont, « L'Homme et la Loire », in *La Loire, Colloque d'hydrotechnique*, Tours, 14-15 juin 1996, pp. 31-42.

valeurs. Sa préservation, qui s'inscrit dans celle plus générale des ressources naturelles, fait l'objet de mesures (limitation des ouvrages, aménagement de passes, restauration de frayères, etc.)⁹¹.

Ne sera pas non plus examinée la question de l'extraction de matériaux : elle n'a pas davantage créé de valeur patrimoniale, au moins dans le fleuve lui-même⁹² ; et depuis une dizaine d'années, elle a presque totalement cessé dans le lit du fleuve et s'est fortement réduite dans la vallée.

L'évolution des usages anciens aux usages modernes sera donc étudiée pour la navigation, la protection contre les crues, et surtout l'énergie, puisque c'est la production de cette dernière qui est au cœur du débat.

Navigation et protection contre les crues

La navigation sur la Loire a été jusqu'à l'avènement du chemin de fer bien plus importante que sur la Seine ou le Rhône, atteignant jusqu'à 300 000 tonnes par an. Cette navigation a modelé l'aspect du fleuve par les nombreux ports qui jalonnent son cours, et surtout par les célèbres levées :

« De Decize à Nantes, sur 530 kilomètres, la Loire est enserrée de façon à peu près continue par des digues qui dominent de plus de 7 mètres son lit ordinaire et dont l'assise atteint près de 30 mètres pour une largeur de 12 mètres au couronnement », édifiées du XII^e au XIX^e siècle⁹³.

Au départ, il y a eu des bourrelets de berge naturels, formés par le dépôt de matériaux grossiers lors des crues du fleuve. Ces bourrelets ont progressivement été renforcés, à la fois pour créer des chaussées insubmersibles, pour protéger des crues les villes et les champs du val, et surtout pour fixer le lit du fleuve et créer ainsi un chenal navigable permanent. Plus qu'à la protection contre les crues, loin d'être absolue (celle de 1856 les a dépassées), les levées peuvent être considérées comme des ouvrages essentiellement liés à la navigation.

⁹¹ Cf. Éric L'Hermitte, « EDF et la Loire : 50 ans d'histoire commune », in *La Loire, Colloque d'hydrotechnique*, Tours, 14-15 juin 1996, pp. 138-139.

⁹² Car si l'on s'en écarte, l'exploitation de l'ardoise ou du tuffeau contribuent fortement à l'identité de la région, et il est à noter que l'exploitation de l'ardoise à Trélazé s'est considérablement mécanisée sans cesser d'être un des points forts de l'identité locale, d'une valeur remarquable sinon mondiale.

⁹³ D'après J. Béthemont, *op. cit.*, p. 33.

Lorsque la Loire était navigable, aucun arbre n'était toléré entre les levées et le lit était maintenu ouvert par des pâtures. Mais lorsque la navigation fut abandonnée, les levées, qui rendaient le lit difficilement accessible, lui ont permis de revenir à un état aussi naturel que possible. C'est donc, paradoxalement, les mêmes ouvrages qui ont modifié le plus profondément la physionomie du val de Loire et qui lui permettent de passer aujourd'hui pour le dernier fleuve sauvage d'Europe.

Énergie

La force motrice des eaux du bassin de la Loire a longtemps été employée par de nombreux moulins, sur de nombreux affluents et sur le fleuve lui-même en amont du val. La carte de Cassini en montre en moyenne un tous les kilomètres, il en reste encore un tous les 3 kilomètres aujourd'hui⁹⁴. Le régime capricieux de la Loire à l'aval du bec d'Allier n'a pas permis d'y construire beaucoup de moulins, et la plupart se situent donc hors du périmètre proposé. Le Loiret cependant en porte plusieurs.

Une autre technique a permis de tirer parti de l'abondante source d'énergie que représentait le fort débit de la Loire : les moulins-bateaux. Ces derniers furent très nombreux tout au long du cours jusqu'au XVIII^e siècle, à tel point qu'ils causèrent d'incessants conflits avec la navigation et qu'ils finirent par disparaître pour cette raison⁹⁵.

Sur les coteaux, les moulins à vent ont aussi marqué le paysage jusqu'à la fin du XIX^e siècle. À cette époque, on en comptait encore 32 autour de Saumur, entre le château, Varrains et Dampierre⁹⁶.

Les moulins, qu'ils soient bâtis au fil de l'eau, bateaux ou à vent, pouvaient certes se rencontrer sur tous les cours d'eau et tous les coteaux de France. Mais ils sont parmi les éléments qui font de ce lieu l'un des archétypes du paysage français, même si c'est à un moindre degré que les châteaux, les jardins ou l'habitat.

⁹⁴ D'après J. Béthemont, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁵ Cf. « Tournent les ailes, tournent les roues, tourne le temps... », in *La Loire et ses terroirs*, mai-juin 1993, n° 7, pp 26 *sq.*, et Françoise de Person, *Bateliers sur la Loire, XVII^e-XVIII^e siècles*, CLD, Chambray-lès-Tours, 1994, pp. 49 *sq.*

⁹⁶ « Tournent les ailes... », *op. cit.*, p 26.

Ensuite, dès le début du XX^e siècle, vint l'hydroélectricité⁹⁷. Comme les moulins, elle s'établit sur le cours supérieur et sur les affluents. À peu près en même temps, mais sur le cours moyen et inférieur, apparurent les centrales thermiques, d'abord au charbon, puis au fioul, puis nucléaires. En bordure du périmètre proposé, celle de Chinon a une valeur historique, puisqu'elle fut, en 1963, la première de France. Sa première tranche, dorénavant désaffectée, a été aménagée en musée.

2.2 Continuité historique de la relation d'usage de l'homme à la Loire

Première condition de continuité :

Parenté entre les usages contemporains et les usages traditionnels

La parenté est évidente entre les moulins et les turbines hydroélectriques, qui tous utilisent l'énergie mécanique de l'eau. Elle est moins directe des moulins aux centrales thermiques, pour qui l'eau n'est plus elle-même source d'énergie mécanique, mais une simple source froide dans un processus de transformation d'une énergie thermique extérieure en énergie mécanique. Cependant, les centrales thermiques, qu'elles soient classiques ou nucléaires, ne se sont pas installées par hasard au bord de la Loire : comme les moulins et les turbines, elles ont tiré parti de l'abondance de l'eau. Que ce soit pour sa force motrice ou pour sa capacité calorifique, c'est la même ressource qui a été employée.

Les centrales thermiques ont noué d'autres relations avec le fleuve : la voie d'eau a servi à l'acheminement du charbon et du fioul (Cheviré, Cordemais) ; les retenues de l'amont ont autant servi de source froide pour les centrales thermiques de l'aval (soutien d'étiage) que de source d'énergie mécanique pour leurs propres centrales hydrauliques.

La relation des centrales thermiques au fleuve s'atténue encore avec le refroidissement en circuit fermé : désormais, c'est l'air qui sert de source froide. C'est notamment le cas à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Mais, de même qu'on peut établir une parenté entre les centrales refroidies en circuit

⁹⁷ Sur l'histoire de l'électricité hydraulique et thermique du bassin de la Loire, cf. E. L'Hermitte, « EDF et la Loire : 50 ans d'histoire commune », *op. cit.*, pp. 135-141.

ouvert et les moulins à eau, on peut en établir entre les centrales en circuit fermé et les moulins à vent, comme le montre le tableau suivant.

	Eau	Air
Source d'énergie mécanique	Moulins à eau (fixes ou bateaux) Turbines hydroélectriques	Moulins à vent Éoliennes
Source froide d'un processus thermique	Centrales thermiques (classiques ou nucléaires) refroidies en circuit ouvert	Centrales thermiques refroidies en circuit fermé

Si l'on compare d'une manière plus générale les usages contemporains de la Loire aux usages passés, sans se limiter au domaine de l'énergie, on peut constater que les centrales nucléaires, comme les barrages, et comme les levées auparavant, ont été l'occasion de grands travaux de génie civil, à la pointe des techniques de leur temps et marquant fortement le paysage.

En résumé, les principaux points communs entre les centrales nucléaires et les ouvrages anciens sont les suivants :

- Parenté avec les moulins : utilisation de grands volumes d'eau et-ou d'air dans un processus de production d'énergie
- Parenté avec les levées : grands travaux de génie civil, à la pointe des techniques de leur temps et marquant fortement le paysage

***Deuxième condition de continuité :
Évolution progressive des usages***

L'évolution progressive peut se faire à l'intérieur d'un même type d'usage, mais aussi entre des domaines différents. Ainsi, avant de disparaître, la navigation a permis l'essor d'activités « aussi diverses que les vins de Touraine et d'Anjou, les industries mécaniques de Bourges, Vierzou, Montluçon ou les porcelaines du Berry, pour n'en citer que quelques-unes »⁹⁸. D'une manière plus générale, elle a favorisé le développement des villes et des activités le long de la vallée, donc des besoins en énergie, qui ont conduit aux centrales modernes.

⁹⁸ J. Béthemont, *op. cit.*, p. 34

Si l'on s'en tient au domaine de l'énergie, il est remarquable de constater que toutes les principales techniques de production, et tous les stades dans le progrès de chacune de ces techniques, se sont succédé dans l'histoire du fleuve et de ses affluents : moulins, centrales thermiques classiques au charbon puis au fioul, centrales nucléaires refroidies en circuit ouvert puis en circuit fermé...

On peut donc considérer que les centrales nucléaires constituent l'aboutissement d'une évolution progressive de l'exploitation économique et des techniques de production d'énergie.

***Troisième condition de continuité :
Préservation des traces des usages traditionnels***

Certes, les « voituriers d'eau » ont disparu de la Loire, de même que ses moulins-bateaux, de même que les moulins à vent sur ses coteaux. Pendant ce temps, d'autres fleuves, comme le Rhin, le Rhône ou la Seine, ont vu se poursuivre l'évolution de la navigation, avec la motorisation, l'accroissement continu des tonnages et des gabarits.

Mais dans ces cas, la poursuite des usages « lourds » du fleuve a effacé les ouvrages précédents. Sur la Loire, l'arrêt de ces usages a maintenu les levées et les ports, traces exceptionnelles de plusieurs siècles de navigation. Le val de Loire représente donc un point d'équilibre relativement rare entre un paysage « fossile » (au sens des *Orientations*) et un paysage dont la modernité aurait effacé toute trace du passé.

Conclusion sur la continuité des usages

Les centrales nucléaires représentent donc la continuité d'un usage énergétique du fleuve (où elles succèdent aux moulins et aux centrales hydroélectriques et classiques), et plus généralement d'un usage économique (auparavant manifesté principalement par la navigation).

2.3 Continuité de la relation symbolique

Pour ce qui concerne la relation associative ou symbolique, la continuité des modes de représentation (notamment de la peinture à la photographie) est moins en question que celle des éléments représentés, celle de l'appréciation esthétique du paysage lui-même.

Les différents éléments d'un paysage n'ont pas tous la même importance pour son appréciation. Certains sont contingents : ils peuvent se modifier sans modifier profondément le paysage tel qu'il est perçu.

D'autres sont essentiels, ou structurants ⁹⁹. Il peut s'agir de traits du relief, de grandes formes végétales, de la géométrie du parcellaire, de silhouettes urbaines, mais aussi d'éléments physiquement plus modestes qui sont reconnus culturellement. À ces éléments reconnus, Augustin Berque ¹⁰⁰ et d'autres auteurs à sa suite ¹⁰¹ donnent le nom de *motifs*, puisqu'ils sont souvent des motifs picturaux et toujours des motifs d'intérêt.

« Ce sont eux que notre milieu culturel nous a appris à reconnaître à travers les manuels de l'école, les chefs d'œuvre de la peinture, de la littérature, de la photographie et du cinéma, la presse, en un mot de tous les médias qui forment notre regard et notre sensibilité. »

Parmi les principaux motifs du paysage ligérien, on peut citer « les vignobles, les falaises de tuffeau, les grandes perspectives sur le fleuve, les modèles d'urbanisme des villes-ponts (...) ou de certaines petites bourgades portuaires » ¹⁰², les îles et les bancs de sable, et, bien sûr, les châteaux.

Première condition de continuité : Parenté des motifs du paysage

Les ouvrages industriels et techniques – usines, barrages, viaducs, etc. – comptent parmi les réalisations les plus puissantes de notre époque, au même titre que les

⁹⁹ Cf. Jean Cabanel, « Les structures paysagères », in *Paysage, paysages*, Jean-Pierre de Monza, Paris, 1995, pp. 47-71.

¹⁰⁰ « Milieu et motivation paysagère », *L'Espace géographique*, 1987, n° 4, pp. 241-250.

¹⁰¹ Notamment l'architecte-paysagiste Alain Mazas, auteur avec le géographe Jean-Louis Coyaud du rapport pour la proposition d'inscription du val de Loire au patrimoine mondial, 1999, *op. cit.*, et de *Typologie paysagère de la vallée de la Loire*, Direction régionale de l'environnement Centre (Orléans), 1999, d'où est extraite la citation qui suit, p. 1.

¹⁰² A. Mazas, *Typologie paysagère...*, p. 4.

églises et les châteaux avant la révolution industrielle. Ces grands ouvrages ont généralement fait l'objet d'une recherche architecturale poussée, plus que les ouvrages mineurs ¹⁰³. Comme les châteaux, ils sont aussi symboles d'un pouvoir et d'une histoire qui a sa grandeur et ses conflits. En témoignent des expressions telles que « les châteaux (ou les cathédrales) de l'industrie » ou « l'épopée du nucléaire » ¹⁰⁴. Une étude plus approfondie permettrait sûrement de dégager de nombreuses autres parentés symboliques entre les monuments de la société féodale et ceux de la société industrielle.

Deuxième condition de continuité : Évolution progressive des motifs

Cette condition semble moins bien remplie. On peut démontrer une évolution progressive entre des ouvrages d'un même usage, mais plus difficilement entre des ouvrages d'usage différent.

Troisième condition de continuité : Préservation des motifs

La question couramment soulevée des *impacts sur le paysage* peut se formuler comme la *préservation des motifs*, une des conditions de continuité de la relation symbolique. Les centrales nucléaires préservent-elles ou non les motifs qui contribuent à la valeur « universelle exceptionnelle » du val de Loire ?

Les principales atteintes à ces motifs structurants sont diffuses ¹⁰⁵ : ce sont le mitage par l'habitat sur les coteaux et dans la plaine alluviale derrière les levées, l'envahissement de certaines îles par les peupliers, la banalisation des entrées de villes, le piètre dessin des nouvelles infrastructures routières. On peut considérer que les centrales électriques ont aussi un impact diffus, indirectement, par les

¹⁰³ Cf. les travaux de l'architecte Claude Parent en 1975 pour les centrales nucléaires (présentés notamment dans l'article de Dominique Amouroux, « Des maisons de l'atome aux centrales nucléaires », revue *303*, n° 75, 4^e trim. 2002, pp. 306-307, 5 ill., avec une interview de Claude Parent). D'autres architectes ont travaillé sur d'autres centrales nucléaires ; la mission de Claude Parent avait d'abord été proposée par Électricité de France à Pierre Riboulet ; cf. Thierry Paquot et Chris Younès, *Éthique, architecture, urbain*, 2000, La Découverte (Paris).

¹⁰⁴ Cette expression est notamment employée par E. L'Hermitte, délégué EDF Centre, *op. cit.*, p. 137.

¹⁰⁵ Cf. A. Mazas, *Typologie paysagère...*, pp. 4-5.

lignes électriques à haute tension qui en partent. Mais celles-ci ne croisent la Loire qu'au droit des centrales, et s'en éloignent en-dehors.

Les éléments ponctuels, si puissants soient-ils, comme les centrales nucléaires, n'ont pas les mêmes conséquences. Visibles de loin par leur masse, et même de très loin par leur panache blanc, elles restent cependant des monuments isolés, qui laissent lire les lignes du site. Et un impact fort n'est pas forcément négatif : elles ont une valeur de point de repère, et une qualité architecturale indéniable.

Conclusion sur la continuité de la relation associative ou symbolique

Deux conditions sur trois sont bien remplies ; celle de la parenté des motifs et celle de la préservation des motifs traditionnels. La continuité de la relation symbolique est donc selon ces critères moins bien assurée que celle des usages, mais elle existe bien.

2.4 Autres questions

Le débat sur l'énergie nucléaire

Parmi les objections formulées ou sous-jacentes à l'inscription du val de Loire, la nature des centrales nucléaires n'est pas indifférente. Les débats n'auraient pas été aussi passionnés pour d'autres installations industrielles, minières ou énergétiques. Peu de technologies ont fait l'objet de débats aussi âpres que l'énergie nucléaire. Le débat politique, écologique ou économique sur le bien-fondé de l'énergie nucléaire a-t-il lieu de se poser dans le cadre de celui sur l'inscription d'un site au Patrimoine mondial ?

L'inscription d'un bien culturel signifie d'une manière ou d'une autre sa reconnaissance comme témoignage de l'histoire humaine, mais c'est de façon très nuancée qu'elle porte un jugement sur la tranche d'histoire correspondante. Certes, elle révèle souvent un jugement positif (œuvres d'art, ouvrages religieux, témoignages d'événements libérateurs, etc.), plus rarement un jugement négatif (témoignages de guerres ou de déportations, inscrits pour rendre hommage aux victimes et pour servir d'avertissement aux générations suivantes). Mais elle peut aussi signifier la simple reconnaissance de l'importance de la période, sans la juger globalement. On peut considérer que c'est l'approche qui prévaut dans

l'inscription de sites industriels. On a pu ainsi inscrire Las Médulas, en Espagne, qui est pourtant un site littéralement dévasté par l'exploitation minière à l'époque romaine. Une telle exploitation susciterait aujourd'hui, à juste titre, de fortes oppositions. Mais cela n'empêche pas de reconnaître l'intérêt historique de cette exploitation et l'intérêt archéologique de ses traces.

On verra peut-être un jour l'inscription de centrales nucléaires pour elles-mêmes au Patrimoine mondial. Dans ce cas, ce serait sans doute celle de Chinon, qui fut la première de France, plutôt que celle de Saint-Laurent. Mais nous n'en sommes pas là : il ne s'agit pas aujourd'hui de classer des centrales nucléaires, mais de classer un site qui en contient, et dont elles ne sont que l'un des témoignages historiques.

Risque et valeur

Parmi les arguments contre l'inscription, a été également invoqué le risque technologique. Cet argument peut être contré par les remarques suivantes :

- a) Le dossier complémentaire dont cette note fait partie démontre par ailleurs que toutes les précautions ont été mises en œuvre pour situer la probabilité d'accident à un niveau extrêmement bas.
- b) Les risques technologiques dépendent de facteurs tels que la distance, la circulation de l'air ou de l'eau, et ne s'arrêtent pas à un périmètre de classement. Le risque est identique de la part d'un établissement situé en dehors du périmètre mais à proximité, comme l'a malheureusement montré la pollution du parc de Doñana il y a peu d'années.
- c) Comme plusieurs délégués l'ont fait remarquer, l'inscription au Patrimoine mondial permet de placer le bien et son évolution future sous le contrôle du Comité du Patrimoine mondial : elle accroît la protection et diminue le risque, encore un peu plus que le classement selon les lois nationales qui lui est préalable. Le risque a même parfois été un des arguments en faveur de l'inscription, qui a pu s'accompagner de l'inscription immédiate sur la liste du Patrimoine mondial en péril (p. ex. Angkor en 1992). C'est même parfois lorsqu'un bien est menacé que l'on commence à prendre conscience de sa valeur patrimoniale. L'argument avancé porte en fait une confusion entre le risque, qui est une dégradation potentielle, et la dégradation effective. La dégradation effective peut justifier le

refus ou le retrait d'une inscription, si elle fait perdre au bien ce qui faisait sa valeur. La dégradation potentielle doit jouer en sens contraire, pour éviter qu'elle ne devienne effective.

Pertinence des limites

L'option (finalement retenue) de retirer du site proposé la centrale de Saint-Laurent amène à poser la question de la pertinence des limites d'un site.

Pour les limites latérales, le choix des crêtes des coteaux, qui définissent un espace de co-visibilité, n'est guère contestable. La co-visibilité aurait suffi à justifier que l'on ne retirât pas la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux et rend le problème identique pour celle de Chinon, en bordure immédiate. On peut toujours imaginer un périmètre plus étendu, correspondant à des relations historiques et symboliques, mais le périmètre retenu est le plus fort et le plus cohérent d'un bout à l'autre.

Localement, cependant, on aurait pu élargir les limites pour inclure des éléments exceptionnels ; des observateurs étrangers, pour qui le val de Loire est surtout connu – à juste titre – pour ses châteaux, pourraient s'étonner de n'y point trouver les deux plus connus : Chambord et Chenonceau. L'idée de proposer l'inscription du val de Loire comme extension du site déjà inscrit de Chambord a été écartée au motif que ce dernier était « plus solognot que ligérien »¹⁰⁶. Cela est vrai du site, beaucoup moins du château, qui fait historiquement partie des châteaux de la Loire (ce qui est moins vrai pour Cheverny). Devant un Comité du Patrimoine mondial qui a recommandé aux pays européens de limiter volontairement le nombre de leurs propositions, une simple extension passerait peut-être mieux. Quant à Chenonceau, il fait de la même façon partie des « châteaux de la Loire », même s'il est sur le Cher. Son inclusion dans le site proposé devrait être étudiée, soit en incluant la vallée du Cher jusqu'à lui, soit à partir de la Loire vers le sud.

¹⁰⁶ *Compléments au dossier d'inscription du val de Loire au Patrimoine mondial*, Ministères de l'Environnement et de la Culture, Paris, 1999, p. 4. Le château et le domaine de Chambord ont finalement été rattachés, mais pour des motifs plus politiques (limitation du nombre des inscriptions européennes) que liés au caractère des lieux.

En revanche, le choix des extrémités amont et aval est plus délicat. L'extension aval à Chalonnes permet d'inclure d'autres éléments remarquables. Mais alors pourquoi ne pas descendre jusqu'à Nantes ? jusqu'à Saint-Nazaire ? Pourquoi ne pas remonter jusqu'à Briare pour inclure le pont-canal ? jusqu'à Decize pour inclure l'ensemble des levées ? jusqu'à Roanne pour inclure l'ensemble du canal latéral et du cours de la Loire en plaine ? jusqu'à la source pour classer non une section, mais bien la Loire – dont on a vu que tous les éléments sont en étroite relation, de l'amont à l'aval – ?

L'ensemble du cours a incontestablement une valeur nationale : parmi les autres grands fleuves français, seule la Seine coule entièrement sur le territoire national, et son cours en amont de Paris n'a pas la même richesse géographique et historique que celui de la Loire sur ses 1012 kilomètres. Ce dernier n'a peut-être pas une valeur « universelle exceptionnelle ». Le choix de se limiter à la Loire orléanaise, blésoise, tourangelle et angevine est bien justifié dans le rapport pour la proposition d'inscription (p. 21). Mais les limites de ces sections sont loin d'être nettes, et leur fixation précise mériterait d'être mieux justifiée.

Conclusion : les valeurs préservées par la continuité des évolutions

L'argumentation développée ci-dessus (§§ 2.2 et 2.3) permet donc de répondre de la façon suivante à la question initiale – y a-t-il avec les centrales nucléaires continuité ou rupture entre le passé et le présent dans la relation de l'homme au site qui confère à celui-ci sa valeur « universelle exceptionnelle » ?

a) Quant à la relation d'usage, les centrales nucléaires présentent :

- une parenté avec les usages anciens du fleuve (usage énergétique nécessitant de grands volumes d'eau et/ou d'air, où elles succèdent aux moulins et aux centrales hydroélectriques et classiques, grands travaux de génie civil, comme les levées et plus généralement usage économique, auparavant manifesté principalement par la navigation) ;
- une évolution progressive des usages (dans les différents stades de la production d'énergie, dans un usage économique constant du fleuve) ;
- une préservation des traces des usages anciens (principalement les levées et les ports).

b) Quant à la relation associative ou symbolique, deux conditions sur trois sont remplies :

- la parenté des motifs (constructions puissantes témoignant d'une histoire) ;
- la préservation des motifs traditionnels (impact localisé des centrales).

On peut conclure que la continuité de la relation d'usage, la plus importante dans le classement, est parfaitement assurée, celle de la relation symbolique moins complètement, mais en grande partie. Les centrales nucléaires implantées au bord de la Loire respectent donc la continuité de la relation de l'homme au site qui donne à celui-ci sa valeur « universelle exceptionnelle » de paysage culturel évolutif vivant.

Cette argumentation, au terme de laquelle une centrale nucléaire pouvait avoir sa place dans un paysage patrimonial, n'a cependant pas convaincu le Comité du Patrimoine mondial. Le Val de Loire a finalement pu être inscrit, mais avec un périmètre découpé autour de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux pour la maintenir en dehors. Solution intenable tant du point de vue paysager qu'environnemental – puisque les limites réelles d'une unité de paysage sont données par la visibilité, celles d'un écosystème par ses relations, et aucune par un trait que l'on déplace sur une carte. Mais solution diplomatique, qui a permis aux délégués du Comité du Patrimoine mondial opposés à l'inscription d'un site contenant une centrale nucléaire d'accepter sans perdre la face un site dont la valeur existait avec ou sans centrale.

3 Préserver le patrimoine ou lui redonner vie ? Le cas des projets routiers

Cette étude de cas a été réalisée entre 1993 et 1999 à la suite d'une demande du Conseil régional d'Île-de-France d'étudier un nouveau concept de routes à fort trafic mais à vitesse réduite (60 à 80 km/h), permettant une insertion optimale dans le milieu naturel et le site, d'abord appelées *voies vertes*, puis *routes vertes* (l'appellation *voie verte* ayant entre-temps été réservée à des voies cyclables)¹⁰⁷. Au cours de cette étude, il est apparu que les recommandations mises au point pour de telles routes (limitation des remblais et déblais, large terre-plein central, plantations, réutilisation du patrimoine, conception à partir d'une analyse du relief et de la trame parcellaire, etc.) pouvaient fort bien s'appliquer à des routes plus rapides, voire à des autoroutes. Elles sont simplement d'autant plus faciles à satisfaire que la vitesse de référence est réduite.

La relation entre un projet routier et le patrimoine culturel est plus complexe que pour le patrimoine naturel (milieux naturels, notamment boisés ou humides). Déjà ce dernier, même s'il est le plus souvent perturbé par un projet routier, peut sur le long terme et pour partie se trouver enrichi, notamment par l'effet de corridor biologique. Le patrimoine culturel peut aussi être altéré par l'aménagement d'une route, mais à la différence du patrimoine naturel, il peut aussi pâtir d'une mise à l'écart.

Une autre spécificité du patrimoine culturel est qu'il n'est pas constitué que d'objets (bâtiments, ouvrages d'arts, arbres...); il est fait aussi d'éléments immatériels – tracés, noms, lieux chargés d'histoire... –, subsistant souvent plus longtemps que les éléments qui les matérialisent (cf. supra p. 35).

3.1 Faire vivre le patrimoine, plutôt que le mettre à l'abri

L'attitude qu'entraîne le plus couramment l'intérêt pour le patrimoine culturel est celle de vouloir le préserver dans son état d'origine, donc, comme pour le patrimoine naturel, de le mettre à l'abri des transformations qu'impose la modernisation des routes. C'est l'attitude sous-jacente aux études d'impact, qui,

¹⁰⁷ *Géométrie de la route et relation au site*. IAURIF (Paris), 2000, 100 p.

basées sur une approche plus environnementale que culturelle, ne recherchent que « le moindre impact », sans envisager que celui-ci puisse être positif. Or un élément de patrimoine qui n'a plus de fonction est une coquille vide, perdant une grande partie de sa signification. Et s'il n'est pas de valeur exceptionnelle, il finit par disparaître faute d'entretien. La route peut donner un rôle, voire redonner vie, au patrimoine culturel, qu'il soit bâti ou planté : un bâtiment de ferme peut devenir le support d'une aire de service alors que, plus éloigné de la route, il aurait été voué à l'abandon ; un pont continue d'être entretenu s'il continue d'être emprunté ; une haie ou un bouquet d'arbres qui se retrouve sur l'emprise peut être mis en valeur et entretenu par les services de la voirie, alors que, resté à l'écart, il aurait pu être abattu par un remembrement sans que personne ne songe à le protéger.

Bien sûr, le réemploi de ponts, de murs, de haies, est plus facile par une petite route que par une autoroute. Mais les projets les plus lourds, notamment les autoroutes, peuvent au moins réussir un réemploi partiel : réutilisation d'un pont par une des deux chaussées, d'un bâtiment dans une aire de service, etc.

Les ouvrages

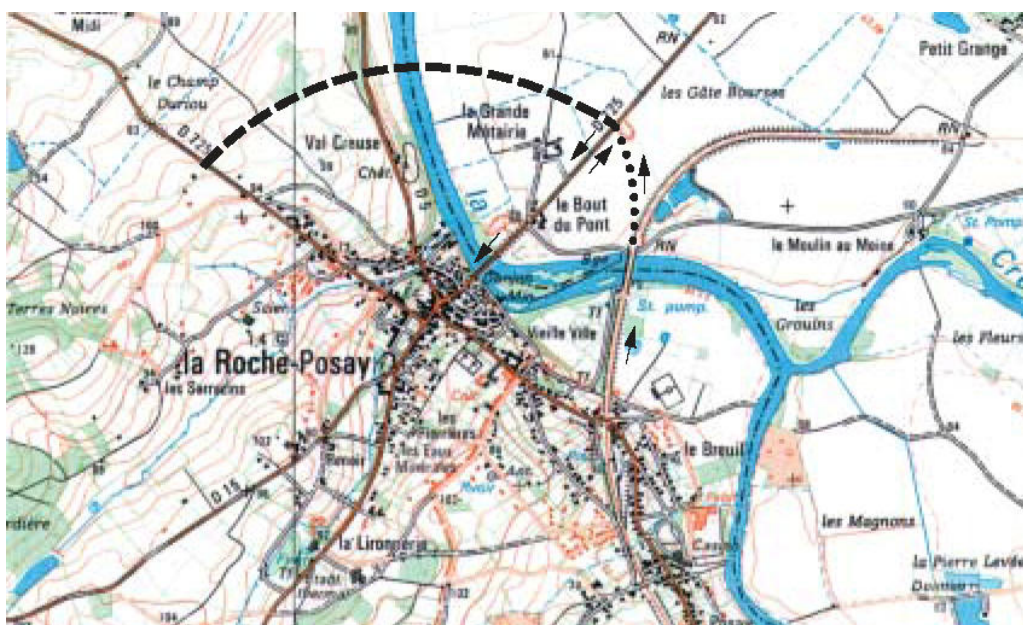
Parmi les éléments de patrimoine, les ouvrages d'art sont les plus intimement liés à la voie et à son histoire. Beaucoup d'entre eux ont conservé très longtemps leur usage : des ponts du XVII^e ou du XVIII^e siècle, voire des ponts romains, sont aujourd'hui empruntés par la circulation automobile. Même lorsque des déviations ou des itinéraires nouveaux leur ont fait perdre leur rôle de premier plan, les ouvrages routiers anciens ont presque tous gardé au moins un rôle local. En revanche, de nombreux ouvrages ferroviaires – ponts, viaducs, tunnels –, témoins de la volonté et du savoir-faire du XIX^e siècle, sont aujourd'hui abandonnés en même temps que les voies pour lesquelles ils ont été construits. Une route nouvelle peut être le moyen de maintenir en fonction, donc en vie, certains de ces ouvrages, comme le montrent les exemples page 113. Cette mise en valeur s'inscrit habituellement dans la réutilisation d'une partie plus ou moins importante de l'ancien tracé entre ces ouvrages (cf. p. 132).

FIGURE 1. VALORISATION PAR LA ROUTE D'OUVRAGES FERROVIAIRES DÉSFFECTÉS



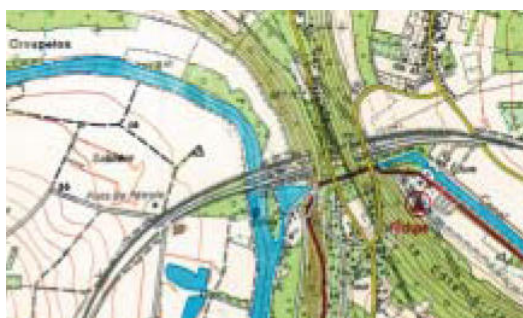
Déviations de la N67 à Joinville (Haute-Marne) : réutilisation du viaduc de Belle-Feuille (projet primé «Ruban de Bronze» 1997 par le ministère de l'Équipement)

Pont ferroviaire abandonné sur la Creuse à la Roche-Posay (Vienne), qui pourrait être utilisé pour assurer la sortie du bourg, l'entrée médiévale étant trop étroite.



- Déviation D725 (projet DDE en cours)
- Chaussée à créer pour utiliser l'ancien viaduc en sortie du bourg
- ➔ Sens de circulation à établir

Ancien tunnel et ancien pont sur la Marne de la voie ferrée Paris-Meaux à Chalifert (Seine-et-Marne), désaffectés après le percement d'un nouveau tunnel pour l'électrification de la ligne, réutilisables pour une piste cyclable ou une route locale.



D'autres éléments peuvent se trouver mis en valeur, montrés, voire entretenus grâce à la réalisation d'une voie nouvelle à leur proximité. C'est en particulier le cas des murs de clôture en maçonnerie, parfois d'une grande qualité architecturale, tels ceux qui entourent des parcs de châteaux ou d'anciennes forêts de chasse comme Chambord ou Saint-Germain-Marly...). Le calage de l'emprise d'une route nouvelle le long d'un tel mur, à une distance laissant un certain recul, une bande enherbée, voire une plantation d'alignement, relie ce mur à la route, le donne à contempler aux usagers, peut lui donner un nouveau rôle (clôture, écran phonique) et facilite son accès pour sa surveillance et son entretien (cf. p. 115). Un mur sur une voie sécante peut être intégré à un ouvrage de franchissement (p. 119). Ici encore, plus la vitesse de référence est basse, plus il est facile de faire passer la route par un ouvrage ou le long d'un mur existant.

Le patrimoine architectural

Bien qu'il soit moins reconnu et moins directement attaché à la route que les ouvrages d'art et les plantations, le patrimoine bâti le long des routes n'est pas négligeable et constitue une trace importante de l'histoire. Pendant les trois siècles ou plus où les routes royales ont été les principales voies de communication du pays, de nombreux bâtiments s'y sont édifiés pour profiter de leur desserte. C'est bien sûr le cas des relais de poste et des auberges : il en reste beaucoup, encore utilisés ou à l'abandon, comme sur la N20 de Longjumeau, à la frange sud de l'agglomération parisienne, jusqu'au nord de celle d'Orléans ; il en reste aussi, noyés aujourd'hui dans des tissus hétérogènes d'entrées de ville, comme sur la N10 (Paris-Chartres) à Coignières ou la N13 (Paris-Évreux) à la Maladrerie de Poissy. On trouve aussi des châteaux, comme sur la N7 entre Juvisy et Corbeil-Essonnes, le long du parcours du roi de Versailles à Fontainebleau, ou comme le domaine de Jeurre le long de la N20 (Paris-Orléans) à Étampes. Il peut aussi s'agir de fermes, comme sur la même N20 au sud d'Arpajon.

En dehors des routes royales, des bâtiments anciens à l'origine isolés (surtout des fermes) se retrouvent maintenant en bordure de voies nouvelles. Certains de ces bâtiments sont aujourd'hui altérés par les réaménagements récents et les enseignes publicitaires. D'autres sont abandonnés à cause des nuisances de la route ou de la suppression d'un accès direct (comme les pavillons d'entrée du parc de Grégy-sur-Yerre, le long de la Francilienne au sud-est de Paris), voire en ruine. Un cas

FIGURE 2. VALORISATION PAR LA ROUTE DE MURS EN MAÇONNERIE



Les forêts de Marly et de Saint-Germain formaient à l'origine un domaine de chasse unique, ceinturé par un mur continu, dont il reste une grande partie, témoin de l'histoire et repère géographique. La déviation de la D98 à Saint-Nom-la-Bretèche a été tracée le long de ce mur et l'a mis en valeur.



Le projet de déviation de la D308 Achères-Maisons-Laffitte, proposé par l'IAURIF (E. Berthon, *SIEP Seine et Forêts, Orientations d'aménagement*, 1993, p. 27, croquis J.-F. Vivien) met en valeur ce mur un peu plus loin, sur la lisière nord de la forêt de Saint-Germain. Il tire aussi parti de la présence d'une peupleraie, qui peut offrir dès la mise en service de la route un cadre végétal fort.

particulier de bâtiments à l'abandon est celui des bâtiments expropriés mais non détruits par un projet routier (neuf ou réaménagement) : bâtiments faisant partie d'une propriété plus vaste dont l'expropriation totale a été demandée, bâtiments exposés à des nuisances sonores ou difficiles d'accès, dont l'expropriation est moins coûteuse que la réduction de ces impacts.

Une prise de conscience de la valeur de ce patrimoine est indispensable. Même des bâtiments de moindre valeur historique ou architecturale ont d'autres intérêts : ils protègent du bruit ceux situés derrière, et lorsque leur discontinuité les empêche de jouer pleinement ce rôle, ils peuvent être intégrés à la construction d'un écran ; comme les plantations, ils forment des premiers plans, qui renouvellent l'attention et évitent la monotonie, qui en défilant font prendre conscience de la vitesse et incitent à la modérer.

Cette prise de conscience devrait être suivie d'actions de réhabilitation. Comme pour tout bâtiment patrimonial, la pérennité de la réhabilitation passe par la recherche d'un usage qui en assure la gestion. On peut envisager des usages relativement indifférents aux nuisances sonores (activités bruyantes, hébergement temporaire...) et surtout des usages qui tirent parti de la proximité de la route sans altérer le caractère du bâtiment, comme les suivants.

L'utilisation comme hôtel ou restaurant est naturelle pour beaucoup d'entre eux, et elle subsiste encore souvent, en général sans altérer le bâtiment pour les établissements anciennement implantés (cf. p. 117 l'Auberge de la Poste à Coignères), alors que les établissements appartenant à des chaînes ont une signalétique beaucoup plus agressive. Il importe de ne pas contrarier cet usage, notamment en rétablissement un accès lisible dans le cas de la transformation de la route en voie rapide. Il faut aussi veiller à la modération des enseignes.

L'utilisation commerciale pose plus de problèmes, car si elle permet de conserver des bâtiments, c'est le plus souvent au prix d'altérations importantes, notamment par les enseignes. Ce problème est celui, plus général, des entrées de ville, où la lutte contre la surenchère des signes peut rendre compatible l'activité commerciale et le respect du paysage.

FIGURE 3. PATRIMOINE BÂTI EN BORDURE DE LA ROUTE



Des bâtiments conservés en bordure d'une voie nouvelle (entrée sur la N118 vers le sud, en venant de Bièvres) introduisent un repère historique et géographique (jonction avec l'ancien tracé) et forment un premier plan qui renouvelle l'intérêt et modère la vitesse.

À Coignères, « l'Auberge de la Poste » a conservé son usage et à peu près son aspect, malgré l'accroissement de la circulation et l'élargissement de la route. Si un tel établissement traditionnel est resté bien inscrit dans le paysage de la route, en revanche ceux appartenant à des marques altèrent fortement le bâti par la prolifération des enseignes (la Criée, MacDonald) et pré-enseignes (Leclerc)



Pour des ensembles plus importants, comme les grandes fermes ou les grands relais à cour, des solutions innovantes doivent être trouvées. On pourrait réhabiliter ces ensembles en véritables aires de service, héritières modernes des relais de poste. Leurs dimensions permettent dans bien des cas d'y créer une station-service, un mini-marché et toutes les commodités qu'on trouve sur ce type d'aire. De tels projets modifieraient sûrement la physionomie de ces ensembles bâtis, mais une conception architecturale de qualité peut opérer dans le respect de l'histoire cette transformation, qui reste dans tous les cas préférable à une disparition.

Ces réhabilitations, surtout celles d'ensembles importants, devraient s'inscrire dans un projet global à l'échelle de l'itinéraire, prévoyant le déplacement des aires de service vers ces ensembles bâtis, leur desserte dans de bonnes conditions de sécurité, la maîtrise de l'affichage publicitaire, et bien sûr la replantation des alignements.

La réhabilitation d'un bâtiment historique dans le respect de son caractère est coûteuse et ne se rentabilise en général que par un usage d'un certain standing (comme la ferme des Hyverneaux à Lésigny, au sud-est de Paris, menacée d'abandon après s'être retrouvée le long de la Francilienne, puis réhabilitée en hôtel à l'occasion de la réalisation du golf du Réveillon) ou par une exploitation directe par une collectivité locale (comme la Commanderie des Templiers de la Villedieu à Élancourt, le long de la N10, ancienne route royale de Paris à Chartres). Dans les autres cas, des aides devront être trouvées.

La recherche d'usages assurant la pérennité du patrimoine bâti demande une concertation poussée et régulière entre tous les partenaires – gestionnaire de la route, collectivités locales et acteurs privés – afin de faire correspondre les opportunités et les besoins. Elle nécessite aussi de la volonté et de l'imagination, et ce d'autant plus que les solutions possibles sont innovantes. Faute de concertation, de volonté et d'imagination, les projets en ce sens ne réussissent pas à dépasser le stade des études, comme en témoignent les tentatives de faire sortir les aires d'autoroutes de leur enfermement dans des décors reconstitués (Archéodrome, Ruralies, aire de la Saintonge romane...) pour s'ouvrir sur le patrimoine réel parfois tout proche : l'aire de Bolleville sur l'A29, près du Havre, devait s'ouvrir sur un magnifique clos-masure cauchois acquis en même temps que les terrains de l'autoroute ; mais dix ans après la mise en service de

FIGURE 4. VALORISATION PAR LA ROUTE DE MURS EN MAÇONNERIE (SUITE)

Projet de maintien d'un mur comme parement d'un ouvrage neuf
(déviation de la D4 à Parmain, Val-d'Oise, projet pour la DDE 95)

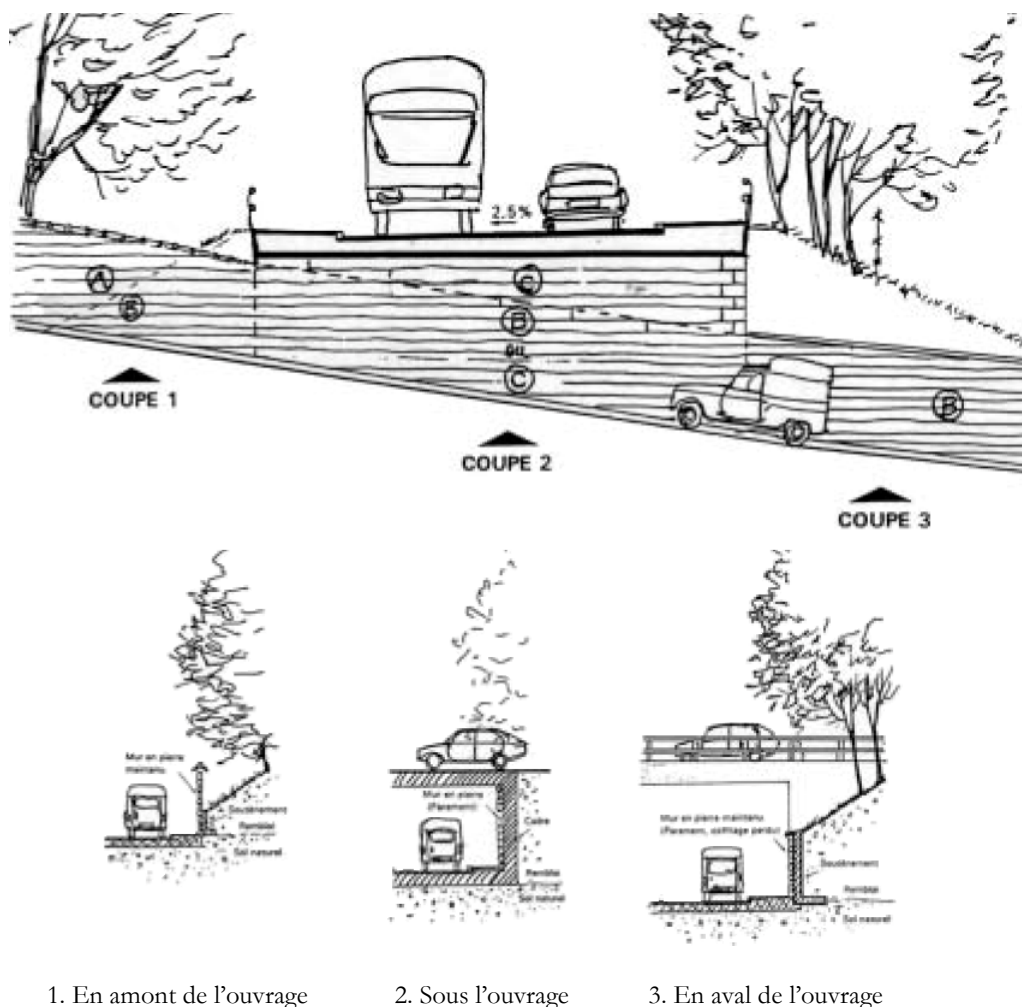


FIGURE 5. VALORISATION PAR LA ROUTE DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

Déviations de la D98 à Villepreux (Yvelines)

Le tracé de la déviation passait à travers une ancienne pépinière, dans le sens des rangées de plantation. La séparation de la chaussée à cet endroit en deux chaussées à une file a permis de maintenir les arbres et d'avoir dès la mise en service de la route des plantations de forte taille.



l'autoroute, le clos-masure n'était toujours pas ouvert au public : les partenaires (société concessionnaire de l'autoroute, Région, Département, Communauté de communes...) se renvoyaient la responsabilité de l'initiative et de son financement ; de plus, les usagers n'avaient guère de raisons d'aller passer du temps dans un espace sans usage, rendu inutile par la présence d'une aire de service conçue indépendamment et leur offrant l'essence, les toilettes, les boutiques et les restaurants sans avoir besoin d'en sortir. La seule manière de redonner vie au clos-masure eût été d'installer l'aire de service non *à côté*, mais *dedans*, fût-ce au prix de sa profonde transformation.

Le patrimoine végétal

Le patrimoine végétal se distingue du patrimoine construit dans la mesure où il doit obligatoirement se renouveler. On change des pierres ou d'autres éléments des bâtiments ou des ouvrages s'ils sont dégradés, mais ce renouvellement n'est pas systématique et complet au bout de quelques décennies comme celui des plantations, dont seule la structure perdure (par exemple un alignement ou un bosquet).

Toutefois, la durée de vie des arbres, assez longue à l'échelle humaine, fait qu'il n'y a pas d'équivalence, même à structure identique, entre une jeune plantation et des arbres de 50 ou 100 ans, ayant atteint leur plein développement sans être pour autant en fin de vie. La végétation existante concernée par un projet routier devrait donc être considérée comme un patrimoine, certes de valeur inégale selon son essence, son âge et son état sanitaire, mais que des replantations ne peuvent remplacer de façon équivalente.

Mettre en valeur le patrimoine végétal, ce n'est pas seulement s'efforcer de maintenir les plantations le long des routes, c'est aussi essayer de faire passer un tracé neuf le long d'une haie ou d'un alignement existant (cf. page 119), plutôt que de le couper, et plutôt aussi que de le laisser à distance : la relation ainsi créée entre la structure végétale et la route, entre deux lignes du paysage, entre l'ancien et le nouveau, enrichit le paysage. De plus, la structure végétale qui retrouve ainsi un rôle utilitaire sera plus facilement entretenue que si elle est n'en a plus (comme malheureusement la plupart des haies agricoles). Il faut bien sûr dans ce cas que la route ne passe pas trop près de la haie, de façon que celle-ci n'en soit pas trop perturbée et puisse évoluer.

Les arbres ainsi valorisés finiront certes par être remplacés, pour ne conserver que la structure de leur plantation, mais ils auront permis de créer un lien avec le passé du site, et d'avoir dès la mise en service de la route un cadre végétal fort, que des plantations jeunes n'auraient donné qu'au bout de quelques années, voire décennies.

3.2 Un patrimoine méconnu : les tracés anciens

Au même titre que des bâtiments, des ouvrages d'art ou des arbres, des tracés peuvent avoir une valeur historique ou symbolique, qui perdure même si les éléments qui les matérialisent changent. Ils peuvent aussi constituer en eux-mêmes, au-delà des éléments qui les composent, des lignes de force du paysage.

Cette valeur patrimoniale des voies de communication mérite d'abord d'être détaillée, car elle n'est pas évidente pour tout le monde. Elle peut être attachée à l'infrastructure physique (matérialisée ou simple trace) ou à l'itinéraire suivi.

Nous examinerons ensuite ici les deux principaux types de tracés qui peuvent être réhabilités et mis en valeur par l'aménagement d'une route :

- les tracés classiques rectilignes, voies romaines d'une part, tracés royaux et seigneuriaux du XVII^e-XVIII^e siècle d'autre part ;
- les voies ferrées, mises en place au XIX^e siècle et au début du XX^e.

Voie et communication, infrastructure et itinéraire

Une voie de communication, c'est d'une part une *voie* – ou une *infrastructure* – et d'autre part une *communication* – ou un *itinéraire*.

L'itinéraire, c'est le trajet suivi par de nombreux voyageurs (pèlerins, commerçants...), véhicules ou convois sur une période de temps ; **ou par un personnage célèbre**, une armée ou un autre groupe, à un certain moment. **La voie, c'est un aménagement volontaire destiné à supporter l'itinéraire** : chaussée (remblai), percée (déblai, coupe), pavement, revêtement, pont, tunnel, mais aussi voie ferrée, voie d'eau (canal, bief, écluse), etc. La voie peut être réduite à une trace, soit qu'il n'y ait jamais eu d'aménagement (la trace est alors celle du passage), soit que celui-ci ait disparu et ait été remplacé par un autre (p. ex. chemin rural ou route goudronnée sur une voie romaine) ; mais même aussi peu

matérialisée, elle reste distincte de l'itinéraire, qui, lui, est de nature immatérielle. Certains mots désignent à la fois la voie et l'itinéraire. Ainsi, la route ou le chemin sont des ouvrages visibles, mais on se met en route, on suit son chemin ; il y a des routes maritimes et des routes aériennes.

Nous sommes habitués à voir la voie précéder l'itinéraire, puisque l'on construit des voies avant de les mettre en service. Mais si l'on prend du recul, dans l'espace et dans le temps, on voit que **c'est le plus souvent l'itinéraire qui précède la voie** : un chemin n'est d'abord que la trace de passages répétés qui ont écarté la végétation et tassé le sol¹⁰⁸. Ensuite, la voie et l'itinéraire se nourrissent mutuellement : on améliore le chemin, ce qui amène plus de passage, qui demande un chemin plus large, et on passe ainsi du sentier à l'autoroute.

Il peut y avoir itinéraire sans voie : les trajets des caravanes dans le désert sont à peine marqués par quelques repères ou par le passage des caravanes ; les routes maritimes, les routes aériennes ne suivent même aucune trace, et n'en laissent aucune si ce n'est pendant quelques minutes. **Il peut y avoir voie sans itinéraire** : c'est plus rare, surtout pour des voies anciennes, mais on trouve par exemple des plates-formes de voies ferrées qui n'ont jamais été mises en service.

La valeur patrimoniale est attribuée à la voie ou à l'itinéraire, parfois mais pas toujours aux deux à la fois. Elle peut être attribuée à toute la longueur de la voie ou de l'itinéraire, ou concentrée sur certains points : ouvrages d'art le long d'une voie, relais de poste ou abbayes le long d'un itinéraire. Le comité du patrimoine mondial de l'Unesco a nettement privilégié l'itinéraire (de pèlerinage, de nomadisme, de transhumance, commercial, militaire, sportif, etc.) sur la voie et la série de points sur la ligne continue, inscrivant dans la catégorie des « routes du patrimoine » des éléments sans lien direct avec la voie¹⁰⁹, tels que les églises sur les routes de pèlerinage, et en dehors de cette catégorie s'attachant aux ouvrages d'art plus qu'au tracé qui les relie (à part dans la catégorie des « canaux du patrimoine »).

¹⁰⁸ « Les chemins précèdent l'apparition de l'homme, ils sont tracés par les animaux qui chassent, vont boire, se cachent, se reproduisent... » Thierry Paquot, 2010, *L'Espace public*, p. 68. L'ensemble du chapitre IV de cet ouvrage, « De la voirie aux espaces publics », pp. 68-91, apporte un éclairage historique sur le patrimoine viaire (centré sur la voirie urbaine, la rue, plus que la route).

¹⁰⁹ « Routes as a Part of our Cultural Heritage », « Les routes en tant que parties intégrantes de notre patrimoine culturel ». Réunion d'experts de Madrid, Espagne, novembre 1994.

Les voies de communication ne sont pas les seuls ouvrages ou éléments linéaires d'intérêt patrimonial : dans le patrimoine naturel, on trouve des cours d'eau (qui souvent sont devenus des voies de communication), des failles, etc. ; dans le patrimoine culturel, des murs ou lignes de défense, des digues, des barrages, des aqueducs, des percées sans voie de communication (perspectives), des lignes imaginaires (méridiens, parallèles) marquées au sol.

Les tracés classiques rectilignes, des voies romaines aux routes royales

Beaucoup de routes et de chemins sont d'origine très ancienne, sans que des indices évidents ne permettent de les dater ni d'en suivre l'histoire. Certains tracés ont cependant connu une plus grande célébrité : d'une part, les voies romaines ; d'autre part, les tracés royaux et seigneuriaux du XVII^e-XVIII^e siècle. Leur histoire est connue et leur présence est assez facile à lire sur le terrain, notamment grâce aux longs alignements droits qui les caractérisent.

Ces tracés rectilignes sont des œuvres volontaires, qui supposent une autorité puissante. Ils correspondent aussi à des vitesses réduites, autorisant les virages anguleux et le franchissement de lignes de crête. Il n'est donc pas étonnant qu'on les trouve à deux époques où ces conditions étaient réunies : celle de l'administration romaine et celle de la consolidation du pouvoir royal.

Les grands tracés rectilignes sont beaucoup plus rares de nos jours, en raison de nombreuses contraintes qui n'existaient pas ou n'étaient pas prises en compte à l'époque (cf. tableau page suivante).

Les voies romaines constituent les principales traces au sol restant de leur époque (à part les rares vestiges des centuriations, découpage cadastral à maille carrée régulière). Ces voies constituent les plus longs alignements droits qu'on peut rencontrer sur notre territoire (plusieurs dizaines de kilomètres), parfois repris par des routes (Amiens-Roye, Évreux-Dreux), parfois transformés en successions de routes et de chemins, avec des discontinuités (chaussée Jules-César de Montmorency à Magny-en-Vexin, reprise ensuite par la N14 jusqu'à Rouen).

TABLEAU 1. COMPARAISON ENTRE LES CONDITIONS DE RÉALISATION
DES TRACÉS CLASSIQUES ET DES ROUTES ACTUELLES

	Époque gallo-romaine et XVII ^e -XVIII ^e siècles	Époque actuelle
Conditions politiques et juridiques	Pouvoir fort, n'ayant pas besoin de négocier les tracés	Contraintes juridiques (concertation, enquête d'utilité publique, indemnisation...) faisant du tracé le résultat d'une négociation
Conditions environnementales	Pas de notion moderne de l'environnement, peu de risques aussi	Contraintes environnementales, imposant de contourner les sites sensibles
Conditions liées au réseau	Réseau existant très faible, pas de raison de s'y raccorder	Nécessité de se raccorder à un réseau existant (sauf pour les autoroutes), entraînant des successions de déviations (+ contraintes économiques, imposant des aménagements progressifs, difficilement alignés)
Conditions techniques de circulation	Vitesse réduite, autorisant les virages anguleux et le franchissement de lignes de crête, et ne rendant pas dangereux les longs alignements droits	Vitesse élevée, imposant : – des virages de grand rayon qui réduisent les alignements droits – des profils en long écartés qui obligent le plus souvent à contourner les reliefs trop accidentés, – des alignements droits en général réduits, même en l'absence d'autres contraintes, pour éviter les vitesses excessives
Conditions techniques de tracé routier	Calage du tracé par alignement sur des repères (amers, feux, etc.)	Moyens topographiques modernes permettant d'implanter n'importe quel tracé avec précision
→ Type de tracé résultant	→ Succession de longs alignements droits	→ Succession de virages de grand rayon → Alignements droits courts

Quant aux tracés de la seconde époque (XVII^e au XVIII^e siècle), ils peuvent se différencier selon leur fonction.

Les allées forestières en étoile, les plus anciennes, sont liées à la chasse à courre ; en se postant aux étoiles, les équipages pouvaient suivre de loin la trace du gibier dans les allées ; le bois Notre-Dame (Val-de-Marne) en montre un magnifique exemple, avec le carrefour des Huit Routes qui commande l'ensemble de la forêt ; par la suite, au XIX^e et au XX^e siècle, l'exploitation rationnelle du bois a créé un réseau orthogonal de layons en s'appuyant sur les deux directions principales, et en effaçant peu à peu les allées obliques.

Les perspectives des parcs et des châteaux caractérisent les jardins dits à la française. Venue d'Italie, la perspective a connu au XVII^e siècle en France un

succès considérable, tant dans la peinture que dans l'art des jardins, en relation avec toute une pensée de l'époque ¹¹⁰.

Les routes royales (aujourd'hui routes nationales, là où elles n'ont pas été déclassées) ont été tracées au XVII^e, et surtout au XVIII^e siècle, avec de longs alignements droits calés sur des repères visuels, rectifiant des tracés plus anciens, parfois reprenant des voies romaines déjà rectilignes.

Ces trois familles de tracés sont cependant en relation géométrique entre elles : les perspectives des châteaux sont alignées sur des allées forestières (par exemple à Dampierre) ; les routes royales reprennent des allées forestières (par exemple la route de Pontcarré à Coubert, devenue N371, puis D471 en Seine-et-Marne) ou des perspectives de châteaux (N12 à Pontchartrain, Yvelines). Elles correspondent toutes à l'expression d'un même pouvoir royal ou nobiliaire, d'où leur appellation commune de tracés seigneuriaux.

Les voies ferrées

Après les voies romaines et les routes royales, les voies ferrées constituent une nouvelle vague de grands tracés volontaires, très différents des précédents, puisque adaptés à un mode de locomotion d'un genre nouveau et à des vitesses supérieures à celle des meilleurs coursiers. En moins d'un siècle, l'Europe entière et une grande partie du monde ont été couvertes d'un réseau dense, avec ses ouvrages dont beaucoup sont des prouesses techniques et paysagères.

Après avoir atteint sa plus grande expansion entre les deux guerres, le réseau français n'a cessé de se réduire. S'il s'est maintenu, voire développé, sur les grandes liaisons, d'innombrables lignes secondaires sont aujourd'hui à l'abandon.

Valeur historique des tracés anciens

Alors que l'environnement des routes anciennes s'est profondément modifié, que leur chaussée a été élargie et revêtue, le tracé représente souvent, parfois avec le nom, le seul souvenir de l'histoire de la route. En voici quelques exemples :

¹¹⁰ De nombreux ouvrages ou articles ont étudié cette passion de la perspective, et sa relation avec les développements mathématiques (géométrie projective, calcul infinitésimal) et philosophiques de

Des voies romaines, il reste en France de nombreux tracés, parfois un nom qui les signale (chaussées Jules-César, chaussées Brunehaut ¹¹¹). Devenues des routes ou des chemins ruraux, elles n'ont en général plus aucun reste de leur chaussée d'origine, qui était rarement dallée en dehors des agglomérations. Les chemins non rectilignes sont encore plus difficiles à repérer et, partant, à préserver, mais certains sont bien attestés, comme celui de Paris à Reims, qu'empruntaient les rois de France pour se rendre à leur sacre, mis à mal au début des années 2000 par la ligne ferroviaire à grande vitesse Est-Européenne et les remembrements agricoles qui l'ont accompagnée. Il ne reste plus ou presque plus de trace matérielle de toutes ces voies, mais le seul fait que le tracé soit encore ainsi marqué possède un intérêt historique : l'effacer serait supprimer un patrimoine.

Les routes royales subsistent à travers le réseau des routes nationales. Bien qu'elles soient de plus en plus tronçonnées par les déviations et les déclassements, on peut encore aisément en suivre le tracé, à travers les longs alignements droits qui en subsistent et les rues principales des agglomérations déviées.

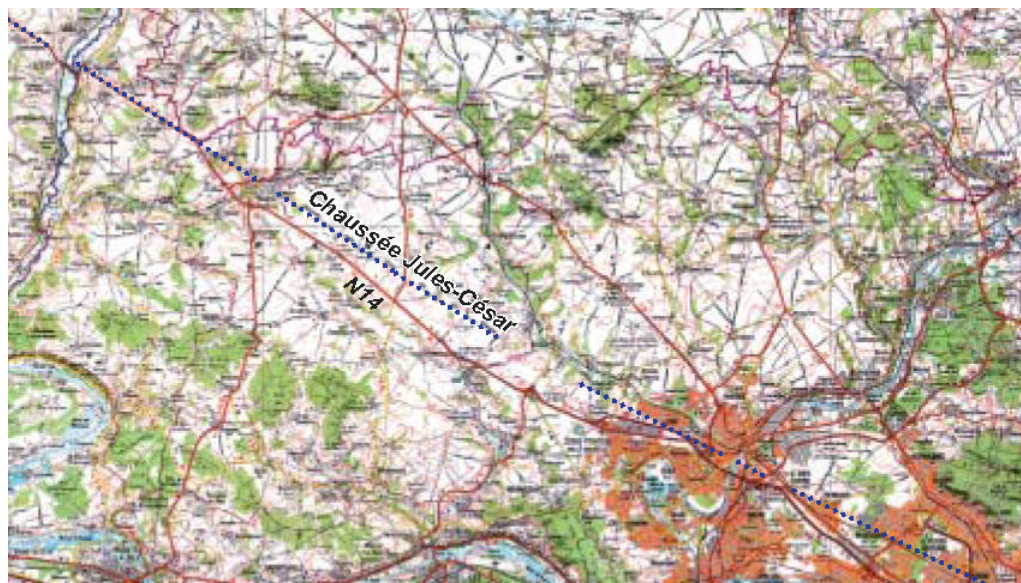
Parfois, le nom d'un tracé témoigne de son histoire : la route Napoléon (N85, de Cannes à Grenoble) rappelle par son nom le retour de l'empereur de l'île d'Elbe, en 1815. Le passage des armées alliées libératrices en 1944, de Sainte-Mère-Église à Bastogne, via Saint-Malo, Angers, Chartes, Rambouillet, Fontainebleau, Épernay, Reims, Verdun, Nancy, Luxembourg, est marqué par des bornes commémoratives portant « Voie de la Liberté » ¹¹². Même des appellations plus locales ou dont l'origine est oubliée contribuent à faire d'une route un élément de l'identité des lieux : ainsi la route de Quarante Sous, nom de l'ancienne Nationale 13 entre Saint-Germain et Mantes.

l'époque. Citons, entre autres, Jean-Pierre Le Dantec, « Boyceau, le Nostre, Dézallier, Dufresny », in *Pages Paysages* n° 2, 1989, pp. 8-10, ainsi que les travaux d'Henri Maldiney.

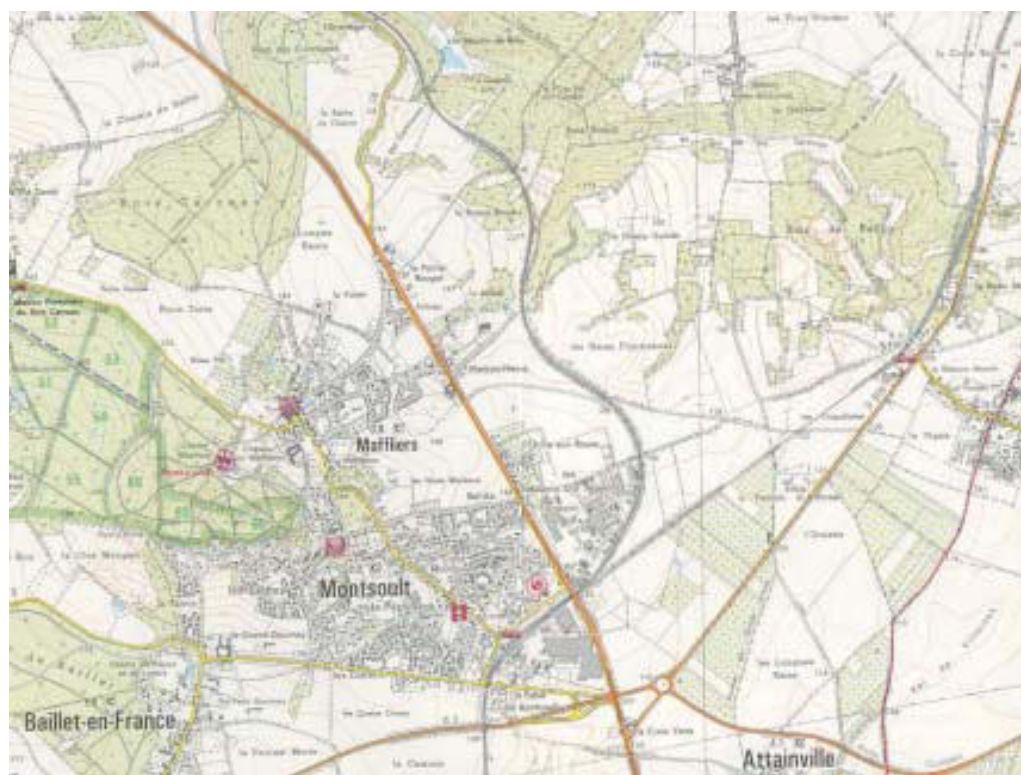
¹¹¹ Du nom de la reine franque qui en aurait fait restaurer certaines dans ce qui est aujourd'hui le nord de la France et la Belgique.

¹¹² En maints endroits l'appellation est « avenue du Général-Leclerc », « rue de la Division-Leclerc », etc., mais l'itinéraire est plus généralement celui de la III^e armée, du Général Patton, dont dépendait la II^e DB, de Leclerc.

FIGURE 6. INTÉGRATION DES TRACÉS ANCIENS DANS LEUR SITE



Une voie romaine dont le tracé se lit encore à travers une succession de rues, de routes ou de chemins alignés : la Chaussée Jules-César, de Montmorency à Saint-Clair-sur-Epte (IGN, 1 : 250 000)



Voies ferrées entre les forêts de l'Isle-Adam et Carnelle. Celle qui suit le plateau est rectiligne (à droite). Celle qui suit le vallon du ru de Presles (à gauche) descend en sinuant par un vallon affluent, puis passe à flanc de coteau. Ces voies suivent les directions du relief et de la trame foncière en les simplifiant (IGN, 1 : 25 000)

Certaines évocations historiques le long de routes ne prennent tout leur sens que par rapport à un tracé. Sur la Nationale 6 au nord de Melun, le lieu de l'attaque du courrier de Lyon, célèbre affaire criminelle du XVIII^e siècle, est rappelé par l'enseigne d'une auberge, avec une sculpture représentant un attelage de l'époque. Le passage en ce lieu d'une route encore nationale, ayant toujours la même appellation de Lyon à Paris (N6), même si l'essentiel du trafic passe depuis les années 70 par l'autoroute A6, permettait jusqu'à une époque récente de comprendre l'importance qu'a pu avoir cette affaire à l'époque, mieux qu'un cadre historique reconstitué sur une route désaffectée. Mais avec l'évolution divergente des tronçons successifs de cette route (doublement de cette section par l'autoroute A5, raccordé à une section plus au nord, mise à deux fois deux voies), aboutissant finalement à la perte de l'unité du tracé (rétrocession de l'État au département, cette section de N6 devenant D306), c'est un élément de compréhension des lieux qui a disparu.

Parfois, c'est une histoire plus récente qu'évoque une route ancienne. La Nationale 7 a longtemps été la route des vacances par excellence, chantée par Charles Trenet. Élargi en de nombreux endroits, déclassé par des déviations en d'autres, son tracé garde un pouvoir évocateur des années qui vont des premiers congés payés à l'ouverture de l'autoroute.

Dans d'autres pays, des routes sont célèbres. La Route 66, qui traverse les USA de Chicago au Pacifique, fut la voie mythique de la liberté et de l'espoir, pour les paysans chassés de leurs terres par la Grande Dépression des années 30, comme pour les routards des années 60. Supplantée, voire coupée, par l'autoroute, elle est aujourd'hui un témoin de l'histoire.

Dans tous ces exemples, c'est le tracé lui-même, et non les éléments qui le matérialisent, qui possède une valeur historique, en général attestée par un nom.

Valeur paysagère des tracés anciens

Les routes tracées du XVI^e au XIX^e siècle ne représentent pas seulement des témoignages historiques des premiers tracés volontaires réalisés depuis les voies romaines ; elles ont aussi une valeur structurante du paysage qui est indéniable.

Leurs alignements droits successifs, dirigés sur un clocher qu'ils mettent en valeur, cadrés par des alignements d'arbres, ou seulement ouverts sur un point de

fuite qui paraît à l'infini, constituent autant de perspectives monumentales d'un grand intérêt paysager, au même titre que d'autres tracés seigneuriaux – allées de parcs, perspectives de châteaux ¹¹³. Toute monotonie est exclue par la variété de leur profil en long et des séquences paysagères qu'elles offrent. Quant aux séquences, elles font alterner des vues courtes et des vues dégagées (d'un côté, de l'autre ou des deux), des passages ombragés ou non. Ces routes possédaient aussi, à l'origine, une très grande lisibilité, mettant en relation visuelle des points très éloignés.

Ces tracés rectilignes suivent une autre logique que la trame foncière (définie p. 40 supra) : les massifs forestiers, pour la plupart, n'ont jamais été cultivés et ne présentent pas de trace d'un parcellaire correspondant ; les perspectives et les routes royales ne peuvent suivre toutes les sinuosités de la trame dans leur passage à travers des espaces cultivés vallonnés. Cependant, un examen plus fin fait apparaître qu'ils suivent souvent les directions principales de la trame ou les lignes du relief qui la déterminent : plutôt que contredire la géométrie préexistante, les tracés rectilignes la révèlent en la simplifiant. La trame peut alors, réciproquement s'adapter à ces tracés sans être considérablement modifiée (cf. par exemple les routes autour de Brie-Comte-Robert, N19, N105, D216).

Quant aux voies ferrées anciennes, malgré une adaptation à des contraintes techniques plus importantes que pour les routes de l'époque, elles révèlent encore un souci d'intégration dans le relief et la trame foncière, longeant les courbes de niveau, les coupant perpendiculairement là où la pente est faible. Elles procèdent en fait à une simplification de la trame par des lignes courbes, alors que les tracés seigneuriaux la simplifient par des lignes droites. Par ailleurs, la végétation a eu le temps de se développer sur leurs talus et d'acquérir une grande qualité écologique et paysagère.

Altérations et dégradations des tracés anciens

La valeur historique et paysagère des tracés anciens est largement méconnue. Si les éléments de patrimoine planté ou bâti attachés à la route commencent à être reconnus, très rare est encore la prise de conscience de la valeur propre des tracés.

¹¹³ Cf. P.-M. Tricaud et G. Chanteloup, *Géométrie de la route et relation au site*, pp. 43-45.

Et les pressions qui s'exercent sur eux sont nombreuses, tendant à les tronçonner, à les rendre moins lisibles, voire à les faire disparaître. Ces pressions diffèrent selon la nature de ces tracés : pour les anciennes routes, c'est l'augmentation de la circulation, qui impose des élargissements, des déviations ou d'autres altérations. Pour les voies ferrées secondaires, c'est au contraire leur désaffectation, qui entraîne leur abandon et leur dégradation progressive.

Pour les routes anciennes modernisées, ce n'est pas seulement l'intégrité de leur tracé qui est menacée, mais aussi sa lisibilité et la qualité de leurs perspectives. D'une part, les tracés seigneuriaux sont coupés chaque fois que l'occasion s'en présente, à cause de la vitesse excessive pratiquée sur les alignements droits et d'une fausse réputation de monotonie. Cette dernière provient en fait d'une dégradation déjà avancée de leurs abords (suppression des arbres d'alignement, uniformisation du paysage agricole, cacophonie et banalité des entrées de ville...). D'autre part, les entrées de déviation (avec la volonté de marquer plus fortement le tracé de la déviation que celui de l'ancienne route, devenue simple sortie), les giratoires (avec leur îlot central remblayé et planté, ou lorsqu'ils sont désaxés) et les zigzags (rétablissant par un ouvrage droit un franchissement oblique) occultent la continuité des tracés et cassent les perspectives lointaines. Ainsi, de nombreuses perspectives sur des clochers de village, qui créaient un point d'appel valorisant le paysage routier, ont été supprimées.

Les plantations d'alignement, quand elles ne sont pas supprimées par manque d'emprise, ne sont plus considérées que pour leur valeur décorative locale, et non pour leur valeur de cadrage des vues frontales et latérales. Des sections sont délaissées par les extrémités de déviations et les rétablissements de franchissements, puis abandonnées.

FIGURE 7. ALTÉRATIONS DES TRACÉS ANCIENS



Perspective cassée par une entrée de déviation, sur la D988 à Bonnelles (Yvelines)



Perspective cassée par le rétablissement d'un franchissement :
D988 coupée par l'A11 à Guéherville, près d'Ablis (Yvelines)



Tronçon de voie délaissé par le rétablissement d'un franchissement
(même endroit vu dans l'autre sens)

Quant aux tracés abandonnés (principalement des voies ferrées, mais aussi des routes anciennes, notamment médiévales), ils peuvent être d'une certaine manière préservés par l'oubli, devenir de véritables réserves naturelles sans que leur continuité ne disparaisse, et offrir au promeneur attentif le plaisir de leur redécouverte, la poésie des ruines, la possibilité de rêver à leur passé ¹¹⁴. Mais ils peuvent aussi bien être purement et simplement effacés, par une urbanisation ou des infrastructures nouvelles, ou par la rétrocession au coup par coup de leur emprise.

Un aménagement nouveau peut-il valoriser des tracés anciens ?

Comme pour les objets, la prise en considération de l'intérêt historique des tracés peut conduire à deux attitudes opposées. On peut chercher à conserver ces tracés dans un état le plus proche possible de celui d'origine, et pour cela les soustraire à la circulation dense et rapide : anciennes routes royales déclassées et affectées au trafic local, anciennes voies ferrées transformées en pistes cyclables. Mais ces nouveaux usages ne suffisent pas toujours à rentabiliser l'entretien de ces voies et de leurs ouvrages, sans parler des problèmes de sécurités liés au maintien d'une fonction de desserte sur des tracés autorisant des grandes vitesses. Et surtout, il y a alors un décalage entre ces usages mineurs et la grande histoire de ces tracés.

On peut à l'inverse vouloir leur conserver une fonction de premier plan pour les maintenir en vie et en prolonger l'importance, quitte à en modifier l'aspect. Ainsi, l'évolution du réseau routier jusqu'à une époque récente n'est-elle pas à regretter : malgré des changements considérables, notamment par leur élargissement, voire leur doublement, les routes royales, parfois d'anciennes voies romaines, ont conservé le même tracé depuis des siècles, et ce même tracé conçu pour une centaine de véhicules par jour allant à moins de 10 km/h, a souvent pu en accueillir plusieurs dizaines de milliers roulant à près de 100 km/h ; ce qui a prouvé leur remarquable capacité d'adaptation et maintenu un lien entre le passé et le présent. C'est seulement la multiplication des déviations, depuis les années 70, et le réaménagement de nombreux carrefours, depuis les années 80, qui ont commencé à effacer ces tracés.

¹¹⁴ Cf. Jean Mesqui, *Les Routes de la Brie et de la Champagne occidentale : histoires et techniques*, Revue générale des routes et des aérodromes (Paris), 1980, pp. 206-207.

Le maintien de l'intégrité des tracés routiers classiques est en effet délicat, si l'on veut leur conserver un rôle de premier plan tout en les déviant au voisinage des agglomérations et en rendant leurs intersections plus sûres. Mais il n'est pas impossible, si leur aménagement s'efforce de respecter quelques principes de lisibilité : des carrefours giratoires dégagés et en étoile, un doublement, quand il est nécessaire, fait à distance pour respecter les deux côtés de l'ancien tracé, des contournements ressemblant à des portions de rocade, avec des carrefours identifiant clairement la traversé par l'ancien axe et le contournement par le nouveau ¹¹⁵

Un aménagement routier peut aussi redonner vie à un tracé abandonné, comme le montrent d'intéressants exemples de transformations d'anciennes voies ferrées en routes. Ce nouvel usage condamne certes la réouverture des petites lignes ferroviaires concernées, qui peut être souhaitée sans être possible dans l'immédiat. Mais il en maintient l'intégrité de façon plus sûre que ne le ferait l'abandon ; il met en valeur et entretient leurs ouvrages, qui se seraient sans doute retrouvés en ruine avant le jour incertain de leur réouverture.

Par ailleurs, les plates-formes ferroviaires se révèlent parfaitement adaptées à la conduite des voitures : leurs virages amples et réguliers assurent de bonnes conditions de sécurité et de confort ; leur cadre est souvent de grande qualité, et visible d'elles seules. Ainsi, la seule route qui passe dans les gorges de l'Aveyron, la D115 entre Bruniquel, Saint-Antonin-Noble-Val et Lexos (Tarn-et-Garonne), est une ancienne voie ferrée, qui offre des vues spectaculaires, renouvelées par la succession des tunnels. La ligne de Paris à Chartres par Gallardon, qui n'a jamais été mise en service, a été réutilisée en plusieurs endroits : de Paris à Massy par le TGV et sa coulée verte, par la déviation de la D988 à Villebon, Orsay et Bures-sur-Yvette, par celle de Rochefort-en-Yvelines et le projet de déviation de Saint-Arnoult sur la même route.

Certes, plus les caractéristiques géométriques de la route sont réduites (c'est-à-dire plus la vitesse de référence est réduite), plus celle-ci peut s'adapter facilement à la géométrie des vieux tracés. Les virages serrés des routes anciennes doivent certes être adoucis, mais moins que ne l'exigerait une vitesse de référence élevée. Les

¹¹⁵ Cf. P.-M. Tricaud et G. Chanteloup, *Géométrie de la route et relation au site*, pp. 32 sq., 47 et 73.

plates-formes ferroviaires à voie unique doivent certes être élargies, mais pour une voie à faible trafic, on peut admettre dans des passages singuliers (ponts et tunnels) une chaussée étroite (2,50 m par file, avec sens prioritaire pour les véhicules larges ou restriction de la voie aux véhicules légers), ce qui est plus difficile avec une route aux caractéristiques plus rapides.

Conclusion : une démarche de projet pour redonner vie au patrimoine

Il ne s'agit pas seulement d'intégrer un aménagement dans un environnement ou dans un paysage, mais de créer un nouveau paysage, dont la route soit une des parties, et qui vaille plus que la somme de ses parties. Ce principe est à la base de la démarche menée par un paysagiste comme Bernard Lassus, dans l'ensemble de ses interventions et plus particulièrement dans celles qu'il a réalisées pour des autoroutes, partant du constat qu'un objet introduit dans un paysage crée un nouveau paysage ¹¹⁶.

Il s'agit d'une véritable démarche de projet, au sens qu'à ce mot lorsqu'on parle d'un projet architectural ou paysager. Une telle démarche est synthétique, c'est-à-dire qu'elle identifie une unité d'intervention cohérente, itinéraire ou portion d'itinéraire bien identifiable, et aussi qu'elle cherche à résoudre ensemble les questions qui se posent dans les différents domaines sur cette même unité. En effet, la résolution isolée d'un problème peut conduire à en aggraver d'autres (par exemple les écrans phoniques qui portent atteinte au paysage). Le traitement synthétique des problèmes conduit toujours à des solutions plus élégantes – terme commun aux créateurs et aux ingénieurs. Pour ce faire, cette démarche ne doit pas être purement déductive (la solution se déduisant du diagnostic), mais faire aussi appel à l'intuition, ce qui ne l'empêche pas d'être rigoureuse, grâce à un processus itératif : élaboration d'une solution, étude de ses effets, notamment par la visualisation, puis élaboration d'une nouvelle solution, et ainsi de suite, le tout de façon assez rapide, afin de pouvoir analyser un grand nombre de solutions

¹¹⁶ Parmi les nombreuses publications de ou sur Bernard Lassus dans son travail sur les projets autoroutiers, voir *Couleur, lumière, paysage, Instants d'une pédagogie*, Éditions du patrimoine, Paris, 2004. « Instant 2 : Une approche théorique », « Les terrassements ou le "gros œuvre" de l'aménagement paysager autoroutier », pp. 70-74. Cette démarche est éclairée chez Lassus par la notion d'*inflexus*, cf. infra, p. 194.

successives. Enfin, en relation avec son caractère synthétique et intuitif, la démarche de projet est imaginative (ou inventive), et trouve des solutions originales, adaptées au lieu et au projet.

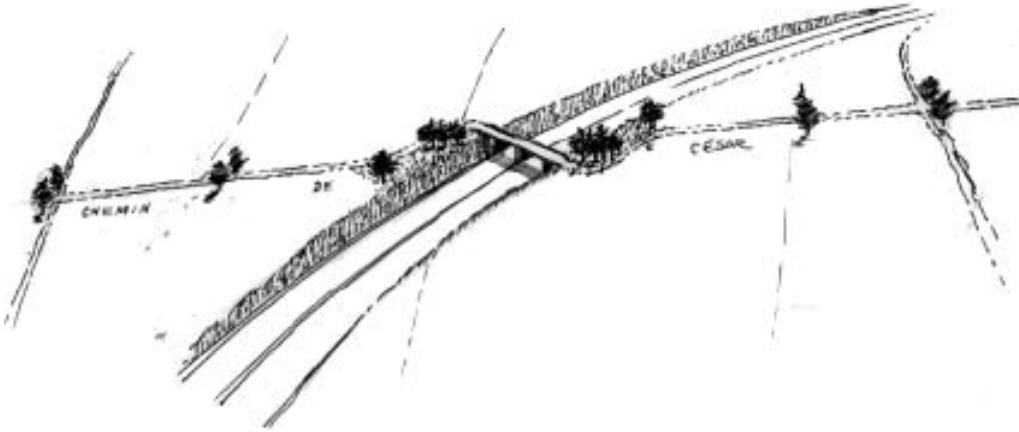
On admire aujourd'hui les routes royales, les canaux, les voies ferrées et leurs ouvrages comme des œuvres paysagères, car ceux qui les ont conçus suivaient cette démarche de projet, réunissant les qualités de l'ingénieur et de l'architecte-paysagiste. Inversement, l'incohérence et la laideur de beaucoup d'aménagements récents proviennent de cette séparation des préoccupations et des savoirs, techniciens d'un côté, environnementalistes et artistes de l'autre.

L'accroissement des connaissances à acquérir rend difficile aujourd'hui de réunir dans la même personne les compétences de l'ingénieur et du créateur. La seule manière de retrouver pour des réalisations modernes cette démarche de projet des bâtisseurs de route d'autrefois est de constituer des équipes de conception fortement intégrées, où l'ingénieur, l'architecte-paysagiste et l'architecte, chacun formé à comprendre le langage de l'autre, élaborent ensemble le projet.

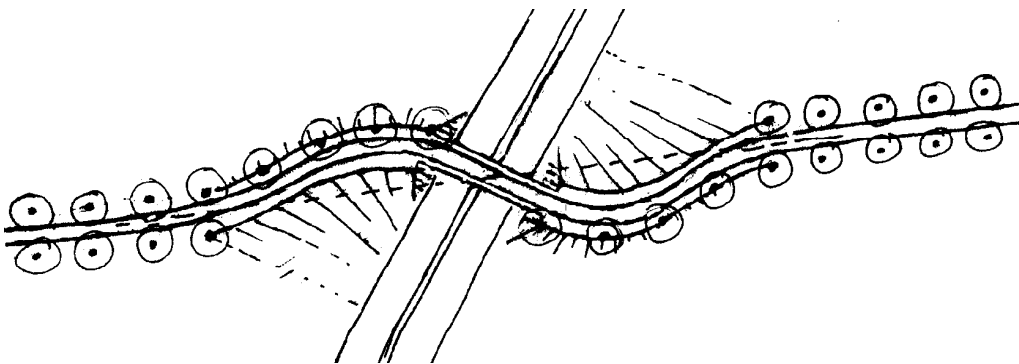
FIGURE 8. PRÉSERVATION ET VALORISATION DE TRACÉS ANCIENS



Sur le tracé de l'ancienne voie ferrée de Paris à Chartres par Gallardon, la déviation de la D988 à Villebon, Orsay et Bures-sur-Yvette est un véritable « parkway »



Proposition de rétablissement d'une voie romaine rectiligne coupée par l'autoroute A67 à Château-Landon (Seine-et-Marne). L'ouvrage, perpendiculaire à l'autoroute pour en réduire le coût, respecte la perspective, car il est symétrique par rapport à l'axe de la voie. Les plantations, bouquets soulignant de loin en loin le tracé de la voie romaine, respectent aussi la perspective, car même ceux plantés à l'intérieur des virages se trouvent en dehors de l'axe.



Principe analogue sur route pour le rétablissement d'un franchissement oblique par un ouvrage droit, sans altérer la perspective et en annonçant les virages par les plantations (alternative à la rupture de perspective et aux délaissés illustrés p. 131)

4 Que signifient nature et authenticité dans la restauration d'un paysage ?

Le cas de la renaissance de la Bièvre urbaine

*Tu ne peux descendre deux fois dans le même fleuve ;
car de nouvelles eaux coulent toujours sur toi.*

Héraclite d'Éphèse (v. 550-480 av. J.-C.)

Cette étude de cas a été réalisée en 2000-2003 dans le cadre du projet de *renaissance de la Bièvre*. Conduit par la Région d'Île-de-France, ce projet associe les collectivités locales traversées, les différents gestionnaires de l'eau et ceux de l'aménagement : la Ville de Paris, 4 autres départements, 49 autres communes, des syndicats intercommunaux importants d'assainissement ou de gestion hydraulique. Avec ces partenaires, elle a fondé en juin 2000 l'association *Bièvre rivière d'Île-de-France*.

La Bièvre est le seul affluent parisien de la Seine. Son bassin versant s'étend sur environ 2000 hectares et concerne directement plus de 750 000 habitants. Sa vallée, bien marquée sur la plus grande partie de son cours, va de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines au cœur de Paris, d'abord rurale entre des versants boisés, puis entièrement urbanisée à travers la banlieue sud.

Mais si la partie amont a conservé son caractère rural, protégé depuis 2000 par un classement de site, la Bièvre a disparu de la partie urbanisée : l'égout à ciel ouvert qu'elle était devenue au XIX^e siècle a été transformé en égout véritable. En banlieue, elle coule sous des dalles de béton, installées au cours de la première moitié du XX^e siècle. À Paris, son lit lui-même a disparu presque partout entre la fin du XIX^e et le début du XX^e ; ses eaux ont été conduites dans le grand collecteur de la rive gauche, puis dans des déversoirs qui les rejettent en Seine avant même d'entrer dans Paris.

La renaissance de la Bièvre, de la source au confluent, est donc un projet d'envergure régionale, mettant en jeu de nombreux partenaires et posant des problématiques très contrastées : préservation à l'amont, réouverture en banlieue, restauration à Paris.

De son côté, la Ville de Paris a identifié trois sites possibles de réouverture sur son territoire et proposé un système hydraulique permettant d'utiliser une partie de l'eau de la Bièvre.

Dans ce contexte, nous avons réalisé un projet de restauration de la Bièvre dans Paris pour le compte de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France, en vue de fournir un document de référence à la Région. Avant de détailler les aménagements proposés, le document qui présente le projet ¹¹⁷ expose d'abord ses fondements théoriques, basés sur les principes développés dans la présente recherche. C'est cette partie théorique, problématique de la restauration d'une rivière urbaine, qui est reprise ici.

4.1 La demande de renaissance de la Bièvre : nature et histoire

Les projets de renaissance de la Bièvre répondent à une forte demande, exprimée par de nombreux habitants et relayée par des associations importantes. Il n'y a certes aujourd'hui quasiment plus personne qui ait connu la Bièvre coulant à ciel ouvert. Mais elle imprègne encore la mémoire collective des communes et des quartiers qu'elle baignait. Et avec le recul, elle n'apparaît plus comme « la mégissière piétinant dans sa boue » qu'évoque Huysmans, celle qu'on a voulu couvrir pour la salubrité publique, mais comme « la fille de la campagne », cachée sous la ville d'aujourd'hui, à qui l'on espère rendre « ses vêtements d'herbes et ses parures d'arbres ». L'amélioration considérable de la qualité de son eau, qui se poursuit, renforce cette vision ; la demande plus large de faire resurgir en ville la nature qu'elle a effacée va dans le même sens ; tout concourt à cette demande de faire à nouveau couler la Bièvre dans l'agglomération parisienne.

Mais quelle Bièvre faire revivre ? Peut-on recréer la nature ? Qu'est-ce qui autorisera à dire que c'est à nouveau la Bièvre qui coule ? Comme l'exprime le fameux fragment d'Héraclite, le cours d'eau a toujours été le symbole même de ce qui passe tout en semblant être ce qu'il y a de plus stable. C'est dire la gageure que représente la restauration d'un cours d'eau disparu.

¹¹⁷ P.-M. Tricaud. *Restauration et aménagement de la Bièvre dans Paris*. IAURIF (Paris), 2003, 90 p.

La demande de renaissance de la Bièvre s'exprime selon deux grands registres : la nature et l'histoire.

La demande de retour à la nature est celle de recréer dans un milieu urbain des milieux naturels, parmi lesquels une rivière est l'un des plus riches et des plus emblématiques. La demande de retour à l'histoire est celle de faire apparaître ce qu'a été la Bièvre avant sa couverture, et même avant d'être devenue un égout à ciel ouvert : préservation, remise à jour, mise en valeur des traces encore présentes (moulins, ponceaux, quais, etc.), reconstruction d'ouvrages disparus, etc.

La suite de ce chapitre analyse ces deux demandes, en essayant de faire apparaître les limites d'une demande tournée vers le passé (une rivière naturelle, une rivière historique) et de montrer qu'on peut mieux répondre à la demande implicite en se tournant vers l'avenir : une rivière vivante, une rivière authentique.

Les pages qui suivent ne prétendent pas à une démonstration rigoureuse ni dénuée de subjectivité. Elles tentent de cerner la problématique particulière que soulève la restauration d'un cours d'eau et proposent quelques critères provisoires pour évaluer la conformité des projets aux objectifs de la demande sociale, exprimée ou implicite.

4.2 Rivière naturelle ou rivière vivante ?

Le mouvement en faveur de la réouverture ou de la renaissance de la Bièvre, de la « renaturalisation » des rivières urbaines, s'inscrit dans une demande plus générale de nature en ville. Mais qu'est-ce que la nature ? Un milieu naturel et un milieu vivant sont-ils la même chose ?

Qu'est-ce qui est naturel ? Qu'est-ce qui est vivant ?

Les qualificatifs de *naturel* et de *vivant* sont communément confondus : la nature est associée, surtout en ville, aux arbres, aux jardins, aux oiseaux, à l'eau – mais celle où vivent les poissons, pas celle qui coule dans les caniveaux. Or le qualificatif qui convient quand on parle ainsi de milieux riches en espèces vivantes est simplement celui de *vivant*. Le sens originel de *naturel* est différent : il signifie « non (ou peu) soumis à l'influence humaine », et s'oppose à *artificiel*. Sont donc tout aussi naturels le soleil, le vent, la pluie, le sous-sol, les catastrophes naturelles – même si l'homme en aggrave l'ampleur ou les conséquences.

Il s'agit donc de deux notions distinctes, corrélées sur le long terme, mais pas toujours à court terme. Sur une longue période, l'évolution naturelle va dans le sens du développement de la vie, qui, réciproquement, est pour l'essentiel un processus naturel, quelle qu'y soit l'intervention de l'homme. Mais à une échelle de temps brève, l'homme sait reconstituer un milieu vivant (c'est bien l'objectif des « renaturalisations » de rivières) ; et à l'inverse, une catastrophe naturelle (éruption, glissement de terrain, inondation, tempête, incendie) peut détruire de nombreuses espèces vivantes ; autre exemple, une rivière souterraine, abritant peu d'espèces vivantes, peut être tout à fait naturelle (en milieu karstique).

Le caractère naturel d'un espace ou d'un milieu est défini ci-dessus comme d'autant plus élevé que ce milieu est moins soumis à l'influence humaine. On peut élargir un peu cette définition, toujours sans la confondre avec la notion de vivant, en l'étendant aux milieux reconstitués par l'homme à la ressemblance de milieux vraiment naturels. Dans le cas de la renaissance de la Bièvre, si l'on s'en tenait à la définition première, il ne pourrait rien y avoir de naturel, puisque une rivière coulant à nouveau dans Paris sera entièrement une réalisation humaine. On parlera donc de naturel dans le sens dérivé, celui de milieux proches de ceux qu'on rencontre dans la nature. Il ne faut pas oublier non plus que le caractère naturel et le caractère vivant doivent s'apprécier en valeur relative. On ne peut éluder le problème en disant qu'en ville comme à la campagne, rien n'est naturel : il s'agit de savoir ce qui est plus naturel et ce qui l'est moins.

Le caractère vivant d'un espace ou d'un milieu est défini ci-dessus comme la richesse en espèces vivantes. Cette richesse est décrite aujourd'hui par le concept de biodiversité : biodiversité intrinsèque, qui peut être spécifique (richesse en nombre d'espèces, indicateur le plus immédiat), biotopique (richesse en nombre de milieux ou de sous-milieux) ou génétique (richesse en allèles de chaque gène) ; ou encore contribution à la biodiversité globale, par la présence d'espèces rares (richesse en valeur de rareté). Les différents types de biodiversité, notamment intrinsèque et globale, ne sont pas, eux non plus, forcément liés : l'exemple des rivières karstiques, déjà cité, montre un nombre réduit d'espèces, mais rares (car adaptées à un milieu très particulier).

Si le caractère naturel et le caractère vivant ne sont pas la même chose, lequel privilégier ? La demande sociale de « nature » nous semble fondamentalement être celle d'un cadre plus vivant, d'une richesse biologique. Et si l'on décide de

privilégier le caractère vivant, doit-on pour cela privilégier la biodiversité intrinsèque ou la présence d'espèces rares ? La biodiversité intrinsèque est plus recherchée par le public, car plus directement perceptible, et en général corrélée avec une qualité paysagère ; la présence d'espèces rares n'est perceptible que par les spécialistes, mais elle mérite d'être également recherchée.

La section suivante examine quels facteurs font qu'une rivière est plus ou moins naturelle d'une part, plus ou moins vivante d'autre part, afin de voir jusqu'où ces deux caractères sont corrélés, et quelles modalités peuvent être proposées pour une rivière la plus vivante possible (et la plus naturelle dans la mesure où cela ira dans le même sens).

***Qu'est-ce qui fait qu'une rivière est naturelle ?
Qu'est-ce qui fait qu'elle est vivante ?***

Si l'on recherche une rivière qui soit d'une part aussi ressemblante que possible à une rivière naturelle et d'autre part riche en biodiversité, il faut étudier les facteurs qui favorisent l'un et l'autre de ces caractères. Les principaux de ces facteurs sont :

- (1) Variation latérale du lit ;**
- (2) Variation verticale du lit** (hauteur, le plus souvent liée au débit) ;
- (3) Écoulement ;**
- (4) Ouverture ou couverture.**

Ces facteurs peuvent prendre les modalités suivantes :

- (1) Variation latérale du lit :
 - (1.1) Divagation ;**
 - (1.2) Lit fixe** (entre des levées ou des berges perméables, en relation avec une nappe) ;
 - (1.3) Lit canalisé** (entre des perrés ou des quais, de matériaux relativement imperméables, cas général des rivières urbaines).
- (2) Variation verticale du lit (débit et hauteur) :
 - (2.1) Débit et hauteur très variables** (crues, étiages) ;
 - (2.2) Débit et hauteur variables maîtrisés ;**
 - (2.3) Débit et hauteur constants en descente ;**
 - (2.4) Débit et hauteur constants à l'horizontale :
*biefs*** (entre barrages, écluses ou moulins ¹¹⁸).

¹¹⁸ Le mot *bief* est pris dans ce chapitre au sens propre. Mais dans le cas de la Bièvre, entièrement canalisée en plusieurs biefs avec vannes et déversoirs au cours du XIX^e siècle, (3 biefs pour la Bièvre Morte, 3 pour la Vive, 2 pour la section commune aval), il a fini par désigner les dernières sections à

- (3) Écoulement :
- (3.1) Écoulement gravitaire sans chutes ;**
 - (3.2) Écoulement gravitaire avec chutes ;**
 - (3.3) Siphon descendant ;**
 - (3.4) Siphon ascendant ;**
 - (3.5) Relevage.**
- (4) Ouverture ou couverture :
- (4.1) Rivière à ciel ouvert ;**
 - (4.2) Rivière encaissée ;**
 - (4.3) Rivière couverte à pression atmosphérique ;**
 - (4.4) Rivière couverte en charge.**


Les différentes modalités prises par ces facteurs peuvent être évaluées pour une section homogène donnée ou pour l'ensemble de la rivière. Pour un même facteur, la rivière sera évidemment d'autant plus naturelle ou vivante dans son ensemble que les sections les moins naturelles ou les moins vivantes seront plus courtes. Ainsi, des sections couvertes courtes ne modifient guère la biodiversité, mais si elles sont longues, elles diminuent l'oxygénation, donc la biodiversité.

Bien qu'ils n'aient qu'une valeur qualitative, ces tableaux indiquent des tendances : ils montrent que pour les facteurs étudiés, le caractère naturel et le caractère vivant d'une rivière vont, comme on peut s'y attendre, globalement dans le même sens – si du moins on étend la définition du naturel aux milieux reconstitués par l'homme à la ressemblance de milieux vraiment naturels.







L'intérêt de ces tableaux ne réside bien sûr pas dans cette constatation attendue. Il est de montrer, si l'on regarde de plus près, des modalités très artificielles qui ne sont pas totalement inertes (1.3, lit canalisé, et 2.4, rivière en biefs). Il semble donc un peu plus aisé de réaliser une rivière vivante qu'une rivière naturelle. Cela est particulièrement vrai dans un environnement urbain, forcément assez artificiel, mais où l'on peut espérer introduire une certaine biodiversité.

Pair libre au début du XX^e siècle. Cf. Service technique des eaux et de l'assainissement de la Direction administrative des travaux de Paris, *Mémoire sur les modifications apportées au régime de la Bièvre intra et extra muros depuis 1840*, Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer (Paris), 1902, p. 10.









TABLEAU 2. FACTEURS INFLUANT SUR LE CARACTÈRE NATUREL ET SUR LE CARACTÈRE VIVANT

Ce tableau classe, pour chacun des quatre facteurs (variation latérale du lit, variation verticale du lit, écoulement, ouverture ou couverture), ses modalités dans l'ordre du plus au moins naturel (c'est-à-dire, ici, du plus au moins fréquent en l'absence d'intervention humaine, cf. 2^e colonne), et du plus au moins vivant (3^e colonne, en prenant la biodiversité intrinsèque comme indicateur principal et en tenant compte, le cas échéant, de la présence d'espèces rares). Une modulation un peu plus fine du classement est introduite, qui reste toutefois qualitative, en indiquant si le caractère (naturel ou artificiel, vivant ou inerte) est très ou moins marqué. Cette modulation est marquée par le signe « + + », le signe « + » ou la mention « intermédiaire », ainsi que par 5 couleurs : 











1 Variation latérale du lit

Modalité	<i>Du + naturel (fréquent dans la nature) au + artificiel</i>	<i>Du + vivant (biodiversité) au + inerte</i>
1.1 Divagation	 + + naturel	 + + vivant (milieux très variés, notamment zones humides)
1.2 Lit fixe (levées, berges...)	 intermédiaire	 intermédiaire
1.3 Lit canalisé (perrés, quais...)	 + artificiel	 + inerte (peut cependant abriter une vie aquatique importante)









2 Variation verticale du lit (débit et hauteur)

Modalité	<i>Du + naturel (fréquent dans la nature) au + artificiel</i>	<i>Du + vivant (biodiversité) au + inerte</i>
2.1 Débit et hauteur très variables (crues, étiages...)	 + naturel	 + vivant (mais des crues et étiages particulièrement forts peuvent diminuer la biodiversité)
2.2 Débit et hauteur variables maîtrisés	 intermédiaire	 + vivant
2.3 Débit et hauteur constants en descente	 + artificiel	 intermédiaire
2.4 Débit et hauteur constants à l'horizontale (biefs)	 + + artificiel	 + inerte

3 Écoulement

Modalité	<i>Du + naturel (fréquent dans la nature) au + artificiel</i>	<i>Du + vivant (biodiversité) au + inerte</i>
3.1 Gravitaire sans chutes	 + + naturel (le + fréquent)	 + + vivant (continuité biologique)
3.2 Gravitaire avec chutes	 + naturel	 + vivant (remontée cependant difficile de certaines espèces)
3.3 Siphon descendant	 intermédiaire (peut se rencontrer en milieu karstique)	 + inerte (manque d'oxygène)
3.4 Siphon ascendant	 + artificiel (se rencontre rarement dans la nature, car doit être amorcé et nécessite une étanchéité parfaite pour ne pas se désamorcer)	 + inerte (manque d'oxygène)
3.5 Relevage	 + + artificiel	 + + inerte (franchissement très difficile par les espèces macroscopiques)

4 Ouverture ou couverture

Modalité	<i>Du + naturel (fréquent dans la nature) au + artificiel</i>	<i>Du + vivant (biodiversité) au + inerte</i>
4.1 À ciel ouvert	 + + naturel (le + fréquent)	 + + vivant (lumière, oxygène)
4.2 Encaissée	 + naturel (gorges, canyons)	 + vivant (espèces moins nombreuses, mais certaines rares)
4.3 Couverte à pression atmosphérique	 intermédiaire (grottes, mais plus souvent origine artificielle)	 intermédiaire (faible biodiversité mais espèces rares dans les grottes)
4.4 Couverte en charge	 + artificielle (sauf siphons naturels)	 + inerte (manque d'oxygène)

Quelles caractéristiques réalisables peut-on proposer pour une rivière urbaine vivante ?

Une fois définis les différents facteurs de variation et leurs modalités évaluées par rapport au caractère naturel ou vivant d'une rivière, il s'agit de voir quelles modalités assurant le caractère le plus naturel et le plus vivant possible sont acceptables et réalisables.

Les quatre facteurs étudiés sont examinés ici successivement. La compatibilité entre les modalités prises par les différents facteurs est également envisagée :

— Les modalités les plus naturelles ou vivantes d'un facteur sont bien sûr compatibles avec les modalités les plus naturelles ou vivantes d'un autre facteur (divagation, hauteur très variable, écoulement gravitaire, parcours à ciel ouvert) ;

— De même, les modalités les moins naturelles ou vivantes d'un facteur sont bien sûr compatibles avec les modalités les moins naturelles ou vivantes d'un autre facteur (lit canalisé, débit et hauteur constants, écoulement en siphon ou relevé, en charge) ;

— Les modalités intermédiaires d'un facteur sont compatibles avec les modalités intermédiaires des autres facteurs ;

— Les incompatibilités se situent entre les modalités extrêmes opposées : les plus naturelles ou vivantes pour un facteur avec les moins naturelles ou vivantes pour un autre (p. ex. divagation incompatible avec couverture).

(1) Variation latérale du lit : Un lit fixe ou canalisé

Il n'est évidemment pas possible de laisser divaguer le lit. Il s'agit même, en dehors des parcs, d'une rivière urbaine, coulant entre des quais minéraux. Cela n'empêche pas, au pied de ces quais, par endroits, des hauts fonds et des îlots permettant l'installation d'une végétation et d'une vie animale variées, comme dans d'autres petites rivières urbaines.

(2) Variation verticale du lit : Un débit et une hauteur variables maîtrisés

On ne peut certes admettre de crues, ni même d'étiages trop bas. On peut cependant admettre un débit et une hauteur variables maîtrisés, ce qui est tout à

fait compatible avec l'encaissement rendu nécessaire par le respect de l'écoulement gravitaire (cf. § 3 infra) dans un terrain dont le niveau a été relevé.

(3) Écoulement : Un écoulement gravitaire

L'écoulement gravitaire (sans ou avec chutes), seule modalité existant dans la nature, est essentiel pour assurer la continuité biologique. Il peut impliquer des variations de niveau par rapport à l'état ancien. Mais on a aujourd'hui plus de latitude sur le profil en long qu'à l'époque où l'assainissement nécessitait une vitesse importante. Si l'eau est propre, la vitesse n'est plus nécessaire. On peut donc avoir une très faible pente.

Il s'agit donc d'éviter au maximum d'avoir à relever les eaux par pompage. Localement, on peut admettre un siphon descendant (un siphon ascendant risquant de se désamorcer s'il n'y a pas de pompage).

(4) Ouverture ou couverture : Un parcours à ciel ouvert ou couvert sans pression

Il faut bien sûr privilégier la rivière à ciel ouvert, mais dans la mesure où cela est compatible avec l'écoulement gravitaire. Or dans le contexte particulier de la Bièvre à Paris, avec un terrain dont le niveau a été relevé, une rivière qui coule partout à ciel ouvert non encaissée nécessiterait soit d'énormes terrassements, soit un relevage, modalité que l'on s'efforce d'écartier. On admettra donc un parcours par endroits encaissé et par endroits souterrain, dans une galerie suffisamment large pour que la rivière coule sous une lame d'air.

Modalités retenues et leur compatibilité

En résumé, les modalités retenues pour une rivière la plus naturelle et la plus vivante possible, dans les limites de ce qui est réalisable, sont :

- Un lit fixe ou canalisé ;
- Un débit et une hauteur variables maîtrisés ;
- Un écoulement gravitaire (localement avec chutes si nécessaire) ;
- Un parcours à ciel ouvert ou couvert sans pression.

Le tableau ci-dessous montre que ces modalités sont compatibles entre elles. Elles peuvent ensemble constituer les critères pour la réalisation d'une Bièvre aussi naturelle et vivante que possible.

TABLEAU 3. CARACTÈRE NATUREL D'UNE RIVIÈRE : COMPATIBILITÉ ENTRE LES CRITÈRES

Sont comparées ici, deux à deux, toutes les modalités prises par les facteurs influant sur le caractère naturel, listés page 141. Le principe en est le suivant :

Soit un facteur A en ligne (p. ex. A = 1, Variation latérale du lit) avec une modalité i (p. ex. i = 1, Divagation)
 et un facteur B en colonne (p. ex. B = 2, Hauteur du lit) avec une modalité j (p. ex. j = 1, Très variable),
 la question posée est : « Si A.i est réalisé, B.j peut-il être réalisé ? » (p. ex : si la variation latérale du lit est une divagation complète [A.i = 1.1], peut-on avoir une hauteur très variable [B.j = 2.1] ? »).

Si la réponse est positive, la case correspondante du tableau contient le signe **+**, sinon le signe **-**.

Le tableau a été rempli complètement, de part et d'autre de la diagonale principale, car on ne pouvait pas savoir a priori, si lorsque A.i implique B.j, alors réciproquement B.j implique A.i. En étudiant chaque couple de modalités, il apparaît que la réciproque est toujours vraie : le tableau est donc symétrique par rapport à la diagonale.

A \ B		1. V° latérale			2. Variation verticale				3. Écoulement					4. Ouverture			
		1 Divagation	2 Lit fixe	3 Lit canalisé	1 Très variable	2 Maîtrisée	3 Constante	4 Biefs	1 Gravitaire	2 Gr. + chutes	3 Siphon desc.	4 Siphon asc.	5 Relevage	1 À ciel ouvert	2 Encaissée	3 Couverte	4 En charge
1. V° latérale	1 Divagation				+	-	-	-	+	+	-	-	-	+	-	-	-
	2 Lit fixe				+	+	+	+	+	+	-	-	-	+	+	-	-
	3 Lit canalisé				+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
2. Variation verticale	1 Très variable	+	+	+					+	+	-	-	-	+	+	-	-
	2 Maîtrisée	-	+	+					+	+	-	-	-	+	+	+	-
	3 Constante	-	+	+					+	+	+	+	+	+	+	+	+
	4 Biefs	-	+	+					-	+	-	-	-	+	+	+	-
3. Écoulement	1 Gravitaire	+	+	+	+	+	+	-						+	+	+	+
	2 Gr. + chutes	+	+	+	+	+	+	+						+	+	+	-
	3 Siphon desc.	-	-	+	-	-	+	-						-	-	-	+
	4 Siphon asc.	-	-	+	-	-	+	-						-	-	-	+
	5 Relevage	-	-	+	-	-	+	-						-	-	-	+
4. Ouverture	1 À ciel ouvert	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-				
	2 Encaissée	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-				
	3 Couverte	-	-	+	-	+	+	+	+	+	-	-	-				
	4 En charge	-	-	+	-	-	+	-	+	-	+	+	+				

Conclusions sur la compatibilité entre les critères

- Les différentes modalités d'un même facteur sont par définition incompatibles entre elles.

- Pour la variation latérale (1), la divagation (1.1) n'est compatible qu'avec les modalités les plus naturelles des autres facteurs : une hauteur très variable (2.1), un écoulement gravitaire (3.1) ou gravitaire avec chutes (3.2) et une rivière à ciel ouvert (4.1).

- Pour la variation verticale (2), la hauteur très variable (2.1) est compatible avec toutes les modalités de variation latérale (1), mais seulement avec les modalités les plus naturelles d'écoulement (3.1, gravitaire et 3.2, gravitaire avec chutes) et d'ouverture (4.1, à ciel ouvert, et 4.2, encaissée).

- Pour l'écoulement (3), le gravitaire (3.1) est compatible avec toutes les modalités des autres facteurs (sauf les biefs, 2.4, qui imposent un écoulement gravitaire avec chutes, 3.2) ; de même, l'écoulement gravitaire avec chutes (3.2), qui n'est incompatible qu'avec une rivière en charge (4.4) ; en revanche, les modalités les moins naturelles d'écoulement, siphons (3.3 et 3.4) et relevage (3.5), imposent les modalités les moins naturelles des autres facteurs : un lit canalisé (1.3), une hauteur constante (2.3) et une rivière en charge (4.4).

- Pour l'ouverture ou la couverture (4), les modalités les plus naturelles (4.1 et 4.2) sont compatibles avec toutes les modalités de variation latérale (1) et verticale (2) (à l'exception de l'incompatibilité entre l'encaissement, 4.2, et la divagation latérale, 1.1) ; elles ne sont compatibles qu'avec les modalités les plus naturelles d'écoulement (3.1, gravitaire, et 3.2, gravitaire avec chutes) ; la modalité « couverte » (4.3) est un peu plus contraignante, puisqu'elle est aussi incompatible avec le lit fixe (1.2) et la hauteur très variable (2.1) ; quant à la modalité la moins naturelle, « en charge » (4.4), elle n'est compatible qu'avec les modalités les moins naturelles des autres facteurs : lit canalisé (1.3), hauteur constante (2.3), écoulement par siphon ou relevage (3.3, 3.4 ou 3.5).

- On a en général la meilleure compatibilité des modalités les plus naturelles entre elles et des moins naturelles entre elles ; mais les modalités les plus naturelles de chaque facteur sont les moins contraignantes vis-à-vis des autres facteurs, sauf pour la variation latérale, où la divagation impose les modalités les plus naturelles aux autres facteurs.

4.3 Rivière historique ou rivière authentique ?

L'autre principale demande s'exprime en termes tantôt de retour à un état d'origine, tantôt d'authenticité. De même que le naturel est confondu avec le vivant, l'authenticité est confondue avec le retour à l'état d'origine, qu'il conviendrait mieux d'appeler *historicité*. Nous avons vu que le caractère naturel et le caractère vivant, bien que distincts, vont dans l'ensemble dans le même sens. Nous allons voir que la relation entre l'historicité et l'authenticité est beaucoup moins évidente.

Qu'est-ce qui est historique ? Qu'est-ce qui est authentique ?

Comme on l'a vu plus haut (*Authenticité, intégrité et identité*, p. 58), la question de l'authenticité est toujours soulevée à propos d'une restauration. Le projet de restauration de la Bièvre n'échappe pas à cette règle. Il est par exemple question, dans un document de la Ville de Paris, « d'assurer un minimum d'authenticité à l'opération »¹¹⁹.

Le respect de l'authenticité n'est pas le retour à un état d'origine, impossible à établir pour un élément de paysage, tel qu'une rivière. Selon la définition donnée ci-dessus de l'authenticité (pp. 59 sq.), c'est plutôt celui de l'identité ou tout au moins la sincérité quant au respect ou non de cette identité. Il est généralement reconnu que l'identité d'une rivière – au moins son nom et sa qualité de rivière – est préservée par une évolution progressive qui peut l'amener loin de son état historique : par exemple la Seine à Paris, le Rhône et la Saône à Lyon, passés d'un lit divagant (état 1.1 ci-dessus) avant l'urbanisation à un lit fixe (état 1.2), puis, entre le XVII^e et le XIX^e siècle, à un lit canalisé entre des quais (état 1.3). Pour un monument ou un paysage, la question est plus complexe que pour un simple élément de géographie (elle est donc plus complexe pour la Bièvre en tant que paysage que pour la Bièvre en tant qu'élément de géographie).

¹¹⁹ SAP (Section de l'Assainissement de Paris), *Réouverture de la Bièvre parisienne, Examen de faisabilité*, Mairie de Paris, Direction de la Protection de l'Environnement, mars 2000, 31 pages.

Dans ces conditions, il y a deux façons – et deux seulement – de respecter la sincérité dans une restauration de la Bièvre :

- soit en respectant son identité de rivière et de Bièvre,
- soit en admettant de ne plus donner à l'objet altéré son nom propre (la Bièvre), voire son nom commun (une rivière).

Et la question de l'identité pourrait se formuler ainsi :

- qu'est ce qui permet de donner le nom propre de Bièvre à un écoulement d'eau ?
- plus généralement, qu'est ce qui permet de lui donner le nom commun de rivière ?

Si le caractère historique et le caractère authentique ne sont pas la même chose, c'est donc bien ce dernier qui nous semble à privilégier, en réalisant un aménagement qui ne sera pas la Bièvre d'autrefois, mais qui pourra légitimement s'appeler rivière et Bièvre – ou bien, si l'on n'y parvient pas, en ne prétendant pas donner ces noms à l'aménagement réalisé.

Le chapitre suivant examine quels facteurs font qu'une rivière restaurée est plus ou moins historique d'une part, plus ou moins authentique d'autre part, afin de voir jusqu'où ces deux caractères sont corrélés, et quelles modalités peuvent être proposées pour une rivière la plus authentique possible (et la plus historique dans la mesure où cela ira dans le même sens).

***Qu'est-ce qui fait qu'une rivière restaurée est historique ?
Qu'est-ce qui fait qu'elle est authentique ?***

Les facteurs qui favorisent d'une part l'historicité et d'autre part l'authenticité de la restauration d'une rivière ne sont pas du même ordre que ceux qui favorisent son caractère naturel ou vivant. En effet, alors que le caractère naturel ou vivant s'applique à un objet (site, milieu, etc.) et peut s'apprécier en un endroit donné et à un moment donné, l'historicité et l'authenticité s'appliquent à une action exercée sur cet objet et introduisent des dimensions plus vastes : d'une part l'évolution au cours du temps, d'autre part l'ensemble du cours de la rivière, de sa vallée et de son bassin versant. Les principaux de ces facteurs sont les suivants :

- (1) **Évolution historique du tracé ;**
- (2) **Évolution historique de la cote d'altitude ;**
- (3) **Continuité spatiale du tracé ;**
- (4) **Origine des eaux ;**
- (5) **Renouvellement de l'eau.**

Ces facteurs peuvent prendre les modalités suivantes :







- (1) Évolution historique du tracé :
 - (1.1) **Tracé d'origine** (ici, celui de la Bièvre juste avant la couverture, soit au milieu du XIX^e siècle) ;
 - (1.2) **Tracé modifié proche (dans vallée) ;**
 - (1.3) **Tracé modifié éloigné (hors vallée) ;**
- (2) Évolution historique de la cote d'altitude :
 - (2.1) **Cote d'origine** (ici aussi, juste avant la couverture, soit au milieu du XIX^e siècle) ;
 - (2.2) **Cote modifiée.**
- (3) Continuité spatiale du tracé :
 - (3.1) **Tracé continu ;**
 - (3.2) **Tracé interrompu** (tronçons séparés par des canalisations sous pression).
- (4) Origine des eaux :
 - (4.1) **Eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant ;**
 - (4.2) **Eaux pluviales d'une partie du bassin versant** (p. ex. soit un sous-bassin plus à l'amont, soit à l'inverse les abords immédiats) ;
 - (4.3) **Autre réseau** (eau potable, etc.) ;
 - (4.4) **Circuit fermé.**
- (5) Renouvellement de l'eau :
 - (5.1) **Circuit ouvert ;**
 - (5.2) **Circuit fermé réalimenté** (soit une partie de l'eau recyclée, une partie d'origine extérieure) ;
 - (5.3) **Circuit complètement fermé** (eau entièrement recyclée).

D'une manière analogue aux facteurs influant sur le caractère naturel et sur le caractère vivant, les tableaux ci-dessus classent, pour chacun de ces quatre facteurs, ses modalités dans l'ordre du plus au moins historique (c'est-à-dire du plus au moins proche de l'état d'origine, cf. 2^e colonne), et du plus au moins authentique (c'est-à-dire du plus au moins proche de ce qu'on peut appeler la Bièvre, ou au moins une rivière, cf. 3^e colonne).





Comme les tableaux concernant le caractère naturel ou vivant, ceux-ci montrent que le caractère historique et le caractère authentique vont globalement dans le même sens, et – ce qui est plus intéressant –, que le deuxième caractère est plus facile à réaliser que le premier. De même que le caractère vivant est moins contraignant que le caractère naturel, de même le caractère authentique l'est moins que le caractère historique, et dans une mesure encore plus large : on peut en effet considérer comme parfaitement authentique une rivière recréée dans sa vallée selon un tracé et une cote entièrement nouveaux, qui n'a donc rien d'historique ; on pourra l'appeler rivière, on pourra même l'appeler Bièvre, toujours si l'on ne prétend pas qu'il s'agit de la Bièvre d'origine.

TABLEAU 4. FACTEURS INFLUANT SUR L'HISTORICITÉ ET SUR L'AUTHENTICITÉ





1 Évolution historique du tracé

<i>Modalité</i>	<i>Est-on proche de la Bière historique ?</i>	<i>Peut-on parler d'une authentique restauration de la Bière ?</i>
1.1 Tracé d'origine	 Oui	 Oui
1.2 Tracé modifié proche (dans vallée)	 Plus ou moins	 Oui
1.3 Tracé modifié éloigné (hors vallée)	 Non	 Difficilement









2 Évolution historique de la cote d'altitude

<i>Modalité</i>	<i>Est-on proche de la Bière historique ?</i>	<i>Peut-on parler d'une authentique restauration de la Bière ?</i>
2.1 Cote d'origine	 Oui	 Oui
2.2 Cote modifiée	 Plus ou moins	 Oui







3 Continuité spatiale du tracé

<i>Modalité</i>	<i>Est-on proche de la Bière historique ?</i>	<i>Peut-on parler d'une authentique restauration de la Bière ?</i>
3.1 Tracé continu	 Oui	 Oui
3.2 Tracé interrompu	 Non	 Non

4 Origine des eaux

<i>Modalité</i>	<i>Est-on proche de la Bière historique ?</i>	<i>Peut-on parler d'une authentique restauration de la Bière ?</i>
4.1 Eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant	 Oui	 Oui
4.2 Eaux pluviales d'une partie du bassin versant	 Peu	 Oui
4.3 Autre réseau (eau potable, etc.)	 Non	 Non
4.4 Circuit fermé	 Non	 Non

5 Renouvellement de l'eau

<i>Modalité</i>	<i>Est-on proche de la Bière historique ?</i>	<i>Peut-on parler d'une authentique restauration de la Bière ?</i>
5.1 Circuit ouvert	 Oui	 Oui
5.2 Circuit fermé réalimenté	 Non	 Non
5.3 Circuit complètement fermé	 Non	 Non

***Quelles caractéristiques réalisables
peut-on proposer pour une rivière urbaine authentique ?***

De même que pour le caractère naturel et le caractère vivant, il s'agit de voir quelles modalités assurant le caractère le plus historique et surtout le plus authentique possible sont acceptables et réalisables.

Les cinq facteurs étudiés sont examinés ici successivement. La compatibilité entre les modalités prises par les différents facteurs est également envisagée, et elle apparaît plus fréquente qu'entre les modalités des facteurs assurant le caractère naturel et vivant :

— Les modalités les plus historiques ou authentiques d'un facteur sont bien sûr compatibles avec les modalités les plus historiques ou authentiques d'un autre facteur, puisqu'elles ont à un moment existé simultanément (tracé d'origine, cote d'origine, tracé continu, eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant, circuit ouvert) ;

— De même, les modalités les moins historiques ou authentiques d'un facteur sont bien sûr compatibles avec les modalités les moins historiques ou authentiques d'un autre facteur (tracé modifié, cote modifiée, tracé interrompu, circuit fermé) ;

— Entre les facteurs 4 (Origine des eaux) et 5 (Renouvellement de l'eau), les modalités extrêmes opposées sont incompatibles : les modalités les plus historiques-authentiques pour l'origine des eaux (eaux pluviales du bassin versant) imposent les plus historiques-authentiques pour le renouvellement (circuit ouvert ou réalimenté) ; la modalité la moins historique-authentique est la même pour les deux facteurs (circuit fermé) ;

— Mais les modalités extrêmes opposées des autres facteurs ne sont pas incompatibles entre elles ni avec les facteurs 4 et 5 pris ensemble : on peut par exemple avoir un tracé d'origine avec une cote modifiée, avec un tracé interrompu, voire un circuit fermé ; ou bien un tracé modifié, continu ou interrompu, avec les eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant et un circuit ouvert.

(1) Évolution historique du tracé :
Tracé d'origine ou modifié à proximité, selon les endroits

L'évolution historique du tracé est l'un des facteurs pour lesquels le respect de l'authenticité est le moins contraignant. En effet, puisque le cours d'une rivière fluctue considérablement au cours de l'Histoire (au moins à l'intérieur de son lit majeur, voire de son fond de vallée), il n'y a pas de raison de privilégier un tracé historique plutôt qu'un autre (par exemple, entre le bras de Saint-Victor, qui débouchait rue de Bièvre du XIII^e au XVI^e siècle, et le débouché au niveau du pont d'Austerlitz, avant et après cette période). Il n'y a pas davantage de raison de rejeter un tracé différent de tous les tracés historiques.

Il est donc parfaitement légitime de rechercher localement un nouveau tracé, s'il est plus accessible, s'il est plus économique (notamment en évitant les grandes épaisseurs de remblais), et surtout s'il permet de mieux respecter les autres critères d'authenticité (notamment la continuité du tracé). Ce tracé s'efforcera cependant de rester dans la vallée, sans s'interdire de couper un méandre et de traverser pour cela un sol plus élevé, par un passage encaissé.

(2) Évolution historique de la cote d'altitude :
Cote d'origine ou modifiée, selon les endroits

Si l'on admet de modifier le tracé dans certaines sections, il ne peut pas y avoir de cote d'origine dans les sections concernées. Même dans le tracé d'origine, il n'est pas indispensable de retrouver le profil d'origine, pourvu ici aussi que des critères d'authenticité plus déterminants soient respectés, surtout la continuité spatiale, ainsi que des critères tels que l'écoulement gravitaire, essentiel pour assurer un caractère naturel, et même, on le verra, pour l'authenticité. On peut donc avoir une cote différente de celle d'origine, notamment plus haute pour limiter le coût de creusement, si l'ensemble du profil en long reste descendant pour assurer l'écoulement gravitaire.

(3) Continuité spatiale du tracé :
Tracé continu, même à travers des sections couvertes

Quel que soit le tracé suivi, la continuité spatiale de ce tracé est une caractéristique essentielle d'une rivière, nécessaire à son identité. Si elle n'existe pas de façon visible, les mêmes eaux en amont et en aval de l'interruption ne peuvent plus porter le même nom. Même les rivières naturelles interrompues par une perte

karstique ne reçoivent pas le même nom en amont de la perte et en aval de la résurgence (comme dans les Causses du Quercy, où elles portent en amont du Causse le nom du village où elles se perdent, *Rivière d'Assier*, *Rivière de Thémines*, et en aval celui du village où elles sourdent, *Rivière de Corn*, *Vers*, etc.). Ces rivières ont en effet été nommées longtemps avant que les recherches spéléologiques n'établissent l'identité entre l'amont de la perte et l'aval de la résurgence.

Les rivières urbaines recouvertes, comme la Bièvre en banlieue, la Vilaine à Rennes et bien d'autres, conservent le même nom dans la mesure où leur continuité spatiale est encore perceptible à travers celle du fond de vallée (le thalweg), et souvent soulignée par une voirie (parfois même, comme à Rennes, un large cours, dont les voies latérales témoignent des anciens quais et où la présence de la rivière est évidente sous le terre-plein). On pouvait encore parler de Bièvre pour les derniers biefs à ciel ouvert, séparés par des canalisations sous pression, parce qu'il y avait encore une continuité historique. On peut à la rigueur parler encore de Bièvre pour la remise en eau de tronçons historiques disjoints, en considérant qu'on rétablit une continuité historique (dans ce cas, le tracé et la cote d'origine sont nécessaires, alors qu'ils ne le sont pas autrement). Mais quand il n'y a plus ni continuité spatiale ni aucune continuité historique, il n'y a plus d'identité de la rivière.

Il convient d'insister sur ce point, à l'heure où il est question de faire renaître la Bièvre sous forme de tronçons disjoints, qui n'ont en commun qu'une eau transportée par des canalisations sous pression, comme si la Bièvre se réduisait à de l'eau. Si l'on pouvait réduire une rivière à son eau, il faudrait alors réécrire nos manuels de géographie : depuis la construction du barrage de Serre-Ponçon, la Durance ne se jetterait plus dans le Rhône près d'Avignon, mais dans l'étang de Berre, où la plus grande partie de ses eaux est détournée par le canal EDF ; la Loire ne passerait plus au pied des châteaux auxquels elle a donné son nom, elle ne rejoindrait plus l'océan Atlantique, mais ne serait plus qu'un affluent de l'Ardèche, où la majorité de son débit est détournée par le barrage de la Palisse, à quelques kilomètres de sa source. Et il suffirait de remplacer dans les tronçons réouverts l'eau de Bièvre par de l'eau de Seine ou de l'Ourcq pour que ces tronçons deviennent des bras de la Seine ou de l'Ourcq.

Si l'on peut encore appeler Durance le cours d'eau qui passe près d'Avignon et Loire celui qui baigne la Touraine et l'Anjou, et si l'on ne peut pas appeler Ourcq

un tronçon de Bièvre alimenté en eau de l'Ourcq, c'est qu'une rivière est bien plus que son eau ; c'est tout un ensemble, formé par une vallée, un cours d'eau, son lit et ses berges, caractérisé par sa continuité dans l'espace (notamment biologique), lisible par delà les passages en souterrain, et par sa continuité dans le temps, lisible par delà les dérivations et l'enfouissement.

Tout projet de création de cours d'eau est légitime, mais dans les limites de la définition de l'authenticité donnée plus haut (pp. 59 sq. dans le cas général et p. 148 pour une rivière) – comme étant la conformité entre ce qu'on voit et ce qui est annoncé. Si l'on réalise un écoulement alimenté en eau de Bièvre, mais discontinu dans l'espace et dans le temps, il faudra alors renoncer à parler de renaissance de la Bièvre. Si un tel aménagement est conçu comme la première étape d'un projet qui assure à terme un tracé continu, on pourra cependant parler au moins de *préfiguration* d'une future renaissance.

(4) Origine des eaux : Eaux pluviales d'une partie du bassin versant

L'origine de l'eau dans le bassin versant, au moins dans une partie de celui-ci, est reconnue comme l'un des caractères de base de son identité. Même les projets qui réduisent la Bièvre à son eau respectent au moins ce critère, puisque l'eau provient dans ce cas du bassin versant à l'amont d'Antony, non urbanisé. Un écoulement dont l'eau provient d'un autre circuit (eau de Seine, de l'Ourcq ou potable), a fortiori un circuit fermé, ne peut prétendre au nom de Bièvre.

L'eau peut aussi provenir d'autres sous-bassins versants que celui de l'amont, par exemple du ruissellement des espaces traversés. Déjà, les eaux pluviales reçues par les espaces verts s'infiltrent en partie et rejoignent des nappes, qui pourraient être mises en relation avec la rivière réouverte. Le rétablissement du ruissellement dans la Bièvre de surfaces aujourd'hui urbanisées ne peut pas être entièrement réalisé car il risquerait d'engendrer une importante pollution, mais certaines dispositions en ce sens peuvent être prises localement :

- récupération des eaux de ruissellement des toitures, avec stockage en bassins ou en citernes ;
- épuration d'eaux de ruissellement des chaussées par des lagunes situées dans des espaces verts, ou par le sol.

Le sol joue à cet égard un rôle important, à la fois pour le stockage et pour l'épuration. Et si l'on veut être encore plus conforme à ce qu'est presque toujours une rivière, la récupération des eaux pluviales doit se faire par l'intermédiaire d'une infiltration dans le sol et de la reconstitution d'une nappe qui régularise la restitution de l'eau à la rivière.

(5) Renouvellement de l'eau : Circuit ouvert

La modalité extrême du renouvellement de l'eau est la même que celle du facteur précédent (origine des eaux) : c'est le circuit entièrement fermé, que le respect de l'authenticité conduit à rejeter. Même les solutions intermédiaires, où l'eau est partiellement d'origine extérieure et partiellement recyclée, ne sont pas conformes à ce que l'on attend d'une rivière. On retiendra donc le principe d'un écoulement en circuit entièrement ouvert, sans recyclage de l'eau.

L'écoulement en circuit ouvert pose des problèmes pratiques si l'eau issue d'une section à ciel ouvert doit être reprise dans une canalisation étroite, qui risque d'être bouchée par les éléments flottants ou les dépôts. Mais si l'on écarte la solution d'un tracé interrompu par des passages en canalisations sous pression, qui ne respecte pas l'authenticité, alors ce problème pratique ne se pose plus.

Modalités retenues et leur compatibilité

En résumé, les modalités retenues pour une rivière la plus authentique possible, mais réalisable, sont :

- Un tracé correspondant principalement à celui d'origine, mais localement dévié si nécessaire ;
- Une cote d'altitude correspondant autant que possible à celle d'origine dans le tracé d'origine, sans que ce critère soit déterminant ;
- Un tracé continu, localement à travers des sections couvertes larges ;
- Une eau provenant des eaux pluviales d'une partie du bassin versant (amont d'Antony, et, localement et moyennant épuration, des abords immédiats ou d'autres sous-bassins versants urbains) ;
- Un écoulement en circuit entièrement ouvert.

Ces modalités sont compatibles entre elles, les deux premières parce qu'elles sont peu contraignantes, les trois autres parce qu'elles sont liées entre elles. L'ensemble peut donc constituer les critères pour la réalisation d'une Bièvre aussi authentique que possible.

Relation entre le caractère naturel-vivant et le caractère historique-authentique

Le caractère plus ou moins naturel ou vivant d'une rivière a été analysé en faisant varier les facteurs qui ont le plus d'influence sur lui ; de même, le caractère plus ou moins historique ou authentique a été analysé avec d'autres facteurs spécifiques. Examinons à présent si ces deux séries de facteurs sont liées ou indépendantes.

Les facteurs qui ont une influence sur le caractère historique ou authentique en ont plus ou moins sur le caractère naturel et vivant :

- L'évolution historique de la cote d'altitude a peu d'influence ;
- Celle du tracé a peu d'influence également tant qu'on reste dans la vallée (un nouveau tracé hors vallée est peu naturel, mais il n'est cependant pas incompatible avec une rivière vivante) ;
- La continuité spatiale du tracé est une condition de certains facteurs de caractère naturel et vivant ; elle est notamment indispensable à l'écoulement gravitaire, à moins d'une forte dénivellation, car les canalisations sous pression entre sections restaurées entraînent des pertes de charge qui nécessitent un relevage ;
- Les deux derniers facteurs ont une influence sur le caractère naturel et vivant : le circuit fermé, qui est leur modalité la moins historique commune, est peu naturel et peu favorable à la vie, car il ne permet pas les échanges biologiques ; cependant, la modalité la plus historique pour l'origine des eaux (l'ensemble du bassin versant), si elle reste la plus naturelle, n'est pas la plus favorable à la vie si ces eaux arrivent polluées, comme c'est le cas en milieu urbain.

Inversement, les facteurs qui ont une influence sur le caractère naturel ou vivant en ont sur le caractère historique ou authentique. Pour ce qui est de

l'historicité, dans la mesure où la Bièvre était naturelle à l'origine, les modalités les plus naturelles sont les plus historiques : par exemple, l'écoulement à ciel ouvert correspond à l'état de la Bièvre jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; le lit fixe non canalisé à son état jusque vers 1840 ; la divagation à son état au Moyen-Âge.

Quant à l'authenticité, dans la mesure où une rivière est un objet essentiellement naturel, un aménagement doit, pour mériter le nom de rivière, avoir un caractère suffisamment naturel. Certains facteurs influant sur le caractère naturel ou vivant ont plus d'importance que d'autres à cet égard. Les facteurs immédiatement visibles, qui peuvent s'apprécier localement, tels que la variation latérale du lit, ne posent pas de problème d'authenticité ; ainsi, une rivière canalisée et en biefs est encore considérée comme une rivière. En revanche, les facteurs qui concernent l'ensemble du cours, y compris des sections non visibles, sont sujets à la question de l'authenticité, car ils peuvent présenter ou non un décalage entre l'apparence et la réalité ; c'est notamment vrai pour le mode d'écoulement, car personne n'imagine une vraie rivière coulant autrement que gravitairement (éventuellement avec chutes, exceptionnellement avec siphon), et personne n'imagine en voyant couler naturellement une section de rivière que d'autres sections de la même rivière passent à travers des canalisations sous pression (passages couverts en charge) ou des pompes. On peut même considérer qu'un aménagement d'apparence naturelle sur une section, alors que le reste du cours présente des passages en charge ou des relevages, est la configuration qui respecte le moins l'authenticité : en effet, un tel aménagement visible laisse à penser qu'il s'agit d'une véritable rivière, avec un écoulement gravitaire, alors qu'il n'en est rien. Il s'agit d'un faux, dans sa forme la plus condamnée par tous les théoriciens de l'authenticité, de Ruskin à Brandi : le faux trompeur, plus grave que le faux grossier. Une rivière canalisée coulant gravitairement est donc plus authentique qu'une rivière d'apparence naturelle issue d'un relevage.

En conclusion, on peut trouver de bonnes raisons de faire une rivière d'un caractère artificiel ou qui ne correspond pas à l'Histoire. En revanche, le public admettra difficilement que la nouvelle rivière soit inerte et que l'on parle de restauration de la Bièvre si les critères d'authenticité ne sont pas respectés. La biodiversité et l'authenticité doivent donc être les critères les plus importants dans l'évaluation de tout projet sur la Bièvre, et elles seront assurées par les mêmes

modalités : un écoulement gravitaire, une continuité de ses caractéristiques, une relation à sa vallée et à son bassin versant.

4.4 Application des critères à la restauration de la Bièvre dans Paris

Une vraie rivière, continue et gravitaire

Pour définir les modalités de rétablissement respectant le mieux les critères d'une rivière vivante et authentique établis au chapitre précédent, il est utile de passer d'abord en revue, à la lumière de ces critères, les différentes solutions qui ont pu être envisagées pour le rétablissement de l'écoulement de la Bièvre, qu'elles soient encore ou non à l'ordre du jour (schémas page suivante).

Solution (1) Écoulement en parallèle à partir de la Bièvre

Cette solution, envisagée au départ par les services de la Ville de Paris, consiste à alimenter les biefs recréés en eau de Bièvre à partir d'une canalisation, dont la capacité nécessaire lui permettrait d'être suffisamment réduite (diamètre 40 cm) pour passer dans les collecteurs d'eaux existants (de la Colonie et Pascal). Dans cette solution, l'eau n'est pas récupérée à la fin des sections à ciel ouvert, car elle est chargée d'impuretés solides qui risqueraient de boucher la canalisation. Elle est évacuée dans le réseau d'assainissement unitaire. Les différents tronçons réouverts se retrouvent donc en parallèle, et non en série comme dans une rivière naturelle.

Solution (2) Écoulement en parallèle à partir d'un autre réseau

Cette solution, envisagée ensuite par les services de la Ville de Paris, allait jusqu'au bout de la logique d'une rivière artificielle : à partir du moment où il ne s'agit pas d'un écoulement en série comme dans une rivière, on peut aussi bien éviter d'installer une nouvelle canalisation et alimenter les biefs recréés avec le réseau d'eau de l'Ourcq, existant pour les usages municipaux.

Solution (3) Écoulement en série à partir de la Bièvre, interrompu

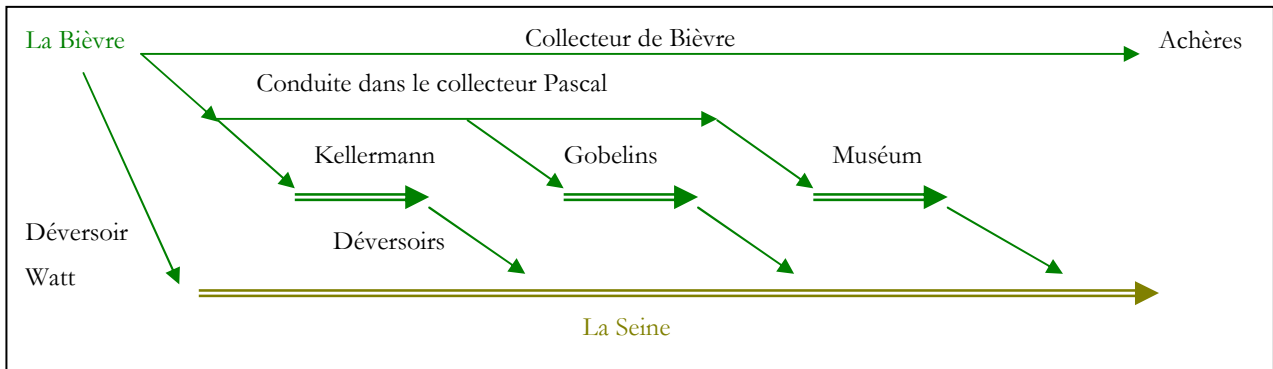
Cette solution, proposée par le projet de l'Union des Associations « Renaissance de la Bièvre » (Ambroise-Rendu *et al.*, 2000) et reprise par le projet de la Ville soumis au concours en 2003, consiste à conduire jusqu'au confluent l'ensemble du débit entrant dans Paris. Elle propose comme la solution (1) une conduite de 40 cm à l'intérieur des collecteurs, mais uniquement entre les biefs à ciel ouvert recréés, puisque chacun de ceux-ci fait passer l'ensemble de l'écoulement. Il s'agit donc, à la différence des deux premières solutions, d'un écoulement en série. L'écoulement peut théoriquement être gravitaire, mais l'étroitesse de la canalisation impose une perte de charge que la dénivellation ne compense pas : le relevage est donc nécessaire.

Solution (4) Écoulement en série à partir de la Bièvre, continu

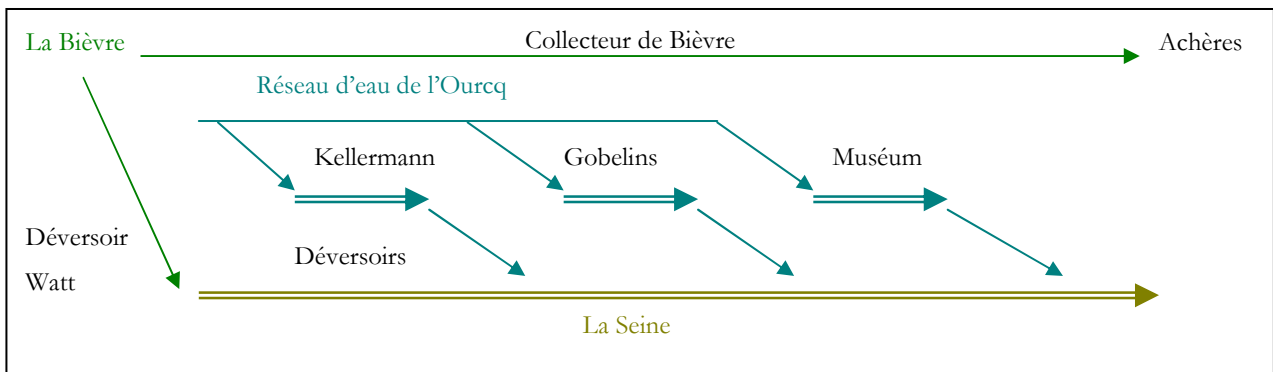
Cette solution suit le même schéma que la précédente, mais en supprimant tout passage par une canalisation : entre les passages à ciel ouvert, le plus nombreux possible, les sections souterraines sont suffisamment larges pour être à pression atmosphérique et donc assurer l'écoulement gravitaire sans perte de charge ainsi que la continuité biologique.

SCHÉMAS COMPARATIFS DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS POSSIBLES
DE RESTAURATION DE LA BIÈVRE DANS PARIS

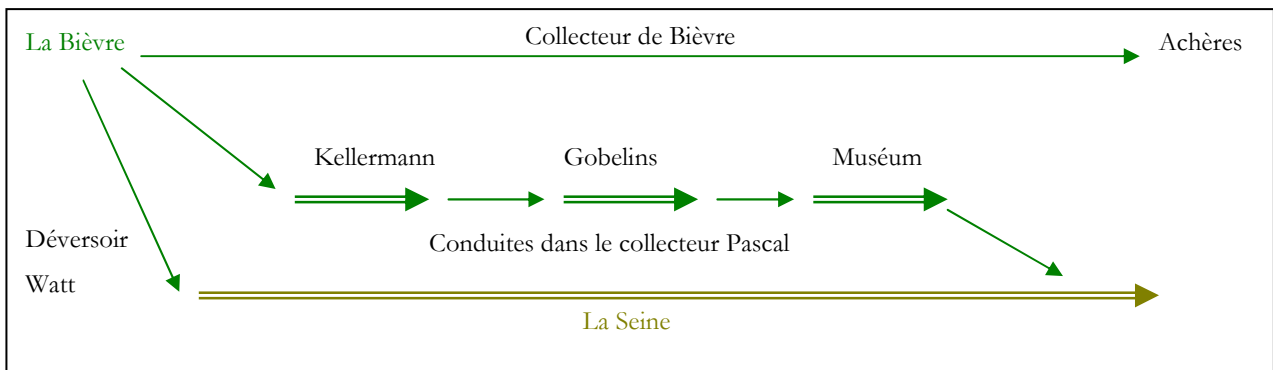
1) Écoulement en parallèle à partir de la Bièvre



2) Écoulement en parallèle à partir d'un autre réseau



3) Écoulement en série à partir de la Bièvre, interrompu



4) Écoulement en série à partir de la Bièvre, continu

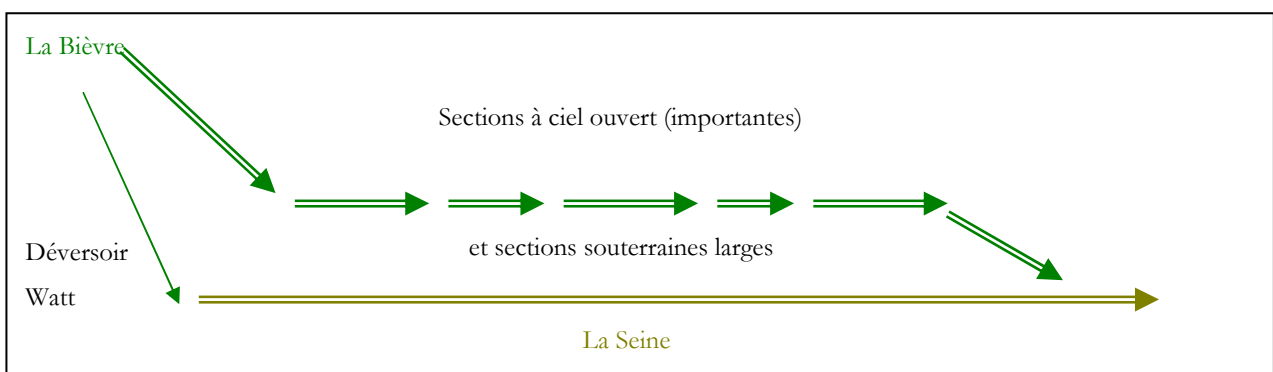


TABLEAU 5. ANALYSE DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS
PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DÉFINISSANT LE CARACTÈRE VIVANT

Solution (type d'écoulement)	1. Variation latérale			2. Hauteur				3. Écoulement					4. Ouverture ou couverture			
	1 Divagation	2 Lit fixe	3 Lit canalisé	1 Très variable	2 Maîtrisée	3 Constante	4 Biefs	1 Gravitaire	2 Gr. + chutes	3 Siphon desc.	4 Siphon asc.	5 Relevage	1 À ciel ouvert	2 Encaissée	3 Couverte	4 En charge
1 Parallèle, de Bièvre																
2 Parallèle, autre réseau																
3 Série, interrompu																
4 Série, continu																

TABLEAU 6. ANALYSE DES DIFFÉRENTES SOLUTIONS
PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DÉFINISSANT LE CARACTÈRE AUTHENTIQUE

Solution (type d'écoulement)	1. Évolution du tracé			2. Évolution de la cote		3. Continuité du tracé		4. Origine des eaux				5. Renouvellement des eaux		
	1. d'origine	2. modifié dans vallée	3. modifié hors vallée	1. d'origine	2. modifiée	1. continu	2. interrompu	1. Bassin versant	2. Partie du bassin versant	3. Autre réseau	4. Circuit fermé	1. Circuit ouvert	2. Circuit réalimenté	3. Circuit fermé
1 Parallèle, de Bièvre														
2 Parallèle, autre réseau														
3 Série, interrompu														
4 Série, continu														

À l'aune des critères définis au chapitre précédent, les solutions (1) et (2) ne peuvent en aucun cas prétendre constituer une restauration de la Bièvre, même pas une récréation de rivière. La solution (3) se rapproche d'une véritable restauration, puisqu'elle fait passer la même eau, venant de la Bièvre amont, dans tous les biefs réouverts. Mais l'interruption de la continuité de la rivière par le passage en canalisation sous pression compromet fortement son caractère vivant et authentique.

Seule la solution (4) possède l'ensemble des caractéristiques qui respectent le mieux les critères demandés tout en restant réalisables (cf. pp. 144 et 153). Seul un écoulement entièrement continu et gravitaire permettra de dire que l'on a restauré la Bièvre. La solution d'une réouverture sur quelques tronçons en série séparés par des canalisations peut constituer une première étape, préfigurant une renaissance de la Bièvre qui ne sera réalisée que plus tard.

Une rivière plus profonde qu'autrefois

La volonté d'assurer un écoulement gravitaire, facteur à la fois de continuité biologique et d'authenticité de la rivière, impose un profil en long uniformément descendant, qui réduit la marge de manœuvre pour le calage de la cote d'altitude. En bien des endroits, à cause des remblaiements, le sol actuel est beaucoup plus haut que celui de l'époque où la Bièvre coulait à l'air libre, et le nouveau lit ne peut guère être placé plus haut que l'ancien, si l'on veut éviter le relevage. La Bièvre de demain sera donc presque partout plus profonde que celle d'hier.

En même temps, le projet est déterminé par la volonté d'avoir une rivière à ciel ouvert, qui se justifie d'abord par la recherche du caractère vivant et authentique : une meilleure oxygénation, donc une eau plus pure et plus vivante ; la lecture de la continuité du tracé, sans laquelle il n'y a pas de rivière. En outre, la rivière à ciel ouvert devient un élément de l'espace public, et – facteur de réussite à long terme – sa qualité est aisément contrôlable par la population.

À ciel ouvert, mais en profondeur, la Bièvre sera donc encaissée sur une importante partie de son cours. Cette configuration présente un avantage pratique supplémentaire : la section mouillée sans débordement sera plus grande que dans le cas d'une rivière peu creusée ou d'une conduite souterraine, et la capacité de stockage des crues sera donc plus importante.

On peut donc envisager trois principales configurations selon la position du lit de la rivière, c'est-à-dire non sa profondeur seule, mais son ouverture (rapport entre la profondeur et la largeur d'ouverture) :

— **Rivière accessible**, quand l'ouverture permet de réaliser des berges (talus, perrés, soutènements) de moins de 45° en moyenne – c'est-à-dire quand la largeur d'emprise est au moins égale à celle de la rivière plus le double de la profondeur d'encaissement (par exemple dans les trois jardins où la réouverture est envisagée en premier, ainsi que sur l'ancienne gare de la place de Rungis ou au square de Bièvre près du boulevard Auguste-Blanqui, cf. plus loin les propositions localisées) ;

— **Rivière encaissée**, quand l'ouverture ne permet pas de réaliser des berges de moins de 45°, mais permet au moins de réaliser une tranchée (parois raides, voire verticales) pas plus profonde que large (ou, sur de courtes sections, pas plus de 2 fois plus profonde que large) – c'est-à-dire quand la largeur d'emprise est inférieure au double et supérieure à la moitié de la profondeur (par exemple rue Pascal, rue Censier, cf. plus loin les propositions localisées) ;

— **Rivière souterraine**, quand l'ouverture ne permet même pas de réaliser une tranchée telle que décrite ci-dessus – c'est-à-dire quand la largeur d'emprise (moins celle de la rivière) n'est même pas la moitié de la profondeur (par exemple sous les rues Paul-Gervais et Edmond-Gondinet), voire quand il n'y a aucune emprise.

Les configurations les plus favorables n'empêchent pas de réaliser des aménagements correspondant à de plus contraignantes : par exemple dans le parc Kellermann, où la cote autorisant l'écoulement gravitaire devrait être à 3 m au-dessous du sol actuel, on peut, au lieu de réaliser une vallée de 9 m de large, faire circuler la Bièvre dans des gorges rocheuses.

Une rivière de parc, la nature accessible

Les configurations qui permettent de réaliser une rivière accessible sont celles où l'on peut installer un lit proche du sol actuel, ou bien celles où l'emprise est importante, de façon à creuser avec une ouverture suffisante. La première configuration ne se rencontre quasiment qu'au square René-le-Gall, l'endroit le moins remblayé du parcours. La deuxième est aussi la configuration du square Le-

Gall, ainsi que des deux autres principaux jardins, Kellermann et annexes du Muséum, dont la cote est plus élevée. En dehors de ces trois jardins, il n'existe guère actuellement d'emprises publiques assez vastes pour offrir l'ouverture suffisante, à part, peut-être, le square dit « de Bièvre », ouvert sur le boulevard Auguste-Blanqui, entre les rues de la Glacière et Vergniaud. Mais dans l'avenir, plusieurs sites pourraient être récupérés à l'occasion de mutations : à relativement court terme, l'ancienne gare de marchandises du chemin de fer de ceinture, entre la poterne des Peupliers et la place de Rungis ; à plus long terme, des parcelles bâties d'immeubles discontinus, avec de nombreux espaces verts, entre les rues Brillat-Savarin et Boussingault.

Dans tous ces espaces, la rivière peut être aménagée avec un caractère aussi naturel et vivant que possible, en harmonie avec les jardins qu'elle traverse : berges basses accessibles, végétation de ripisylve...

Une rivière encaissée, la nature abritée

Dans les autres endroits où l'on pourra rouvrir, l'ouverture plus réduite ne permettra qu'une rivière encaissée. Cela n'est pas un inconvénient, bien au contraire. En effet, s'agissant pour la plupart de sites dans la rue, l'encaissement et l'inaccessibilité résultante mettront la rivière et son milieu vivant à l'abri de l'agitation et des risques. Le passage de la rivière entre des parois n'empêchera pas la présence de ce milieu vivant : hauts fonds portant une végétation aquatique, sites de vie ou de nidification d'oiseaux (foulques, canards...). Le contraste sera mis en valeur entre une partie haute très urbaine (balustrade, soutènement ou perré) et une partie basse qui peut être très naturelle.

L'encaissement nécessitera de créer des soutènements en contrebas de la voirie, mais ne nécessitera pas de reprise en sous-œuvre de la plupart des immeubles anciens proches ; en effet, ceux-ci ont été bâtis au bord de la Bièvre qui coulait plus bas, leur pied a été remblayé et il suffirait de le dégager.

Dans certains cas, l'ancien premier étage est devenu rez-de-chaussée, avec aménagement d'une nouvelle entrée. Celle-ci ne serait en aucun cas modifiée : si la rivière est recréée au pied de l'immeuble, l'accès sera rétabli par une passerelle.

Des aménagements très variés sont possibles pour une rivière encaissée, s'inspirant de nombreuses références que l'on peut regrouper en quelques grands modèles, naturels ou artificiels :

Le modèle des gorges et des gouffres est celui que l'on trouve dans la nature, et le plus évident pour une rivière. Ces formations sont le plus souvent issues de la dissolution et de l'effondrement de roches calcaires sous l'effet d'une eau courante (gorges) ou s'infiltrant (gouffres) ; leurs dimensions sont extrêmement variables, jusqu'à plusieurs centaines de mètres de profondeur (gorges du Verdon, du Tarn, gouffre de Padirac), mais aussi, dans d'autres cas, quelques mètres seulement, comme ce pourrait être le cas de la Bièvre. Toutes ont en commun la présence visible de la roche, à la fois irrégulière et cependant organisée suivant des surfaces structurales et des plans de faille ; et une végétation (lierre, fougères, mousses...) adaptée à des conditions particulières – pénombre, faible volume de sol, compensé par l'humidité, substrat généralement calcique. On rencontre plus rarement des défilés secs, creusés par de l'eau disparue depuis (comme à Pétra, en Jordanie). Prisés des romantiques, les rochers et leur milieu ont inspiré de nombreux parcs du XVIII^e et du XIX^e siècles. Les rochers artificiels sont encore utilisés dans l'architecture de paysage (notamment aux États-Unis), où ils peuvent présenter toutes les formes, de l'imitation de la nature à la pure sculpture. Au modèle des gorges et des gouffres se rattachent d'autres réalisations où la végétation s'accroche sur une surface verticale (comme les murs-jardins de Patrick Blanc, à la Fondation Cartier ou au musée du Quai Branly à Paris) et où, de même, une humidité suintante compense le manque de sol. Plus simplement, on peut aussi y rattacher les murs de soutènement où une végétation implantée au-dessus ou au-dessous grimpe ou retombe (lierre, vigne vierge, clématite...). Parmi les sections encaissées, le modèle des gorges inspirera surtout celles situées dans des jardins, mais il n'est pas à exclure dans la rue. Il peut trouver de nouveaux usages, comme l'entraînement à l'escalade dans un cadre plus naturel que celui des murs à prises préfabriquées.

UNE RIVIÈRE ENCAISSÉE, MAIS VIVANTE ET AUTHENTIQUE
LE MODÈLE DES GORGES, GOUFFRES ET PUITTS DE LUMIÈRE



Dans des espaces rocheux, étroits, ombragés et humides, une végétation particulière (fougères, mousses, lianes, etc.) s'installe, qui contribue à une ambiance dépaysante (à gauche, gorges de la Falaise en Martinique, à droite, gouffre de Padirac)



Dans le jardin de l'Hôtel de la Région d'Île-de-France, à Paris, une cour anglaise très plantée a été aménagée pour éclairer une salle en sous-sol.

Dada Harini Vav, à Ahmedabad (Gujarat, Inde), construit sous les souverains moghols en 1500, un des plus spectaculaires puits à degrés indiens, dont le fond est accessible par un escalier monumental



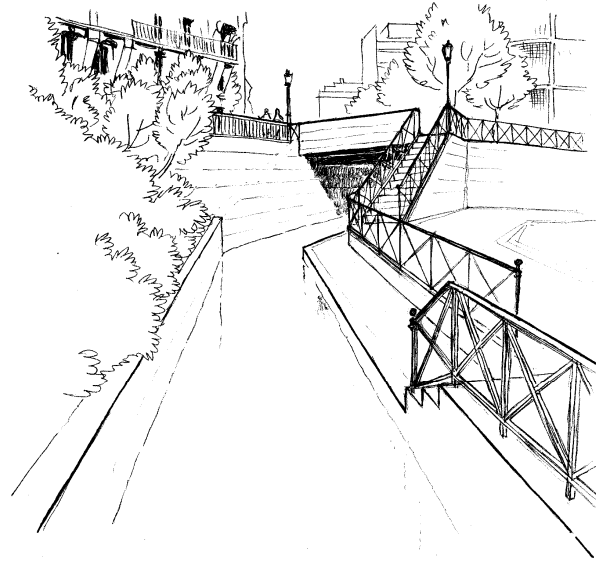
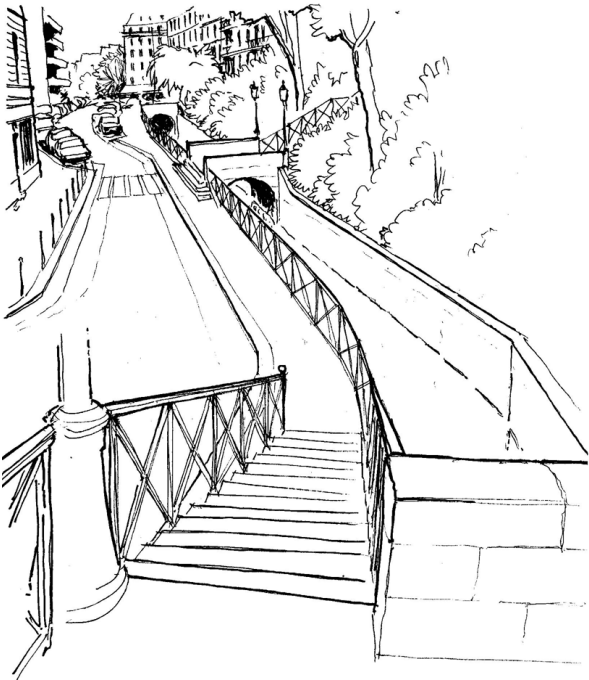
Le modèle des fronts de taille est celui que produisent les activités extractives, les tranchées d'infrastructures, les grands chantiers urbains. À la différence des gorges et des gouffres, il s'agit de coupes fraîches, qui font apparaître encore plus nettement la stratigraphie. Cet aspect est généralement transitoire, surtout si le substrat est meuble : les fronts de taille de carrières avancent, et ceux qui sont abandonnés sont altérés par l'érosion ; ceux créés pour des infrastructures ou des bâtiments sont consolidés par des dispositifs de soutènement qui les masquent. Il est cependant possible, localement, de consolider un front de taille en laissant apparaître sa stratigraphie (pose de tirants, mise à l'abri de l'écoulement d'eau, traitement chimique du sol...). Cela peut être intéressant pour révéler l'histoire des lieux, à travers les remblaiements successifs, en particulier ceux des gravats issus des percées haussmanniennes, qui ont comblé la vallée de la Bièvre.

Le modèle des puits de lumière est le plus architecturé. Ce modèle est celui d'un puits central (ou d'une tranchée), dont les parois ne sont pas des soutènements, mais les murs d'espaces souterrains, qui ne sont en général éclairés que par les ouvertures pratiquées dans ces parois. De tels aménagements ont d'abord été réalisés en creusant les espaces habités latéralement à partir de fosses naturelles : il s'agit alors d'une forme particulière de troglodytes, plus rares que ceux de falaise, et dont les plus célèbres sont sans doute ceux de Matmata, en Tunisie, ou les « puits du ciel » chinois. Mais on trouve aussi des exemples où l'ensemble est artificiel : les puits à degrés du Gujarat (Inde), ou, plus près de nous, les parcs de stationnement souterrain des Célestins, à Lyon, ou Marengo, à Saint-Étienne. De même, des parcs de stationnement souterrains pourraient être réalisés en bordure d'une tranchée ou autour d'un puits creusé pour la Bièvre (place de Rungis, rue Censier...), ce qui permettrait à la fois d'offrir un point de vue sur la rivière plus proche que d'en haut et de rentabiliser le creusement. Un autre exemple de ce modèle est la cour anglaise, qui permet à des sous-sols d'être éclairés en lumière naturelle et de donner sur un espace abrité de la rue, voire planté.

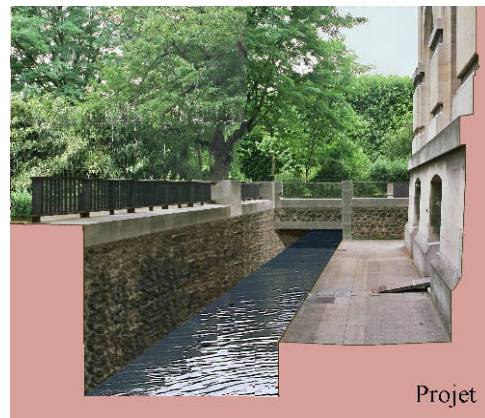
UNE RIVIÈRE ENCAISSÉE, MAIS VIVANTE ET AUTHENTIQUE
LE MODÈLE DES PETITES RIVIÈRES URBAINES



On pourrait rétablir la Bièvre dans la rue Censier, le long de l'église Saint-Médard et près du carrefour de la rue de la Clef. Ces emplacements sont à une soixantaine de mètre du tracé d'origine – ce qui n'est pas contraire à l'authenticité – et ont l'avantage d'avoir une largeur importante entre façades et une cote suffisamment basse



Dans le Jardin des Plantes, la Bièvre pourrait être installée dans une cour anglaise existant le long de la galerie de Botanique du Muséum



Le modèle des petites rivières urbaines correspond a priori aux parties les moins encaissées ; mais les rivières non domaniales ne faisant pas partie de l'espace public, de nombreux exemples existent où elles coulent entre des murs (comme l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou la Salmouille à Linas) et présentent donc un aspect encaissé. Il y a ici aussi une alliance entre l'urbain et le naturel, puisque dans ces exemples, les murs sont pour beaucoup en moellons assez irréguliers pour offrir prise à une végétation saxicole semblable à celle des gorges (mousses, petites fougères, giroflées, ruine de Rome, etc.).

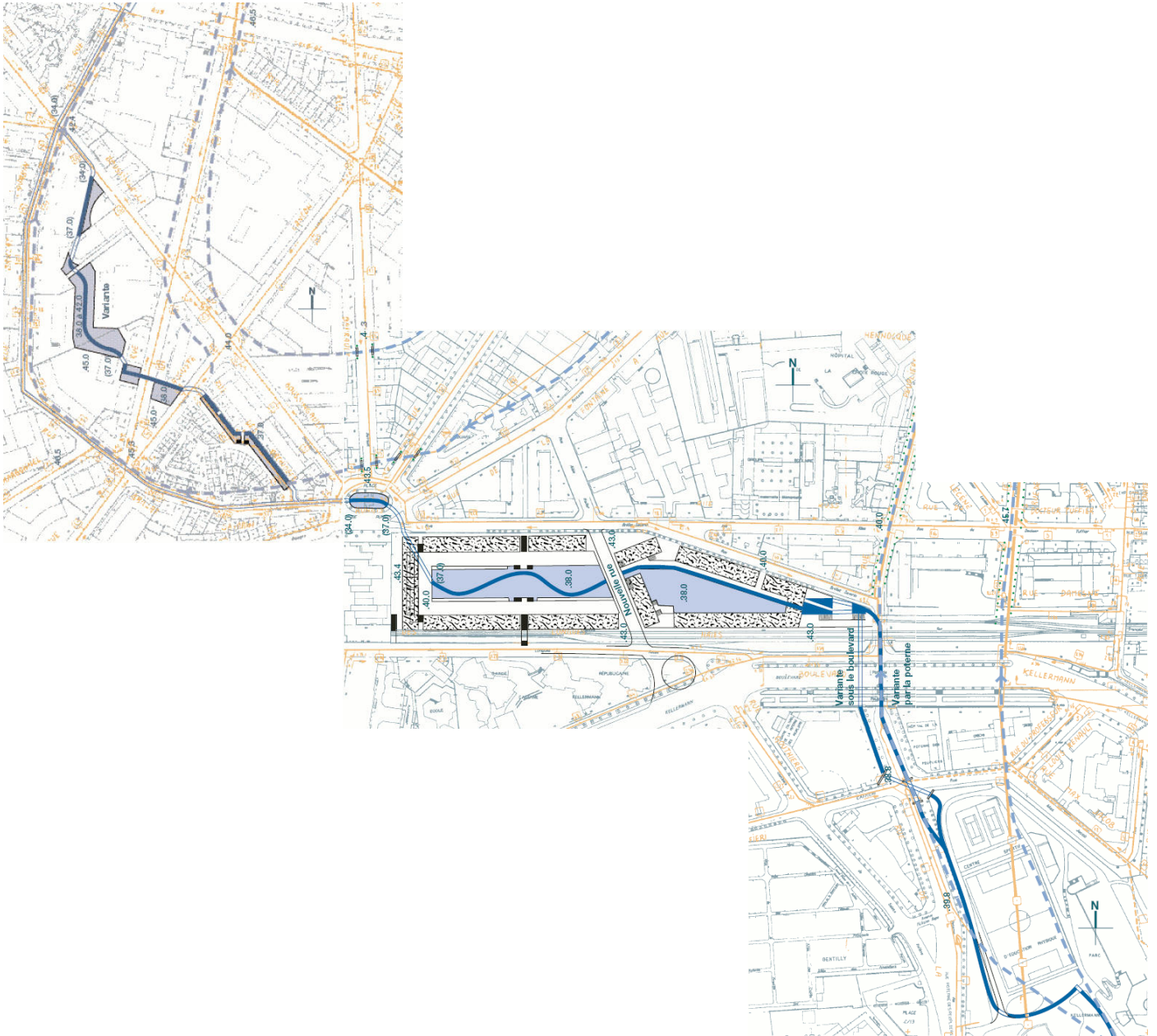
Une vraie rivière souterraine

Il ne sera pas possible avant longtemps, ni même forcément souhaitable, de faire couler la Bièvre entièrement à ciel ouvert. En effet, une section souterraine peut aussi être un élément naturel, authentique et attractif du cours d'une rivière. L'essentiel pour cela est que la section soit suffisante pour assurer un écoulement libre, avec peu de perte de charge et sous une lame d'air permettant d'entretenir l'oxygénation de l'eau.

Le projet en cours pour la renaissance de la Bièvre, que l'on peut considérer comme une première étape, prévoit, entre les sections à ciel ouvert, de faire passer les eaux de la Bièvre par une conduite de dimensions réduites (40 cm) posée dans les égouts ou les collecteurs. La solution d'une vraie rivière souterraine, qui devrait prévaloir à terme, consisterait à faire l'inverse. Cela n'est pas possible dans les collecteurs (notamment le collecteur Pascal), dont le débit nécessite toute leur section, mais il existe certains égouts qui sont d'anciennes sections voûtées de la Bièvre, surdimensionnés pour leur rôle aujourd'hui purement local ; c'est le cas sous la rue Brillat-Savarin (égout supérieur, 1 m de large sur 2 m de haut) et sous les rues Paul-Gervais et Edmond-Gondinet, où les dimensions atteignent 3 m de large sur 2,50 m de haut. De même, les franchissements des rues qui existaient au moment de la couverture étaient voûtés et pourraient être déblayés, voire rendus visitables (rue de Tolbiac, rue Daviel). Certaines sections souterraines pourraient être éclairées par des oculi zénithaux, à l'instar du canal Saint-Martin sous le boulevard Richard-Lenoir.

PROJET DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIÈVRE DANS PARIS

Du Parc Kellermann (en bas à d.) à la rue de Tolbiac (en haut à g.), en passant par la Poterne des Peupliers, l'ancienne gare de Rungis, la place de Rungis, les rues Brillat-Savarin et Wurtz
(1 : 5 000)



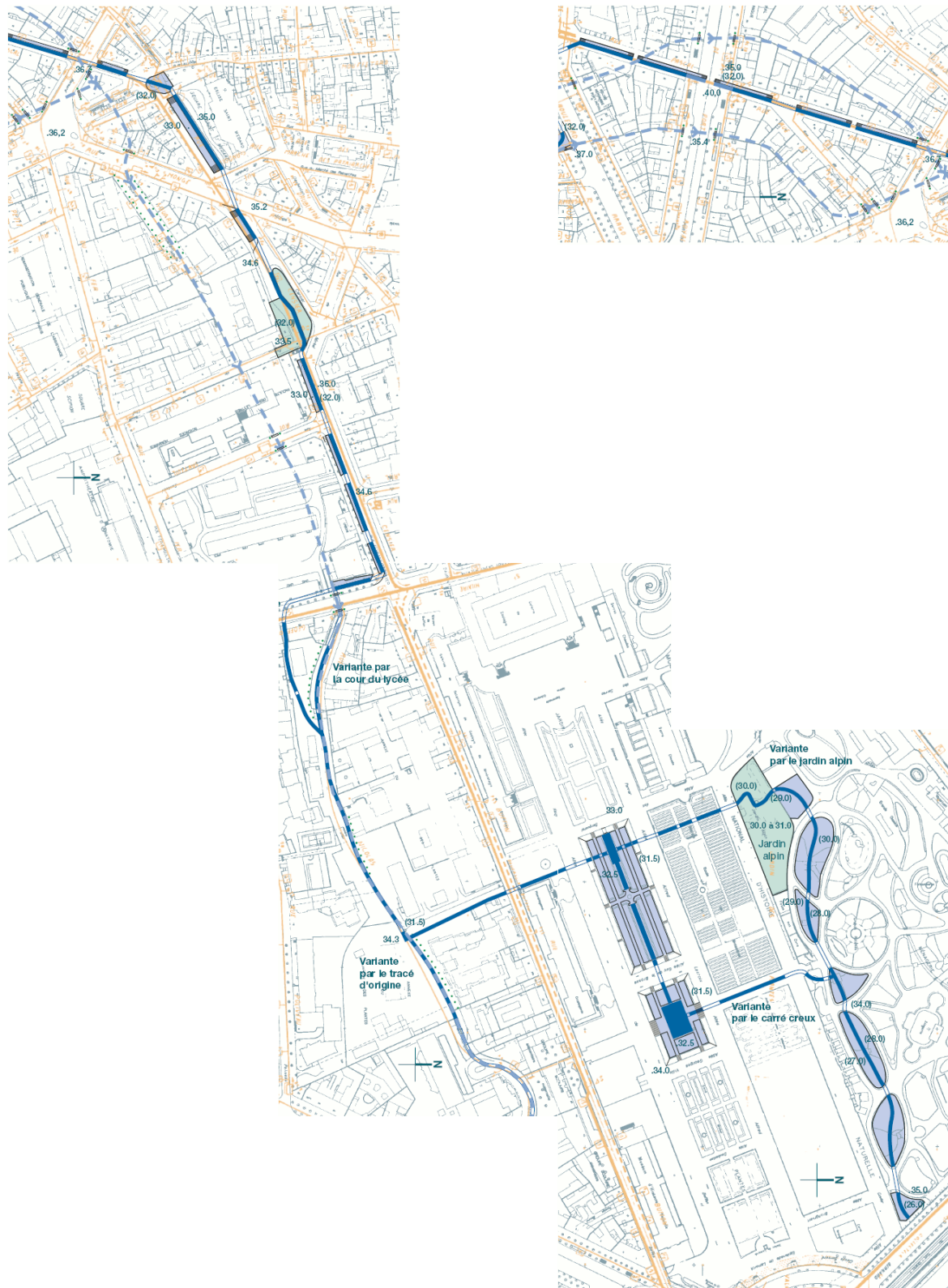
PROJET DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIÈVRE DANS PARIS

De la rue de Tolbiac (en bas à g.) au boulevard Arago (en haut à d.), en passant par la rue Vergniaud, le boulevard Auguste-Blanqui, le square René-Le-Gall et la rue Berbier-du-Mets (1 : 5 000)



PROJET DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIÈVRE DANS PARIS

Du boulevard Arago (à g. de la vignette située en haut à d.) à la ménagerie (en bas à d.), en passant par la rue Pascal, la rue Censier, les annexes du Muséum et le Jardin des Plantes (1 : 5 000)



4.5 Appréciation des critères de nature et d'authenticité par les acteurs concernés

Les principes de restauration définis ci-dessus ont été confrontés au point de vue des acteurs du projet de renaissance de la Bièvre, pour tester si les notions de naturel-vivant et d'historique-authentique avaient chez eux les mêmes sens que ceux sur lesquels se base cette recherche, et si les conclusions opérationnelles qu'ils en tiraient étaient les mêmes.

Méthodologie : choix des acteurs et questionnaire

Qu'ils soient concernés par la Bièvre dans Paris ou en banlieue, les interlocuteurs privilégiés pour l'enquête ont été des acteurs « relais », c'est-à-dire s'exprimant non seulement en leur nom propre mais relayant le point de vue de catégories plus larges. Ces acteurs-relais appartiennent à trois groupes principaux : élus, associations et techniciens. Les deux premiers représentent respectivement leurs électeurs et leurs membres. Les techniciens représentent leurs commanditaires (pour les prestataires indépendants) ou les administrations qui les emploient, mais parlent aussi au nom d'une « communauté scientifique », composée de pairs formant un groupe plus large.

Chacun de ces groupes d'acteurs possède une légitimité différente, reconnue au moins par les deux autres groupes. Les élus ont la reconnaissance de l'autorité politique (on dit couramment « l'onction du suffrage universel », mais l'onction est ici plus importante que le suffrage car, la plupart du temps, la légitimité reconnue aux autorités politiques en matière de gestion est la même dans des régimes non démocratiques). Les techniciens ont la reconnaissance du savoir, et les élus appuient toujours leurs décisions sur l'expertise de ceux-ci. Quant aux associations, leur importance et leur reconnaissance sont plus récentes, mais les élus savent qu'ils doivent composer avec elles, qui à la fois relaient et influencent l'opinion des électeurs.

Mais même chez des acteurs-relais, au moins élus et associations, voire techniciens, beaucoup d'interventions reflètent aussi un point de vue personnel, notamment celui des habitants, récents ou plus anciens, des bords de la Bièvre que sont beaucoup d'entre eux.

Le point de vue de « simples » habitants n'a été recherché que pour ceux qui seraient suffisamment anciens pour avoir connu la Bièvre avant sa couverture. Il est théoriquement possible d'en trouver, puisque les derniers tronçons couverts l'ont été dans les années 50 (du moins en banlieue ; 1935 au parc Kellermann, 1912 dans Paris intra-muros). Il a été demandé à chacun des acteurs-relais interrogés d'en indiquer s'ils en connaissaient, mais aucun n'a pu en identifier précisément, même disant en connaître. Dans un secteur aussi urbanisé, il s'avère difficile de trouver des habitants qui y passent toute leur vie.

À part certains responsables associatifs ayant compétence aussi sur Paris, les acteurs interrogés étaient concernés par le tracé de la Bièvre en banlieue, alors que l'application des principes pour une rivière vivante et authentique a été faite dans Paris. Ce fait témoigne du rejet par la Ville de Paris de ce projet, porté par la Région¹²⁰. Mais les questions soumises aux interlocuteurs portaient sur les principes généraux, non sur l'application opérationnelle.

Élus

Les communes riveraines de la Bièvre appartiennent à plusieurs intercommunalités : quatre communautés, dont les deux les plus en aval font référence à la Bièvre, et plusieurs syndicats :

— Communauté d'Agglomération (ancien Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

— Communauté de Communes de Versailles-Grand-Parc, devenue Communauté d'Agglomération depuis (dont Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas et Bièvres dans la vallée, Toussus-le-Noble sur le plateau de Saclay, dans le bassin versant) ;

¹²⁰ Rejet dont nous situons l'origine moins chez les politiques (certes peu disposés à penser à un terme dépassant un ou deux mandats) que chez les techniciens (services de la Ville, Atelier Parisien d'Urbanisme...), qui voyaient remettre en question leurs projets de réouverture avec tuyaux et relevage, et plus généralement leur limitation à des outils réglementaires et opérationnels, n'imaginant pas de faire financer un projet public par un opérateur privé ou de prévoir un projet à échéance flottante, dépendant d'opportunités foncières. Du côté de la Région, c'est aussi les services techniques qui étaient les principaux acteurs, les projets de réouverture n'ayant pas été plus portés politiquement que ceux de la Ville de Paris, malgré des effets d'annonce similaires. C'est dans les communes et départements de banlieue que l'on trouve des élus véritablement motivés par la réouverture.

- Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (communes situées dans les Hauts-de-Seine : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux ; et dans l'Essonne : Verrières-le-Buisson et Wissous) ;
- Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (communes situées dans le Val-de-Marne : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif) ;
- Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB : Bièvres, Buc, Clamart, Igny, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Massy, Palaiseau, Saclay, Toussus-le-Noble, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Vélizy-Villacoublay, Wissous) ;
- Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP : Paris, les trois départements de petite couronne et 180 communes d'Île-de-France).

Il est à noter que ces intercommunalités fédèrent au-delà des clivages politiques (ce qui est assez courant), mais aussi au-delà des limites départementales (ce qui est plus rare, surtout pour les communautés de communes et d'agglomération) : Communauté de Communes du Grand Parc, Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, SIAVB, SIAAP.

Les élus rencontrés sont les suivants :

- Yann Joubert, maire de Gentilly, la dernière commune avant Paris, où la Bièvre est couverte par des dalles en béton, son tracé étant encore très visible ;
- Alain-Victor Marchand, adjoint au maire de Verrières-le-Buisson, la commune où la Bièvre rentre sous terre, avec une récente réouverture en prolongement de la partie à ciel ouvert ; président du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre, ainsi que du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (qui gère les rigoles du plateau de Saclay, pour partie dans le bassin versant de la Bièvre) ;
- Christian Métairie, premier adjoint au maire d'Arcueil, président de la Communauté d'Agglomération « Val de Bièvre », qui regroupe notamment les communes de la vallée de la Bièvre située dans le Val de Marne, soit l'aval de la partie banlieue (après les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine) ;

— Renée Delattre, ancienne conseillère municipale de Vauhallaan, fondatrice du Syndicat d'Initiative local.

Responsables associatifs

Les 35 associations s'intéressant à la Bièvre ou au territoire de sa vallée sont toutes regroupées au sein d'un collectif, l'Union des Associations pour la Renaissance de la Bièvre.

Les responsables rencontrés sont les suivants :

— Marc Ambroise-Rendu, membre du bureau, ancien président et membre fondateur de l'Union des Associations pour la Renaissance de la Bièvre, président d'honneur d'Île-de-France Environnement ;

— Alain Cadiou, président de l'Union des Associations pour la Renaissance de la Bièvre ;

— François-Xavier Galen, président de l'association des Amis de la Bièvre (anciennement « Les Amis du Parc des Prés de la Bièvre à Fresnes »), et Noëlle Menecier, présidente d'honneur, tous deux habitants de pavillons situés en bordure du « Terrain des Prés » à Fresnes, espace longtemps en friche le long de la Bièvre dont la défense est à l'origine de la création de l'association ;

— Gérard Delattre, ancien président des Amis de la Vallée de la Bièvre (dont l'objet est la défense du site de la vallée amont rurale), président de l'Association des Étangs et Rigoles du Plateau de Saclay ;

— Olivier Lucas, président des Amis de la Vallée de la Bièvre ;

— Serge Antoine, président de l'Association « Expo Bièvre » (contacté au téléphone, mais décédé avant que l'entrevue n'ait pu se faire).

Techniciens

Cette catégorie comprend des ingénieurs, historiens, écologues, urbanistes, architectes-paysagistes, travaillant au sein des administrations communales, intercommunales, départementales, régionales ou nationales, ou bien de bureaux d'études indépendants prestataires de ces administrations.

Les techniciens rencontrés sont les suivants :

- Valérie Méléro, Directrice du « Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Île-de-France » ;
- Karine Berthier, ingénieur, chargée de mission, Laboratoire départemental d'archéologie du Val-de-Marne ;
- Laurent de Villepin, directeur de la Communication, Mairie d'Arcueil ;
- Nathalie Cadiou (sans parenté avec Alain, cité plus haut), chargée d'études au Cepage (Cabinet d'Études Prospectives en Agronomie et Gestion de l'Environnement) ;
- Catherine Ribes, chargée de mission biodiversité, chargée du projet de territoire Bièvre, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Conseil régional d'Île-de-France.

Relations entre les groupes d'acteurs

Chacun des acteurs appartenait au moment de l'entretien à une seule des trois catégories, mais il existe de nombreuses passerelles entre ces groupes : les leaders associatifs sont souvent d'anciens techniciens en retraite (Alain Cadiou, ancien directeur des relations internationales de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Serge Antoine, un des hauts fonctionnaires les plus importants dans le domaine de l'Environnement au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle), les élus sont parfois d'anciens responsables associatifs.

Le questionnaire

L'information a été recueillie auprès des acteurs par des entretiens libres sur la base d'un questionnaire indicatif. Ce questionnaire différait légèrement entre les acteurs de la partie où la Bièvre est couverte et celle où elle coule à l'air libre, mais les grandes lignes sont similaires.

1. Avez-vous connu la Bièvre avant sa couverture ? Si oui, décrivez-la et dites les sentiments qu'elle vous inspirait à l'époque et les sentiments que vous inspire aujourd'hui son souvenir.
2. (*Pour la partie couverte*) Voyez-vous un intérêt à sa réouverture, et pourquoi ? (*Plus généralement*) Quelles sont les motivations des options que vous défendez sur la Bièvre ?

3. Quels sont d'après vous les grands enjeux et les grands types de projets concernant la Bièvre ? Qu'est-ce qui vous paraît acceptable comme type de restauration et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Pourquoi ?
4. Plus précisément, quel est pour vous l'état « d'origine » (ou de référence), à quand remonte-t-il et quels changements vous paraissent acceptables par rapport à cet état d'origine ? Lesquels ne vous paraissent pas acceptables ?
5. Comment qualifiez-vous les changements acceptables ou non ?
6. Que pensez-vous des projets en cours de renaissance de la Bièvre ? (préciser les différents projets)
7. Pouvez-vous donner une définition (plus générale) des qualificatifs employés, et-ou de deux qualificatifs fréquents dans les discours sur la B. : *authentique* ou *naturel* ?
8. Indiquer des habitants âgés qui auraient connu la Bièvre avant sa couverture.

Interprétation des réponses

Intérêt de rouvrir la Bièvre

Les motivations des différents groupes d'acteurs pour une réouverture, une restauration ou une renaissance de la Bièvre s'expriment principalement en termes de *mémoire* chez les élus, de *nature* chez les associations et de *gestion* chez les techniciens.

La répartition des trois groupes entre ces trois tendances n'est pas surprenante ; on l'observe dans bien d'autres espaces ou ressources semblablement partagés, et on peut l'expliquer comme suit.

Les élus relayent la demande de leurs administrés, souvent celle d'un rattachement au passé des lieux, qui renforce leur sentiment d'appartenance et leur identité locale. Savoir comment était la rivière avant sa couverture, par la tradition locale et non en l'ayant lu dans des livres, est une marque forte d'appartenance. Un élu indique même : « La Bièvre continue à exister dans la mémoire collective. Il y a même des gens qui croient se souvenir de l'avoir vu couler, alors qu'ils sont arrivés après » (C. Métairie).

Les associations ont une vocation d'origine principalement défensive, comme la plupart de celles impliquées dans des projets d'aménagement en France (où les aménageurs sont toujours institutionnels, à la différence de pays comme les États-Unis, où beaucoup d'associations ont un rôle actif dans l'aménagement). Défense du patrimoine culturel pour certaines (notamment à Paris et dans la banlieue

dense), défense de la nature pour la plupart, selon la tendance observée depuis plusieurs décennies au niveau national : les grandes associations de défense du patrimoine et des paysages qui avaient le plus de visibilité dans l'entre-deux-guerres et jusqu'aux années 60 (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, créée en 1902, Ligue Urbaine et Rurale, en 1945) ont cédé la place à des mouvements de la mouvance écologiste, comme France Nature Environnement. Au niveau régional, Île-de-France Environnement, la branche régionale de cette fédération, est l'une des associations les plus influentes. Au niveau local, le poids de la sensibilité écologiste peut se lire dans les engagements extérieurs des responsables associatifs : ainsi Marc Ambroise-Rendu, fondateur et premier président de l'Union des Associations pour la Renaissance de la Bièvre a été ensuite président d'Île-de-France Environnement.

Quant au glissement de la priorité patrimoniale à la priorité écologique (ou de la vision culturaliste à la vision naturaliste), il est à noter que le même Ambroise-Rendu est ancien journaliste spécialisé dans l'architecture et l'urbanisme, de même que Pierre Merlin, ancien professeur d'urbanisme, est aujourd'hui président d'Île-de-France Environnement. Si certains militants (dont Marc Ambroise-Rendu) expriment un intérêt marqué pour l'histoire de la Bièvre, il s'agit plutôt d'un intérêt individuel, certes compatible avec les objectifs environnementaux de l'association à laquelle ils adhèrent, mais secondaire dans lesdits objectifs tels qu'ils sont affichés.

Les associations ont la relation la plus émotionnelle à la rivière, et l'on retrouve dans la bouche de leurs militants des propos qui rappellent « la fille de la campagne tombée dans l'affût industriel des racoleurs » selon Huysmans : « Retrouver une rivière qui n'était pas coupable de ce que les hommes lui ont fait subir » (A. Cadiou).

Quant aux techniciens, ils sont au départ motivés par une préoccupation précise, qu'ils étaient seuls à pouvoir identifier, même s'ils en ont alerté les élus qui l'ont depuis faite leur : la Bièvre, considérée et aménagée comme un égout depuis plus ou moins d'un siècle selon les sections, reste aussi une rivière, qui transporte l'eau de son bassin versant en amont de l'agglomération : or cette eau, dont la qualité est satisfaisante sans être supérieure, se retrouve mélangée à des eaux usées et vient grossir inutilement le flot qui doit être traité en station d'épuration. Retrouver une rivière, c'est donc isoler l'eau propre, la conduire en Seine sans

l'épurer inutilement, n'envoyer que l'eau sale en station et faire autant d'économies. Rouvrir cette rivière, c'est en contrôler l'état sanitaire : « On l'a cachée parce qu'elle était polluée, mais c'est parce qu'on l'a cachée qu'on continue à la polluer ; il est plus facile de soigner ce qu'on voit que ce qu'on ne voit pas » (V. Mélero).

Au-delà de ces tendances, on trouve à un moindre degré tous les motifs dans tous les groupes d'acteurs : Nature chez les élus : « Dans ce territoire très urbanisé, il y a une forte aspiration à la nature ; à cet égard, une rivière qui se rouvre, c'est autre chose qu'un simple espace vert » (C. Métairie). Mémoire chez les techniciens : « Il y avait une mémoire encore vive, au moins d'un marécage, d'un lieu d'exploration (...). On voulait au moins évoquer cette mémoire » (N. Cadiou).

En plus de la compatibilité des trois principales motivations entre elles, leur interpénétration entre les groupes d'acteurs a facilité le dialogue et explique peut-être que la convergence de ceux-ci sur le projet de « renaissance de la Bièvre » ait été plus facile à trouver qu'autour d'autres patrimoines, communs à des acteurs aux motivations plus tranchées (comme des espaces disputés entre la conservation et l'aménagement, ou des ressources en eau disputées entre la protection et les différents usages de prélèvement et de rejet).

Ce qui paraît acceptable comme type de restauration et ce qui ne l'est pas

Si les associations insistent plus que les élus et les techniciens pour avoir un profil plus naturel, avec des berges talutées et plantées plutôt que minérales, un consensus semble se faire sur des caractéristiques fondamentales de l'écoulement :

- pour chacun, l'écoulement gravitaire est essentiel ; dès qu'il y a relevage par pompage, on ne peut plus parler de rivière ;
- à l'inverse, chacun reconnaît qu'il n'y a pas de tracé ni d'état de référence, puisque la rivière a considérablement fluctué et changé d'aspect tout au long de son histoire ;
- et chacun admet, à des degrés divers, qu'il s'agira toujours d'une rivière assez artificielle, puisqu'elle coule en milieu urbain, et qu'elle a auparavant été profondément remaniée par les moulins et leurs biefs.

Naturel et authentique : définitions et commentaires

Ce point présente des variations apparemment plus individuelles que selon les trois grandes catégories.

Le mot *naturel* est, comme souvent ailleurs, associé à l'écosystème (« derrière le naturel, il y a l'idée d'un écosystème qui fonctionne » – N. Cadiou), au vivant (« c'est une eau morte, au sens biologique du terme » – C. Ribes, à propos de la réouverture de Massy-Verrières, qu'elle juge ailleurs peu naturelle) ou plus précisément à la biodiversité (« *naturel* : pertinent au sens « milieu naturel », avec toute sa biodiversité, ses caractéristiques de milieu rivière, pas seulement un canal dans du béton » – V. Mélero ; « en fait la demande est celle de la biodiversité, notion plus large, qui n'englobe pas que le cours d'eau » – K. Berthier). Il est intéressant de noter le glissement des connotations et des associations du mot vivant, entre l'époque de la Bièvre utilisée et celle de la Bièvre patrimonialisée : autrefois, le vivant était ce qui rendait service ; aujourd'hui, c'est au contraire le naturel, ce qui n'a pas été asservi par l'homme ; ce qu'on appelait la Bièvre morte était sûrement la partie la plus vivante au sens biologique, au moins la plus naturelle, puisque c'est celle qui n'avait pas été aménagée pour les moulins.

Le naturel est aussi associé à des caractéristiques hydrauliques : l'écoulement gravitaire (sans relevage), revendiqué par tous les acteurs (« c'est quand même satisfaisant de se dire que par gravité une rivière va couler dans son lit jusqu'à la Seine » – Y. Joubert) ; et la collecte des eaux du bassin versant (« est naturelle aussi une rivière qui est l'exutoire des eaux pluviales de son bassin versant, avec des aménagements pour la récupération des inondations – à condition toutefois que ce ne soient pas des eaux polluées d'hectares imperméabilisés » – V. Mélero). Le naturel est également défini comme opposé à ce qui est aménagé (« nous nous sommes battus pour que le terrain reste naturel, c'est-à-dire dans l'état où il était, non comme le parc de Sceaux » – N. Mennecier) ; dans ce dernier cas, on est proche du sens d'origine, défini comme ce qui échappe à l'action de l'homme ; du moins ce sens s'applique-t-il à ce qui arrive à partir de l'état initial, sans préjuger du caractère naturel ou non de cet état initial.

Il apparaît également que les concepts de naturel et d'authentique sont très mêlés, voire interchangeable, pour la plupart des interlocuteurs. Plus précisément, l'authentique englobe le naturel ; les caractéristiques qui pour certains confèrent

un caractère naturel contribuent pour d'autres à l'authenticité : « Le mot *authentique* est plutôt lié à une image de rivière rurale, avec de la végétation » (N. Cadiou) ; « Authentique s'oppose à artificiel » (C. Ribes).

Outre la nature, le mot *authentique* renvoie à l'histoire, au passage du temps (c'est en cela qu'il est employé dans un sens plus large que *naturel*) : « Même si authentique s'oppose à artificiel, ce n'est pas la même chose que naturel : dans l'authentique, l'histoire rentre en compte » (C. Ribes).

Et pour beaucoup d'acteurs, les caractéristiques qui garantissent l'authenticité sont celles qui donnent les valeurs liées au passage du temps, notamment la valeur historique et la valeur d'ancienneté telles que les a identifiées Alois Riegl¹²¹. Valeur historique, d'un bout à l'autre du cours : « Cette rivière a une histoire, son authenticité vient de la lecture de cette histoire : vieux ceps de vigne rappelant que la vallée produisait un vin qui se vendait à Paris, chêne de Louis XIV, portes du Grand parc, bornes royales... » (O. Lucas). « L'histoire du XIII^e arrondissement est marquée par la Bièvre d'une manière considérable. La Bièvre a généré des industries, d'où un quartier ouvrier et une vocation industrielle plus large du quartier. Rouvrir la Bièvre, c'est évoquer tout ce passé ouvrier » (M. Ambroise-Rendu). Valeur d'ancienneté : « Avec l'ancienneté, un objet, même artificiel, acquiert de l'authenticité » (C. Ribes).

Mais à l'inverse de l'ancienneté, qui selon la définition même de Riegl altère l'objet, l'authenticité est pour certains liée à la conservation de l'état d'origine : « L'authentique serait ce qui n'a pas bougé, ce qui est resté dans son état initial » (V. Mélero). Cette acception de l'authenticité est en fait plus proche de ce que les documents relatifs au Patrimoine mondial appellent *intégrité*, qu'ils emploient toujours de façon complémentaire à l'authenticité, comme deux qualités distinctes mais devant être assurées ensemble.

D'une manière générale, même s'ils emploient ces termes au détour de la conversation, les interlocuteurs soulignent leurs ambiguïtés quand on leur demande de les définir et considèrent que l'un comme l'autre est impossible à obtenir, au mieux peuvent-ils être des tendances.

¹²¹ Cf. partie Problématique, p. 16.

Souvent, l'un des deux termes est préféré à l'autre, jugé plus ambigu. C'est souvent le naturel, l'authentique étant jugé soit impossible à définir (« Le terme *naturel* me paraît approprié, *authentique* non ; si on met des écluses, une rivière est-elle encore authentique ? Je sais ce que c'est que l'authenticité d'une œuvre d'art : un vrai, un faux ; mais qu'est-ce qu'une fausse rivière ? » – Y. Joubert), soit impossible à atteindre (« L'authentique serait ce qui n'a pas bougé (...) ; c'est infaisable, trop prétentieux » – V. Mélero). Mais l'authentique peut aussi être préféré : « Il n'y a pas de naturel (terme lié à l'origine), mais on peut parler d'authentique (terme lié à la perception) ; *naturel* : l'auditeur en comprend ce qu'il veut ; *authentique* : moins d'ambiguïté » (K. Berthier). « Je préfère l'authentique au naturel ; ce dernier terme est ambigu ; de plus, il y a dans l'engouement pour la nature « l'idée que le *naturel* est bon : or tout le naturel n'est pas bon » (F.-X. Galen, qui s'appuie sur son expérience de docteur en pharmacie).

Conclusion : une rivière vivante même artificielle, authentique même recréée

L'ensemble du travail sur la Bièvre a été présenté ici dans l'ordre où il a été réalisé :

- d'abord la définition d'une théorie de la restauration d'une rivière basée sur les théories plus générales du patrimoine et de la restauration présentées au début du présent travail ;
- ensuite, l'application pratique de cette théorie à la Bièvre parisienne ;
- enfin, la confrontation de cette théorie et de son application au point de vue des acteurs du terrain, concernés par la Bièvre en banlieue ou dans Paris.

Les deux premières étapes ont certes été élaborées de façon plus mêlée, l'application nourrissant la théorie ; mais elles ont été développées successivement, et présentées dans cet ordre aux services et aux élus régionaux et parisiens. La troisième quant à elle a été entreprise après l'achèvement et la publication des deux autres. Son but n'était donc pas de nourrir la théorie, mais de vérifier comment elle pouvait être reçue. Or les réponses à l'enquête montrent, même de manière moins construite, une convergence avec les objectifs développés ici de rivière vivante et de restauration authentique et avec les critères permettant de les atteindre.

**Discussion et démonstration :
ESSAI D'UNE THÉORIE DE
LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE**

La problématique développée ici (dans tout le chapitre 2 de la partie correspondante) peut se résumer dans le syllogisme suivant :

- Le patrimoine vivant se préserve mieux que le patrimoine inerte ;
- Or le vivant se transforme ;
- Donc on ne peut préserver un patrimoine qu'en le transformant.

Voilà donc un syllogisme paradoxal, comme ceux bien connus de l'Antiquité ; mais ici, le paradoxe de la conclusion (on ne peut conserver un patrimoine qu'en le transformant) est déjà dans la prémisse majeure (le patrimoine vivant se préserve mieux que le patrimoine inerte), comme on l'a vu plus haut (p. 68) et ne vient pas du seul rapprochement des prémisses ; et le syllogisme n'est pas un sophisme, comme beaucoup d'entre eux, car sa conclusion n'est ni absurde ni irréalisable : s'il implique certes de renoncer à une conservation complète du patrimoine, il n'interdit pas une transmission de la plus grande partie de ses valeurs. C'est du moins l'hypothèse formulée ici, que viennent appuyer les études de cas qui viennent d'être développées.

Une gestion d'un patrimoine vivant, tel que défini plus haut (p. 47), cherchant à préserver les valeurs qui le font considérer comme patrimoine tout en tenant compte de son caractère vivant, peut être qualifiée de *préservation dynamique*. J'emprunte le terme à la mécanique pour l'opposer à une préservation *statique*, qui ne prendrait pas en compte l'évolution au cours du temps. La statique décrit le jeu des forces appliquées à des objets matériels sans mouvement, tandis que la dynamique étudie les mouvements causés par ces forces.

Comme le montrent les pages qui suivent, la préservation dynamique a une longue histoire, même écrite en d'autres termes, et il ne s'agit ici que de rassembler ces théories et pratiques variées et surtout de montrer ce qu'elles ont en commun à travers des champs disciplinaires et des postures très variés.

1 Théories et pratiques de préservation dynamique du patrimoine

Considérer que le patrimoine est vivant et le gérer comme tel, en acceptant sa copie et son évolution, n'est pas une attitude nouvelle. C'est celle qui prévalait pendant des époques de changement lent, où on ne voyait pas d'opposition entre les valeurs différées et immédiates.

La patrimonialisation moderne, apparue au début du XIX^e siècle, a conduit, comme on sait, à un ensemble de lois et de règlements qui tendent à figer le patrimoine, en privilégiant ses valeurs différées sur ses valeurs immédiates. Comme l'a montré notamment Françoise Choay, cette attitude nouvelle face au patrimoine coïncide avec l'apparition de la société industrielle, qui amène à la fois des techniques sans rapport avec les précédentes et un changement plus rapide de la société, de sorte que le processus de copie ne fonctionne plus. Il s'est ainsi créé l'opposition entre remémoration et contemporanéité, entre valeurs différées et valeurs immédiates.

Ce qui est le plus nouveau, c'est de chercher à réconcilier remémoration et contemporanéité, tout en restant dans l'attitude « patrimoniale », dans cette conscience que la remémoration est essentielle et que la copie ne fonctionne plus.

Plusieurs démarches en ce sens ont été développées et formalisées ¹²² au cours du XX^e siècle. On peut en citer trois, nées dans des contextes reliés mais différents. Par ordre chronologique, il s'agit de : (1) la « restauration critique » développée en Italie dans la première moitié de ce siècle ; (2) les démarches paysagères développées en France dans son dernier quart ; (3) le changement de doctrine du Comité du Patrimoine mondial de l'Unesco, puis d'autres organisations internationales, sous l'effet de l'introduction de la notion de paysage culturel.

¹²² Plus précisément, elles ont été développées *puis* formalisées, car dans ce domaine complexe, la théorie est née d'une pratique et s'y réfère constamment : un maître mot d'une grande théoricienne telle que Françoise Choay, comme d'un homme de l'art tel que Pierre Prunet, est « agir au cas par cas ».

1.1 La « restauration critique » des œuvres d'art (*restauro critico*)

La théorie de la restauration de Cesare Brandi n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans tout un courant auquel elle a apporté une contribution majeure, développé notamment en Italie au cours du XX^e siècle (et notamment à la suite de Camillo Boito), et qui aboutit à la Charte de Venise de 1964, en passant par celle d'Athènes en 1931. Ce mouvement part d'une réaction à la restauration *stylistique* telle que Viollet-Le-Duc notamment l'a pratiquée, et en diffère notamment par la conception de ce qu'est le processus de création (continuable pour Viollet-Le-Duc, unique et non reproductible pour Brandi) et l'unité de l'œuvre d'art (restaurable par le complément pour Viollet-Le-Duc, et qui ne peut rester que potentielle pour Brandi).

Brandi, fondateur et directeur de *l'Istituto centrale per il restauro* à Rome, de 1939 à 1960, a travaillé sur la peinture, la sculpture et l'architecture. Dans ce dernier domaine, vers la même époque (ou un peu avant ou un peu après), d'autres auteurs ont développé des théories voisines, qui ont en commun la recherche d'une alliance entre la préservation du patrimoine et sa continuation moderne. Roberto Pane et Renato Bonelli inventent le terme de « restauration critique » (*restauro critico*), qui correspond à une attitude proche de celle que défend Brandi : « Toute restauration sera précédée d'une analyse *critique* du monument », écrit Bonelli ¹²³. Cette notion est déjà développée dans la 2^e résolution de la *Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques* (1931), qui applique le qualificatif non plus seulement à l'analyse, mais au projet :

« Les projets de restauration doivent être soumis à une *critique* éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments. »

On trouve parfois l'expression plus complète de « restauration critique *et créative* », qui exprime que l'analyse critique ne suffit pas et doit prendre place dans une démarche créative, surtout si, comme ces auteurs, on accorde la primauté à la valeur artistique, à laquelle on subordonne la valeur documentaire. Roberto Pane pose trois principes de cette démarche, repris par Bonelli :

¹²³ Renato Bonelli, *Architettura e restauro*, Neri Pozza (Venise), 1959, cité par N. Detry in Nicolas Detry et Pierre Prunet, *Architecture et restauration*. Cf. aussi R. Bonelli, *Scritti sul restauro e sulla critica architettonica*, Bonsignori Editore (Rome), 1995. Roberto Pane, *Attualità e dialettica del restauro*, recueil de textes présenté par Mauro Civita, Marino Solfanelli Editore (Naples), 1987.

« La restauration est une opération qui exige une évaluation critique du monument.

« Elle devient elle-même un acte de création et donc une œuvre d'art.

« Par sa nature d'œuvre d'art, elle n'admet pas le lien intrinsèque de règles fixes. »¹²⁴

Les deux premiers principes sont considérés comme interdépendants, de sorte qu'on peut aussi bien parler de restauration critique (1^{er} principe) que créative (2^e principe), et le troisième principe, très important dans la pratique, en découle.

L'ajout d'une création contemporaine à une œuvre ancienne est alors la reconnaissance que l'acte créateur ne peut être répété, mais que l'œuvre peut être poursuivie par un nouvel acte créateur aussi enraciné dans son époque que l'acte original dans la sienne.

La restauration critique en pratique

Cette dimension créative de la théorie de la restauration critique rencontre la pratique de plusieurs architectes du XX^e siècle, notamment en Italie et en France, qui, connaissant ou non cette théorie, recherchaient une synthèse entre leur influence par le mouvement moderne et leur appartenance au corps des monuments historiques. La question de cette synthèse a d'abord été posée, et de manière particulièrement aiguë, par la restauration d'édifices fortement endommagés par la seconde guerre mondiale : s'agissant de reconstruction, au-delà de la restauration, il n'y avait pas de moyen terme entre la restitution de l'état d'origine et la création nouvelle. Si le premier parti, adopté notamment pour la restauration de Varsovie, est en général le plus populaire, le second est à l'origine de réalisations particulièrement marquantes, comme la restauration du musée du Castelvecchio à Vérone par Carlo Scarpa (1906-1978), ou celle des églises du Cotentin, où Yves-Marie Froidevaux (1907-1983) a choisi de laisser apparentes les traces de la guerre, considérées comme donnant une valeur de commémoration acquise. Aux générations suivantes, il faut citer Pierre Prunet (1926-2005), avec la restauration du château du Plessis-Macé pour le Conseil général du Maine-et-Loire ou la transformation de la ruine de l'église Toussaint, à Angers, en musée David-d'Angers ; Andrea Bruno (né en 1932), avec l'installation d'une université dans le fort Vauban à Nîmes ou celle d'un centre de conférences dans le château

¹²⁴ Cité et traduit par Nicolas Detry, « D'une approche empirique vers une approche critique de la restauration », *Architecture et restauration, op. cit.*

médiéval de Lichtenberg ; puis Bruno Decaris (né en 1955), avec la restauration hardie et controversée du donjon de Falaise, qui confronte de manière abrupte l'apport contemporain à la ruine médiévale ¹²⁵.

Ces pratiques regroupées sous le vocable général de « restauration critique », et notamment les travaux d'architectes des monuments historiques cités, constituent de bons exemples de démarches de préservation dynamique d'un patrimoine que l'on considère comme vivant. Plus particulièrement, la plupart relèvent de ce qui est défini ici (p. 206) comme un « réemploi noble ».

Extension au-delà des œuvres d'art

Au-delà de l'architecture, on trouve dans le domaine de l'urbanisme une démarche voisine (en partie inspirée des mêmes auteurs, comme Boito) chez Gustavo Giovannoni ¹²⁶. Son propos principal concerne non la conservation ou la restauration des tissus urbains anciens, mais leur adaptation aux usages modernes et l'articulation entre les tissus nouveaux et anciens. Cependant, sa préoccupation se rapproche du *restauro critico* dans la mesure où il plaide pour une attitude à la fois critique et créative face à l'héritage.

Le patrimoine vivant (ou plutôt biologique si l'on donne un sens plus général au mot vivant, comme ci-dessus) n'est pas resté à l'écart de cette réflexion. C'est à ce jour les jardins qui ont fait l'objet de travaux que l'on peut considérer comme l'application de la théorie du *restauro critico* au domaine du paysage, comme un article de Bonelli sur les jardins historiques. C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la Charte de Florence, qui applique celle de Venise à ce domaine ¹²⁷. Il faut aussi citer un article plus récent de Maurizio Boriani, de l'Université polytechnique de

¹²⁵ Une confrontation très complète de ces théories et de ces pratiques est donnée par N. Detry et P. Prunet dans *Architecture et restauration, op. cit.*, en particulier pp. 29 sq., 57 sq., 137 sq., 159 sq.

¹²⁶ *Vecchie città ed edilizia nuova*, UTET Libreria, 1931, rééd. Città Studi Edizioni, 1995. Traduit en français par Jean-Marc Mandoso, Amélie Petita et Claire Tandille, avec une introduction de Françoise Choay, *L'Urbanisme face aux villes anciennes*, Éditions du Seuil (Paris), 1998.

¹²⁷ R. Bonelli, « Giardini storici: necessità di una teoria (1989), in *Scritti sul restauro e sulla critica architettonica*, pp. 73-76. Icomos-IFLA (Comité international des Jardins historiques, Florence, 21 mai 1981), *Charte relative à la sauvegarde des sur les jardins historiques*, dite *Charte de Florence*, 1981, adoptée par l'Icomos le 15 décembre 1982.

Milan (*Politecnico di Milano*)¹²⁸, qui montre comment l'entretien et la restauration d'un jardin ou de toute architecture végétale est en lui-même un projet.

La restauration critique et les théories voisines, comme celle de Brandi, ont été élaborées à propos d'œuvres d'art, qu'elles soient peintes, sculptées ou bâties, donc d'objets porteurs d'une intention. On peut distinguer plusieurs degrés d'intentionnalité, qui entraînent des problématiques différentes : intention d'un auteur unique, intention collective (par exemple travail d'atelier, d'équipe, édifice bâti sur une longue période), ouvrage non intentionnel ; à ce dernier cas on peut assimiler les ouvrages résultant d'un nombre d'intentions tellement grand que chacune a un faible degré de liberté, comme les villes, et d'intentions pour la plupart tout autres que la recherche des valeurs patrimoniales attribuées aujourd'hui à cet ouvrage – ainsi les paysages ruraux, édifiés à des fins productives et aujourd'hui appréciés pour leur beauté.

Quant à la problématique relative à ces degrés d'intentionnalité, Pierre Prunet résume ainsi la différence entre les deux premiers :

« Il existe des créations collectives, et d'autres qui portent la marque unique d'une personnalité forte – même si celle-ci a pu avoir des assistants. La différence entre une œuvre collective et une œuvre unifiée saute aux yeux. Sur l'œuvre d'un seul homme, il ne faut pas intervenir, il ne faut rien ajouter. »¹²⁹

Dans ce dernier cas, la restauration ou l'ajout nécessité par un nouvel usage reste subordonné à l'œuvre initiale, même s'il peut être lui-même créatif. Une œuvre collective peut être plus aisément continuée, puisqu'il s'agit alors de la poursuite du même mouvement, avec seulement une discontinuité d'intervention plus marquée, à laquelle répondent les principes de visibilité et de réversibilité des ajouts.

Les jardins historiques relèvent du premier ou du second degré : créations individuelles ou collectives, mais toujours créations. C'est pourquoi la transposition des théories de la restauration à leur domaine s'est faite sans trop de difficultés, l'adaptation concernant le passage à un matériau vivant, comme l'analyse l'article de M. Boriani cité.

¹²⁸ Maurizio Boriani, « Conservare il mutamento... », *op. cit.*, 2002.

¹²⁹ Propos recueillis oralement le 8 mars 2002.

Avec les villes, on est le plus souvent dans la troisième catégorie, et plus encore avec les paysages ruraux. Dans ces cas, la problématique se trouve paradoxalement plus proche de celle de l'œuvre issue d'une intention unique que de l'œuvre collective : en effet, on ne peut pas considérer une intervention intentionnelle moderne comme la poursuite d'une série d'interventions qui, elles, ne l'étaient pas. On doit admettre le caractère non répétable et non continuable d'un paysage, comme d'une « création qui porte la marque unique d'une personnalité forte ».

1.2 La démarche paysagère

L'intérêt croissant pour le paysage depuis quelques décennies a conduit au développement d'une attitude devant l'aménagement de l'espace qui prend en compte tout ce qui est hérité, tout en revendiquant une démarche créative. Cette attitude pourrait se résumer par la formule « composer avec ». « Composer » dans le double sens du mot : faire œuvre de composition en utilisant au mieux le bien dont on hérite, et laisser à ce dernier la part qui lui revient. Composer avec la nature et ses ressources ¹³⁰, composer avec le paysage, composer avec le site, composer avec tout ce qui préexiste au projet, éléments naturels et culturels, relief, écosystèmes, parcellaire, mémoire de ce que les habitants ont vécu là, traces superposées par le temps, dont aucune n'efface complètement la précédente. Cette attitude a été de fait celle de l'aménagement jusqu'au XX^e siècle, où les moyens techniques ont permis de s'affranchir de nombreuses contraintes du site. Les excès d'un aménagement ainsi détaché de son support ont conduit à retrouver aujourd'hui cette attitude de façon plus consciente.

Comme pour la restauration critique, c'est le développement d'une pratique qui a conduit à formuler une théorie du paysage. Cette dernière est encore en cours d'élaboration, puisqu'on peut faire remonter aux années 1970 le renouveau de la pratique paysagère en France, marqué notamment par le travail de pionniers tels que Jacques Simon ou Jacques Sgard, par la mise en place d'un enseignement

¹³⁰ Cf. Ian Mac Harg, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969. Traduit en français sous le titre *Composer avec la nature* (Paris, *Les Cahiers de l'LAURIF*, n° 58-58, 1980), qui introduisait un jeu de mots absent du titre d'origine, mais bien dans son esprit. On peut considérer que ce travail, issu d'une pratique aux États-Unis, a inauguré en France la prise en compte des données de l'environnement dans l'aménagement.

spécifique, au CNERP ¹³¹ (Centre national d'études et de recherches du paysage, 1972-1978) puis à l'ENSP (École nationale supérieure du paysage de Versailles, depuis 1976), par la création au ministère de l'Équipement puis de l'Environnement, de la Mission du paysage (en 1979, dirigée par Lucien Chabason, puis Alain Riquois et Jean Cabanel, avant de devenir, en 1994, le bureau du paysage).

Les différentes familles de pensée qui ont tenté depuis une trentaine d'années de formuler et de mettre en œuvre une attitude envers le paysage montrent des résultats souvent plus convergents que ne le laisseraient apparaître les disputes de spécialistes, notamment la rivalité entre Michel Corajoud et Bernard Lassus, à l'ENSP à la fin des années 1970, emblématique de deux tendances, l'une plus pragmatique, l'autre plus théoricienne. La première a dominé l'enseignement du projet à l'ENSP pendant plus de trente ans, dans le sens d'une pensée élaborée à partir d'une pratique, autour de Corajoud, mais aussi d'architectes-paysagistes proches de lui comme Alexandre Chemetoff ou Jacques Coulon, ou bien de « jardiniers paysagistes », plus influencés par l'écologie, comme Gilles Clément. La deuxième école s'est cristallisée autour du DEA (diplôme d'études approfondies) Jardins, Paysages, Territoires, de l'École d'architecture de Paris-la-Villette, créé par Bernard Lassus (architecte-paysagiste), avec Augustin Berque (géographe), Alain Roger (philosophe), Michel Conan (sociologue), Pierre Donadieu (agronome), rejoints par Yves Luginbühl (géographe), succédant à Lassus à la direction de ce DEA jusqu'à sa transformation en master. Lassus a créé l'expression « analyse inventive », Donadieu va jusqu'à parler de « conservation inventive », synonyme de la « préservation dynamique » décrite ici ¹³².

¹³¹ Au cours de sa brève existence, le CNERP, dirigé par Rémi Perelman, a vu passer, comme enseignants ou comme étudiants, de nombreuses personnalités qui ont par la suite marqué la pratique ou les études de paysage : citons entre autres Pierre Dauvergne, Anne Fortier-Kriegel, Yves Luginbühl, Caroline Mollie-Stefulesco, Jacques Sgard...

¹³² Parmi les nombreuses publications qui rendent compte du renouveau de la pensée paysagère en France depuis trente ans, on peut citer : une des premières réflexions collectives, *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage* (actes du colloque de l'Université Jean-Moulin de Lyon en 1981, sous la dir. de François Dagognet et Odile Marcel, Champ Vallon, 1982) ; une anthologie assez complète, *La Théorie du paysage en France, 1974-1994* (sous la dir. d'A. Roger, Champ Vallon, 1995) ; et un recueil des cinq auteurs cités, *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (sous la dir. d'A. Berque, Champ Vallon, 1994), comprenant notamment l'article évoqué de Pierre Donadieu, « Pour une conservation inventive des paysages ». Un séminaire organisé par l'IAURIF en 1993 avait confronté ces différentes démarches françaises entre elles et à celles de spécialistes américains (Carl Steinitz), ainsi qu'à l'expérience de l'IAURIF, notamment influencée par Gerald Hanning (les actes en ont été publiés dans « Paysage, grand paysage », *Les Cahiers de l'Aurif*, n° 106, décembre 1993). Il faut aussi signaler les travaux d'Yves

Quelques préoccupations permettent de cerner ce qu'il y a de commun dans l'attitude de ces différentes écoles françaises du paysage, et plus généralement dans ce qu'on peut appeler une démarche paysagère. Toutes ne seront pas développées ici, seules le sont celles qui sont directement en relation avec le patrimoine ¹³³. L'une est l'attention au site et à son passé. Comme le travail du sculpteur consiste à transformer un bloc de pierre ou de bois, celui de l'architecte-paysagiste consiste à transformer un site. Ni le peintre ni même l'architecte ne sont ainsi dans cette position d'héritiers : leurs matériaux ne sont que des matériaux, substituables même lorsqu'ils sont nobles, et ne sont pas un patrimoine. L'attention au site amène à considérer que l'intervention de l'architecte-paysagiste n'est qu'une étape dans un long processus d'évolution du site, une simple inflexion de ce processus plutôt que le changement de direction radical que sous-entend habituellement la notion de projet – d'où le terme d'*inflexus* créé par Bernard Lassus :

« L'inflexus ou inflexion d'un processus : Les éléments du processus perpétué ou révélé par l'analyse inventive sont infléchis par les orientations qu'elle a également suggérées, et les nouveaux éléments s'y entrelacent progressivement en un mouvement qui, non répétitif, s'apparente à une évolution. Cette démarche paysagère amène à l'inflexion d'un processus, celui de l'évolution ordinaire des lieux. Cette problématique de l'aménagement chemine vers un art de la transformation. » ¹³⁴

L'autre préoccupation concerne l'avenir et y considère aussi le paysage comme processus plutôt que comme produit. Elle est exprimée deux siècles plus tôt par le poète et architecte-paysagiste anglais William Shenstone (1714-1763) :

« Les œuvres de qui bâtit commencent immédiatement à se délabrer, tandis que celles de qui plante commencent immédiatement à s'améliorer » (*Unconnected thoughts*, publié en 1765).

Dans les projets commandés par un maître d'ouvrage et mis en œuvre par un maître d'œuvre, cette préoccupation se traduit par une pratique peut-être un peu plus récente que le renouveau de la démarche paysagère dans la création, qui est l'accompagnement de la gestion du projet paysager réalisé. Cet accompagnement

Luginbühl, Alain Corbin, Anne Cauquelin, les revues telles que *Paysage et aménagement* (1982-1997), *Pages paysages* (depuis 1987), *Les Carnets du paysage* (depuis 1999), ainsi que le travail de la revue de la Société française des architectes, *Le Visiteur*, animée par Sébastien Marot, et notamment l'article de ce dernier, « L'alternative du paysage », dans le n° 1 (1995) de cette revue (pp. 54-81).

¹³³ Pour plus de détails sur ces différentes préoccupations de la démarche paysagère, cf. l'article de S. Marot cité ci-dessus, et P.-M. Tricaud, « Composer avec le paysage », *Les paysages d'Île-de-France, Comprendre, Agir, Composer (Les Cahiers de l'LAURIF, n° 117-118)*, 1997, pp. 103-118.

¹³⁴ Bernard Lassus, 2004, *Couleur, lumière, paysage, Instants d'une pédagogie, op. cit.* « Instant 4 : L'inflexus ; Les mots du paysage », p. 163.

se fait par des contacts en amont entre le concepteur et le gestionnaire (le plus souvent un service d'espaces verts de ville) en vue d'une adaptation réciproque entre le projet et les outils de gestion, par une formation spécifique des jardiniers à l'entretien du jardin de façon à ce qu'il exprime dans le long terme l'intention de départ, par des contrats avec l'architecte-paysagiste pour des interventions au-delà de la phase de conception et de maîtrise d'œuvre. La gestion devient elle-même un projet.

Sur des territoires plus vastes, sa capacité à regarder l'avenir et à prendre en compte un processus amène les acteurs locaux à faire appel au paysagiste comme à un médiateur et à considérer le projet de paysage comme une forme d'anticipation.¹³⁵

Le développement de la pensée paysagère est donc caractéristique d'une démarche qui assume les valeurs de remémoration d'un patrimoine, en tentant de ne pas les opposer à celles de contemporanéité. Cependant, cette démarche s'est développée à partir d'une demande initiale presque toujours limitée à la contemporanéité, et où c'est elle qui a introduit la préoccupation patrimoniale. Y a-t-il des exemples de trajet inverse dans le domaine du paysage, partant d'une préoccupation patrimoniale pour introduire la nécessité de l'évolution, comme l'a fait la restauration critique pour l'architecture ? C'est un tel exemple que fournit l'évolution de la doctrine des conventions internationales relatives au patrimoine, notamment à l'Unesco, sous l'effet de l'introduction de la notion de paysage culturel.

1.3 L'évolution des conventions internationales relatives au patrimoine sous l'effet de la prise en compte du paysage

Lorsque la Convention du patrimoine mondial fut adoptée, en 1972, si novatrice fût-elle dans son traitement égal des patrimoines culturel et naturel, elle ne prévoyait pas que les biens qu'elle visait à protéger fussent appelés à évoluer. Son but était de les conserver dans un état aussi proche que possible de celui dans lequel elle les prenait. Du mouvement de « restauration critique » qui avait abouti à la Charte de Venise, elle ne retenait que la dimension critique, celle qui interdit

¹³⁵ Pierre Donadieu, « Le projet de paysage, un outil de négociation », 1993, *op cit.* Voir aussi du même auteur, *Les Paysagistes*, Champ Vallon, 2009.

le pastiche, mais non la dimension créative, celle qui autorise un ajout moderne affirmé et différencié.

On peut dire que l'introduction de la notion de paysage culturel, à partir de 1992, a fortement contribué à faire évoluer la doctrine du patrimoine mondial. En effet, en inscrivant des sites continûment façonnés par l'homme, en créant une catégorie intitulée « paysage organiquement évolutif », il devenait difficile d'en rester à une préservation figée. Cette catégorie en particulier fut un véritable cheval de Troie dans la forteresse de la doctrine traditionnelle, car elle amena à considérer beaucoup d'autres patrimoines, inscrits depuis plus longtemps, comme évolutifs.

« L'approche du patrimoine conventionnel s'attache à l'état de conservation de caractéristiques et d'éléments particuliers. Une approche du paysage culturel privilégie les processus essentiels qui ont modelé – et continuent de modeler – le caractère du paysage. » (*Chronique Iccrom*, n° 29, juin 2003)

D'autres textes internationaux, plus récents, portent la marque de ce changement d'attitude. Citons notamment la *Convention européenne du paysage*, signée à Florence en 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe, qui engage ses signataires « à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages » (article 5), cette dernière action étant définie comme comprenant « les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages » (article 1).

Par l'intermédiaire des experts qui l'ont élaborée, cette convention a subi la double influence convergente de la réflexion provoquée par les paysages culturels dans l'environnement de l'Unesco et de la démarche paysagère française. En effet, les rédacteurs de la première version (le texte non juridique porteur des enjeux, destiné à être transformé en projet de convention par des spécialistes du droit international), l'Anglais Michael Dower et le Français Yves Luginbühl, étaient tous deux bien au fait des instruments internationaux déjà existants (notamment la Convention du patrimoine mondial) et des derniers débats à leur sujet (en particulier avec les paysages culturels) et en même temps chacun porteur d'une conception du patrimoine enracinée dans sa propre culture : l'Anglais insistant sur le rôle de cet outil pour la préservation des paysages européens, le Français voulant introduire la notion d'aménagement et de gestion des paysages. Le texte final reprend les trois objectifs ; il ne précise pas s'ils concernent des paysages différents ou s'ils peuvent concerner les mêmes, mais en tout cas, il n'oppose pas la gestion et l'aménagement à la protection.

2 Quelles évolutions autorisent une « préservation dynamique » ?

Si l'on admet qu'on ne transmet un patrimoine qu'en le transformant, toutes les transformations sont-elles pour autant acceptables ? À partir des théories et pratiques de préservation du patrimoine vivant présentées ci-dessus et des études de cas développées dans la partie précédente, on peut dresser une typologie, a priori non exhaustive, des transformations qui permettent d'éviter au mieux ces deux morts du patrimoine que sont sa suppression et sa fixation :

- Celles qui préservent la structure à travers le renouvellement des éléments ;
- Celles qui s'inscrivent dans le prolongement de ce qui les précède ;
- Celles qui respectent le caractère du bien ;
- Celles qui permettent au bien de vivre ;
- Celles qui préservent la capacité de reproduire le bien.

Les quatre premières conditions sont développées ci-dessous (*La préservation de la structure à travers le renouvellement des éléments ; La continuité ; Authenticité, intégrité et réemploi ; La part du feu et le développement durable*). Elles ont en commun de concerner directement l'intervention sur le bien. La cinquième est plus indirecte : elle renvoie à la préservation des savoir-faire qui ont permis de produire le bien ¹³⁶, de la culture dont il est l'expression. Elle n'est pas traitée ici, mais elle a notamment été développée par Françoise Choay comme issue du dilemme entre l'impossible conservation et l'inacceptable destruction ¹³⁷.

¹³⁶ C'est ainsi qu'au Japon, le titre de *Trésor national vivant* est accordé au savoir-faire ancestral transmis par certains artisans, et à ces artisans eux-mêmes.

¹³⁷ Cf. notamment « Structures identitaires et universalité », *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, 1^{er} trim. 2001.

2.1 La préservation de la structure à travers le renouvellement des éléments

Beaucoup de biens patrimoniaux matériels peuvent se décomposer en éléments. Ce n'est pas le cas d'une peinture, ni d'une sculpture monolithe, mais un bâtiment se compose de pierres, de briques ou de pans de béton, une ville de bâtiments, de rues et d'espaces ouverts, un jardin ou un paysage rural d'arbres, de champs ou de prairies, de surfaces en eau, etc. Ces biens ne sont pas seulement caractérisés par leurs éléments, mais aussi par l'agencement de ces derniers, qui forme la structure de l'ensemble. Et c'est généralement à la structure qu'est conférée la plus grande valeur patrimoniale, que ce soit par les gestionnaires habituels du bien ou par des experts extérieurs.

La transmission du patrimoine par copie altère moins la structure que l'élément, pour deux raisons, dont la première s'applique aux deux types de copie : si la structure est considérée comme plus importante que les éléments, elle est l'objet de plus d'attentions. Une deuxième raison s'applique aux biens qui sont renouvelés progressivement, par parties (les temples bouddhistes, par opposition aux temples shintoïstes) : dans ce cas, si l'élément est copié, la structure, elle, n'est pas copiée mais maintenue. On pourrait toujours imaginer qu'à l'occasion de la reconstruction rituelle du temple d'Ise, on décide d'en modifier la structure (on peut même considérer que cette dernière est modifiée à chaque reconstruction, puisqu'elle ne se situe plus au même endroit, mais sur une plate-forme voisine, l'ancien temple n'étant démoli qu'après avoir servi de modèle) ; mais cela est impossible si l'on ne change qu'une poutre à la fois : dans ce cas, la même structure demeure au même endroit.

Persistance de l'édifice

Lorsque le message ou la valeur patrimoniale d'un bien est essentiellement attachée à sa structure, on considère donc généralement que le bien dans son ensemble est préservé si sa structure est conservée à travers le renouvellement des éléments, et ce d'autant plus que ce renouvellement est plus progressif. Si certains critiquent le remplacement des pierres lors de la restauration d'un édifice, c'est parce qu'ils accordent de la valeur à l'élément et non seulement à la structure, mais ils ne contestent pas que la structure soit préservée. On peut même ainsi

considérer qu'une cathédrale dont on a remplacé les sculptures par des moulages reste bien la même : chaque sculpture n'est plus la même si l'on considère, avec Brandi, que son message est porté non seulement par sa forme mais aussi par sa matière ; mais à l'échelle de l'édifice, la sculpture n'est qu'un élément et la structure de l'ensemble est préservée. Les controverses sont d'autant plus grandes que les campagnes de restauration sont importantes : quand le remplacement peut se faire plus progressivement (ce qui est assez difficile, mais peut se produire par exemple pour les tuiles d'un toit), la persistance de l'identité du bien est mieux admise.

Persistance du paysage

Dans le cas des paysages, qu'ils soient naturels ou créés par l'homme, le fait que l'ensemble soit préservé même si les éléments sont remplacés est moins controversé que pour les édifices ; d'une part parce que le renouvellement, comme celui de tout ensemble vivant, est en général très progressif ; d'autre part parce qu'il est impossible de faire autrement, au moins pour les paysages végétaux, dont les éléments sont vivants, donc mortels. C'est par exemple le cas d'une forêt, même possédant des arbres remarquables : le chêne Jupiter était un élément de la forêt de Fontainebleau qui participait à son identité, mais il est mort il y a quelques années, et la forêt de Fontainebleau est toujours elle-même.

Dans les paysages ruraux comme dans les paysages urbains, les changements sont plus visibles que dans les forêts, mais on trouve de nombreux cas de structures préservées même à travers un renouvellement visible de leurs éléments. Les exemples les plus courants en milieu rural sont ceux de changements des cultures pratiquées à l'intérieur d'un parcellaire maintenu ; ainsi le développement au XX^e siècle, de nouvelles cultures, comme le maïs, n'a pas modifié la structure paysagère faite de champs ouverts du Bassin parisien ; celle-ci l'a été un peu par les remembrements, mais sans commune mesure avec le bouleversement des bocages de l'Ouest.

Persistance de la silhouette urbaine et du plan

Les paysages urbains peuvent être préservés à la fois dans leur structure et dans leurs éléments (Secteurs sauvegardés ou autres quartiers historiques fortement protégés, où c'est alors chaque immeuble qui forme une structure pérenne dont

les éléments sont souvent renouvelés), mais ce n'est pas le cas le plus fréquent. Il existe aussi des cas intermédiaires où la structure urbaine et la partie visible des immeubles sont préservés, l'intérieur étant changé : c'est la pratique, controversée, du « façadisme ». En revanche, les villes montrent de nombreux exemples, à plusieurs niveaux, de maintien de la structure avec renouvellement des éléments : la structure préservée peut être le gabarit volumétrique, le plan ou seulement des directions du plan qui forment ce que l'on appelle la *trame foncière*. Le paysage d'une ville telle que Paris est un exemple de gabarit volumétrique, dans ses trois dimensions : l'alignement des façades sur la rue, la mitoyenneté – qui crée des façades continues –, et la hauteur constante des immeubles (5 à 7 étages), quels que soient l'époque et le style de ces derniers, du Moyen-Âge à nos jours. Le règlement d'urbanisme de 1967 avait autorisé la rupture de ces trois continuités, et a été largement condamné par la suite au nom de la préservation du paysage parisien. Les règles en vigueur aujourd'hui préservent la structure volumétrique de Paris là où elle possède cette triple continuité, tout en autorisant dans la plupart des quartiers le remplacement de chaque immeuble.

La persistance du plan est commune à presque toutes les villes, comme l'a notamment montré Gustavo Giovannoni dans *L'Urbanisme face aux villes anciennes*¹³⁸. Le plan est beaucoup plus résistant que le gabarit, car sa modification ne peut pas se faire progressivement, mais suppose des remembrements mettant en jeu plusieurs propriétaires, ou de grandes opérations comme les travaux haussmanniens ; et si les remembrements effacent l'ancien parcellaire, les grands travaux de voirie se contentent le plus souvent de surimposer une trame, sans effacer l'ancienne, comme le montrent de nombreuses rues parisiennes (Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Jacques, Vaugirard...) : exemple typique de palimpseste (cf. infra, *La continuité*, p. 203).

Moins connue en milieu rural, la persistance du plan peut aussi s'y observer. On peut en effet employer ce terme dans le cas de changements d'occupation du sol suffisamment importants pour qu'on considère ne plus avoir affaire au même paysage, mais qui respectent le parcellaire : non plus un simple changement de céréale (même si le maïs est plus haut que le blé), mais un changement qui

¹³⁸ *Vecchie città ed edilizia nuova, op. cit.* (p. 125, note 126).

modifie le champ de vision (comme entre la prairie et la peupleraie, cas fréquent en fond de vallée), ou la texture et l'ambiance, comme dans les Claires de la Seudre (Charente-Maritime), où des marais salants ont été transformés en parcs à huîtres, en bassins de pisciculture, voire en pâtures, sans rien perdre de leur organisation spatiale, ni des canaux qui les délimitaient.

Persistance de la trame foncière

Même lorsque le plan ne subsiste pas à chaque voie près, on constate souvent la persistance des grandes directions qu'il définit, qui forme ce que l'on appelle, à la suite de Gerald Hanning, *trame foncière*¹³⁹. Celle-ci est définie, on l'a vu (p. 40) comme l'ensemble des directions données par les traces au sol du parcellaire et des objets implantés à sa surface. Et de même que le champ magnétique existe en l'absence de la limaille de fer qui le matérialise, la trame foncière, structure géométrique définie par ces grandes directions, existe entre les objets qui la matérialisent et peut persister au-delà du plan, quand les mêmes grandes directions demeurent matérialisées par des objets différents, à des positions qui elles-mêmes changent¹⁴⁰.

Mais quand seul persiste le plan, et plus encore quand seule persiste la trame foncière, s'il existe une structure générale préservée à travers le renouvellement des éléments qui la composent, on ne peut cependant pas dire que l'ensemble du bien soit ainsi préservé. On se situe alors non plus dans le cadre de la préservation de la structure, mais dans celui de la continuité, qui est développé ci-dessous.

2.2 La continuité

À l'issue d'un processus de transformation qui modifie l'identité d'un patrimoine, il y a des cas où l'on considère cependant qu'un certain nombre de ses valeurs

¹³⁹ Cf. supra, *Matérialité et immatérialité du patrimoine immobilier*, pp. 38 *sq.*, et en particulier note 54 p. 40.

¹⁴⁰ La perpendicularité de la trame foncière (souvent calés celle des lignes de plus grande pente et des courbes de niveau) est une des raisons de sa stabilité, car elle est aussi bien adaptée à chacun des usages successifs du parcellaire : culture attelée en sillons, culture mécanisée toujours en sillons, construction de bâtiments le plus souvent rectangulaires... Les procédures de recomposition du parcellaire modifient en général peu l'orientation des parcelles, même quand elles modifient fortement leur taille, que ce soit pour l'agrandir (remembrement rural) ou pour la diminuer (lotissement). Les cas de modifications les plus fortes de la trame foncière sont les remembrements-lotissements urbains, où un ensemble de parcelles est reconfiguré, pour arriver à un tracé plus rigide (en étoile, en quadrillage...).

patrimoniales sont conservées. Ces situations sont celles où l'on observe une *continuité*, ou une *relation* :

- Continuité temporelle dans l'évolution, c'est-à-dire relation entre les états successifs ;
- Préservation de la continuité spatiale, c'est-à-dire de la relation entre les éléments constitutifs.

Dans le cas d'un ensemble vaste (tel notamment qu'un paysage naturel, rural ou urbain), dont les éléments constitutifs peuvent évoluer chacun à son rythme, il y a continuité de l'évolution de l'ensemble s'il y a continuité temporelle dans l'évolution de chaque élément constitutif et préservation de la continuité spatiale de l'ensemble.

Continuité temporelle

L'étude de cas des centrales nucléaires du Val de Loire (ci-dessus, pp. 78 sq.) a permis de définir trois conditions de continuité dans le temps, que l'on peut résumer par autant de métaphores :

- « *La photo de famille* » : Les éléments nouveaux doivent avoir une certaine *parenté* avec les éléments traditionnels.
- « *L'escalier* » : Il doit y avoir eu une *évolution progressive* des éléments traditionnels aux éléments nouveaux, ou au moins un passage sans interruption, plutôt qu'un abandon des premiers suivi plus tard de l'apparition des seconds ¹⁴¹.
- « *Le tableau noir* » (ou *le palimpseste* ¹⁴²) : Les éléments nouveaux ne doivent *pas avoir effacé toutes les traces* des éléments traditionnels.

¹⁴¹ La conservation de la structure à travers le renouvellement progressif des éléments (cf. supra, § 2.1, p. 125) respecte bien sûr le critère « de l'escalier » ; mais celui-ci l'est aussi par un remplacement progressif des éléments conduisant à une structure nouvelle.

¹⁴² On utilise fréquemment à propos du paysage la métaphore du palimpseste des copistes médiévaux ou celle du tableau noir d'école, deux supports sur lesquels on réécrit sans cesse, sans jamais effacer complètement le texte précédent (du moins, pour le tableau, s'il est essuyé au chiffon sec et non à l'éponge). Cet emploi métaphorique du palimpseste est inspiré de celui que Baudelaire, préfigurant Freud, applique à la mémoire humaine : « Qu'est-ce que le cerveau humain, sinon un palimpseste immense et naturel ? (...) Des couches innombrables d'idées, d'images, de sentiments sont tombées successivement sur votre cerveau, aussi doucement que la lumière. Il a semblé que chacune ensevelissait la précédente. Mais aucune en réalité n'a péri. » (« Visions d'Oxford. Le Palimpseste », in *Les Paradis artificiels*, VIII, 1860)

Un bon exemple de continuité temporelle est l'évolution du vivant, étudiée ci-dessus comme processus de copie. Ce processus a conduit à une très forte diversification, mais en présentant à de longues périodes de distance une parenté des formes, une évolution progressive et même une conservation des traces (comme les mitochondries, traces de bactéries incluses dans les cellules eucaryotes voici des milliards d'années).

Continuité spatiale

La continuité spatiale est satisfaite s'il existe des relations entre les nouvelles formes et leur environnement. C'est habituellement une préoccupation forte de la préservation des monuments historiques (notion de co-visibilité, harmonie des styles, des matériaux, etc.), de l'urbanisme (respect de l'alignement des façades sur la rue, de la mitoyenneté et de la hauteur, les trois dimensions du gabarit volumétrique) et de la composition paysagère (recherche d'articulations, de relation géométrique ou symbolique, etc.).

Ces conditions de continuité temporelle et spatiale ont été élaborées à partir de l'étude de plusieurs paysages culturels candidats à l'inscription au Patrimoine mondial – vignobles de Saint-Émilion, du Haut Douro et de Tokaj, val de Loire (étude de cas présentée ci-dessus). Ces sites, inscrits au Patrimoine mondial, fournissent des exemples où la continuité est assez bien respectée, puisqu'ils ont été considérés comme restant de valeur « universelle exceptionnelle » à travers des changements qui vont parfois au-delà du simple renouvellement d'éléments préservant la structure. Les régions de vignobles d'appellation (également présentées en étude de cas ci-dessus) ont su mécaniser, au moins en partie, la culture et la vinification, sans rompre avec leur paysage ni leurs traditions séculaires. De même, de nombreuses villes historiques ont pu accueillir, sans perdre leur identité, de nouveaux usages de leurs bâtiments, de nouveaux moyens de transport dans leurs rues, et même des édifices modernes. Dans tous ces cas, l'évolution s'est faite progressivement, avec les mêmes domaines de relation au fil du temps (exploitation viticole dans le premier cas, habitat, circulation et autres fonctions urbaines dans le second).

D'autres exemples montrent à l'inverse des discontinuités qui remettent en question la valeur patrimoniale du bien. C'est le cas de sites ou de territoires qui possèdent une forte valeur patrimoniale pour une société pré-industrielle (souvent

jointe à une valeur de patrimoine naturel aux yeux des scientifiques des sociétés industrielles, cette double valeur étant pour certains consacrée par une inscription au Patrimoine mondial au titre à la fois de bien naturel et de paysage culturel, comme Tongariro en Nouvelle-Zélande, Uluru en Australie – paysages associatifs par les mythes et croyances, paysages évolutifs par les pratiques extensives traditionnelles). Or parmi ceux-ci, un certain nombre se trouvent être en même temps sur des gisements miniers, exploités à proximité, voire à l'intérieur même du site. Cette situation, dont l'allégorie la plus récente et aujourd'hui la plus connue a été donnée par le film *Avatar*, s'est reproduite dans toutes les parties du monde où subsistaient des sociétés pré-industrielles : Australie, Amazonie, Afrique, Sibérie... Elle s'est chaque fois soldée par la déportation, l'asservissement ou la décomposition des sociétés indigènes. Il y a en effet dans ces cas une discontinuité irréductible entre l'élément introduit et la relation des populations indigènes au lieu, qui lui donne sa valeur patrimoniale.

2.3 Authenticité, intégrité et réemploi : le « réemploi noble »

À partir du moment où l'on admet l'évolution d'un bien, la question de l'intégrité et celle de l'authenticité se posent de manière différente du cas (théorique) d'un bien qui ne devrait pas changer, comme on l'a montré ci-dessus au chapitre *Authenticité et sincérité* : « *does it really matter much?* ».

Ces questions se posent d'abord quant à l'usage. Bien sûr, la poursuite de l'emploi est toujours préférable au réemploi. L'utilisation ininterrompue pour le même usage d'églises, de mosquées ou de temples depuis mille ans ou plus en Europe, au Proche-Orient, en Inde ou en Chine, de palais ou d'hôtels de ville depuis cinq siècles ou plus en Italie ou en Flandre, de voies ferrées depuis près de deux siècles, de routes depuis des millénaires, de campagnes productives depuis aussi longtemps ou plus, fait reconnaître tous ces biens comme authentiques, dans le sens habituel du terme, celui d'originel. Mais l'usage d'origine ne peut pas toujours être maintenu et la question est alors inévitable de l'authenticité ou non du nouvel usage.

Le réemploi noble

Le réemploi a été défini plus haut (p. 57) dans un sens large comme l'affectation d'un bien à un nouvel usage, que ce soit après un déplacement (patrimoine

mobilier, fragments architecturaux, voire monuments entiers) ou sur place (patrimoine immobilier, dont le paysage). Que ce soit sur place ou après déplacement, on peut distinguer deux sortes de réemploi :

- Un réemploi « noble », affectation d'un bien patrimonial à un usage qui tire parti de ses spécificités les plus remarquables ;
- Un réemploi « banal », affectation d'un bien patrimonial à un usage qui pourrait aussi bien se contenter d'un support beaucoup moins remarquable.

Cette distinction existe dès l'origine du réemploi, dans son sens le plus strict. Les architectes qui ont bâti la Rome baroque avec les fragments de l'antique, ceux qui ont bâti le Caire avec le revêtement des pyramides avaient tout de même le souci d'utiliser chaque fragment au mieux de ses potentialités, ne serait-ce que pour des raisons d'économie : une colonne, un tour de fenêtre resservaient à leur usage, une pierre de taille servait d'angle plutôt que de remplissage.

Les bâtiments dans leur ensemble ou les sites offrent encore plus d'exemples que les fragments des deux catégories de réemploi. Le théâtre de Marcellus à Rome, d'un intérêt historique et emblématique, ne peut pas pour autant être considéré comme un exemple de réemploi noble. Chaque exemple peut être discuté, mais on peut considérer qu'une église désaffectée est plus adaptée à une salle de concert qu'à un centre commercial ; qu'un château est plus valorisé par un hôtel, tirant parti de ses grandes pièces communes, que par des appartements ; qu'une ancienne voie ferrée est mieux réutilisée par une route que par une piste cyclable, pour laquelle on ne construirait jamais de viaducs et de tunnels. L'étude de cas des projets routiers (ci-dessus, pp. 111 sq.) montre de nombreux exemples de réemploi possible par des projets routiers de tracés, d'ouvrages, de bâtiments ou de structures végétales, qui valorise mieux leurs spécificités que bien des protections transformant ces éléments en objets décoratifs privés de ce qui faisait leur sens.

La réutilisation d'un système de drainage dans une urbanisation (rigoles du plateau de Saclay), l'urbanisation dans les directions de la trame foncière, l'aménagement d'un rond-point autour d'un arbre remarquable, un remembrement agricole soigné, peuvent constituer des exemples variés de réemploi noble. À l'inverse, est en général un réemploi banal la réutilisation en décor d'entrée de ville d'un ancien

objet utilitaire (charrette, pressoir, cabane de pêche sur l'îlot central d'un rond-point...) ¹⁴³.

Mais le réemploi noble peut impliquer transformations aussi lourdes, voire davantage, que le réemploi banal. L'adaptation de nombreuses routes anciennes à la circulation automobile (présentée ci-dessus p. 132) peut être considérée comme un prolongement du même usage (le transport des personnes et des marchandises) ou comme un réemploi (si l'on considère la césure que représente le changement de mode de locomotion et de vitesse), mais dans les deux cas, l'usage moderne à la fois tire parti des caractéristiques les plus remarquables de ce patrimoine et le modifie profondément. Les pratiques de « restauration critique » citées plus haut (p. 190) sont pour la plupart des exemples de réemploi noble qui modifient fortement l'aspect des édifices restaurés : transformation du fort Vauban à Nîmes en université ou du château médiéval de Lichtenberg en centre de conférences par Andrea Bruno, restauration du donjon de Falaise par Bruno Decaris... Ces travaux transforment les édifices qu'ils traitent en y ajoutant une création artistique contemporaine, tout en respectant leur intégrité par des procédés qui distinguent clairement l'apport nouveau de l'ouvrage ancien, selon les principes définis par Brandi et développés par la Charte de Venise. Le réemploi devient alors patrimoine à son tour.

Cas du réemploi des ruines

Le réemploi des ruines constitue un cas un peu à part, puisque c'est leur état et non plus l'évolution des usages qui rend leur usage premier impossible (même si c'est souvent l'évolution des usages qui les a à l'origine fait abandonner). Elles ne peuvent être que laissées à leur abandon ou réemployées. Mais ici aussi, ce réemploi peut être noble, s'il en valorise au mieux les spécificités remarquables, banal s'il les traite comme de simples soubassements ou comme des éléments décoratifs. La reconstruction dans les années 80 du village de Gibellina, en Sicile,

¹⁴³ Si l'objet joue dans son réemploi un rôle non seulement décoratif, mais identitaire, on peut argumenter qu'il s'agit d'un réemploi noble, comme le fameux marteau-pilon du Creusot. À l'entrée de Mâcon, le directeur des espaces verts, soutenu par tous les défenseurs du bon goût, a réussi à faire enlever le pressoir qui trônait au milieu d'un rond-point depuis la création de ce dernier. Ce geste a rencontré une forte incompréhension dans la population : le pressoir était devenu un repère et faisait écho à une composante fondamentale de l'identité mâconnaise, au point que les mariés venaient se faire photographier devant lui (ce qui justifiait peut-être son enlèvement du milieu d'un carrefour giratoire à grande circulation, au nom de la sécurité routière, sinon du bon goût !).

détruit par un tremblement de terre en 1968, a été un véritable laboratoire du réemploi des ruines par l'architecture et l'art contemporains, où sont intervenus aussi bien des architectes tenants du *restauro critico*¹⁴⁴ que Bernard Lassus, paysagiste théoricien de l'intervention minimale. Autre exemple, lorsque Pierre Prunet coiffe la ruine de l'église Toussaint, à Angers, d'une verrière pour y installer le musée David d'Angers, il offre à la fois à l'ancienne église un toit qui reconstitue sa silhouette (ainsi que, de loin, la brillance de l'ardoise) tout en affirmant son époque, et au nouveau musée l'éclairage zénithal qui lui est le plus adapté. Même des ruines plus banales dans leur forme peuvent faire l'objet d'un réemploi noble, qui ne se contente pas de les utiliser comme des éléments décoratifs, mais permet de conserver la mémoire de leur histoire : ainsi les soubassements d'anciens bâtiments industriels transformés en bassins par l'architecte-paysagiste Peter Latz dans le centre de recherches Shell à Thornton, Écosse¹⁴⁵, ou ceux des bâtiments de l'ancienne usine d'explosifs de Pauilles, à Port-Vendres, transformés en terrasses surélevées par d'autres architectes-paysagistes, ceux de l'agence Ter (Henri Bava, Olivier Philippe, Michel Hoessler)¹⁴⁶.

Cas du réemploi par la muséification

Beaucoup de biens culturels les plus fameux, en état ou en ruine, ont perdu leur usage d'origine et sont devenus des objets d'étude et de visite : cette « muséification » est par définition un réemploi. On peut ainsi distinguer deux catégories de biens patrimoniaux, selon la subsistance ou non de l'usage d'origine.

Les villes historiques (comme Paris et, dans une large mesure, Venise, qui continue d'être habitée, d'avoir son théâtre et son université dans l'île, même si le cœur de son activité économique n'y bat plus), les cathédrales, les vignes du Douro ou de Saint-Émilion continuent de servir à l'usage pour lequel elles ont été conçues, même si elles sont par ailleurs visitées.

¹⁴⁴ Cf. N. Detry, in *Architecture et restauration, op. cit.*, 2000, p. 64.

¹⁴⁵ Cf. *Penser la ville par le paysage* (A. Masboungi et F. de Gravelaine, dir.).

¹⁴⁶ Cf. *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*, 23 juillet 2004, pp. 30-31.

En revanche, les sites archéologiques sont considérés comme tels lorsque leur usage premier a disparu ; la plupart ont été abandonnés, voire oubliés, souvent enfouis, avant d'être redécouverts : leur usage actuel ne peut être qu'un réemploi. L'usage cultuel qui subsiste ou qui est revenu dans les temples d'Angkor reste marginal par rapport à l'usage touristique¹⁴⁷. De même, dans les mausolées (Pyramides, Taj Mahal...), les visiteurs d'aujourd'hui ne viennent que pour admirer la beauté du monument ou connaître son histoire, et non plus pour honorer la mémoire de celui ou celle qui y repose.

Le réemploi par la muséification n'est pas limité au cas extrême des sites archéologiques. Les lieux de culte désaffectés que l'on visite, comme la basilique puis mosquée Sainte-Sophie de Constantinople sont pareillement réemployés, même s'ils n'ont en général pas connu la phase d'abandon entre leur usage d'origine et leur usage moderne. Même les cathédrales d'Europe, où les touristes sont aujourd'hui bien plus nombreux que les fidèles, peuvent être considérées comme principalement réemployées. Des paysages comme le Lake District en Angleterre, ou certains alpages de Suisse ou d'Autriche, sont entretenus dans leur aspect d'origine, non plus par la rentabilité de l'activité agricole qui leur a donné cet aspect, mais grâce à des subventions, en vue de leur usage touristique.

La frontière n'est pas nette entre l'usage d'origine et la visite touristique, donc entre les biens qui ont conservé leur usage d'origine comme principal et ceux qui sont réemployés par la muséification. S'il peut y avoir conflit entre le tourisme et la production agricole dans certains sites, ce n'est pas le cas des régions viticoles, où les visiteurs viennent autant pour acheter le vin que pour contempler le paysage. Dans les lieux de pèlerinage qui possèdent une valeur historique ou artistique, les motivations religieuses (premières) et touristiques (réemploi) des visiteurs sont mêlées ; et les autorités religieuses qui les gèrent encouragent souvent l'usage touristique, non seulement pour des motivations financières, mais aussi dans l'espoir que des touristes se transforment en pèlerins.

¹⁴⁷ On peut même considérer que l'usage cultuel est ici en partie subordonné à l'usage touristique, car il est permis de se demander de quelle dévotion ces bouddhas feraient l'objet s'ils ne recevaient autant d'offrandes des touristes gentiment incités par les vieilles femmes qui en prennent soin. On peut aussi poser la question du réemploi à propos de l'usage bouddhiste actuel de temples à l'origine hindous ; mais il s'agit de deux usages voisins dans leurs rites sinon dans leur doctrine, et de nombreux temples angkoriens ont connu l'un et l'autre alternativement selon la religion du souverain.

Ce réemploi par la muséification doit-il être considéré comme noble ou comme banal ? Dans la mesure où les visiteurs viennent admirer les spécificités les plus remarquables du bien, celui-ci n'est pas substituable par un autre pour cet usage (par exemple une église à l'architecture remarquable n'est pas substituable par une église sans intérêt architectural), et l'on peut parler de réemploi noble. Mais s'il n'est pas substituable par un bien de même type, ne l'est-il pas par tout autre bien remarquable ? Si l'Arc de Triomphe est fermé pour travaux, on « fera » la Sainte-Chapelle. Il faut alors considérer l'usage touristique comme un réemploi banal.

« Je n'ai jamais cru que le tourisme de masse estimait à sa juste mesure le passé conservé... À dire vrai, il s'oppose à lui avec une hypocrisie digne de Tartuffe, puisqu'il lui dit "tu m'intéresses" tout en niant ses attraits propres pour ne conserver que ce qui est marchandisable *bic et nunc*. » (Thierry Paquot, « "Aujourd'hui" comme futur "hier" », in *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui*, Entretiens du patrimoine 2000, Monum, Fayard (Paris), 2001)

Cas du réemploi d'espaces de travail en espaces de promenade

Les friches industrielles forment un des exemples les plus emblématiques de réemploi. Parmi celles-ci, de nombreuses réutilisations de bâtiments tirent parti de caractéristiques spécifiques, notamment de leurs vastes dimensions : anciens abattoirs de la Villette, reconvertis au début des années 1980 en espaces muséographiques (Cité des Sciences pour le bâtiment moderne, salle de concerts et d'expositions temporaires pour la grande halle), halle Tony Garnier à Lyon, reconverte dans les années 1990 en salle de concerts et d'expositions, gazomètres de la Ruhr reconvertis également dans les années 1990, les grandes années de la renaissance du patrimoine industriel (celui d'Oberhausen en salle d'expositions, celui de Duisbourg en piscine de plongée), halles du Boulingrin à Reims (ouverture prévue en 2012 – dans ce dernier cas, il s'agit à peine d'un réemploi puisque l'usage nouveau est en grande partie le même que l'ancien). On peut donc parler dans ces cas de réemploi noble.

Quant aux espaces ouverts des friches industrielles ou des infrastructures de transport désaffectées, ils sont rattachés d'une manière ou d'une autre à l'espace public urbain ou périurbain : carreaux de mines et d'usines (Emscherpark dans la Ruhr, friches minières du Nord et de Lorraine), aéroports (Adlershof à Berlin, Riem à Munich), anciennes voies ferrées (routes, tramways ou pistes cyclables), friches portuaires (quais de Garonne à Bordeaux, port de Saint-Nazaire...).

L'espace public est dans l'air du temps – ou plutôt les espaces publics, selon Thierry Paquot, qui réserve le singulier au sens métaphorique de l'échange et du débat publics ¹⁴⁸ –, mais à y regarder de plus près, en dehors des espaces extérieurs à des bâtiments qui retrouvent un usage au cœur de la cité et d'infrastructures linéaires qui retrouvent un usage lourd (route ou tramway), cet espace public est réduit à la promenade et au loisir, faisant passer ces lieux du sublime au pittoresque, de l'effort au confort. S'agit-il encore d'un réemploi noble ? Ce n'est pas le loisir qui est ici en cause. Le loisir, la promenade, le parc ne sont pas moins nobles que le travail ; ils sont les temps et les lieux de la plus grande mixité sociale, où riches et pauvres ne font pas que se croiser, mais vivent, là et alors, tous de la même façon, surtout lorsqu'ils se consacrent à leur famille ; ils sont « le dimanche de la vie, qui nivelle tout et éloigne tout ce qui est mauvais ; des hommes doués d'une aussi bonne humeur ne peuvent être foncièrement mauvais ou vils » ¹⁴⁹. Ce qui est en cause, c'est la trop fréquente incapacité à réemployer les sites pour d'autres usages que le loisir et à organiser une mixité des usages et des fonctions. Des normes de plus en plus contraignantes, liées notamment à une obsession sécuritaire, rendent de plus en plus difficile la cohabitation entre travail et loisir, alors même que cette séparation des fonctions est de plus en plus contestée.

Sur les tableaux de Brueghel ou de Monet, le dimanche de la vie se passe dans les mêmes lieux que les travaux et les jours ; dans *Les Sept Boules de cristal*, Tintin et le capitaine Haddock arpentent des quais de Saint-Nazaire où travaillent les dockers et jouent les gamins ; de même dans les banlieues industrielles photographiées par Doisneau, Boubat ou Ronis. Aujourd'hui, les grues immobiles du port de Saint-Nazaire, les quais de Bordeaux privés même du croiseur Colbert ressemblent à des coquilles vides. Une grande partie de ce qui faisait leur vie s'est retirée, et avec elle la force de leur paysage.

Mais ce n'est pas le loisir qui a chassé le port de la ville, c'est la ville elle-même. Ce réemploi par le loisir interroge donc l'abandon de la fonction initiale lui-même. Que des équipements fonctionnels deviennent obsolètes et doivent être

¹⁴⁸ *L'Espace public*, La Découverte (Paris), 2009.

¹⁴⁹ Hegel, *Esthétique*, traduction de S. Jankélévitch, troisième volume, collection Champs, Flammarion (Paris), 1979, p. 314.

remplacés, rien de plus normal. Mais il ne s'agit pas ici des équipements, il s'agit de l'espace qui les contenait. Cette obsolescence de l'espace urbain est principalement liée au passage de modes de transport denses (la voie d'eau, puis la voie ferrée, qui avait réussi à pénétrer presque au cœur des villes) à des modes peu denses : le transport routier demande des surfaces beaucoup plus importantes, que les centres villes ne peuvent plus offrir. C'est pour la desserte, autant que pour la sécurité et l'éloignement des nuisances, que le port a déserté la ville, et c'est pour suivre la route que même la voie ferrée la contourne désormais pour rejoindre une gare maritime refermée sur elle-même (ainsi à Dieppe, où il y a peu encore, le train sortait de la gare pour rouler sur le quai comme un tram, devant les façades dix-septième). Pourtant, les nouvelles préoccupations de développement durable conduisent à remettre en question ce mouvement : les derniers ports qui subsistent au cœur de Paris sont à présent maintenus pour éviter que l'approvisionnement de leurs matériaux ne se fasse par camion. À Lyon, l'ancienne voie ferrée de l'Est a été réutilisée par la ligne 3 du tramway plutôt que par une piste cyclable (alors que Paris, pour des raisons d'affichage politique et peut-être de « nimbys » influents, n'a pas été capable de réutiliser son chemin de fer de ceinture pour son tramway).

À l'aune de ces exemples, le réemploi le plus noble semble être celui qui, sans exclure des transformations lourdes, se situe dans la continuité des usages d'origine.

2.4 La part du feu et le développement durable

Un patrimoine vivant a été défini ici (p. 47) comme un bien dont la valeur n'est pas seulement liée à sa structure spatiale, mais aussi à ses changements au cours du temps. Il est souvent constitué d'un patrimoine matériel (un site, au sens large) support d'un patrimoine immatériel. La préservation d'un patrimoine vivant ne vise donc pas seulement la conservation d'une structure spatiale donnée à l'issue d'un processus de transformation, mais aussi celle de certains processus eux-mêmes et de sa part immatérielle, notamment son usage.

La gestion est nécessaire

Les nombreux outils législatifs et réglementaires développés depuis près d'un siècle permettent d'empêcher la destruction ou l'altération volontaire et rapide des

sites qu'ils protègent. Mais ils sont impuissants à prévenir la lente dégradation, notamment par manque d'entretien ou par abandon. Nombre de vallées protégées pour leur qualité d'espace ouvert se ferment par la progression de la friche qui suit la déprise agricole.

Même les espaces dits naturels ne se gèrent pas tout seuls. En effet, contrairement à une idée répandue, les formations climaciques vers lesquelles évoluent spontanément les milieux naturels ne correspondent pas à une biodiversité maximale¹⁵⁰. Le stade ultime d'une évolution dite progressive (la forêt dans la plus grande partie de l'Europe) n'est pas toujours le plus riche en espèces. Certaines formations basses ou claires intermédiaires, comme les tourbières, les landes, les platières, sont autant, voire plus riches que la futaie mixte qui correspond au climax sur les mêmes terrains. Et certaines évolutions naturelles sont régressives, comme le comblement des mares par envasement, menant à leur disparition. Dans tous les cas, la coexistence de formations boisées et basses, telle qu'on la rencontrait au XIX^e siècle dans le massif de Fontainebleau, est plus riche que la présence d'un seul milieu, vers lequel tend l'évolution progressive (et même plus riche que la somme de ces milieux, certaines espèces exigeant une variété de conditions).

L'évolution naturelle, même celle dite progressive, conduirait donc à un appauvrissement des milieux s'il ne se produisait des événements catastrophiques remettant « les compteurs à zéro » : tempêtes, incendies, épidémies recréant des milieux ouverts, inondations recréant des milieux humides ailleurs... Dans les forêts françaises, la tempête de décembre 1999 a recréé des clairières, voire des mares, découvertes par l'arrachage des arbres sur des nappes peu profondes (comme à Fontainebleau sur certaines dalles de grès). Ces événements sont d'une occurrence irrégulière sur un espace et un temps réduits, mais suffisamment

¹⁵⁰ « Partant le plus souvent d'un sol nu, la végétation change sans cesse jusqu'à un état d'équilibre appelé *climax* [ou *formation climacique*]. En climat tempéré, il s'agit le plus souvent d'un stade forestier. Généralement, la biodiversité et la productivité augmentent pendant les premiers stades [c'est ce qu'on appelle une *évolution progressive*], mais diminuent sensiblement à l'approche du climax. En parallèle, la biomasse totale croît des stades pionniers jusqu'au climax, de même que la stabilité de l'écosystème en raison de l'apparition d'espèces de plus grande taille et de plus grande durée de vie. » Cette définition a été trouvée (sauf parties entre crochets, que j'ai rajoutées) sur un site internet qui ne semble plus actif (l'encyclopédie *Webencyclo*, <http://www.webencyclo.com>, Éditions Atlas, 1999), mais elle est meilleure que celles que j'ai trouvées ailleurs.

récurrents si l'on considère des étendues et des durées plus vastes pour assurer la diversité des milieux.

À l'échelle d'espace et de temps où ils travaillent, les gestionnaires des paysages ne peuvent s'en remettre à de tels événements : à la fois trop rares pour jouer leur rôle régulateur, et, s'ils surviennent, trop importants par rapport aux dimensions des espaces concernés. Le Service des Parcs nationaux américains, qui contrôle des espaces beaucoup plus vastes que les gestionnaires d'espaces naturels en France et dont les conceptions sont plus naturalistes, essaie de laisser plus libre cours aux phénomènes naturels, y compris destructeurs, comme les incendies de forêt. Dans le parc du Yellowstone (900 000 hectares, la surface d'un gros département français), en une année moyenne, une quinzaine de feux, allumés par la foudre, brûlent environ 4 hectares¹⁵¹. Ils permettent le développement des milieux ouverts, et même la germination de certaines espèces de pins, dont les fruits ne s'ouvrent qu'à la chaleur du feu. Durant l'été 2000, année plus sèche, près de 3 000 hectares ont été détruits, ce qui ne représente encore qu'une faible proportion de la surface du parc. Mais en 1988, un incendie encore plus important a donné lieu à d'âpres controverses : s'il s'étendait trop, c'est la diversité des milieux forestiers qui était compromise à l'échelle du parc.

Un espace plus réduit, comme la plupart des espaces protégés en France métropolitaine, a d'autant moins de chances de connaître une catastrophe naturelle, et d'autant plus de chances, si elle se produit, d'être touché en totalité : il est donc encore plus exposé à l'excès de formations climaciques (dans la mesure toutefois où il est protégé des pressions humaines, ce qui n'est jamais totalement le cas) ou à l'excès de formations pionnières. En outre, dans le cas d'espaces fortement fréquentés et habités, comme les forêts d'Europe et leurs abords, d'éventuelles catastrophes naturelles ont des conséquences humaines, sociales et économiques inacceptables.

Des sites qu'on a longtemps crus entièrement naturels sont en fait maintenus dans leur état par des peuples autochtones, considérés jusqu'alors comme étant strictement chasseurs-cueilleurs, se contentant de prélèvements, et ne modifiant

¹⁵¹ D'après le site internet du parc national du Yellowstone, <http://www.nps.gov/yell/technical/fire/factoid.htm>.

pas leur environnement. Certaines savanes d'Australie sont ainsi maintenues ouvertes sous l'effet des feux déclenchés par les Aborigènes¹⁵². À travers le monde, la gestion des réserves naturelles se fait donc de moins en moins en excluant leurs habitants traditionnels¹⁵³. Plus près de nous, dans une forêt comme Fontainebleau, à côté des réserves dites *intégrales*, la plupart des réserves naturelles sont *dirigées*, c'est-à-dire gérées, en maintenant les clairières par des coupes et les mares par des curages.

Gérer le site, c'est donc non seulement faire appliquer les réglementations qui le protègent, mais aussi l'entretenir de façon à maintenir celles de ses caractéristiques que l'on veut maintenir, comme par exemple la coexistence de milieux plus ou moins ouverts, ou la présence de milieux humides.

La gestion a un coût

Cette nécessaire gestion a un coût, qui peut soit être supporté par la collectivité, soit être internalisé en rendant le site productif. La prise en charge du coût par la collectivité devient de plus en plus difficile, à mesure que s'accroît la quantité d'espaces protégés et qu'en même temps les ressources publiques se réduisent et sont sollicitées par de nouveaux besoins, notamment sociaux. L'internalisation des coûts par un revenu tiré de l'exploitation des sites, même protégés, devient donc inévitable.

Une exploitation durable pour faire vivre le site

La ressource commune à presque tous les sites patrimoniaux est le tourisme. Celui-ci est en général d'autant plus développé que le site est prestigieux. Beaucoup de sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco ont d'abord été élus par la *vox populi*, sous la forme d'une fréquentation intense. Pour d'autres, cette inscription a suffi à déclencher ou développer la fréquentation. Pour les paysages ruraux (plus généralement pour tous ceux qui relèvent de la catégorie des *paysages*

¹⁵² Cf. Adrian Phillips, « The Nature of Cultural Landscapes – a nature conservation perspective » *Landscape Research* (Royaume-Uni), Vol. 23, n° 1, 1998, p. 22.

¹⁵³ Cf. l'ensemble de l'article cité ci-dessus d'A. Phillips, *Management Guidelines for IUCN Category V Protected Areas, Protected Landscapes-Seascapes*, du même auteur (UICN, 2002), ainsi que « L'Idée de réserves naturelles comme sanctuaires sans hommes a vécu », d'Hervé Kempf, *Le Monde*, 28 avril 1999, p. 24.

évolutifs vivants de l'Unesco, cf. supra), l'autre ressource principale, en général la première en importance et en antériorité, est constituée des produits animaux et végétaux, qu'ils soient agricoles, forestiers ou aquatiques.

Ces sources de revenu sont bien sûr à double tranchant : surexploitées, elles conduisent à la destruction du site. La plupart des défenseurs du patrimoine mettent d'ailleurs plus en avant les dangers que les atouts de ces revenus :

« Le tourisme est comme le feu. Il peut aussi bien cuire le repas que mettre le feu à la maison. »¹⁵⁴

« Quel sera le coût de cette formidable explosion (de l'industrie touristique) pour l'intégrité – la survie même, peut-être – de nos sites patrimoniaux ? »¹⁵⁵

Ces citations, trouvées sur le site internet de l'Unesco, attendent du tourisme de petits bénéfices et de grands dangers. Or le feu ne peut-il pas, au-delà de la cuisine, chauffer toute la maison sans la brûler ? Et quel serait le coût d'entretien de ces sites – de leur survie même – sans les revenus tirés de l'industrie touristique ?

La question n'est donc pas « comment limiter l'exploitation du site ? » mais (a) « jusqu'à quel niveau, et de quelle manière, peut-on exploiter le site sans l'altérer ? » et (b) « comment récupérer le revenu de cette exploitation pour l'entretien du site ? » La question (a) ne se réduit pas à savoir quelle est la « part du feu » qu'il faut laisser à l'activité économique : elle se situe dans la perspective du *développement durable*, qui vise non seulement la préservation du patrimoine culturel ou naturel, mais aussi celle du patrimoine économique, de la ressource elle-même – comme toute gestion « en bon père de famille » qui vise à ne pas « tuer la poule aux œufs d'or ». La question (b) est essentielle dans la perspective où nous nous situons ici, qui est non seulement de ne pas altérer le patrimoine, mais aussi de trouver les moyens de financer sa gestion.

¹⁵⁴ « Tourism is like fire. It can cook your food or burn your house down. » Robin Fox, cité in <http://www.unesco.org/whc/nwhc/pages/sites/main.htm>, cadre http://www.unesco.org/whc/nwhc/pages/sites/s_9b.htm. Ces adresses ne sont plus actives.

¹⁵⁵ « What will be the cost of this tremendous boom to the integrity – the very survival perhaps – of our heritage sites ? ». Même page internet (qui n'est plus active), cadre http://www.unesco.org/whc/nwhc/pages/sites/s_9a1.htm.

Une exploitation durable adaptée au site

Pour mener une exploitation durable, il faut évaluer *les types de produit, leur quantité et les méthodes* qui permettront à la ressource de se maintenir. Les *types de produit* sont, par exemple, les essences pour la production forestière, les productions agricoles, les catégories de clientèle touristique visée, les services qu'on leur propose. Les *méthodes* appropriées peuvent comprendre la limitation des coupes à blanc, la canalisation des visiteurs en dehors des espaces fragiles, etc. Les *quantités* sont plus mesurables, en stères de bois, en rendements à l'hectare, en nombre de visiteurs, mais leur optimum n'est pas forcément plus facile à déterminer que pour les types ou les méthodes.

La gestion durable limite les bénéfices liés aux hauts rendements. Elle tend aussi à accroître les coûts, à cause de méthodes souvent plus complexes à mettre en œuvre. Pour compenser cela, il faut trouver une valeur ajoutée supplémentaire aux produits, par la qualité et-ou par l'image.

C'est relativement difficile pour le bois : une gestion forestière plus respectueuse de l'environnement ajoute peu à la qualité du produit ; quant à l'image, des labels écologiques se développent certes ¹⁵⁶, mais ils sont encore peu connus, et ils concernent essentiellement les bois tropicaux, dont l'exploitation habituelle est beaucoup plus dévastatrice que ce qui a pu être reproché chez nous à l'ONF, plus en avance que ces labels en matière de multifonctionnalité, de biodiversité, de régénération naturelle.

En revanche, les produits agricoles et touristiques d'un terroir patrimonial peuvent tirer une valeur ajoutée de leur origine, de plusieurs façons :

- viser la qualité plutôt que la quantité ;
- offrir des produits élaborés ;
- rendre le produit aussi spécifique du site que possible.

L'amélioration de la qualité passe souvent par la valorisation de facteurs traditionnels : viande de bêtes au pâturage, production de variétés de fruits ou de

¹⁵⁶ Forest Stewardship Council (FSC), Pan European Forest Certification (PEFC). Cf. Yves Miserey, « Le rapprochement prudent des forestiers et des écologistes », *Le Figaro*, 19 avril 1999.

légumes anciennes, restauration de bâtiments anciens pour des gîtes ou chambres d'hôtes. Elle peut aussi s'appuyer sur des techniques modernes ou sur des produits nouveaux, comme les viandes exotiques (bison, autruche, etc.), qui, outre leurs qualités gustatives et leur originalité, doivent une part de leur succès à leur conformité au nouveau paradigme paysager, l'image de la nature sauvage.

Les produits élaborés peuvent être des conserves, des confitures, des spécialités culinaires ou des produits artisanaux à partir des produits du terroir (notamment des fruits, des viandes ou des produits laitiers). Cette source de valeur ajoutée n'est pas réservée aux terroirs à forte valeur patrimoniale, mais elle y fonctionne mieux qu'ailleurs, car la provenance des produits élaborés est plus facile à identifier que celle des produits bruts. Dans le Gâtinais, des apiculteurs tentent de faire renaître le miel de sainfoin, qui fut au XIX^e siècle le plus consommé de la capitale. Là aussi, l'innovation est possible : une nouvelle bière est née récemment avec l'orge du Gâtinais, brassée sur place, aromatisée avec le miel du même terroir.

Enfin, rendre le produit spécifique du site permet de vendre l'image du terroir avec le produit. Cela peut se faire par la vente directe aux visiteurs ou par des emballages et des campagnes publicitaires montrant la région d'origine : il est connu que le consommateur n'achète pas un produit seulement pour ses qualités intrinsèques, mais aussi pour son image. Pour les produits agricoles, c'est l'image de la tradition, des racines rurales des citadins, d'une campagne idéale. Dans les années 1990, on pouvait voir dans le métro parisien des affiches pour les fromages d'Auvergne, montrant la chaîne des puy avec pour commentaire « notre zone industrielle ». Depuis peu, du riz des rizières en terrasses des Philippines est exporté, en jouant sur leur image de site inscrit au Patrimoine mondial.

La plupart des vignobles ont réussi à assurer les trois façons de tirer parti du lien du produit au terroir (la qualité plutôt que la quantité, le produit élaboré, le produit spécifique du site). C'est ce qui leur a permis de rester à la fois des paysages considérés comme faisant partie des plus remarquables et des terroirs agricoles parmi les plus actifs, objets d'une modernisation continue, comme l'a montré l'étude de cas ci-dessus. C'est ce qui explique qu'ils soient à l'origine du système des appellations d'origine, mis en place du XVIII^e au milieu du XX^e siècle dans les pays d'Europe producteurs de vin (France, Italie, Espagne, Portugal,

Autriche-Hongrie, Allemagne...). Les appellations d'origine contrôlée (AOC en France) de vins ont été suivies de celles d'autres produits (notamment de fromages), garantissant également les trois liens au terroir, ainsi que d'autres signes distinctifs de qualité moins exigeants, ne garantissant que le processus d'élaboration (comme le Label rouge), ou qu'une aire de production, et plus vaste que celle de l'AOC (comme le Vin délimité de qualité supérieure, le Vin de pays ou l'Indication géographique protégée). L'ensemble de ces signes a été plus récemment harmonisé au niveau de l'Union européenne avec l'Appellation d'origine protégée (AOP, équivalent de l'AOC), l'Indication géographique protégée (IGP) et la Spécialité traditionnelle garantie (STG, qui s'apparenterait plutôt au Label rouge).

L'AOC ou l'AOP reste le label le plus prestigieux, qui à la fois correspond à la plus grande qualité et, par définition, lie le produit à un lieu. Toutefois, ses exigences ne visent à ce jour que la qualité du produit, et le débat est croissant sur l'intégration dans le cahier des charges des AOC de spécifications visant à la qualité de l'environnement ou du paysage. Il existe déjà des spécifications qui ont des effets positifs parce qu'elles sont liées à la qualité gustative du produit : c'est le cas de fromages qui favorisent le maintien des prairies en excluant l'ensilage (Beaufort, Comté), ou de produits particuliers comme le poiré de Domfront, qui exige le maintien de prairies sous les poiriers pour éviter que les poires ne s'abîment en tombant ; mais des spécifications environnementales ou paysagères n'ayant pas d'effet direct sur la qualité du produit n'ont pas encore pu être introduites. Les partisans d'une évolution font valoir que de telles spécifications auraient des effets d'une part sur la conservation à long terme de la ressource, d'autre part sur l'image, qui est de plus en plus considérée comme une composante à part entière du produit.

Il existe d'autres labels garantissant l'origine et permettant donc de lier le produit à un lieu, notamment la marque que des Parcs attribuent à certains de leurs produits : presque tous les Parcs naturels régionaux français, le Parc national de Cinqueterre en Italie... Alors que les autres signes distinctifs (AOC, IGP, etc.) sont partis du produit, ces labels sont nés de la volonté de préserver un terroir. S'il y a une convergence dans ces démarches visant à lier la qualité d'un produit (patrimoine immatériel) à celle d'un site (patrimoine tangible vivant) – et non seulement à promouvoir un double patrimoine déjà de qualité mais aussi à

améliorer ses deux composantes –, il peut aussi y avoir une concurrence entre tous ces labels (surtout si l'on ajoute ceux de l'agriculture biologique, du commerce équitable, etc.), et une confusion dans l'esprit des consommateurs devant leur trop grand nombre.

Une gestion en patrimoine commun

La gestion d'un bien patrimonial dans la perspective du développement durable ne demande pas seulement de faire une part raisonnée à l'activité économique. Pour être efficace, elle doit associer l'ensemble des acteurs concernés par ce bien, qui tous lui attribuent une valeur patrimoniale – qu'elle soit d'art, d'usage de commémoration ou scientifique –, mais pas tous la même valeur.

En effet, la qualité patrimoniale d'un bien doté d'une certaine complexité (paysage, ville...) provient le plus souvent de l'interaction de plusieurs acteurs, avec la nature et entre eux. Par exemple, l'intérêt du massif de Fontainebleau ne réside pas seulement dans la somme de ses éléments – château, parc, futaies, chaos, platières, landes, villages, etc. –, ni dans la somme des actions et des regards portés sur lui – des écrivains, des peintres, des forestiers, des paysans, des biologistes... –, mais aussi dans leurs relations – perspectives, lisières, liens historiques entre éléments, confrontation de différents regards sur un même élément. Même un édifice isolé est l'objet de regards croisés, classiquement de celui qui l'utilise et de celui qui voit sa façade. Tout patrimoine vivant est donc un patrimoine commun, partagé ou disputé entre plusieurs acteurs.

Dans ces conditions, on voit mal comment une gestion qui accompagne l'évolution d'un patrimoine vivant en maintenant ses qualités, qui en assure la pérennité par une exploitation durable, pourrait être le fait d'un seul acteur. L'acteur unique, qui gère un problème unique (l'exploitation forestière, le transport des véhicules, par exemple) n'a pas à faire appel à sa créativité pour régler des problèmes complexes. Il craint de toutes façons les solutions innovantes et préfère appliquer des normes sûres, pour se prémunir des reproches que pourraient lui adresser ceux qui n'ont pas été associés à la gestion. Si toutes les personnes concernées sont associées à la gestion, la responsabilité partagée permet d'envisager des solutions plus imaginatives.

Malheureusement, la culture technique et administrative française est foncièrement « mono-acteur ». Même le patrimoine collectif est géré par des acteurs publics (ONF, DDAF, Diren, Drire, municipalités...) qui se comportent en acteurs uniques et non en représentants de citoyens multiples ayant chacun des attentes multiples. Bien que tous porteurs d'un même intérêt général, ils entrent en conflit entre eux au même titre qu'avec des acteurs privés.

« Dans la plupart des cas, pour des motifs juridiques, économiques et techniques forts, les acteurs publics et privés agissent en “mono-acteurs” au droit de leur champ de responsabilité. “J’agis seul et j’assume seul.” Or les situations de gestion de la qualité du vivant sont de plus en plus souvent des actions continues, complexes, évolutives, qui mettent en relation durable, certaine ou incertaine, des acteurs multiples. Le réalisme imposerait de concevoir et de mettre en œuvre des actions de type “intrinsèquement complexes et multi-acteurs”. Mais celles-ci apparaissent inconcevables, faute des conditions et des moyens adéquats, faute d’un “savoir agir ensemble” de tous les acteurs publics et privés dans ces situations. »¹⁵⁷

Pour surmonter cette difficulté dans la gestion des patrimoines vivants et complexes, des démarches de « gestion en patrimoine commun » ont été élaborées par différents auteurs et mises en application avec un certain succès dans la gestion de diverses ressources naturelles. Il faut notamment citer les « stratégies patrimoniales » conçues par Henry Ollagnon (cité ci-dessus) pour répondre aux problèmes « intrinsèquement complexes et multi-acteurs » que pose la gestion du vivant. Ces stratégies patrimoniales ont entre autres donné lieu aux contrats de nappes (aquifères), en Alsace (réunissant des acteurs aussi divers que les agriculteurs, les écologistes et la Société des Potasses d'Alsace) ou en Île-de-France (contrat de la nappe des calcaires de Champigny). Un autre exemple, plus connu, de gestion concertée d'un patrimoine vivant, à travers des procédures de négociation et de contrat, est celui des Parcs naturels régionaux, plusieurs fois cité dans ici. Même les vieilles institutions publiques, dont la culture a longtemps été « mono-acteur » s'ouvrent à la concertation. L'ONF a mis en place des comités scientifiques, et plus récemment des comités d'usagers dans les grands massifs, comme Rambouillet.

Les démarches de gestion en patrimoine commun ne font pas l'unanimité. Comme toute démarche de compromis ou de recherche d'un moyen terme, elles

¹⁵⁷ Henry Ollagnon, « Une nouvelle gestion de la qualité du vivant ? », *La Lettre de Sol et Civilisation*, juillet 2000, p. 3. Henry Ollagnon, professeur à l'Institut national agronomique Paris-Grignon, y anime l'unité d'enseignement et de recherche « Gestion du vivant et stratégies patrimoniales » (cf. http://www.inapg.inra.fr/ens_rech/ses/uer2.htm).

sont critiquées par les tenants des positions opposées autant qu'elles les convainquent. Les conflits autour de l'ours des Pyrénées et la tentative de leur résolution par l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB) en fournissent un bon exemple. Mise en place en 1994 à la suite d'un « audit patrimonial » mené par Henry Ollagnon – et emblématique de sa méthode de stratégie patrimoniale –, cette institution, au bilan mitigé, a subi des oppositions virulentes, notamment des environnementalistes qui lui reprochent « sous couvert de réforme et d'innovation affichée, [de] contrôler les partisans d'une gestion plus écologique de l'ours et préserver le statu quo et les intérêts économiques en jeu »¹⁵⁸.

Le lieu n'est pas ici de prendre position sur le bilan de ce cas particulier, dont la structure est peut-être moins novatrice que la théorie qui la sous-tend (puisqu'on retrouve de telles associations de tous les acteurs, décisionnaires et consultatifs, dans les Parcs naturels régionaux ou dans les Conseils économiques et sociaux, qu'ils soient national et régionaux) et dont les résultats ne sont peut-être pas à la hauteur des espoirs qu'avait fait naître le réel déblocage qu'avait permis sa mise en place. Mais ce cas se trouve à alimenter un débat plus large sur l'opportunité ou non de « poser les problèmes environnementaux en termes de procédures de négociation, de concertation, de coordination » (L. Mermet, *op. cit.*). Or remettre en question toute démarche de négociation dans la gestion d'un patrimoine, considérer que certaines valeurs (ici, les valeurs écologiques) ne sont pas négociables, revient à considérer soit que certains acteurs (en l'occurrence les défenseurs de la nature) ont une légitimité absolue, une sorte de droit de veto, soit qu'il n'y a pas d'acteurs, pas d'ayant-droit – donc pas de patrimoine puisque celui-ci se définit toujours comme une propriété – mais une nature ayant ses propres droits. On quitte là la problématique de la gestion du patrimoine pour celle de la croyance, et cette position n'est acceptable que si l'on partage cette croyance dans la sacralisation ou la personnification de la nature. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'aller jusqu'à absolutiser la nature ni remettre en question le principe de la négociation pour critiquer le fonctionnement d'institutions gérant le patrimoine naturel : il suffit de considérer que certains ayant-droit ne sont pas assez consultés

¹⁵⁸ Pour reprendre les termes d'un article de Laurent Mermet, professeur à l'ENGREF qui fait la synthèse de toutes ces critiques : « L'Institution patrimoniale du Haut Béarn : gestion intégrée de l'environnement, ou réaction anti-environnementale ? » (*Annales des Mines*, janvier 2001, pp. 9-21)

parce qu'ils ne sont pas des acteurs locaux (par exemple, les défenseurs de la nature, au nom des générations futures).

Au niveau international, dans la doctrine des institutions concernés par la protection du patrimoine naturel (UICN, programme MAB de l'Unesco), culturel (Iccomos, Icrom) ou les deux (Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco), et dans la pratique croissante des gestionnaires de sites ou d'espaces protégés, le temps des experts qui connaissaient mieux que les populations locales les principes d'une gestion écologique semble révolu. Cette nouvelle disposition est bien traduite par les deux premiers des six principes posés par un manuel de gestion des paysages culturels publié récemment par le Centre du patrimoine mondial :

« **Principe 1 : Les gens qui sont associés au paysage culturel sont les premiers acteurs de sa gestion.** Les paysages culturels ont été façonnés et valorisés par les gens au cours du temps et en conséquence, il est important de renouveler l'engagement de chaque génération à la gestion. (...) à propos de paysages habités productifs, Adrian Phillips note "les gens qui vivent au sein [de paysages protégés] devraient être confortés dans leur rôle d'intendants du paysage... [et] doivent plus correctement être décrits comme 'les gestionnaires'... [alors que] les professionnels qui sont employés... voient leur rôle comme des 'facilitateurs' et des 'négociateurs.'" (Phillips, 2002, pp. 39-40) Dans beaucoup de paysages culturels, il y a de multiples parties intéressées, c'est pourquoi une direction collaborative est importante (...). / **Principe 2 : Une gestion efficace est inclusive et transparente, et la gouvernance est faite à travers le dialogue et l'accord entre les principaux acteurs.** Beaucoup de paysages culturels ont de nombreux propriétaires et acteurs et recourent des juridictions multiples. C'est pourquoi, alors que la gouvernance coordonnée peut être un défi, elle est vitale pour le succès de la gestion. »¹⁵⁹

Dans cette perspective, les problèmes environnementaux, comme plus généralement la gestion des patrimoines communs, sont de plus en plus posés « en termes de procédures de négociation, de concertation, de coordination. »

¹⁵⁹ « **Principle 1: People associated with the cultural landscape are the primary stakeholders for stewardship.** Cultural landscapes have been shaped and valued by people over time and consequently, it is important to renew each generation's commitment to stewardship. (...) Referring to lived-in working landscapes, Adrian Phillips noted "people living within [protected landscapes] should be supported in their role as stewards of the landscape... [and] they may more correctly be described as 'the managers'... [while] the professionals who are employed... see their role as 'facilitators' and 'negotiators.'" (Phillips, 2002, pp. 39-40) In many cultural landscapes, there are multiple interested parties, so collaborative leadership is important (...). / **Principle 2: Successful management is inclusive and transparent, and governance is shaped through dialogue and agreement among key stakeholders.** Many cultural landscapes have numerous owners and stakeholders and cross multiple jurisdictions. While therefore coordinated governance can be challenging, it is vital to management success. » (Mitchell, Rössler & Tricaud, 2009, p. 35).

Conclusion : **On ne transmet pas sans transformer**

Transmettre un message complexe : difficulté, confiance et transformation

Élaborée à partir de travaux précédents pour tirer de leur confrontation des règles communes, cette recherche doit à son tour enrichir des travaux ultérieurs. Comment peut-elle le faire ? Surtout, peut-elle aider ces travaux ultérieurs à dépasser le stade des recommandations et à devenir plus opérationnels, en identifiant ce qui a manqué aux précédents pour l'être davantage ? Car il faut reconnaître que si les projets présentés ont pu contribuer à préserver et gérer des sites reconnus, en revanche, ils se sont le plus souvent heurtés à de nombreux obstacles quand il s'est agi de mettre en œuvre une préservation dynamique.

Cette limitation n'est pas propre aux projets présentés. Elle s'inscrit dans une difficulté plus générale à mettre en œuvre des projets « complexes et multi-acteurs » (pour reprendre l'expression d'Ollagnon), sur des territoires, des sites, des ressources ou des biens patrimoniaux, naturels ou culturels. Certes, des démarches adaptées sont mises en place – stratégies patrimoniales ou projets de paysage –, mais elles ne prémunissent pas toujours de deux écueils sur lesquels reviennent régulièrement buter les gestionnaires de ces territoires et de ces biens.

Le premier de ces écueils est le caractère immatériel des prestations intellectuelles, auxquelles appartiennent ces projets et stratégies : pour un gestionnaire, les réalisations, bâties ou plantées, sont réelles, il est coûteux de les modifier, et il réfléchira à deux fois avant de le faire même si elles ne lui conviennent pas ; mais les études, les projets, les stratégies n'ont pas d'existence, et le ou les gestionnaires peuvent les accumuler sur un territoire sans se sentir engagés par aucune d'entre elles. Le plateau de Saclay, où schémas d'urbanisme et plans de paysage se succèdent depuis vingt ans, est emblématique de cette position des études. La situation est aggravée quand plusieurs gestionnaires se succèdent (après une alternance politique, le nouvel élu ne démolit pas les bâtiments édifiés par son prédécesseur, mais il fait refaire toutes les études) ou quand ils se disputent un même territoire (Conseil général et services de l'État lançant chacun leur plan de paysage sur un même département, État avec son Grand Paris contre Région d'Île-de-France avec son Schéma directeur).

Le second écueil est la difficulté des gestionnaires à « penser la complexité », mais aussi celle des producteurs de projet à faire confiance aux gestionnaires dans la prise en compte de la complexité. Les intentions traduites en réglementation auront l'avantage d'être mises en œuvre sans altération, mais elles se limitent à la protection – et encore, elles n'empêchent que les dégradations brutales et volontaires, pas celles qui se produisent progressivement ou involontairement ; les intentions traduites par un projet opérationnel seront aussi mises en œuvre à un moment donné, mais sans maîtrise de la suite – au mieux avec une maîtrise des débuts dans le cas de l'accompagnement de la gestion d'un projet paysager (cf. p. 196) ; mais toutes autres intentions ne peuvent se transmettre de l'auteur du projet au gestionnaire que par un processus analogue à la transmission plus générale du patrimoine dans laquelle elles s'inscrivent, ou à celle de la vie : une transmission accompagnée d'une transformation, qui correspond à l'appropriation du projet par le gestionnaire.

Cette transmission-transformation du projet passe par des outils plus variés et plus indirects que la réglementation et la maîtrise d'œuvre : sensibilisation, formation, éducation dès le plus jeune âge, dialogue, négociation, participation... Et surtout, elle nécessite de la part de l'émetteur une confiance dans les capacités du récepteur à prendre en charge son projet. Dans la plupart des cas, le concepteur du projet a de bonnes raisons de ne pas avoir cette confiance. Mais si le gestionnaire n'est pas à la hauteur de ce qu'attend le concepteur, c'est souvent parce qu'il n'imagine pas qu'on puisse attendre de lui de l'intelligence. Deux exemples le montrent, à partir de textes de lois qui avaient essayé d'inciter à une qualité de l'aménagement spatial, au-delà d'autoriser ou interdire : « le volet paysager du permis de construire » et « l'amendement Dupont » sur les entrées de villes. Le premier, mis en place par la loi 93-24 du 8 janvier 1993, dite « loi paysage », à l'initiative de Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, imposait au pétitionnaire d'un permis de construire de produire une image montrant l'insertion de son projet dans son site ; mais les services instructeurs du permis de construire ne savaient comment juger le document ainsi produit, à tel point que de plus en plus de voix se sont élevées pour demander la suppression de ce dispositif, « impossible à mettre en application ». Ce qu'on avait peut-être oublié de dire aux services instructeurs, c'est que leur jugement importait peu : ils leur suffisait de vérifier la présence du document, ce qui comptait étant que le pétitionnaire lui-même ait pu se rendre compte de l'effet futur de son projet, qu'il

n'aurait pas imaginé autrement ; certes, dans la plupart des cas, cela n'a rien changé au projet, mais il suffit qu'il y en ait eu où cette prise de recul imposée ait aidé le pétitionnaire à amender son projet pour justifier le dispositif. De même, « l'amendement Dupont » à la loi du 2 février 1995 ¹⁶⁰, du nom du sénateur qui l'avait proposé, destiné à éviter l'extension de l'anarchie des entrées de villes commerciales, interdit toute construction à l'intérieur d'une distance donnée de l'axe des routes principales, cette interdiction pouvant être levée si la construction s'inscrit dans un projet urbain, architectural et paysager d'ensemble. Le but n'était donc pas de figer, mais de « forcer à réfléchir », selon les termes mêmes de l'auteur de l'amendement. Mais la deuxième partie de l'amendement a été oubliée, et on a pu lire, parmi les travaux des dix équipes de grands architectes conviées par l'État en 2009 à penser l'avenir du Grand Paris, la proposition de « supprimer l'amendement Dupont pour faire des abords d'autoroutes des territoires de projet » ¹⁶¹.

Au-delà de la difficulté générale à mettre en œuvre des projets complexes, la prise en compte du patrimoine souffre de la séparation, amorcée avec la révolution industrielle et généralisée depuis l'après-guerre, entre valeur d'art et valeur d'usage. L'ingénieur et l'architecte, l'artisan et l'artiste, qui étaient le même métier jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, se sont peu à peu séparés. Avec eux, l'espace s'est séparé entre le domaine de l'utile, de la technique, de la production, et celui du beau, du patrimoine, de la préservation. La planification réglementaire sépare le territoire entre les espaces protégés où rien n'est permis et les espaces utiles (industries, infrastructures) où tout est permis. Certes, on trouve des espaces intermédiaires, ceux où vivent la plupart des gens, mais qui, plutôt que beaux et productifs à la fois, ne sont ni beaux ni productifs. Certes, les deux tendances en présence ne sont pas monolithiques : dans le camp du beau, on trouve des conservateurs relativement à l'aise dans cette dichotomie pourvu que les ingénieurs respectent leurs espaces protégés, et des créateurs qui cherchent sans cesse à sortir de ces espaces patrimoniaux où la culture des ingénieurs voudrait les

¹⁶⁰ Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « loi Barnier »), article 52, transcrit dans le Code l'Urbanisme à l'article L 111-1-4.

¹⁶¹ « Avec la suppression de l'amendement Dupont, ces nouvelles autoroutes plus urbaines deviennent alors de réels territoires de projet où la proximité de l'infrastructure valorise fortement les terrains qui les longent. » Proposition du groupe Descartes, février 2009, p. 97.

cantonner, et à réinvestir les espaces productifs ; mais en général, les créateurs ne comprennent pas plus le fonctionnement de ces espaces productifs que les ingénieurs celui des espaces patrimoniaux. Dans ce contexte, celui qui propose de redonner vie au patrimoine en ajoutant une valeur d'usage à sa valeur d'art, d'intensifier la production d'un paysage agricole historique en vue de sa rentabilité ou de mettre une station-service dans un caravansérail, passe pour un iconoclaste aux yeux des conservateurs et pour un rêveur aux yeux des ingénieurs ; seuls peut-être les créateurs le soutiendront, et encore non sans une certaine ambiguïté car il s'agit ici de prolonger humblement le travail des générations précédentes et non de l'instrumentaliser au service d'un projet démiurgique.

Conserver ou transmettre ?

L'enjeu d'un patrimoine est sa transmission : celle-ci entre dans la définition même du mot patrimoine, donnée en ouverture de cette étude. La conservation n'est qu'un moyen au service de la transmission. Or il peut arriver que conservation et transmission entrent en conflit. Ainsi, on peut essayer de conserver un patrimoine en le rendant le plus solide possible sans qu'il y ait besoin de personne pour le gérer : on le conserve, mais on ne le transmet pas à de nouveaux gestionnaires.

À l'inverse, la transmission implique le plus souvent une transformation, comme l'ont montré les exemples étudiés ici. Et les conditions de « préservation dynamique » énoncées et développées ci-dessus ne visent pas à la conservation, car la préservation dynamique n'est pas la conservation. Elle part de l'acceptation que « ce qui a été ne pourra plus jamais se reproduire » (Riegl), qui fonde les théories de Ruskin, de Riegl ou de Brandi.

Alors que reste-t-il à transmettre si l'on ne peut pas conserver ? D'abord, on peut transmettre la vie elle-même : on peut faire en sorte qu'à un patrimoine vivant succède un patrimoine vivant, même si c'est un autre. C'est déjà beaucoup, si l'on considère les valeurs, notamment de nature immédiate, liées au simple caractère vivant et à sa complexité organisée. Mais de plus, la vie se transmet dans la continuité, que ce soit par la reproduction ou par le développement : chaque individu est à la fois unique et ressemblant à ceux de son espèce. Transmettre un patrimoine vivant, c'est donc transmettre quelque chose certes de différent de ce qu'on a reçu, mais qui a quand même beaucoup en commun. Un patrimoine

transformé, mais non altéré. Et si l'on considère, comme ci-dessus (p. 38), qu'un patrimoine est principalement de l'information, ce qui n'est pas conservé physiquement l'est d'une autre façon et, via le souvenir, l'enregistrement ou la documentation, devient patrimoine immatériel.

Mais même dans le domaine immatériel, le contenu transmis (savoir-faire, style, modèle...) est évolutif et ne se réduit pas à la copie d'une information, comme l'illustrent les deux formules qui suivent. L'une est de l'architecte-paysagiste Achille Duchêne (1866-1947) : « Nous ne devons pas plus les copier qu'ils ne se copiaient entre eux, car une tradition ne reste vivante qu'en renouvelant ses expressions. » L'autre est citée par l'architecte François Braun : « La tradition n'est pas l'adoration de la cendre, c'est la transmission du feu »

Nous n'avons pas à déplorer que ce qui a été ne pourra plus jamais se reproduire, car nous pouvons à notre tour créer ce que n'ont pas connu nos prédécesseurs ; mais nous ne pouvons ignorer ce qu'ils nous ont laissé et prétendre créer sans recueillir leur héritage, car nous ne les dépassons que lorsque nous sommes perchés sur leurs épaules.

Épilogue : LE PATRIMOINE ET LA VIE



Le temple de Ta Prohm n'est pas le plus connu par son nom des temples d'Angkor, mais son image est la plus emblématique des civilisations ensevelies sous la jungle. Les énormes racines de fromagers qui l'enserrent, eux-mêmes étouffés par des figiers étrangleurs, ont servi de décor à de nombreux films. Les archéologues et les architectes qui depuis plusieurs décennies restaurent les temples d'Angkor (principalement par anastylose) ont décidé de maintenir celui-ci dans cet état, d'une part pour témoigner de l'aspect sous lequel le monde a découvert le site à la suite d'Henri Mouhot, mais aussi parce que la végétation, en même temps qu'elle disjoint les pierres, les fait tenir ensemble. Il en était de même d'un temple voisin plus petit, Neak Pean, où le prasat (tour) central ne tenait plus que pris dans un énorme figier dont il était devenu comme le tronc, jusqu'à ce que la foudre n'abatte le figier et le prasat avec. Ce dernier est aujourd'hui reconstruit, mais ces exemples, comme celui du lierre qui disjoint et soutient un vieux mur de pierre de chez nous, résument le paradoxe du patrimoine vivant développé dans cette étude et l'illustrent au-delà : le vivant non seulement se conserve plus longtemps que l'inerte, au travers de ses transformations, mais au contact de l'inerte, il le transforme, il l'altère et le conserve à la fois, il lui donne vie.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie contient les ouvrages ou articles cités ou mentionnés, mais aussi d'autres qui ont nourri ma réflexion plus indirectement et qui peuvent aider le lecteur à prolonger la sienne.

Je me suis efforcé de mettre en notes le texte original des citations écrites en langues étrangères, même celles que je maîtrise mal, afin de permettre au lecteur qui les maîtrise de vérifier la traduction de ces textes, surtout quand celle-ci fait débat (comme c'est le cas de Riegl).

La bibliographie est classée selon les chapitres suivants :

- Sur les notions de patrimoine en général, d'identité, d'authenticité, d'intégrité, de préservation
- Sur la restauration et la relation ancien-nouveau
- Sur la gestion du patrimoine naturel
- Sur des patrimoines vivants particuliers, principalement le paysage

Dans chaque chapitre, on trouve la ventilation suivante :

- Ouvrages de base : les fondamentaux du sujet, les classiques, anciens ou récents
- Ouvrages autres : en général moins directement reliés au sujet
- Articles
- Ouvrages collectifs

Dans le dernier chapitre, cette ventilation n'est opérée que pour le paysage. Les autres patrimoines (ville, patrimoine naturel) font l'objet chacun d'une seule section.

Sur les notions de patrimoine en général, d'identité, d'authenticité, d'intégrité, de préservation

Ouvrages de base

CHOAY (Françoise), 1992, *L'Allégorie du patrimoine*, Éditions du Seuil (Paris).

CHOAY (Françoise), 2009, *Le Patrimoine en questions, Anthologie pour un combat*, Éditions du Seuil (Paris).

RIEGL (Alois), 1903, *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen und seine Entstehung*, Vienne. Traduit de l'allemand par Daniel WIECZOREK, *Le Culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, avant-propos de Françoise CHOAY, Éditions du Seuil (Paris), 1984. Traduit de l'allemand par Jacques Boulet, *Le Culte moderne des monuments, sa nature et son origine*, L'Harmattan (Paris), 2003.

RUSKIN (John), 1849, *The Seven Lamps of Architecture*. Traduction française de George ELWALL, *Les Sept Lampes de l'architecture*, 1900 (trad. de P.-M. Tricaud pour les citations dans le présent ouvrage).

Ouvrages autres

CHOAY (Françoise), et Pierre MERLIN, 1988, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presses Universitaires de France (Paris), 724 p.

Articles

BERQUE (Augustin), (date inconnue), « La Table rase et la momie : de l'attitude moderne envers les formes bâties et de son possible dépassement », *Bulletin de la Conférence permanente pour l'aménagement et l'urbanisme d'Aquitaine*, numéro spécial, *Paysages, politiques d'aménagement et recompositions territoriales*.

BERQUE (Augustin), 2002, « Lieu et authenticité », colloque *Les Cultures en transition et le défi du particularisme*, Musée de la Civilisation (Québec), 21-23 avril 2002, 9 p.

BERQUE (Augustin), 1990, *Médiance, De milieux en paysages*, Reclus (Montpellier).

CHAROENWONGSA (Pisit), 1995, « Authenticity: Does It Really Matter Much? », in *Conférence de Nara sur l'authenticité* (1994), Unesco, Direction des Affaires culturelles (Japon), Iccrom, Icomos, pp. 287-291.

CHOAY (Françoise), 1995, « Sept propositions sur le concept d'authenticité et son usage dans les pratiques du patrimoine historique », in *Conférence de Nara sur l'authenticité*, Unesco, Direction des Affaires culturelles (Japon), Iccrom, Icomos, pp. 101-120, résumé anglais pp. 293-299, résumé français pp. 297-300.

CHOAY (Françoise), 2001, « Structures identitaires et universalité », *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, 1^{er} trim. 2001.

JOKILEHTO (Jukka), 1995, « Authenticity : A General Framework for the Concept », in *Conférence de Nara sur l'authenticité*, Unesco, Direction des Affaires culturelles (Japon), Iccrom, Icomos, pp. 17-34.

LEMAIRE (Raymond), 1994, « Authenticité et patrimoine monumental », in Actes de l'atelier de Bergen (Norvège), 31 janvier - 2 février 1994, préparatoire à la conférence de Nara (Japon) sur l'authenticité, non publiés, pp. 83-100. Rééd. in *Restauro* (Italie), vol. XXIII, n° 129, juillet-septembre 1994, pp. 7-24. Rééd. in Documents de travail de la conférence de Nara sur l'authenticité, 1-6 novembre 1994, non publiés, pp. 16-33.

MONDZIE (Zoé), 1997, *La notion de patrimoine en Chine*, École d'Architecture de Paris-la-Villette (Paris), mémoire de DEA Jardins, Paysages, Territoires.

MONTILLET (Philippe), 2001, « Le Patrimoine, un concept qui évolue, De la protection à la gestion globale », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 129, pp. 7-31.

MONTILLET (Philippe), 2003, *La Reconnaissance et la protection du patrimoine bâti francilien*, IAURIF (Paris), 145 p.

POMIAN (Krzysztof), 1990, « Musée et patrimoine », in Jeudy (Henri-Pierre, dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme (Paris), coll. Ethnologie de la France, pp. 177-198.

POLGE (Michel), 2000, Intervention à la Journée de l'Association des professionnels Développement urbain et coopération (ADP), *Développement urbain et patrimoine*, 8 septembre 2000.

RÖSSLER (Mechtild) & Galia SAOUMA-FORERO (dir^s), *La Convention du patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique*, Unesco, 2000, 140 p. Actes de la réunion d'experts à Tiwi (Kenya), 9-14 mars 1999.

STOVEL (Herb) *et al.* (rédacteurs), « Document de Nara sur l'authenticité », in *Conférence de Nara sur l'authenticité*, Unesco, Direction des Affaires culturelles (Japon), Iccrom, Icomos, 1995, pp. xxvii-xxxii.

VALLET (Odon), 1998, « Les Mots du monument : linguistique comparée », in *L'Abus monumental ?*, synthèse des Entretiens du patrimoine, 23-25 novembre, Ministère de la culture (France), non paginé.

Ouvrages collectifs

BAZIN (Marcel), 2002, Anne-Marie Grangé *et al.*, *Les Urbanistes et le patrimoine*, IATEUR (Reims). Actes du colloque de l'Institut d'Aménagement du Territoire et d'Environnement de l'Université de Reims, 31 mai et 1^{er} juin 2001.

JEUDY (Henri-Pierre, dir., Mission du Patrimoine ethnologique), 1990, *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme (Paris), coll. Ethnologie de la France, 297 p.

LARSEN (Knut Einar), Jukka JOKILEHTO, Raymond LEMAIRE, Kanefusa MASUDA, Nils MARSTEIN, Herb STOVEL (dir^s), 1995, *Conférence de Nara sur l'authenticité*, Unesco, Direction des Affaires culturelles (Japon), Iccrom, Icomos, 427 p. Actes de la conférence de Nara (Japon), 1-6 novembre 1994.

UNESCO, 1977, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*, 1977, dernière révision en 2008. <http://whc.unesco.org/archive/opguide08-fr.pdf>.

Sur la restauration et la relation ancien-nouveau

Ouvrages de base

BOITO (Camillo), 1886, « I nostri vecchi monumenti : conservare o restaurare ? », revue *Nuova Antologia di scienze, lettere ed arti*, LXXXVII, pp. 480-506. Rééd. « I restauri in architettura » dans le recueil *Questioni pratiche di belli arti : Restauri, concorsi, legislazione, professione, insegnamento*, Ulrico Hoepli (Milan), 1893, traduit en français par Jean-Marc MANDOSIO (« La restauration en architecture ») avec d'autres textes et un prélude de Françoise CHOAY : *Conservier ou restaurer : Les Dilemmes du patrimoine*, Éditions de l'Imprimeur (Paris), 2000.

BRANDI (Cesare), 1963, *Teoria del restauro*, Edizioni di Storia e Letteratura (Rome), rééd. Einaudi (Turin), Piccola Biblioteca Einaudi, 1977. Traduit en français par Colette DÉROCHE, *Théorie de la restauration*, Éditions du Patrimoine (Paris), 2001.

DETRY (Nicolas) et Pierre PRUNET, 2000, *Architecture et restauration, Sens et évolution d'une recherche*, Les Éditions de la Passion (Paris), 255 p.

V. en particulier pp. 29 sq., 57 sq., 137 sq., 159 sq.

FEILDEN (Bernard) et Jukka JOKILEHTO, 1993, *Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites. Guide de gestion du patrimoine culturel mondial*, Iccrom, Icomos, Unesco, rééd. 1998.

V. notamment les comparaisons sur la conservation du patrimoine en Occident et en Orient (temples japonais reconstruits tous les 20 ans).

GIOVANNONI (Gustavo), 1931, *Vecchie città ed edilizia nuova*, UTET Libreria (Turin), rééd. Città Studi Edizioni (Milan), 1995. Traduit en français par Jean-Marc MANDOSO, Amélie PETITA et Claire TANDILLE, avec une introduction de Françoise CHOAY, *L'Urbanisme face aux villes anciennes*, Éditions du Seuil (Paris), 1998.

PRUNET (Pierre), 2000, *Architecture et restauration...* voir DETRY et PRUNET.

VIOLLET-LE-DUC (Eugène-Emmanuel), 1863, *Entretiens sur l'architecture*, rééd. Mardaga (Paris), 1977-1995, 450 p.

Articles

BONELLI (Renato), 1959, *Architettura e restauro*, Neri Pozza (Venise).

BONELLI (Renato), 1963, « *Restauro architettonico all'interno della voce Restauro* », in *Enciclopedia Universale dell'Arte*, vol. XI, col. 322 e ss., Venise-Rome.

BONELLI (Renato), 1995, *Scritti sul restauro e sulla critica architettonica*, Bonsignori Editore (Rome).

V. dans ce livre notamment l'article « *Giardini storici : necessità di una teoria* », 1989.

BORIANI (Maurizio), 2002, « *Conservare il mutamento : il paradosso del restauro delle architetture vegetali* », éditeur non connu.

DETRY (Nicolas), 1995, « *La Conservation du patrimoine aujourd'hui, La Charte de Venise 30 ans plus tard* », *Les Nouvelles du patrimoine* (Bruxelles), n° 61, mai 1995.

MURATORI (Saverio), 1950, « *Vita e storia della città* », *Rassegna critica*, A III, 11-12.

PANE (Roberto), 1948, *Architettura e arti figurative*, Neri Pozza (Venise).

PANE (Roberto), 1959, *Città antiche edilizia nuova*, Ed. Scientifica Italiana (Naples).

PANE (Roberto), 1987, *Attualità e dialettica del restauro*, recueil de textes présenté par Mauro CIVITA, Marino Solfanelli Editore (Naples).

Ouvrages collectifs

I^{er} congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques (Athènes, 1931), *Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques*.

II^e congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques (Venise, 25-31 mai 1964), *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, dite *Charte de Venise*, adoptée par l'Icomos en 1965.

Sur des patrimoines vivants particuliers

Paysage : Ouvrages de base

BERQUE (Augustin), 1990, *Médiance, De milieux en paysages*, Reclus (Montpellier), 163 p.

BERQUE (Augustin), 1995, *Les raisons du paysage*, Hazan (Paris), pp. 110-116.

CAUQUELIN (Anne), 1989, *L'Invention du paysage*, Plon (Paris), rééd. PUF (Paris), 2000, 180 p.

LUGINBÜHL (Yves), 1989, *Paysages, représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture (Lyon).

ROGER (Alain), 1978, *Nus et paysages, Essai sur la fonction de l'art*, Aubier (Paris), édition revue et augmentée, Aubier (Paris), 2001, 322 p.

ROGER (Alain), 1997, *Court Traité du paysage*, Gallimard (Paris), 199 p.

Paysage : Ouvrages autres

DURIGHELLO (Regina) et Pierre-Marie TRICAUD (dir.), 2004, *Étude thématique sur les paysages culturels viticoles dans le cadre de la convention du patrimoine mondial de l'Unesco*, Icomos (Paris), rééd. 2005, 175 p. <http://www.icomos.org/studies/viticoles.htm>

Étude reprise dans le présent document, p. 78.

PHILLIPS (Adrian), 2002, *Management Guidelines for IUCN Category V Protected Areas, Protected Landscapes-Seascapes*, World Commission on Protected Areas (WCPA), Best Practice Protected Area Guidelines Series n° 9, UICN-IUCN (Union mondiale pour la nature, Gland, Suisse), 141 p.

TRICAUD (Pierre-Marie), *Géométrie de la route et relation au site (Les Routes vertes en Île-de-France, vol. 3)*. IAURIF (Paris), 2000, 100 p.

Guide de conception routière pour une bonne insertion dans le paysage. Un chapitre aborde la question du patrimoine (bâti, ouvrages d'art, structures végétales, tracés anciens) en recommandant d'en tirer parti et de le valoriser en l'intégrant dans les projets neufs plutôt que de chercher à l'éviter. Étude reprise dans le présent document, p. 111.

TRICAUD (Pierre-Marie), 2000, « La Continuité historique dans les paysages culturels », in *Proposition d'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'Unesco, Dossier complémentaire*, Préfecture de la Région Centre (Orléans), pp. 7-21.

Étude reprise dans le présent document, p. 93.

TRICAUD (Pierre-Marie), 2003, *Restauration et aménagement de la Bièvre dans Paris*, IAURIF (Paris), 82 p., plan A0. <http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/restauration-et-amenagement-de-la-bievre-dans-paris.html>

Étude reprise dans le présent document, p. 137.

Paysage : Articles

BERQUE (Augustin), 1992, « Une certaine conception de l'environnement », in *L'Atlas des paysages ruraux de France* (P. Brunet, dir.), Jean-Pierre de Monza (Paris), pp. 117-118.

- CUECO (Henri), 1982, « Approches du concept de paysage », *Milieux*, n° 7-8, rééd. in *La Théorie du paysage en France* (Alain Roger, dir.), Champ Vallon (Seysssel), 1995, pp. 168-181.
- DONADIEU (Pierre), 1993, « Le projet de paysage, un outil de négociation », in *Paysage, grand paysage, Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 106, décembre 1993, pp. 34-35.
- DONADIEU (Pierre), 1994, « Pour une conservation inventive des paysages », in *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (sous la dir. d'A. Berque), Champ Vallon (Seysssel).
- DONADIEU (Pierre), 2009, *Les Paysagistes*, Champ Vallon (Seysssel).
- LACOSTE (Yves), 1977, « À quoi sert le paysage ? », *Hérodote* n°7.
- LACOSTE (Yves), « Paysage en action », *Hérodote* n°44, 1987.
- LARRÈRE (Raphaël), 1996, « Paysans, marchés, paysages », in *Actes du colloque Paysage et Agriculture* (Paris, 27-28 mars 1996), Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France (Paris), vol. 82, n° 4, pp. 95-104.
- LUGINBÜHL (Yves), 1991, « Le paysage rural, La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? », *Études rurales*, 121-124, rééd. in *La Théorie du paysage en France* (A. ROGER, dir.), 1995, pp. 313-333.
- LUGINBÜHL (Yves), 1992, « La palette des artistes », in *L'Atlas des paysages ruraux de France*, Jean-Pierre de Monza (Paris), pp. 122-153.
- LUGINBÜHL (Yves), « Symbolique et matérialité du paysage », *Revue de l'Économie Méridionale*, Volume 46, n° 183, 3/1998, pp. 235-246.
- PHILLIPS (Adrian), 1998, « The Nature of Cultural Landscapes – a nature conservation perspective » *Landscape Research* (Royaume-Uni), Vol. 23, n° 1, pp. 21-38.
- THIBAUT (Christian), 2004, « Le Rural, source d'inspiration artistique », *Atlas rural et agricole d'Île-de-France*, IAURIF-DRIAF, Paris, pp. 76-77.
- TRICAUD (Pierre-Marie), 1993, « Paysages culturels, patrimoine de l'humanité », *Paysage et Aménagement*, 1993 (décembre), pp. 30-35.

Synthèse du rapport préparatoire à la réunion d'experts du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco et le ministère de l'Environnement d'octobre 1992.

- TRICAUD (Pierre-Marie), 2001, « Le patrimoine paysager, de la protection au développement durable, L'exemple de la forêt de Fontainebleau et de ses alentours », *Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 130, pp. 67-77.

Article montrant que la gestion d'un site patrimonial est nécessaire, et à quelles conditions l'exploitation économique du site peut y contribuer (rédigé en parallèle à l'étude de cas pour le guide de gestion des paysages culturels, M. Rössler *et al.*, Unesco, Iccrom, Icomos, 2009).

Paysage : Ouvrages collectifs

- CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention européenne du paysage*, adoptée en octobre 2000. http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/Environnement/Paysage/.

Celle-ci vise notamment « à définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages » (article 5, alinéa b).

- ICOMOS-IFLA (Comité international des Jardins historiques, Florence, 21 mai 1981), *Charte relative à la sauvegarde des sur les jardins historiques*, dite *Charte de Florence*, 1981, adoptée par l'Icomos le 15 décembre 1982. http://www.icomos.org/charte_de_florence.html.

Celle-ci vise à « compléter la Charte de Venise dans ce domaine particulier » (préambule).

LUGINBÜHL (Yves, dir.), 2000, *Campagnes de tous nos désirs*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Paris).

Aborde entre autres la question du patrimoine en termes de savoir-faire. Cf. aussi la notion de « publicisation » (Micou) : devient patrimoine ce qui est mis à la disposition du public.

MADOREÉ (François, dir.), 2006, *Le Commentaire de paysages en géographie humaine*, Armand Colin (Paris), 270 p.

MASBOUNGI (Ariella) et Frédérique de GRAVELAINE (dir^s), 2002., *Penser la ville par le paysage*, Éditions de la Villette (Paris), Collection Projet urbain

MITCHELL (Nora), Mechtild RÖSSLER, Pierre-Marie TRICAUD, 2009, *World Heritage Cultural Landscapes, A Handbook for Conservation and Management*, Unesco (Paris), Centre du Patrimoine mondial, 133 p.

RÖSSLER (Mechtild) *et al.*, 2009, *World Heritage Cultural Landscapes...* voir MITCHELL *et al.*

TRICAUD (Pierre-Marie) et François DUGÉNY (dir^s), 1997, *Les paysages d'Île-de-France, Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 117-118, octobre 1997, 400 p.

Compréhension des caractères, de la constitution, de l'évolution des paysages franciliens et des politiques en leur faveur. Guide d'actions pour la reconnaissance et la préservation des valeurs de paysage, la réhabilitation des paysages altérés et l'accompagnement des évolutions des paysages. Cf. notamment le chapitre « Composer avec le paysage », qui expose et argumente la démarche paysagère considérée comme l'art de « composer avec » le site existant et de le « compléter » par une intervention respectueuse de son histoire.

TRICAUD (Pierre-Marie), Anne-Marie ROMÉRA et Laurent PERRIN (dir^s), 1993, *Paysage, grand paysage. Les Cahiers de l'IAURIF*, n° 106, décembre 1993, 190 p.

TRICAUD (Pierre-Marie) *et al.*, 2009, *World Heritage Cultural Landscapes...* v. MITCHELL *et al.*

UNESCO, 1998, *Réunion d'experts du patrimoine naturel et culturel pour une stratégie globale du patrimoine mondial*, Amsterdam, 25-29 mars 1998, Unesco.

Paysages au pluriel, 1995, Éditions de la Maison des sciences de l'homme (Paris).

Résultats d'un appel à projets de la mission du patrimoine ethnologique.

Ville, patrimoine urbain

MOLLIE-STEFULESCO (Caroline), 2009, *Des arbres dans la ville, L'Urbanisme végétal*, Actes Sud (Arles), 254 p. Réédition de *L'Urbanisme végétal*, IDF Diffusion (Paris), collection Mission du paysage, 1993, 315 p.

PAQUOT (Thierry), 2001, « "Aujourd'hui" comme futur "hier" », in *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui*, Entretiens du patrimoine 2000, Monum, Fayard (Paris).

PAQUOT (Thierry), 2009, *L'Espace public*, La Découverte (Paris), 125 p.

PAQUOT (Thierry) et Chris YOUNÈS (dir^s), 2010, *Philosophie de l'environnement et milieux urbains*, La Découverte (Paris), 192 p.

YOUNÈS (Chris, dir.), 1999, *Ville contre-nature, Philosophie et architecture*, La Découverte (Paris), 281 p.

Gestion du patrimoine naturel

BRUNDTLAND (Gro Harlem) *et al.*, 1987 (Commission mondiale sur l'environnement et le développement), *Our Common Future*, traduit en français, *Notre Avenir à tous*, Les Éditions du Fleuve (Montréal, Canada), 1988, 456 p.

MONTGOLFIER (Jean de) et JEAN-MARC NATALI, 1988. *Le patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*. Economica (Paris).

OLLAGNON (Henry), 2000. « Une nouvelle gestion de la qualité du vivant ? », *La Lettre de Sol et Civilisation*, juillet 2000, p. 3. Voir aussi http://www.inapg.inra.fr/ens_rech/ses/uer2.htm

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos : Résoudre la difficulté de conserver un patrimoine vivant.....	3
Problématique : Qu'est-ce que le patrimoine ? Qu'est-ce que la conservation ? Comment l'assurer ?.....	7
1 Patrimoine, valeur, authenticité, évolution.....	9
1.1 <i>Patrimoine et monument</i>	9
Patrimoine	9
Monument	13
1.2 <i>Les valeurs du patrimoine</i>	16
Remémoration et contemporanéité	17
Valeurs chaudes et valeurs froides	21
Valeur différée et valeur immédiate	23
Valeur actuelle et valeur potentielle	24
Valeur artistique, valeur de chef-d'œuvre, valeur esthétique	24
Récapitulation des valeurs patrimoniales	25
Valeur de qualité et valeur de rareté. L'exemple du paysage	26
Valeur patrimoniale et valeur économique	30
Classement selon la valeur	31
1.3 <i>Les catégories de patrimoine</i>	35
Patrimoine tangible et intangible, matériel et immatériel, immobilier et mobilier	35
Matérialité et immatérialité du patrimoine immobilier	38
Le paysage, un patrimoine immobilier à la fois matériel et immatériel	41
Patrimoine paysager, paysage patrimonial	42
Patrimoine naturel et patrimoine culturel	45
Patrimoine vivant et patrimoine inanimé	47
2 Pour durer, le patrimoine doit-il être solide ou vivant ?	51
2.1 <i>L'action du temps sur le patrimoine</i>	51
Amélioration des valeurs par le temps	51
Détérioration des valeurs par le temps	53
Action du temps sur le patrimoine vivant	54
2.2 <i>L'action volontaire sur le patrimoine</i>	54
Acceptation de l'évolution	54
Conservation, protection et préservation	55
Entretien, gestion	56
Reconstruction, restitution, reconstitution, restauration	56
Réemploi	57
2.3 <i>Authenticité, intégrité et identité</i>	58
Intégrité et unité	58
Authenticité et sincérité : « does it really matter much? »	59
Relation de l'intégrité et de l'authenticité entre elles et avec l'identité	63
2.4 <i>Comparaison de deux modes de transmission du patrimoine</i>	65
Conservation ou renouvellement du support	66
Avantages du renouvellement du support pour la transmission du message	68
La copie transforme, le vivant évolue	71
3 Conséquences du caractère évolutif d'un patrimoine vivant sur sa transmission	73

Enseignement des études de cas : Quelques exemples de patrimoines vivants et de questions soulevées par leur gestion	75
1 Qu'est-ce qui permet de dire qu'un patrimoine évolutif a conservé ses valeurs ?	
Le cas des paysages viticoles.....	78
1.1 <i>La catégorie (paysage culturel) et ses sous-catégories.....</i>	<i>82</i>
Les vignobles, paysages culturels, paysages essentiellement évolutifs	82
Paysages reliques ou paysages vivants ?	83
Typologie plus fine	83
Paysages culturels ou biens mixtes ?	83
Paysages culturels ou patrimoine architectural ?	84
1.2 <i>Les critères de valeur.....</i>	<i>84</i>
1.3 <i>Les différentes délimitations d'un site et leur gestion</i>	<i>88</i>
<i>Conclusion : la qualité et la spécificité, gages de la préservation.....</i>	<i>92</i>
2 Quels éléments nouveaux sont acceptables dans un paysage reconnu ?	
Le cas des centrales nucléaires du Val de Loire	93
2.1 <i>Continuité historique dans la relation de l'homme à un site : Position générale du problème</i>	<i>94</i>
2.2 <i>Rappel des usages traditionnels et contemporains.....</i>	<i>97</i>
Navigation et protection contre les crues	99
Énergie	100
2.3 <i>Continuité historique de la relation d'usage de l'homme à la Loire</i>	<i>101</i>
Première condition de continuité : Parenté entre les usages contemporains et les usages traditionnels	101
Deuxième condition de continuité : Évolution progressive des usages	102
Troisième condition de continuité : Préservation des traces des usages traditionnels	103
Conclusion sur la continuité des usages	103
2.4 <i>Continuité de la relation symbolique</i>	<i>104</i>
Première condition de continuité : Parenté des motifs du paysage	104
Deuxième condition de continuité : Évolution progressive des motifs	105
Troisième condition de continuité : Préservation des motifs	105
Conclusion sur la continuité de la relation associative ou symbolique	106
2.5 <i>Autres questions</i>	<i>106</i>
Le débat sur l'énergie nucléaire	106
Risque et valeur	107
Pertinence des limites	108
<i>Conclusion : les valeurs préservées par la continuité des évolutions.....</i>	<i>109</i>
3 Préserver le patrimoine ou lui redonner vie ? Le cas des projets routiers.....	111
3.1 <i>Faire vivre le patrimoine, plutôt que le mettre à l'abri.....</i>	<i>111</i>
Les ouvrages	112
Le patrimoine architectural	114
Le patrimoine végétal	120
3.2 <i>Un patrimoine méconnu : les tracés anciens</i>	<i>121</i>
Voie et communication, infrastructure et itinéraire	121
Les tracés classiques rectilignes, des voies romaines aux routes royales	123
Les voies ferrées	125
Valeur historique des tracés anciens	125
Valeur paysagère des tracés anciens	128
Altérations et dégradations des tracés anciens	129
Un aménagement nouveau peut-il valoriser des tracés anciens ?	132
<i>Conclusion : une démarche de projet pour redonner vie au patrimoine.....</i>	<i>134</i>

4 Que signifient nature et authenticité dans la restauration d'un paysage ? Le cas de la renaissance de la Bièvre urbaine	137
4.1 <i>La demande de renaissance de la Bièvre : nature et histoire.....</i>	<i>138</i>
4.2 <i>Rivière naturelle ou rivière vivante ?.....</i>	<i>139</i>
Qu'est-ce qui est naturel ? Qu'est-ce qui est vivant ?	139
Qu'est-ce qui fait qu'une rivière est naturelle ? Qu'est-ce qui fait qu'elle est vivante ?	141
Quelles caractéristiques réalisables peut-on proposer pour une rivière urbaine vivante ?	144
4.3 <i>Rivière historique ou rivière authentique ?.....</i>	<i>148</i>
Qu'est-ce qui est historique ? Qu'est-ce qui est authentique ?	148
Qu'est-ce qui fait qu'une rivière restaurée est historique ? Qu'est-ce qui fait qu'elle est authentique ?	149
Quelles caractéristiques réalisables peut-on proposer pour une rivière urbaine authentique ?	153
Relation entre le caractère naturel-vivant et le caractère historique-authentique	158
4.4 <i>Application des critères à la restauration de la Bièvre dans Paris</i>	<i>160</i>
Une vraie rivière, continue et gravitaire	160
Une rivière plus profonde qu'autrefois	163
Une rivière de parc, la nature accessible	164
Une rivière encaissée, la nature abritée	165
Une vraie rivière souterraine	170
4.5 <i>Appréciation des critères de nature et d'authenticité par les acteurs concernés</i>	<i>174</i>
Méthodologie : choix des acteurs et questionnaire	174
Interprétation des réponses	179
<i>Conclusion : une rivière vivante même artificielle, authentique même recréée.....</i>	<i>184</i>
 Discussion et démonstration : Essai d'une théorie de la préservation dynamique du patrimoine	185
1 Théories et pratiques de préservation dynamique du patrimoine.....	189
1.1 <i>La « restauration critique » des œuvres d'art (restauratio critica)</i>	<i>190</i>
La restauration critique en pratique	191
Extension au-delà des œuvres d'art	192
1.2 <i>La démarche paysagère.....</i>	<i>194</i>
1.3 <i>L'évolution des conventions internationales relatives au patrimoine sous l'effet de la prise en compte du paysage</i>	<i>197</i>
2 Quelles évolutions autorisent une « préservation dynamique » ?	199
2.1 <i>La préservation de la structure à travers le renouvellement des éléments</i>	<i>200</i>
Persistance de l'édifice	200
Persistance du paysage	201
Persistance de la silhouette urbaine et du plan	201
Persistance de la trame foncière	203
2.2 <i>La continuité</i>	<i>203</i>
Continuité temporelle	204
Continuité spatiale	205
2.3 <i>Authenticité, intégrité et réemploi : le « réemploi noble »</i>	<i>206</i>
Le réemploi noble	206
Cas du réemploi des ruines	208
Cas du réemploi par la muséification	209
Cas du réemploi d'espaces de travail en espaces de promenade	211
2.4 <i>La part du feu et le développement durable.....</i>	<i>213</i>
La gestion est nécessaire	213
La gestion a un coût	216
Une exploitation durable pour faire vivre le site	216
Une exploitation durable adaptée au site	218
Une gestion en patrimoine commun	221
 Conclusion : On ne transmet pas sans transformer	225
Transmettre un message complexe : difficulté, confiance et transformation	225
Conserver ou transmettre ?	228

Épilogue : le patrimoine et la vie231

Bibliographie235

<i>Sur les notions de patrimoine en général, d'identité, d'authenticité, d'intégrité, de préservation.....</i>	<i>237</i>
Ouvrages de base	237
Ouvrages autres	238
Articles	238
Ouvrages collectifs	239
<i>Sur la restauration et la relation ancien-nouveau.....</i>	<i>239</i>
Ouvrages de base	239
Articles	240
Ouvrages collectifs	240
<i>Sur des patrimoines vivants particuliers.....</i>	<i>241</i>
Paysage : Ouvrages de base	241
Paysage : Ouvrages autres	241
Paysage : Articles	241
Paysage : Ouvrages collectifs	242
Ville, patrimoine urbain	243
Gestion du patrimoine naturel	244

L'enjeu d'un patrimoine est sa transmission : celle-ci entre dans la définition même du mot patrimoine. La conservation n'est qu'un moyen au service de la transmission. Or il peut arriver que conservation et transmission entrent en conflit, en particulier pour ce qu'on appelle les patrimoines vivants – non seulement au sens biologique du terme, mais tout ce qui est défini dans le temps : paysage, ville, patrimoine immatériel, et, d'une manière ou d'une autre, presque tous les patrimoines. Le vivant est changeant et même mortel. On peut essayer de conserver un patrimoine en le rendant le plus solide possible sans qu'il y ait besoin de personne pour le gérer : on le conserve, mais on ne le transmet pas à de nouveaux gestionnaires. À l'inverse, la transmission implique le plus souvent une transformation. A partir d'exemples de patrimoine paysagers (vignobles, fleuve, routes, rivière urbaine), cette recherche examine quelles transformations conservent ce que l'on veut transmettre d'un patrimoine vivant.

Mots-clés : Authenticité, Commémoration, Conservation, Contemporanéité, Fleuve, Gestion en patrimoine commun, Héritage, Identité, Intégrité, Monument, Patrimoine, Patrimoine immatériel (ou intangible), Patrimoine immobilier, Patrimoine matériel (ou tangible), Patrimoine mobilier, Patrimoine mondial, Paysage, Paysage rural, Paysages culturels, Préservation, Protection, Reconstitution, Reconstruction, Réemploi (ou Remploi), Remémoration, Restauration, Restauration critique (*restauro critico*), Restitution, Rivière, Route, Silhouette urbaine, Trame foncière, Transmission du patrimoine, Valeur d'art (ou Valeur artistique), Valeur d'histoire (ou Valeur historique), Vignoble.

The stake of heritage is its transmission (inheritance from one generation to another). Conservation is a mere tool for transmission. But it may happen that conservation and transmission are in conflict, especially for the so-called living heritage – not only in the biological sense of the word, but all that is defined within time: landscape, city, intangible heritage, and, more or less, any property of heritage value. Living material is changing and even mortal. One can try and conserve a property by making it as strong as possible, without needing anybody to manage it : it is conserved, but not transmitted to new managers. Conversely, transmission often implies a transformation. From examples of heritage landscapes (vineyards, large river, roads, urban river), this research examines which transformations conserve what is intended to be transmitted of a living heritage.

Keywords: Art Value (or Artistic Value), Authenticity, Commemoration, Common Heritage Management, Conservation, Contemporaneousness, Critical Restoration (*restauro critico*), Cultural Landscapes, Heritage, Heritage Transmission, History Value (or Historic Value), Identity, Immovable Heritage, Inheritance, Intangible Heritage, Integrity, Land use pattern, Landscape, Legacy, Monument, Movable Heritage, Preservation, Protection, Reconstitution, Reconstruction, Remembrance, Restitution, Restoration, Reuse, River, Road, Rural Landscape, Tangible Heritage, Urban skyline, Vineyard., World Heritage